



# BUDGET PRIMITIF 2025

Rapport n°24.05.01



## SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE BUDGET EN CHIFFRES	7
L'EQUILIBRE DU BUDGET	8
L'EVOLUTION DES RECETTES	9
TABLEAU DE SYNTHESE	11
ECONOMIE - EMPLOI	13
1.1 - ECONOMIE	14
1.2 – AGRICULTURE ET FORETS	32
1.3 – TOURISME	41
1.4 - RECHERCHE	49
EDUCATION - FORMATION	54
2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	55
2.2 – APPRENTISSAGE	69
2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	74
2.4 – ORIENTATION	78
2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	81
2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	89
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	94
3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	95
3.2 - NUMERIQUE	101
3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	106
3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	122
3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	140
VIE SOCIALE	145
4.1 – CITOYENNETE EGALITE	146
4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	151
4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	162
RESSOURCES	167
5.1 – MOYENS GENERAUX	168
5.2 - FINANCES	183
5.3 – RESSOURCES HUMAINES	193
5.4 - EUROPE	202

LE VOTE PAR FONCTION _____	207
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE _____	207
Les AP et AE créées et modifiées par fonction _____	211
Affectations votées dans le cadre du BP 2025 _____	221
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE _____	233
LES DISPOSITIONS DIVERSES _____	234
Remises gracieuses _____	234
Neutralisation des amortissements _____	234
Régularisation des amortissements pratiqués à tort sur les subventions versées _____	234
Autorisations _____	234
Contribution financière au GIP Pro Santé _____	234
Subvention et convention DEV'UP _____	235
Mise à jour des délibérations de création des emplois et du tableau des effectifs _____	236
Modifications des emplois _____	236
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE _____	238

# INTRODUCTION

Le budget 2025 proposé au vote de l'Assemblée régionale est un budget de rupture. En effet, le niveau de ressources très sensiblement réduit telles qu'elles apparaissent dans le projet de loi de finances ainsi que les contraintes qui caractérisent les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, modifient très sensiblement les capacités d'intervention budgétaire de la Région pour 2025.

Le niveau abyssal atteint par la dette de l'Etat se traduit pour l'année 2025 par des baisses importantes des dotations accordées aux collectivités et notamment aux Régions.

Alors que la dette accumulée par l'Etat est en très nette accélération au cours des dernières années notamment en raison d'emprunts contractés pour couvrir ses charges de son fonctionnement, les collectivités locales assurent toujours leurs charges de fonctionnement sans s'endetter. L'emprunt qu'elles contractent reste maîtrisé (le déficit des collectivités pèse pour moins de 3,5% du déficit national) et il est exclusivement consacré au financement des investissements réalisés localement et qui représentent près de 60% de l'ensemble des investissements réalisés au plan national.

Face à cette réalité objective, la baisse drastique annoncée des produits fiscaux et des dotations financières aux collectivités - plus de 5 milliards d'euros - est particulièrement injustifiée et injuste.

Face à la menace que cette baisse massive fait peser sur l'action publique, Régions de France et notre Région se sont mobilisées auprès du Premier Ministre et du gouvernement comme en direction des parlementaires pour que les Régions disposent des moyens indispensables afin de faire face aux besoins exprimés incontournables tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous restons très attentifs à l'évolution des moyens que le gouvernement pourra décider in fine.

Nous sommes prêts à participer à l'effort national pour que notre pays cesse de devoir chaque année consacrer au paiement des intérêts des emprunts considérables qu'il a souscrit une somme égale à celle du budget global de l'Education Nationale. Mais l'effort demandé aux Régions reste totalement disproportionné et conduit à une rupture violente dans les moyens dont dispose en particulier notre collectivité. Ces moyens sont pourtant indispensables au fonctionnement des services publics régionaux des transports, de l'éducation, de la formation professionnelle... Ces moyens sont tout aussi indispensables pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et des jeunes, alors que 9% de la population vit en deçà des seuils de pauvreté. Ces moyens sont indispensables parce qu'ils permettent d'accompagner nos entreprises et les agriculteurs et agricultrices placés face à des situations d'une grande précarité, mais aussi parce qu'ils permettent d'aider les collectivités locales dans leurs projets ou les associations dans leur action sur le terrain pour assurer le maintien du lien social par la solidarité, par le sport, par la culture. Ces moyens sont indispensables, enfin, au moment où l'action publique doit être exemplaire pour lutter contre le dérèglement climatique ou pour la préservation de la biodiversité qui constituent des enjeux urgents.

Ainsi, notre Région se trouve placée, au regard du projet de loi de finances, face à une réduction considérable de ses ressources située entre 50 et 65 millions d'euros, et les décisions définitives évoquées ne constituent en rien une amélioration des recettes globales de fonctionnement.

Les choix autour desquels notre Région doit se positionner apparaissent, dans ce contexte, particulièrement clairs :

- Soit poursuivre en maintenant à l'identique le niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement avec pour conséquences un niveau d'endettement très rapidement insoutenable qui condamnerait à court terme la capacité d'action en fonctionnement pour les lycées, les transports, l'économie..., comme la capacité d'investissement.

- Soit mettre un coup d'arrêt brutal à l'ensemble de ses interventions en réduisant considérablement de très nombreuses politiques comme celle visant à l'augmentation du nombre de personnels soignants en formation (infirmières et infirmiers, aides-soignantes et aides-soignants, kinésithérapeutes....) ou comme celles renforçant l'égalité des chances et le soutien à la jeunesse que constituent la gratuité des transports scolaires, l'aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les lycéens, la gratuité des transports pour les jeunes le week-end ou encore celles du soutien à la vie associative avec CAP'ASSO ou aux collectivités territoriales avec les CRST.
- Soit rechercher pied à pied à réduire les budgets d'un certain nombre d'interventions régionales avec comme boussole de ne pas porter atteinte de manière excessive à l'impact sur la vie de nos concitoyennes et concitoyens, de maintenir au niveau le plus élevé possible les moyens pour des secteurs d'une extrême fragilité comme ceux de l'éducation, de la culture, de l'agriculture, du développement économique ou des formations sanitaires en mobilisant par tous les moyens les financements européens au niveau maximum concernant le FEDER, le FEADER, le FSE ou les réponses aux appels à manifestation d'intérêt....

Parce que notre Région n'entend pas abdiquer dans ses priorités en faveur de la solidarité, des services publics, de l'aménagement équilibré du territoire, du développement économique et de l'emploi, du soutien à la transition écologique, du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme, de la culture, c'est bien évidemment la troisième alternative que nous proposons comme matrice de ce budget.

Cela signifie clairement le refus de la fuite en avant vers une gestion aveugle à la baisse de nos ressources et qui serait condamnée à l'impuissance. Cela signifie également le refus d'un abandon pur et simple d'interventions essentielles pour nos concitoyennes, nos concitoyens et nos territoires.

Cela entraîne des choix courageux partagés avec l'ensemble des partenaires, choix qui passent par une redéfinition dans de nombreux domaines du niveau d'intervention de la Région. Cela affirme notre totale détermination à maintenir notre Région en première ligne dans la défense de l'emploi et de l'attractivité économique, dans la valorisation de nos atouts culturels et touristiques, dans la mobilisation pour la transition écologique.

• Ainsi le budget qui vous est proposé pour faire face à la réduction des dépenses de fonctionnement :

- Contient l'endettement de la collectivité dans les limites de la gestion maîtrisée que nous nous sommes fixées, pour limiter les frais financiers, en réduisant le niveau d'investissement envisagé notamment dans le secteur des transports et de l'éducation ;
- Contraint les financements liés aux dépenses de fonctionnement des lycées, alors que le prix du gaz augmente fortement et que l'inflation continue à impacter les dépenses dans de très nombreux domaines ;
- Réduit l'intervention régionale dans le secteur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, tout en conservant le niveau qui permet de préserver la totalité de l'intervention de l'Etat telle que prévue dans le PACTE 2 ;
- Mobilise au niveau le plus élevé les fonds européens en soutien aux activités portées par la Région au service des territoires, des habitantes et des habitants ;
- Maintient un niveau d'intervention significatif en direction de secteurs essentiels comme la culture, le sport, le soutien à la vie démocratique et associative, le vivre ensemble malgré la contribution de ces différents secteurs à l'effort d'économie budgétaire ;
- Préserve toutefois les politiques de solidarité et de soutien au pouvoir d'achat des familles et des jeunes les plus confrontés à la précarité ;
- Réaffirme un engagement fort pour les formations sanitaires, l'éducation, la mobilité, la transition écologique, le soutien aux entreprises, aux agriculteurs et aux agricultrices.

- Ainsi ce budget, pour contenir l'endettement en diminuant le budget d'investissement :
  - Réduit les investissements dans le domaine des transports en limitant l'acquisition de matériel ferroviaire au niveau et au rythme le plus indispensable pour répondre à l'augmentation de la fréquentation des trains ;
  - Réduit les investissements prévus pour la rénovation des voies ferroviaires, mais préserve les chantiers prioritaires dans la ruralité ou dans les agglomérations et métropoles avec les deux SERM ;
  - Planifie la mise à niveaux des lignes de fret dans un calendrier allongé et dans le cadre d'investissements pluriannuels ;
  - Programme les opérations dans les lycées à un rythme moins soutenu mais poursuit la programmation de l'indispensable construction du lycée de Châteauneuf-sur-Loire.

Ainsi dans l'ensemble des champs d'intervention de la Région des interventions prioritaires ont été définies en préservant au mieux les projets urgents et indispensables.

Globalement le niveau d'investissement se situera à 400 millions (hors fonds européens) alors que la prise en compte des projets à maturité aurait nécessité un budget d'investissement à hauteur de 500 millions d'euros. Nous avons voulu préserver un niveau significatif d'investissement pour garantir un certain niveau d'activité aux entreprises régionales qui se montrent légitimement inquiètes face au risque de récession que porterait une réduction brutale et massive de l'investissement public.

Cette contraction des dépenses de fonctionnement et d'investissement, si elle devait être reconduite sur plusieurs années, entrainerait de lourdes conséquences pour le dynamisme des services publics de transport et d'éducation en région, pour la réponse au bon niveau aux besoins de transports en commun, pour la compétitivité de nos entreprises confrontées à des besoins de modernisation, pour la mobilisation à un rythme soutenu en faveur de la transition écologique.

Aussi l'augmentation des ressources de la Région que pourraient porter les derniers ajustements de la loi de finances 2025 devront, si elle est mise en œuvre, permettre de réduire le recours à l'emprunt 2025 afin de limiter la dette globale et de maintenir notre capacité de désendettement à un niveau conduisant à aborder dans des conditions financières tenables les prochains exercices budgétaires.

Le budget qui vous est proposé pour 2025 apparaît donc comme un budget de rupture particulièrement contraint par la baisse importante des moyens accordés par l'Etat. Cette baisse vient, en effet, percuter fortement la gestion dont la maîtrise avait été caractérisée par une capacité de désendettement de 5 ans telle que constatée au CA 2023.

Face à cette situation la construction du budget 2025 se traduit par :

- La recherche exigeante d'une répartition équitable de l'effort financier à réaliser,
- La mise en œuvre du principe de solidarité concrétisé par les soutiens aux territoires, aux habitantes, aux habitants, aux secteurs de l'économie et de l'agriculture,
- Une attention forte et transversale apportée à la transition écologique,
- Le choix de priorités concourant à faire de la région Centre-Val de Loire une région attractive, riche en emplois, rayonnante par son développement économique et son tourisme.

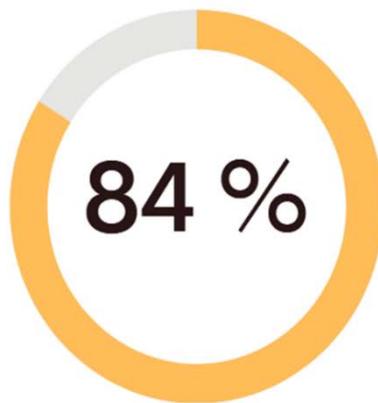
François BONNEAU

# LE BUDGET EN CHIFFRES

1,669 Md€\*

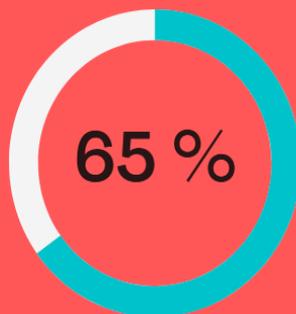


\*hors réaménagement de dette



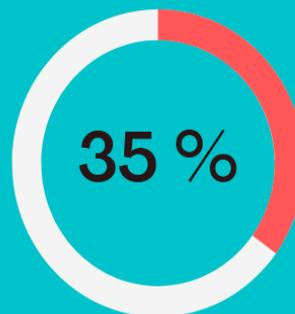
part du budget de la Région consacrée directement aux interventions régionales à destination des habitants et des territoires, soit 1,401 Md€

En section de fonctionnement



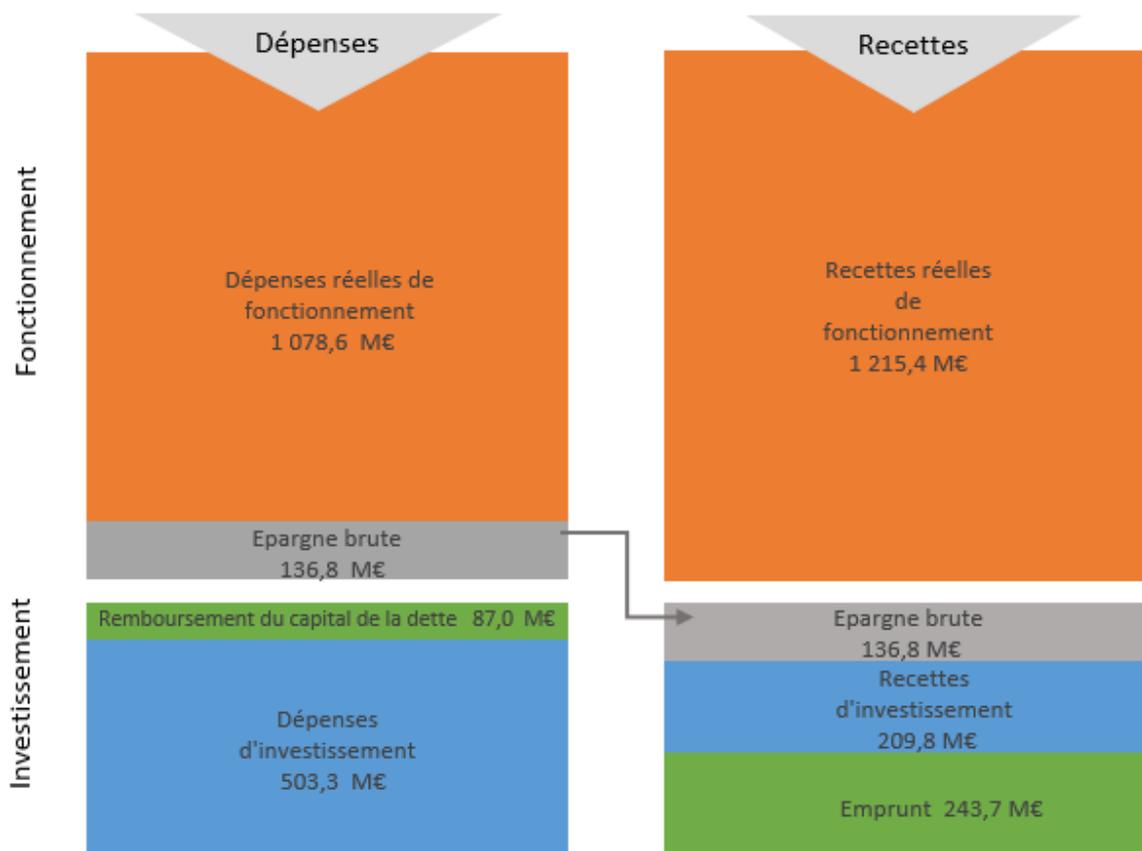
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,079 Md€ dont 909 M€ en faveur des politiques régionales.

En section d'investissement



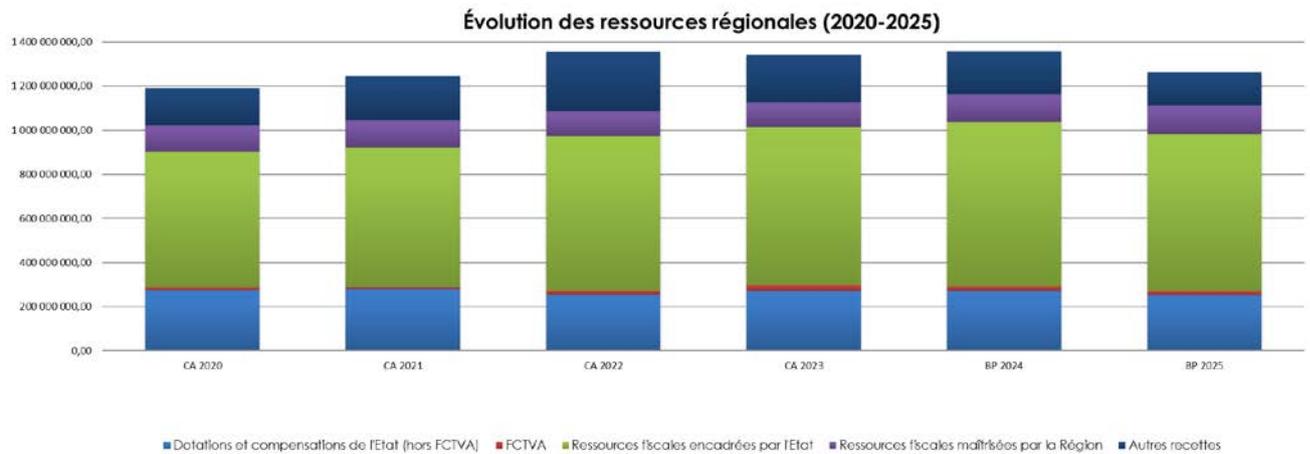
Les projets mis en œuvre en 2025 sur tout le territoire régional atteindront un budget de 503 M€.

# L'EQUILIBRE DU BUDGET



(les totaux dépenses et recettes incluent les fonds européens)

# L'ÉVOLUTION DES RECETTES





## DOTATIONS



**BP 2024**  
238 M€



**BP 2025**  
216 M€

- Suppression du FCTVA fonctionnement
- Baisse drastique de la DCRTP (-9,65M€ soit -70%)
- Baisse de la dotation apprentissage
- Hausse de la TICPE Ségur conformément au protocole signé
- Effet de périmètre des frais de gestion



## TAXE RÉGIONALE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION



**BP 2024**  
100 M€



**BP 2025**  
106 M€

Dernier levier fiscal utilisable,  
révision du tarif à 60 €  
à compter du 1er janvier

# TABLEAU DE SYNTHÈSE

		Dépenses		Recettes		
		BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025	
Fonctionnement	P1 ECONOMIE - EMPLOI	P11 ECONOMIE	22 523 000	27 345 000	1 200 000	13 035 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	860 000	6 295 000	860 000	6 295 000
		P12 AGRICULTURE ET FORETS	17 550 000	17 430 000	11 000 000	11 000 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
		P13 TOURISME	5 312 000	5 130 000		100 000
		<i>dont Fonds Européens</i>		100 000		100 000
		P14 RECHERCHE	9 200 000	7 950 000	1 900 000	1 250 000
	<i>dont Fonds Européens</i>	1 900 000	1 250 000	1 900 000	1 250 000	
	<b>Total</b>	<b>54 585 000</b>	<b>57 855 000</b>	<b>14 100 000</b>	<b>25 385 000</b>	
	P2 EDUCATION - FORMATION	P21 EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	72 104 000	71 670 000	11 395 000	18 900 000
		P22 APPRENTISSAGE	6 610 000	4 095 000	400 000	400 000
		P23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 500 000	2 070 000		
		P24 ORIENTATION	3 320 000	3 320 000	150 000	220 000
		P25 FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	160 275 000	144 815 000	103 800 000	78 815 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	8 740 000	14 315 000	8 740 000	14 315 000
		P26 FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	62 000 000	66 500 000		
	<b>Total</b>	<b>306 809 000</b>	<b>292 470 000</b>	<b>115 745 000</b>	<b>98 335 000</b>	
	P3 MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	P31 EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	6 895 000	6 175 000	500 000	320 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	500 000	320 000	500 000	320 000
		P32 NUMERIQUE	5 700 000	5 440 000	1 600 000	1 800 000
<i>dont Fonds Européens</i>		1 600 000	1 350 000	1 600 000	1 350 000	
P33 TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		10 611 000	15 803 000	1 615 000	8 408 000	
<i>dont Fonds Européens</i>		1 000 000	6 980 000	1 000 000	6 980 000	
P34 TRANSPORTS MOBILITES DURABLES		394 250 000	389 980 000	7 676 000	6 900 000	
P35 COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 210 000	1 130 000	55 000			
<b>Total</b>	<b>418 666 000</b>	<b>418 528 000</b>	<b>11 446 000</b>	<b>17 428 000</b>		
P4 VIE SOCIALE	P41 CITOYENNETE ET EGALITE	1 122 700	1 060 000			
	P42 CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 775 000	23 999 000	42 000	124 000	
	P43 SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	5 389 000	4 411 000			
	<b>Total</b>	<b>31 286 700</b>	<b>29 470 000</b>	<b>42 000</b>	<b>124 000</b>	
P5 RESSOURCES	P51 MOYENS GENERAUX	29 234 000	28 859 000	3 814 000	3 113 000	
	P52 FINANCES	75 003 000	76 277 000	1 111 094 000	1 067 152 000	
	P53 RESSOURCES HUMAINES	169 500 000	175 175 000	1 750 000	3 912 000	
	P54 EUROPE	12 000 000		12 000 000		
	<b>Total</b>	<b>285 737 000</b>	<b>280 311 000</b>	<b>1 128 658 000</b>	<b>1 074 177 000</b>	
<b>Total</b>	<b>1 097 083 700</b>	<b>1 078 634 000</b>	<b>1 269 991 000</b>	<b>1 215 449 000</b>		
<i>dont Fonds Européens</i>	25 600 000	41 610 000	25 600 000	41 610 000		
Investissement	P1 ECONOMIE - EMPLOI	P11 ECONOMIE	32 200 000	29 780 000	11 500 000	19 780 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	2 200 000	9 780 000	2 200 000	9 780 000
		P12 AGRICULTURE ET FORETS	74 000 000	74 000 000	60 000 000	60 000 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
		P13 TOURISME	8 720 000	5 470 000	5 000 000	2 970 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	5 000 000	2 970 000	5 000 000	2 970 000
		P14 RECHERCHE	16 200 000	15 520 000	700 000	1 520 000
	<i>dont Fonds Européens</i>	700 000	1 520 000	700 000	1 520 000	
	<b>Total</b>	<b>131 120 000</b>	<b>124 770 000</b>	<b>77 200 000</b>	<b>84 270 000</b>	
	P2 EDUCATION - FORMATION	P21 EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	104 000 000	101 364 000	7 203 000	34 000
		P22 APPRENTISSAGE	12 091 400	12 092 000		
		P23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 223 000	6 500 000		
		P25 FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	1 646 300	300 000		
		P26 FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	11 203 000	14 000 000		
		<b>Total</b>	<b>136 163 700</b>	<b>134 256 000</b>	<b>7 203 000</b>	<b>34 000</b>
	P3 MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	P31 EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	67 620 000	52 245 000	620 000	1 245 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	620 000	1 245 000	620 000	1 245 000
		P32 NUMERIQUE	4 023 000	7 550 000	2 600 000	9 950 000
		<i>dont Fonds Européens</i>	2 600 000	6 150 000	2 600 000	6 150 000
		P33 TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	13 950 000	16 215 000	6 130 000	12 228 000
<i>dont Fonds Européens</i>		6 130 000	11 715 000	6 130 000	11 715 000	
P34 TRANSPORTS MOBILITES DURABLES		154 446 000	146 900 000	74 100 000	48 938 000	
<i>dont Fonds Européens</i>	950 000	4 210 000	950 000	4 210 000		
P35 COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000	150 000				
<b>Total</b>	<b>240 189 000</b>	<b>223 060 000</b>	<b>83 450 000</b>	<b>72 361 000</b>		
P4 VIE SOCIALE	P41 CITOYENNETE ET EGALITE	354 000	230 000			
	P42 CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	10 300 000	8 124 000	60 000	60 000	
	P43 SPORTS ET PATRIMOINE SPORT	2 490 000	2 330 000	35 000		
	<b>Total</b>	<b>13 144 000</b>	<b>10 684 000</b>	<b>95 000</b>	<b>60 000</b>	
P5 RESSOURCES	P51 MOYENS GENERAUX	22 222 000	10 510 000			
	P52 FINANCES	176 090 000	137 005 000	378 073 400	346 745 000	
	P54 EUROPE	40 000 000		40 000 000		
	<b>Total</b>	<b>238 312 000</b>	<b>147 515 000</b>	<b>418 073 400</b>	<b>346 745 000</b>	
<b>Total</b>	<b>758 928 700</b>	<b>640 285 000</b>	<b>586 021 400</b>	<b>503 470 000</b>		
<i>dont Fonds Européens</i>	78 200 000	97 590 000	78 200 000	97 590 000		

Le budget primitif 2025 soumis à l'approbation de l'Assemblée régionale a été élaboré dans un nouveau logiciel financier, Grand Angle, en remplacement de Coriolis qui était le logiciel utilisé par la collectivité depuis 2005. Ce changement entraîne de nouvelles modalités de gestion des crédits et nécessite des opérations de reprise des éléments présents dans le logiciel Coriolis pour qu'il puisse être intégrés au format des données de Grand Angle. Certains de ces changements nécessitent un nouveau vote de l'Assemblée pour retraduire dans Grand Angle les décisions antérieures à l'exercice 2025 qui sont aujourd'hui matérialisées dans Coriolis.

### **La reprise des AP et AE non soldées**

Le point essentiel concerne la gestion des crédits pluriannuels. Les AP et AE ouvertes dans l'outil Coriolis n'ont pas pu être reprises à l'identique dans Grand Angle, les modalités de gestion des crédits n'étant pas techniquement les mêmes. En conséquence, toutes les AP et AE votées dans Coriolis doivent être clôturées. L'ouverture de ces AP et AE non soldées dans Grand Angle nécessitent formellement un nouveau vote de l'Assemblée, même s'il a déjà été effectué lors du vote des décisions budgétaires antérieures au BP 2025.

Les montants de stocks repris pour chacune des activités de l'arborescence budgétaire ont été calculés à partir des AP/AE déjà votées après déduction de l'ensemble des dépenses réalisées au 31/12/2023. Il n'était en effet pas possible techniquement de retraduire pour le BP 2025 les effets de la réalisation de la totalité des dépenses de l'exercice 2024. Ce montant à reprendre est donc surestimé par rapport au stock de crédits sur AP/AE restant à mandater au 31/12/2024. Il vous sera donc proposé de diminuer ces AP et AE de reprise de l'historique lors d'une décision modificative 2025, pour retraduire sur ce stock les impacts de l'exécution de l'exercice 2024.

Ces AP ou AE techniques à revoter figurent en tête de chaque activité sous l'intitulé « Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle ». En annexe figure également les affectations à reprendre, qu'il est proposé de revoter dans le cadre de ce budget primitif.

### **Vote des nouvelles AP ou AE**

Par ailleurs, l'ouverture des AP ou AE dans le nouvel outil couvre les prévisions d'engagement avec deux types d'AP ou d'AE : ces autorisations sont soit annuelle (A) pour les AP/AE qui ont une date limite d'engagement à la fin de l'exercice lors duquel elles sont votées, soit multi projets (P) pour les actions qui impliquent des engagements sur plusieurs années et qui peuvent être réévalués.

Dans la mesure du possible et afin de faciliter la gestion technique des crédits, il vous est proposé de limiter le nombre d'AP ou d'AE votée pour chaque activité.

### **Affectations des opérations**

Conformément à la pratique instituée par le règlement budgétaire et financier de la collectivité, le vote des affectations de crédits sur les AP et AE permet d'identifier l'ancien niveau de vote des autorisations dans Coriolis à travers le nouveau concept Grand Angle d'opération.

Ainsi, si le vote réglementairement s'effectue au niveau de l'AP ou de l'AE, la décision d'affectation au niveau de l'opération permet de garder la même maille de décision sous des concepts différents.

# ECONOMIE - EMPLOI



## 1.1 - ECONOMIE

En 2024, le budget de l'économie a connu des succès qui valident nos orientations : un nombre records de projets capacitaires financés par les fonds européens, un nombre record de projets d'innovation et la réussite du fonds Centre-Val de Loire Investissement dont les sollicitations nombreuses confirment le besoin sur le terrain.

L'exercice 2025 se caractérise par deux éléments majeurs. D'une part, la prise en compte du contexte budgétaire qui nécessitera de renforcer notre efficacité dans la mise en œuvre des priorités du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation avec des moyens d'intervention mesurés. Et d'autre part, notre volonté d'ajuster en permanence nos moyens financiers à la capacité de développement réelle de l'économie régionale dans un environnement national et international changeant.

Globalement, la Région gardera deux priorités majeures : être en proximité avec toutes les entreprises de son territoire et encourager l'innovation sous toutes ses formes.

Les ressources en faveur du développement et de la création/reprise d'entreprise seront maintenues en faveur d'une offre de service adaptée aux besoins des dirigeantes et dirigeants d'entreprise. En parallèle, la Région s'est dotée de dispositifs de garantie et d'intervention par les entreprises en difficulté qui resteront préservés du fait de la conjoncture. Nous devons être en mesure d'accompagner des sauvetages industriels crédibles, tel que celui de Duralex.

L'accompagnement des entreprises en transitions environnementales, numériques et sociétales continuera de se décliner au travers de plusieurs dispositifs régionaux et partenariaux avec une mention particulière pour la reconduction en 2025 de l'accélérateur des transitions écologiques et sociales, novateur au niveau national.

2024 était les 10 ans de la Loi Hamon sur l'ESS, l'occasion de revenir sur les avancées en matière d'ESS et de dessiner l'avenir avec les acteurs au travers d'une concertation sur toute l'année dans les territoires et une nouvelle Stratégie Régionale de l'ESS 2025 – 2030. En région Centre Val de Loire, 2 dispositifs uniques en France et emblématiques de la Région ont façonné l'ESS avant la Loi Hamon : le dispositif Cap asso mis en place en 2004 et dont on fête les 20 ans ; le dispositif de développement rural ID en campagne mis en place en 2010 devenu A vos ID en 2015 avec un élargissement au milieu urbain et les liens ville – campagne. La nouvelle Stratégie régionale de l'ESS aura pour ambition de participer à la transformation du tissu économique et engager toute l'économie, faire grandir l'ESS en taille, proportion et diversité, faire émerger des expérimentations d'innovations sociales, écologiques et territoriales. 2025 sera ainsi la première année du déploiement des mesures de cette nouvelle Stratégie qui sera proposée à l'Assemblée régionale en début d'année et des ambitions du rapport adopté en avril 2023 « vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région pour la vitalité associative ».

Le dispositif Cap'Asso, reconnu par le secteur associatif, sera, dans le prolongement, confirmé bien que réajusté cette année pour entrer dans la maquette budgétaire. Mais sa poursuite était essentielle au moment où nombre des financeurs des associations seront obligés de se retirer dans le contexte national des finances publiques.

Autre fait marquant pour l'année 2025, la mise en place d'une feuille de route en faveur de l'économie circulaire permettant une approche systémique de la transformation écologique et sociale de l'économie intégrant les principes de finitude des ressources et de sobriété. La concertation de 2024 a permis d'identifier l'engouement d'un certain nombre d'acteurs économiques, qui sont prêts à mettre ces principes au travail de façon très opérationnelle à la fois au sein des entreprises et dans des approches à la fois de filières et/ ou territoriales.

Le soutien du capital humain restera une valeur centrale à un moment où la formation et l'orientation des salariés constituent des facteurs déterminants de l'attractivité de notre région. Les actions en leur faveur seront maintenues.

S'agissant du développement des filières et des réseaux, et alors que l'Etat se désengage, le soutien aux clusters et aux pôles de compétitivité continuera à être un élément majeur notamment consolidé grâce à des conventions d'objectifs axées sur des mesures de résultats et d'impacts sur les écosystèmes industriels. De plus, par le biais du schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation nous renforcerons la coopération entre la recherche académique et les pôles de compétitivité dans nos domaines prioritaires de spécialisation régionale.

Notre agence régionale Dev'up accompagnera la structuration des filières et les projets des entreprises, dans les secteurs de l'innovation, du numérique, de la transition écologique et de l'international et elle poursuivra ses actions pour attirer de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Dans un contexte économique qui nous contraint, la Région fait le choix de garder intactes ses ambitions en préservant ses capacités d'adaptation et de réactivité en fonction des réalités des entreprises et des territoires. Elle reste déterminée à investir en faveur de la performance et de l'innovation de nos entreprises quels que soient leurs secteurs ou leurs lieux.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	21 663 000	21 050 000	340 000	6 740 000
<b>Crédits Fonds Européens</b>	860 000	6 295 000	860 000	6 295 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 523 000</b>	<b>27 345 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>13 035 000</b>
<b>Crédits Région</b>	30 000 000	20 000 000	9 300 000	10 000 000
<b>Crédits Fonds Européens</b>	2 200 000	9 780 000	2 200 000	9 780 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>32 200 000</b>	<b>29 780 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>19 780 000</b>

### 1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1101E08	936_REPAD-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	723 739

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1101E03	906_REPAD-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	3 265 000
AP	2024	P1101E05	906_REPP/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	5 300 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1101E07	31/12/2025	936_25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	117 000

Il est proposé d'ouvrir une AE Economie de proximité et attractivité du territoire pour un montant de 117 k€.

Sur cette AE, le salon L'artisanat C'Chartres (ex Artisanales de Chartres) est ajusté à 30 k€. La solution FIBEN de la Banque de France est ajoutée afin de disposer de données financières complémentaires sur les entreprises nécessaires à l'instruction des dossiers d'aide.

Il est proposé aussi de renouveler les opérations de France Design Week, et RDV de l'Histoire, qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1101E07	P1101O004	ECONOMIE DE PROXIMITE	117 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1101E02	31/12/2025	906_25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	1 800 000

Il est proposé d'ouvrir une AP Economie de proximité attractivité pour un montant de 1,8 M€. Le montant proposé est en adéquation avec le volume de dossiers réalisés en 2024. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1101E02	P1101O004	CAP ECONOMIE DE PROXIMITE	1 800 000

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	278 000	280 100		
Investissement	4 163 000	2 522 000	1 782 000	1 845 558

En section de fonctionnement, il est proposé un montant de crédits de paiement de 280 100 €

En section d'investissement, il est proposé un montant total de 2 522 000 €

Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, en mai 2020, la Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires, le fonds Renaissance, un fonds d'urgence de plus de 12 M€ pour accompagner les petites entreprises de proximité et notamment celles liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration et à l'alimentation. Le fonds Renaissance a été clôturé fin juillet 2021. 86,5 % des crédits du fonds ont été mobilisés.

En janvier 2022, ont démarré les premiers remboursements des entreprises bénéficiaires dont une partie (environ 1/3) doit être reversée à la Banque des Territoires. Les remboursements aux EPCI s'effectuent, selon les modalités des conventions qui nous lient, à la fin du fonds en 2027. Une AP Fonds Renaissance Remboursement couvrant la période 2022-2027 a été par conséquent créée afin de pouvoir procéder au remboursement des avances faites par les EPCI et la Banque des Territoires. 700 k€ seront remboursés par la Région en 2025.

Dans le cadre du SRDEII 2022-2030, la Région a décidé dans son 4ème axe de « booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire ». Cet axe se traduit par la mesure 41 « créer un fonds partenarial avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'économie de proximité ».

Fort de l'expérience réussie avec le Fonds Renaissance, la Région a affirmé ainsi son souhait de poursuivre ce travail partenarial pour l'économie de proximité. Au-delà d'une présence renforcée de la Région auprès des territoires et des entreprises de proximité, l'enjeu réside dans l'accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre notamment de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes.

Doté de 1,8 M€ en AP, l'objectif de ce fonds partenarial dont l'outil est dénommé CAP Economie de Proximité, est donc d'accompagner les projets des entreprises du quotidien. Cet accompagnement prend la forme d'une subvention et porte sur le développement, la modernisation, la création, la diversification d'activités commerciales et artisanales, en lien notamment avec le renforcement de la transition écologique, le développement du numérique...

De façon complémentaire, la Région poursuivra son soutien aux manifestations telles que les Artisanales de Chartres ou France Design Week, susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'attractivité de notre territoire et l'image de marque des métiers auprès du grand public.

### **1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES**

#### **Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle**

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1102E07	936_REPAD-P1102-DEVT CREATION REPRISE	1 951 542
AE	2024	P1102E08	936_REPP/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	8 700 639

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1102E02	906_REPAD-P1102-DEVT CREATION REPRISE	933 000
AP	2024	P1102E04	906_REPP/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	340 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1102E06	31/12/2025	936_25A/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	396 300

Il est proposé d'ouvrir une AE développement création reprise pour un montant de 396 300 €. Cette AE est destinée à soutenir les réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise, sensibiliser à l'entrepreneuriat et soutenir l'entrepreneuriat des femmes, mettre en place des programmes d'incubation et d'accélération des entreprises.

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1102E06	P1102O005	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES	50 000
			P1102O006	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	346 300

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 394 000	2 257 450		4 000 000
Investissement	1 123 000	161 250	2 000 000	2 926 855

Dans le cadre du SRDEII, la Région s'est engagée à maintenir et à amplifier ses actions dans le domaine de l'entrepreneuriat tout particulièrement en faveur des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et de la transmission d'entreprise.

Au titre du fonctionnement,

- Le soutien de la Région à l'activité des chambres consulaires CCI /CMA et des réseaux Initiative et Entreprendre auprès de créateurs et créatrices, cédantes et cédants, repreneurs et repreneuses, contribuera à maintenir et développer la population active artisanale et commerciale partout dans la région. Compte tenu des contraintes budgétaires, une baisse limitée de 5% des AE est proposée cette année sur les accompagnements à la création reprise des réseaux et chambres consulaires.
- La Région poursuivra également son soutien aux actions favorisant l'entrepreneuriat des femmes et la sensibilisation ou la formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours Graine de Boite, les récompenses des lauréats du prix régional Crea Campus, le soutien à l'opération Pépîte Starter.
- Afin de gagner en lisibilité sur l'ensemble de l'offre de services mise en œuvre en faveur de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire et de proposer un parcours d'accompagnement structuré aux porteurs et porteuses de projet, la Région a lancé à l'automne 2020 un appel d'offre unique « Pass Création » couvrant une période de quatre ans. Co-financé par des fonds FSE+ et par l'AGEFIPH, le coût global du marché, tous financements confondus (Région, FSE+, Agefiph), est de 12,35 M€ pour quatre ans. Le volume de paiement 2025 est estimé à près de 1,8 M€.

En investissement, les moyens mobilisés par la collectivité pour financer les projets de créations/reprises d'entreprise sont depuis 2023, intégrés dans les enveloppes budgétaires allouées aux dispositifs CAP Economie de proximité et CAP PME/PME.

En fonctionnement, 4 M€ de recettes Région bénéficiaire final sont proposées dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 pour le soutien au dispositif Pass création pour l'accompagnement à la création reprise d'entreprises des publics vulnérables.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	50 000	4 880 000	50 000	4 880 000
Investissement	400 000	5 380 000	400 000	5 380 000

### 1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1103E07	936_REPA/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	840 348
AE	2024	P1103E08	936_REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	57 210

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1103E03	906_REPA/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	3 236 820
AP	2024	P1103E04	906_REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	3 000 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1103E06	31/12/2025	936_25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	377 400

Il est proposé d'ouvrir une AE Transition des entreprises pour un montant de 377 400 €. Cette AE est destinée aux actions en faveur de la transition écologique et énergétique, de l'économie circulaire et aux actions en faveur de la transformation numérique. Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1103E06	P1103O005	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	377 400

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1103E02	31/12/2025	906_25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	2 500 000

Il est proposé d'ouvrir une AP Transition des entreprises pour un montant de 2,5 M€ et de l'affecter de la façon suivante : CAP Transition Energétique et Ecologique pour 1,5 M€ et CAP Transformation du Numérique pour 1 M€.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1103E02	P1103O007	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	1 500 000
			P1103O008	TRANSFORMATION NUMERIQUE	1 000 000

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	308 000	507 710		140 000
Investissement	4 952 000	2 194 000	1 300 000	

En fonctionnement, il est proposé de soutenir les transitions des entreprises sur 2 axes :

- La transition écologique et sociale au travers en particulier la reconduction des accélérateurs des transitions écologiques et sociales avec 190 k€ d'AE et 95 k€ de CP et par le financement des actions qui découleront de la stratégie de l'économie circulaire avec une dotation de 100 k€ d'AE et 50 k€ de CP.
- La transition numérique au travers un accompagnement de la CRMA avec le programme transition numérique. Ce dernier sera ajusté à 87,4K d'AE pour 43,7K€ de CP.

En investissement, les transitions écologique et numérique sont des marqueurs forts de notre nouveau SRDEII. Au-delà du soutien d'ores et déjà mobilisé et qui sera poursuivi pour l'accompagnement des actions collectives portées par les chambres consulaires, la Région offre depuis 2023 aux entreprises par la création de deux nouveaux dispositifs, CAP Transition écologique et CAP Numérique, la possibilité de bénéficier d'un parcours structurant et facilitant afin de les inciter à améliorer l'efficacité énergétique de leurs process et/ou s'investir dans une démarche plus large de transition écologique et de relever les défis de leur transformation numérique et ainsi, accroître leurs performances et rester compétitives.

En 2025, le dispositif CAP Transition Ecologique sera doté de 1,5 M€ en AP et 0,75 M€ de CP et le dispositif CAP Transformation numérique sera doté de 1 M€ en AP et de 0,5 M€ en CP.

En fonctionnement, 140 k€ de recettes Région bénéficiaire final sont proposées dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 pour le soutien au déploiement du dispositif en faveur d'un tourisme durable.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement		250 000		250 000

## 1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1104E04	936_REPAD-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	27 614 559
AE	2024	P1104E05	936_REPP/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	64 503

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1104E02	906_REPAD-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	1 650 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1104E03	31/12/2025	936_25A/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	9 467 000

Il est proposé d'ouvrir une AE Structuration et développement de l'ESS pour un montant de 9,467 M€ et d'affecter les crédits de la façon suivante : 8 M€ pour le dispositif CAP Asso et 1,467 M€ pour soutenir la structuration et le développement de l'ESS (Soutien aux têtes de réseau ESS, CAE, Schéma Régional de l'ESS...), et permettre le financement d'expérimentations.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1104E03	P1104O001	CAPASSO	8 000 000
			P1104O004	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	1 467 000

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1104E01	31/12/2025	906_25A/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	400 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1104E01	P1104O003	SOUTIEN DES PROJETS DE CREATION OU REPRISE	200 000
			P1104O005	SOUTIEN A L INGENIERIE FINANCIERE DE L ESS	200 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	9 505 000	9 390 950		
Investissement	1 650 000	1 400 000		

En section de fonctionnement, le dispositif CAP ASSO, marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Un montant très conséquent au regard des contraintes budgétaires sera ainsi maintenu pour l'accompagnement des projets associatifs.

Dans la continuité de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS) de 2018, la Région prépare la Stratégie Régionale de l'ESS 2025-2030. Cette stratégie prévoit la mise en place ou la poursuite de plusieurs mesures :

- Le soutien aux têtes de réseau régionales de l'ESS conformément aux engagements pris dans le CPER et en lien avec le déploiement des futures mesures de la SRESS 2025-2030,
- La participation de la Région aux fonctionnements des dispositifs innovants et structurants tels que la plateforme de financement citoyen Efferve'sens et l'incubateur Alter'Incub,
- L'appui régional aux modèles coopératifs notamment avec les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE),
- Le financement des expérimentations émergentes dans la future stratégie.

En section d'investissement, la prochaine stratégie de l'ESS prévoit de poursuivre 3 axes :

- l'augmentation des entreprises sous statut coopératif via le CAP Région SCOP-SCIC,
- la poursuite de outils de financements participatifs et solidaires avec l'abondement régional à la plateforme Efferve'sens,
- le renforcement des entreprises sous statuts ESS avec le fonds de garantie de France Active.
- la mise en place du fonds de prêt relais dédié aux structures de l'ESS pour leurs faciliter l'accès au fonds européens. 1 M€ seront dédiés à ce nouveau fonds.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	260 000	75 000	260 000	75 000

### 1.1.05 – SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1105E06	936_REPAD/P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	1 370 804
AE	2024	P1105E07	936_REPP/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	800 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1105E02	906_REPAD/P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	391 000
AP	2024	P1105E04	906_REPP/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	772 500

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1105E05	31/12/2025	936_25A/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	320 251

Il est proposé d'ouvrir une AE Soutenir la formation et le dialogue social pour un montant de 320 251 €. Cette AE est destinée au financement des salons dédiés à l'emploi, au soutien à la structure ARDAN et au projet Smart Base RH.

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1105E05	P1105O001	SALONS DEDES A L EMPLOI	120 000
			P1105O006	ACTIONS EN FAVEUR DE L EMPLOI	200 251

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	648 000	576 651		
Investissement	448 000	807 000		

Le contexte international mais aussi l'évolution de notre rapport au travail et la pandémie amènent une situation inédite de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. L'enjeu est aussi maintenant de repositionner l'humain au cœur de la stratégie d'entreprise. Répondre au défi de l'emploi reste une priorité majeure de notre SRDEII. L'ensemble de nos actions doit permettre d'accompagner les entreprises dans la gestion et l'anticipation des ressources humaines et leurs créations d'emplois.

Dans la perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra par conséquent en 2025 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Elle poursuivra également son soutien à l'association ARDAN Centre dont l'action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles, et de mettre à la disposition de l'entreprise les compétences d'un porteur ou d'une porteuse de projet en recherche d'emploi.

Les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois significatives continueront d'être soutenus et encouragés. Ils trouvent depuis 2023 des possibilités de financements à travers le dispositif CAP PME/PMI (activité 1.01.07 ci-après).

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	200 000	90 000	200 000	90 000

## 1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1106E03	936_REPAD-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	4 370 107

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1106E02	31/12/2025	936_25A/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	3 577 200

Il est proposé d'ouvrir une AE Soutenir le développement des filières et des réseaux pour un montant de 3 577 200 €. Cette AE est destinée au soutien des clusters, pôles de compétitivité et des réseaux et filières (vrac, auto, matériaux biosourcés...)

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1106E02	P1106O05	ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTERS	3 522 200
			P1106O06	PROMOTION ET VALORISATION DES FILIERES	55 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 439 000	2 351 109		

Depuis de nombreuses années, la région Centre-Val de Loire dispose sur son territoire de filières à enjeux très forts telles que la cosmétique, l'aéronautique, la pharmacie, l'automobile ou encore l'agro-alimentaire et la défense.

La constance du soutien apporté par la Région à la structuration de ces filières, sous la forme de clusters ou de pôles de compétitivité, permet d'offrir un accompagnement organisé et performant, renforçant ainsi la compétitivité des nombreuses entreprises régionales présentes dans ces différents secteurs. La Région poursuivra ainsi son soutien à la mise en œuvre de clusters comme Pixel Players dans le divertissement digital ou Healthcare Loire Valley dans les équipements médicaux.

Depuis 2023, elle a souhaité également élargir son soutien aux secteurs du ferroviaire et de l'automobile et aux nouvelles filières émergentes, porteuses de l'économie de demain comme le vélo, l'hydrogène renouvelable, ou encore le vrac ou la filière des matériaux biosourcés et s'inscrire en complémentarité avec France 2030 sur son volet soutien aux filières stratégiques et celles d'avenir. Compte tenu des contraintes budgétaires, une baisse limitée de 5% des AE sera réalisée cette année sur les financements des clusters et pôles compétitivité.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	350 000	1 000 000	350 000	1 000 000

### 1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1107E08	936_REPA/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	1 162 688

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1107E04	906_REPA/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	15 263 262
AP	2024	P1107E06	906_REPP/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	17 895 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1107E07	31/12/2025	936_25A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	200 000

Il est proposé d'ouvrir une AE Développement et relocalisation des entreprises pour un montant de 200 k€. Cette AE est destinée au financement des Groupement de prévention agréé (GPA), au Centre Technique Régional de la Consommation et au Club ETI. Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1107E07	P1107O007	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES ECO	200 000

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1107E03	31/12/2025	906_25A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	9 900 000

Il est proposé d'ouvrir une AP Développement et relocalisation des entreprises pour un montant de 9,9 M€ et d'affecter les crédits de la façon suivante :

- Dispositif CAP PME/PMI, Territoire d'Industrie et PASS VIE pour 9,2 M€

- Fonds d'Intervention des entreprises en difficulté pour 700 k€. Ce dernier finance le besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat Ad Hoc

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1107E03	P1107O005	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	700 000
			P1107O012	CREATION REPRISE ET DEVELOPPEMENT DES PME/PMI	9 200 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	600 000	330 530	181 000	2 600 000
Investissement	13 462 000	9 239 849	3 976 000	4 127 587

Depuis 2017, la Région accompagne les 7 Groupements de Prévention Agréés de la Région (un par département et un régional) dans leurs actions annuelles de soutien auprès des entreprises en difficultés.

La région propose de doter les GPA à hauteur de 140 k€ en crédits de paiement, dont 70k€ lié au solde de la dotation 2024. Il est également proposé de renouveler la dotation au club ETI afin de poursuivre le soutien aux entreprises du territoire.

En section d'investissement, le fonds de prévention des difficultés des entreprises, créé en 2019, complété par notre soutien aux Groupements de Prévention Agréés, prend toute sa place dans le contexte économique complexe que peuvent traverser les entreprises régionales. Ce fonds vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont été contraintes de faire appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation. Ce dispositif sera doté en 2025 de 0,7 M€ en crédits de paiement, pour suivre le volume réalisé en 2024 en tenant compte d'une probable accélération.

Il est perceptible aujourd'hui que l'environnement des entreprises est de plus en plus instable et change de plus en plus vite. Au-delà du besoin de financement, les entreprises expriment la nécessité d'être accompagnées dans le développement de leur projet pour construire de nouveaux modèles plus vertueux. Elles plébiscitent des outils qui les aident à répondre aux grands défis qui s'imposent à elles et à des besoins et des objectifs à la fois stratégiques et opérationnels.

Face à ces enjeux et pour répondre aux attentes des entreprises d'un apport renforcé en ingénierie globale de projet, la Région propose depuis février 2023 un Contrat d'Appui au Projet unique dénommé CAP PME/PMI. Doté de 9 M€ d'AP et 3,6 M€ de CP, ce dispositif permet d'accompagner les projets des entreprises et de faciliter le bouclage de leur plan de financement. Ce dispositif est complété par le dispositif PASS VIE (Volontaire International en Entreprise) prévu par notre SRDEII et renforcé en 2024.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	1 800 000	4 000 000	1 800 000	4 000 000

## 1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1108E04	936_REPAD-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 376 000

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1108E02	906_REPAD-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	100 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1108E03	31/12/2025	936_25A/D-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 276 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1108E03	P1108O001	SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 276 000

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1108E01	31/12/2025	906_25A/D-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	350 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1108E01	P1108O001	SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP	350 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 376 000	5 276 000		
Investissement	100 000	350 000		

### Présentation du programme d'actions 2025

Le programme d'actions 2025 se présente sous la forme d'offres de services destinées à trois grandes catégories d'acteurs.

**Concernant les territoires et les EPCI**, l'agence interviendra notamment, d'une part, dans la détection des projets d'investissement des entreprises de leur territoire, et d'autre part, dans la

valorisation de leurs atouts économiques en vue de favoriser leur attractivité et les échanges entre les décideurs économiques.

**Concernant les partenaires,** Dev'Up facilitera notamment la coordination des acteurs et professionnalisera les développeurs économiques, mobilisera les partenariats internationaux européens au profit des entreprises et des acteurs de l'innovation et de la recherche. Dev'Up portera aussi son attention sur les politiques européennes en faveur de l'innovation. En outre, Dev'Up informera, contribuera à une meilleure connaissance des évolutions économiques sur le territoire et évaluera les actions du pôle export et celles menées par l'agence l'an passé.

**Concernant les entreprises,** les objectifs seront de faciliter l'orientation des porteurs et porteuses de projets, d'accompagner les entreprises en croissance notamment dans leurs démarches d'innovation et de développement. Les projets de réduction de l'empreinte écologique des entreprises, en matière de transformation digitale et d'innovation seront plus particulièrement soutenus. L'agence poursuivra également son soutien au développement à l'international et valorisera aussi les savoir-faire et produits de la région, à travers la marque « produit en région © du Centre ».

### **Approbation de la convention annuelle et des subventions attribuées à Dev'Up pour l'année 2025**

En réaffirmant sa volonté de faire ensemble dans un rôle de facilitateur avec ses partenaires, considérant les priorités affichées dans la convention-cadre 2023-2028, adoptée lors de la session plénière du 15 décembre 2022, Dev'Up propose, en 2025, de porter plus particulièrement ses efforts sur les grands enjeux suivants :

1. Renforcer la mobilisation, la formation et la coordination des développeurs économiques face aux grands enjeux de transition des entreprises et des territoires et accentuer les liens avec les développeurs de l'ESS
2. Détecter et accompagner les projets des entreprises en matière d'investissement, d'innovation, de décarbonation, d'économie circulaire, de digitalisation, de ressources humaines notamment en mobilisant le dispositif France 2030, autres CAP de la Région Centre-Val de Loire et dispositifs régionaux comme l'AREC ou encore la SEM Territoire et Développement (300 projets accompagnés)
3. Intensifier le programme de détection de projets et d'attractivité du territoire sur les filières stratégiques en capitalisant notamment sur des pavillons collectifs régionaux et en prototypant de nouvelles actions comme un appel à projets « startups industriels » ou en soutenant le programme de la Chambre Régionale d'Agriculture pour l'accueil de repreneurs et repreneuses d'exploitations d'élevage (laitier et/ou caprin) d'Europe du Nord (35 projets gagnés)
4. Poursuivre les actions engagées pour rapprocher le monde académique des entreprises dans le cadre de visites de laboratoires et d'un nouveau programme de Rencontres Economiques Dev'Up - innovation (7 événements organisés)
5. Conforter le Centre-Val de Loire comme un territoire numérique via l'organisation de deux séries d'événements (Digital Connect Tour Centre-Val de Loire et programme Viva Technology à Paris), déployer le centre de ressources numériques Loire Valley Data Hub (Edih) et contribuer au déploiement du nouveau GIP CybeRéponse
6. Organiser avec les partenaires de la Team France Export la deuxième journée de l'international à destination des entreprises exportatrices et des entreprises à capitaux étrangers

7. Accompagner à l'export les entreprises régionales via le programme d'actions collectives à l'international en ayant un regard particulier sur les primo-exportateurs (400 participations d'entreprises dont 10% de nouvelles)
8. Renforcer la visibilité de la marque Produit en Région © du Centre auprès de la grande distribution et du grand public notamment dans le cadre d'une tournée d'été (près de 300 adhérents)
9. Poursuivre la démarche RSE Dev'Up, initiée en 2024, en déployant les premières fiches actions.

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Personnel	4 065 000 €	Produits entreprises/organismes	3 150 000 €
Cotisations	14 000€	Cotisations membres	125 000 €
Fonctionnement (siège et antennes)	475 000 €	<b>REGION (fonctionnement)</b> Dont 100 000 € au titre de la filière alimentaire Incluant pour 2025 : EEN (40%) ACTT4COSMETICS (50%)	<b>5 376 000 €</b>
Évaluation, études, infos filières	55 000 €	État DRARI-FNADT :	140 000€
Animation territoriale	88 000 €	Europe	1 004 000 €
Communication – presse	246 000 €	Produits constatés d'avance (report subvention Région - salons)	260 000 €
Systèmes d'information -actions collectives numériques	212 000 €	Autres produits	45 000 €
Attractivité –promotion internationale	257 000 €		
Politiques européennes-appui aux transitions – innovation	97 000 €		
Promotion produits régionaux	112 000 €		
Salons – missions	4 460 000 €		
Provision IFC	59 000 €	Financement sur fonds propres	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 140 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 140 000 €</b>

### Présentation des investissements prévus en 2025

En 2025, des investissements sont envisagés. En complément de la modernisation des matériels informatiques et roulants, d'acquisition de mobilier, l'agence engagera en 2025 la rénovation de son siège social, situé à Orléans. Ce programme immobilier, qui devrait s'étaler sur deux années, vise à optimiser l'usage du bâtiment. Il permettra d'atteindre de meilleures performances thermiques afin de réduire l'empreinte carbone du bâtiment. Les investissements sont chiffrés aujourd'hui à 350 000 € TTC.

## 1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1109E06	936_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	485 225

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1109E03	906_REPAD-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	2 628 142
AP	2024	P1109E05	906_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	12 500 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	150 000	79 500	119 000	
Investissement	4 102 000	3 325 901	242 000	1 100 000

La Région poursuit le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et les plateformes Technologiques (tels que le CRESITT, CETIM, WE LAB COSMETICS).

En section d'investissement, les crédits de paiement proposés sont répartis de la façon suivante :

- 2 775 280 € pour financer le PIA 4 (2,5 M€ pour les volets filières et innovations et 209 k€ pour le volet IDEMO)
- 430 000 € pour le CAP RDI
- 120 621 € pour mandater les dossiers PSCP.

L'accompagnement de l'innovation dans les entreprises s'appuie sur une chaîne de financement complète qui s'est considérablement étoffée ces dernières années avec de multiples dispositifs, notamment avec notamment France 2030 Régionalisé (PIA 4) qui a succédé au PIA 3 et vient en complément de nos dispositifs CAP.

Le dispositif France 2030 Régionalisé (38 M€, répartis à parité entre l'Etat et la Région) en Centre-Val de Loire vise à soutenir l'innovation, la compétitivité des filières stratégiques et le développement des projets collaboratifs structurants. À travers le volet Innovation, il accompagne les entreprises dans le développement de solutions technologiques. Le programme i-Démo (ex PSCP) finance des projets collaboratifs ambitieux.

Enfin, le volet Filières renforce les écosystèmes régionaux en favorisant les partenariats stratégiques et l'émergence de filières d'excellence (comme par exemple la Fabrication Additive pour l'aéronautique ou bien encore le ferroviaire).

En investissement, 1,1 M€ de recettes Région bénéficiaire final sont proposées dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 pour le soutien au dispositif de fonds d'amorçage des entreprises.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement		400 000		400 000

## 1.2 – AGRICULTURE ET FORETS

Secteur totalement confronté aux conséquences du dérèglement climatique et à celles d'une mondialisation dérégulée, l'agriculture connaît une crise systémique accentuée par une succession d'aléas météorologiques mais aussi une crise géopolitique. Toutes les filières sont aujourd'hui touchées et le monde agricole fait une nouvelle fois face à des difficultés très importantes.

En conséquence, et ce malgré un budget contraint, la Région souhaite conserver son niveau d'engagement en faveur de l'Agriculture. Ces crédits permettront de soutenir les investissements agricoles mais également de maintenir la trajectoire exemplaire d'utilisation des fonds européens, principale ressource financière pour bon nombre d'exploitations.

La priorité est et restera le traitement de l'ensemble des dossiers liés aux Dotations Jeune Agriculteurs et aux Investissements Productifs (SIAP). Les moyens humains dédiés à la gestion du FEADER sont à ce titre conséquents, avec un déploiement au plus près du terrain dans les Maisons de la Région.

En parallèle, la construction avec les agriculteurs et les agricultrices d'une agriculture plus résiliente et performante au cœur de la transition agro environnementale se poursuit. Les Contrats d'Appui aux Projets sont renouvelés, la Région accompagnant l'innovation, les expérimentations, les projets dans chaque filière tout en poursuivant l'adaptation agro-environnemental.

L'alimentation est prioritaire dans nos politiques agricoles, mais elle demeure surtout transversale dans nos politiques régionales. La poursuite de l'accompagnement des PAT, mais aussi la relocalisation de l'alimentation, suscitent une volonté de mutualisation avec différents acteurs économiques ou publics.

La région engagera donc en 2025 une action globale, visant à assurer la plus grande efficacité de l'action publique dans le contexte budgétaire extrêmement contraint.

La politique de promotion de nos produits, de nos fermes, de nos terroirs, indispensable pour renforcer l'économie des exploitations et conforter les réalités sociales et environnementales du monde rural sera accentuée avec l'ensemble des partenaires.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	6 550 000	6 430 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 550 000</b>	<b>17 430 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>11 000 000</b>
<b>Crédits Région</b>	14 000 000	14 000 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>

## 1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1201E06	936_REPAD-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	1 797 051

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1201E03	906_REPAD-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	7 300 000
AP	2024	P1201E04	906_REPP/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	4 500 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1201E05	31/12/2025 936_25A/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	830 000

Depuis plusieurs années, la Région mobilise un budget de près d'un million d'euros pour les programmes d'accompagnement des porteurs et porteuses de projets souhaitant s'installer en agriculture et d'accompagnement des cédantes et des cédants. L'effort sur ce programme est maintenu avec l'ouverture de l'AE à hauteur de 830 000 € afin de conserver à un niveau élevé la capacité de la Région à accompagner les porteurs et porteuses de projets dans leur démarche d'installation, afin de repérer les cédantes et les cédants et les accompagner pour garder leurs fermes transmissibles avec les différents ateliers et les aider à transmettre.

Il est proposé d'affecter la totalité pour accompagner l'installation et la transmission des entreprises agricoles. Notre soutien sera versé aux structures qui réalisent ces accompagnements et viendra en déduction des participations éventuelles des agriculteurs et des agricultrices.

Il est proposé d'affecter l'AE en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1201E05	P1201O001 APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATION	830 000

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1201E02	31/12/2025 906_25A/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	5 000 000

La priorité accordée au renouvellement des générations se traduit également dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027. Le Conseil régional est responsable de la gestion de la « Dotation Jeune Agriculteur », mesure du FEADER dont la contrepartie nationale était auparavant financée par l'Etat. Celle-ci est complétée par son équivalent pour les plus de 40 ans, la « Dotation Nouvel Agriculteur ». Elles s'appuient sur le cadre réglementaire présenté dans le

Plan Stratégique National. L'ambition de la Région est d'accompagner avec ce programme budgétaire 300 agriculteurs et agricultrices par an au lieu de 220 en moyenne sur la programmation précédente.

Il est proposé de créer une Autorisation de Programme Installation, transmission, Développement de 5 000 000 € pour engager les demandes de dotations à destination des jeunes agriculteurs (DJA) et nouveaux installés en agriculture (DNA) déposées en 2025 et d'affecter l'ensemble du montant de cette AP.

Il est proposé d'affecter l'AP en totalité par la création l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1201E02	P1201O002	DOTATION JEUNES AGRICULTEURS ET DOTATION NOUVEL AGRICULTEUR	5 000 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 000 000	970 000		
Investissement	4 460 000	4 850 000		

Le renouvellement des générations est, avec la transition agroécologique, l'une des priorités de la politique agricole régionale. Alors que le nombre de départs à la retraite dans les prochaines années s'accélère, il est nécessaire de faciliter les transmissions et d'augmenter le nombre d'installations. La Région souhaite ainsi passer le nombre d'installations aidées de 220 en moyenne entre 2014 et 2022 à plus de 300, avec un objectif de stabilisation du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices à l'horizon 2030.

La politique de renouvellement des générations s'articule en deux volets :

- Des aides directes aux porteurs et porteuses de projets, avec la mobilisation du fonds européen FEADER et des contreparties régionales financées par des crédits d'investissement ;
- Des soutiens indirects, par le financement des structures qui animent dans le territoire la politique de renouvellement des générations et accompagnent cédantes et cédants et repreneurs et repreneuses. Ce second volet de la politique de renouvellement des générations en agriculture est financé en fonctionnement.

Les crédits demandés pour le paiement des DJA et DNA en investissement sont de 4,85 M€.

## **1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET LES AGRICULTRICES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1202E02	936_REPAD-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	1 388 575
AE	2024	P1202E03	936_REPP/D-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	8 760

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1202E01	31/12/2025	936_25A/D-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	1 065 000

Afin d'accompagner d'une part le développement et la structuration de l'agriculture biologique et d'autre part la transition agroécologique, il est proposé de conserver une AE importante, témoignant de moyens constants, afin de maintenir notre soutien à l'animation, à l'appui aux projets des filières biologiques et de permettre la mise en place des premiers contrats de transition. Le co-financement en face du FEADER des mesures agroenvironnementales et climatiques, de la responsabilité des Régions, mesure forfaitaire carbone, mesure protection des races menacées et mesure apicole est rattaché à cette AE. L'AE est proposée à hauteur de 1 065 000 €.

Il est proposé d'affecter la totalité pour accompagner la transition écologique des entreprises agricoles et soutenir la structuration d'agriculture biologique. Notre soutien sera versé aux structures qui réalisent ces accompagnements et viendra en déduction des participations éventuelles des agriculteurs et des agricultrices.

Il est proposé d'affecter l'AE en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1202E01	P1202O002	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	1 065 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	740 000	990 000		

La généralisation des pratiques agroécologiques est une réponse pertinente au regard des enjeux de l'agriculture autour du climat, de la biodiversité et des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. Le développement de l'agriculture biologique, système agroécologique performant, est une priorité de l'action régionale dans l'accompagnement de la transition agroécologique. La Région affiche l'objectif d'atteindre 16% de surface agricole utile en agriculture biologique à l'horizon 2030, par le soutien à la structuration des filières bio et l'accompagnement des agriculteurs convertis et des agricultrices converties, en phase de conversion ou souhaitant initier une phase de conversion.

Après l'arrêt du dispositif « aide au maintien agriculture biologique (MAB) » en 2024, dispositif lié à l'ancienne Politique Agricole Commune, après l'arrêt des appels à projets accompagnement individuel vers la CAB ou le HVE qui ne trouvaient qu'imparfaitement leur public, la Région a testé auprès des agriculteurs et des agricultrices, notamment pendant les Etats généraux de l'économie, la possibilité de créer une contractualisation agriculteur/agricultrice – Région. Ce contrat, par l'intermédiaire d'un collectif d'agriculteurs et d'agricultrices, prendra en charge des surcoûts et prises de risques liés à la transition. Ainsi, la Région poursuivra en 2025 la mise en place des contrats individuels de transition, les « CAP transition agri » afin de proposer aux agriculteurs et agricultrices volontaires et engagés ou engagées dans un collectif, des dispositifs sur mesure, adaptés à chaque situation individuelle, permettant aux agriculteurs concernés et aux agricultrices concernées de développer dans leur exploitation des pratiques favorables à la

biodiversité, à la qualité des sols et à l'atténuation / adaptation au changement climatique. Ces contrats individuels seront réservés, pour au moins un tiers de leur nombre, aux agriculteurs et agricultrices ayant déjà terminé leur conversion à l'agriculture biologique.

Au-delà des crédits des programmes strictement réservés aux activités agriculture biologique et agroécologie, notamment via le nouveau contrat de transition, il faut souligner que la priorité donnée à l'agroécologie et à l'agriculture biologique est un élément important des autres activités du budget agricole, de l'activité « accompagner individuellement l'installation et la transmission » d'abord puisque la Dotation Jeune Agriculteur est bonifiée pour le bio. De son côté, la Dotation Nouvel Agriculteur est ouverte aux éleveurs et éleveuses ou aux agriculteurs et agricultrices bio. C'est également un élément important du programme « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles » avec la mise en place à la fois d'une priorisation lors de la sélection des dossiers pour ces publics et d'une bonification des aides dont ils peuvent bénéficier.

### 1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1203E04	936_REPAD-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	5 172 459

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1203E02	906_REPAD-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	2 332 134

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1203E03	31/12/2025	936_25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	3 124 000

Il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 3,124 M€ pour permettre de financer :

- les actions d'animation, d'information menées par les structures partenaires à destination des agriculteurs engagés et des agricultrices engagées en 2025 dans les CAP filières
- les actions d'innovation et d'expérimentation de l'agriculture, volet fonctionnement, dans les CAP filières et les filières locales ainsi que des actions d'innovation plus transversales
- les actions de promotion de l'agriculture des CAP filières et filières locales ainsi que les actions permettant la rencontre entre l'agriculture et les citoyennes et citoyens (lieux de débats citoyens par exemple).

Il est proposé d'affecter cette AE pour les deux opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1203E03	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	194 000
			P1203O002	CAP FILIERES ANIMATION STRUCTURATION VALORISATION	2 520 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1203E01	31/12/2025	906_25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 440 000

Il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,44 M€ pour soutenir l'innovation et l'expérimentation en agriculture.

Il est proposé d'affecter l'AP en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1203E01	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	1 440 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 413 000	3 080 000		
Investissement	1 200 000	1 500 000		

Cette activité regroupe notamment toutes les actions d'animation, d'innovation, d'expérimentation et de promotion de l'agriculture inscrites dans les CAP filières et dont l'objectif prioritaire est la transition agroécologique qui se traduit en premier lieu par les actions relevant de l'agriculture biologique, de l'adaptation au changement climatique et de la relocalisation de l'alimentation.

## 1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1204E03	936_REPA/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	3 280 494

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1204E02	31/12/2025	936_25A/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	1 570 000

Afin de soutenir les actions en faveur de la filière alimentaire, l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 1,57 M€ est demandée.

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1204E02	P1204O001	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 090 000
			P1204O003	PROMOTION C DU CENTRE ET SALON DE L'AGRICULTURE	480 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 397 000	1 390 000		

Le développement de la filière alimentaire est une priorité pour le conseil régional et se traduit notamment par 3 actions prioritaires suivies chaque année : l'action en faveur de la restauration collective dans les lycées, qui ne relève pas de ce programme ; le développement de la transformation des produits agricoles régionaux, notamment dans le cadre de projets alimentaires territoriaux, qui ne relève pas de ce programme ; le développement de la marque régionale C du Centre, financé par le programme « soutenir la filière alimentaire ».

Cette activité permet également de financer les actions de promotion de la gastronomie sur le territoire régional (salons de la gastronomie...) ainsi que l'action des partenaires régionaux impliqués sur la sensibilisation à l'alimentation durable ou sur la promotion des produits et des terroirs mais aussi des actions d'animation autour des maîtres restaurateurs et des métiers de bouche ou en faveur des industries agroalimentaires. L'enveloppe contrainte de l'AE nécessitera de prioriser et d'ajuster les accompagnements régionaux aux actions proposées par nos partenaires.

Par ailleurs, 0,48 M€ de crédits sont proposés au titre de la promotion du salon de l'agriculture et du dispositif C du Centre.

## **1.2.05 - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1205E02	906_REPA/D-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	9 267 755
AP	2024	P1205E03	906_REPP/D-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	3 461 954

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1205E01	31/12/2025	906_25A/D-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	7 735 000

Dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, le Conseil régional devient le seul financeur des contreparties aux dossiers d'investissements productifs des mesures FEADER de modernisation des exploitations agricoles et d'anticipation des risques climatiques (bâtiments de stockage des fourrages, tours antigel, filets paragrêles par exemple). Le montant de l'AP 2025 permettra de programmer et d'engager les dossiers des années antérieures mobilisant du FEADER. Par ailleurs, cette AP permettra également de financer les dossiers de diversification à la ferme et de transformation des produits agricoles en contrepartie du FEADER 2023-2027, en articulation avec les CRST. L'AP est proposée à hauteur de 7,735 M€.

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1205E01	P1205O001	CAP FILIERES - MATERIEL	6 285 000
			P1205O006	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	850 000
			P1205O008	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	600 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	8 340 000	7 650 000		

La demande de financement pour ce programme est proposée à hauteur de 7,65 M€. Cette activité permet le financement des investissements prévus dans les CAP filières, volet modernisation et volet prévention des risques climatiques, volet sur lequel la Région maintient son effort budgétaire, notamment sur les bâtiments de stockage des fourrages.

Cette enveloppe constitue également la contrepartie FEADER de la Région au soutien aux projets de transformation des produits agricoles, réalisés à la ferme ou dans des IAA, afin de répondre à notre objectif de relocalisation de l'alimentation.

## **1.2.06 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES AGRICULTRICES EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1206E02	936_REPA/D-P1206-SOUTIEN CRISE CONJONCTURELLE	500 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1206E01	31/12/2025	936_25A/D-P1206-SOUTIEN CRISE CONJONCTURELLE	500 000

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement de 500 k€, sans demander à ce stade de crédits de paiement. L'ouverture de cette AE, à hauteur de 500 k€ euros, permettra d'apporter une réponse rapide de la Région si nécessaire pour soutenir en urgence les agriculteurs et les agricultrices.

### 1.2.07 - GERER LE FEADER

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1207E04	9305_REPP/D-P1207-FEADER	14 500 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1207E03	9005_REPP/D-P1207-FEADER	181 943 000

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P1207E04	P1207O001	FEADER 2014-2022	11 000 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P1207E03	P1207O001	FEADER 2014-2022	34 000 000
			P1207O002	FEADER 2023-2027	26 000 000

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Fonds Européens

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Investissement	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000

Fonctionnement : Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 11 M€. Il s'agira essentiellement du paiement d'aides au maintien de l'agriculture biologique, ainsi que des projets de fonctionnement sur des actions de biodiversité et au titre du programme Leader. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

Investissement : Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 40 M€ et le plan régional d'interventions 2023-2027 pour un montant de 20 M€. Il s'agira de cofinancer, pour la programmation 2014-2022, les paiements sur l'ensemble des dossiers des mesures du programme de développement rural (PDR) engagés avant la fin de l'année 2022. Et pour la programmation 2023-2027, il s'agira des premiers paiements de la nouvelle programmation.

## 1.3 – TOURISME

Ces dix dernières années, la Région a accompagné le développement touristique avec un réel succès : la destination Centre-Val de Loire est chaque année plus attractive, y compris en 2024 alors que cette année les circonstances n'étaient pas favorables (week-ends d'élections, pouvoir d'achat en berne, hausse des précipitations...). Notre Région a ainsi consolidé ses résultats démontrant qu'au plan stratégique, l'orientation pour un tourisme durable, oeno-gastronomique, vélo et qui met en valeur notre patrimoine est la bonne.

La stratégie « Ambitions 2030 » continue de se traduire en faits avec par exemple la foncière tourisme qui se met en place par l'intermédiaire de la SEM Territoires & Développement, la montée en puissance de Cœur de Berry à vélo, ou encore le passage à la phase opérationnelle des actions en matière de tourisme de savoir-faire.

L'année 2025 sera marquée par les 20 ans de la Loire à Vélo, les 15 ans de l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité du « repas gastronomique des français » et des 25 ans de l'inscription du Val de Loire au titre des paysages culturels évolutifs et vivants par l'UNESCO. Alors que le budget tourisme n'échappe pas aux contraintes budgétaires, sa construction permettra d'être au rendez-vous de ces événements qui feront étinceler notre Région aux plans national et international. Sur ce dernier sujet, il est demandé en conséquence un effort au CRT semblable aux autres opérateurs de la Région, sans remettre en cause les piliers de l'activité de la structure qui contribue directement au succès touristique de notre Région comme en témoigne par exemple le nombre impressionnant de sept milliards de connexions générées par ses partenariats en 2023.

D'autres subventions connaîtront des enveloppes en diminution, notamment dans la mise en œuvre du programme des Nouvelles Renaissances 2025, construit en fonction. Ces réductions sont réparties et lissées afin de ne couper court à aucune dynamique touristique à l'orée des grands anniversaires et à l'horizon de Bourges capitale européenne de la culture.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	5 312 000	5 030 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>		100 000		100 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 312 000</b>	<b>5 130 000</b>		<b>100 000</b>
<b>Crédits Région</b>	3 720 000	2 500 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	5 000 000	2 970 000	5 000 000	2 970 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 720 000</b>	<b>5 470 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 970 000</b>

### 1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1301E07	936_REPAD-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	460 000
AE	2024	P1301E08	936_REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	156 292

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1301E04	906_REPAD-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	884 703
AP	2024	P1301E05	906_REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	8 391 824

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1301E06	31/12/2025	936_25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	592 533

Il est proposé de créer une AE Offre Filières prioritaires pour un montant de 592 533 € et de l'affecter comme suit :

- affectation pour la valorisation des destinations touristiques en Région Centre-Val de Loire à hauteur de 380 k€.
- affectation pour la valorisation des filières touristiques en Région Centre-Val de Loire à hauteur de 177 533 €.
- affectation Qualité (maîtres restaurateurs – qualité tourisme) pour un montant de 5 k€.
- affectation pour l'accompagnement du Festival de Loire en Région Centre-Val de Loire à hauteur de 30 k€.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1301E06	P1301O011	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES	380 000
			P1301O013	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	177 533
			P1301O014	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	5 000
			P1301O015	FESTIVAL DE LOIRE	30 000

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1301E03	31/12/2025	906_25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	500 000

Il est proposé de créer l'AP Offre filières prioritaires portant le CAP TOURISME FILIERES investissement pour un montant de 500 k€. Il est proposé d'affecter l'AP en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1301E03	P1301O009	CAP TOURISME FILIERES	500 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	517 000	542 900		
Investissement	1 455 000	1 208 286		

Grâce au dispositif CAP TOURISME FILIERES, la Région poursuivra en 2025 le soutien au développement de nouvelles offres touristiques en lien avec les filières prioritaires (patrimoine, itinérances douces, art de vivre). Son soutien à la batellerie traditionnelle depuis de nombreuses années permet de financer la construction de bateaux ainsi que le développement de l'activité touristique de structures de batellerie grâce à des nouveaux services ou l'amélioration de l'accueil des clientèles.

Le programme permet aussi le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention du nouveau titre de « Destination d'Excellence » pour les acteurs du tourisme, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs et les restauratrices.

2025 sera également une nouvelle édition à Orléans du Festival de Loire, manifestation qui trouvera naturellement sa place dans la programmation des événements qui célébreront les 25 ans de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO,

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	4 600 000	2 900 000	4 600 000	2 900 000

### 1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1302E05	936_REPAD-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	69 000
AE	2024	P1302E06	936_REPP/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	60 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1302E02	906_REPAD-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	4 491 280
AP	2024	P1302E03	906_REPP/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 164 700

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1302E04	31/12/2025	936_25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	104 408

Il est proposé de créer l'AE Projet Hébergement touristique à hauteur de 104 408 € et de l'affecter en totalité pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1302E04	P13020002	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	69 400
			P13020004	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT	35 008

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1302E01	31/12/2025	906_25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	230 000

Il est proposé de créer l'AP Hébergements touristiques pour un montant de 230 k€ et de l'affecter en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1302E01	P13020003	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	230 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	99 000	100 500		
Investissement	2 200 000	1 244 954		

Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique en région reste une priorité. Par la mobilisation de son dispositif CAP TOURISME Hébergement, la Région poursuit sa volonté de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique.

En complémentarité avec le dispositif CAP TOURISME Hébergement, le plan de relance de l'investissement touristique mobilisera également des financements FEDER pour les hébergements structurants.

Le secteur du tourisme social et solidaire continuera également d'être soutenu par la Région, à la fois pour les valeurs d'un tourisme pour tous qu'il défend, ses retombées économiques et son fort ancrage territorial.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement		100 000		100 000
Investissement	400 000	70 000	400 000	70 000

### 1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1303E03	936_REPAD-P1303-SOUTIEN ACTIONS DU CRT	3 810 900

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1303E01	906_REPP/D-P1303-CRT	30 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1303E02	31/12/2025	936_25A/D-P1303-SOUTIEN ACTIONS DU CRT	3 365 100

Il est proposé de créer l'AE soutien des actions du CRT en fonctionnement pour un montant de 3 365 100 € et de l'affecter en totalité :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1303E02	P1303O001	CRT	3 365 100

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 498 000	3 365 000		

Les priorités d'actions du CRT découlent directement de la stratégie touristique régionale. Elles porteront en 2025 sur le déploiement partenarial d'un marketing de destination, essentiellement autour de la marque Val de Loire, l'observation de l'activité touristique, le développement d'actions dédiées à l'innovation autour de l'expérience de visite, et l'hospitalité touristique territoriale.

### 1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1304E01	936_REPAD-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	1 200 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1304E02	31/12/2025	936_25A/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	750 000

Il est proposé de créer les opérations renaissances et d'affecter 0,75 M€ pour le financement des nouvelles Renaissance 2025.

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1304E02	P1304O001	PROMOTION RENAISSANCES	300 000
			P1304O002	RENAISSANCES	450 000

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 000 000	750 000		

Les crédits liés à la programmation des Nouvelles Renaissance(s), qui s'est imposée au fil des années comme un élément majeur d'attractivité, d'image de marque, de dynamisme, d'identité et d'accueil pour la région, relèvent de ce programme.

Les Nouvelles Renaissance 2025 seront notamment portées par l'anniversaire du classement UNESCO.

Elle constituera la 1ère étape d'une séquence de 4 ans, jusqu'à 2028, année de Bourges Capitale de la Culture, marquée par une programmation riche, exigeante et variée qui participera à l'animation et au rayonnement du patrimoine régional et en s'articulant autour de temps forts : les 25 ans de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO, les 20 ans de la Loire à Vélo qui marquent le lancement du cyclotourisme en Centre Val de Loire, les 15 ans de l'inscription du repas français au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la sortie du livre « Gastronomie du Jardin de la France » par l'IEHCA.

Ce sera aussi la 3ème édition du festival Ar[t]chipel, créé en 2023 dans le cadre du partenariat 2023-2027 avec le Centre Pompidou.

### 1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1305E06	936_REPAD-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	484 842
AE	2024	P1305E07	936_REPP/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	512 172

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1305E03	906_REPAD-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	74 194

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1305E05	31/12/2025	936_25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	390 000

Il est proposé d'affecter l'AE en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1305E05	P1305O001	SLOW TOURISME	300 000
			P1305O002	TRANSITION ECOLOGIQUE	90 000

- Les autorisations de programme

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1305E02	31/12/2025	906_25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	30 000

Il est proposé d'affecter l'AP en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1305E02	P1305O001	SLOW TOURISME	30 000

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	198 000	271 600		
Investissement	65 000	46 760		

Amplifiée par la crise sanitaire, la tendance au tourisme vert qui s'appuie sur la reconnexion à la nature, au ressourcement, aux circuits courts et savoir-faire locaux, se confirme. Aussi, le développement et la promotion d'offres d'agritourisme, séjours, activités et découverte pédagogique des fermes, couplées à des formes d'itinérances douces (tourisme à vélo, randonnée pédestre...) pour une découverte immersive des terroirs, ainsi que le fleurissement et l'embellissement des communes via le concours régional des Villes et Villages Fleuris seront poursuivis en 2025.

Par ailleurs, la Région entend poursuivre son action en faveur d'un tourisme durable et responsable. Dans la continuité du Fonds Tourisme Durable mis en œuvre jusqu'en fin 2024 avec l'ADEME, un nouveau partenariat avec la CCI CVL permettra de consolider le positionnement de tourisme durable de la région et de poursuivre l'accompagnement individuel et personnalisé des acteurs et actrices touristiques. Plus de 160 structures (hôtelières et hôteliers, restaurateurs et restauratrices, sites de visite, Offices de Tourisme) ont déjà été accompagnées ; de nouveaux bénéficiaires le seront en 2025.

## 1.4 - RECHERCHE

A la suite de l'adoption du SRESRI et comme pour l'enseignement supérieur, le budget recherche permettra la poursuite de la mise en place des nouveaux dispositifs. C'est un signe fort d'engagement de la Région, cohérent avec la place de notre territoire au classement des Régions qui dépensent le plus pour la recherche par habitant (2ème rang national avec une dépense de 17€ hab./an en recherche, source SRATTER 2022).

La dynamique en matière de R&D est réelle, avec l'une des plus fortes croissances de la Dépense Intérieure Régionale de Développement (DIRD), l'évolution la plus soutenue de France pour la DIRDE (des Entreprises) et le 2ème rang national pour celle de la DIRDA (des Administrations).

S'agissant du budget recherche, la priorité est donnée aux dispositifs qui permettent d'investir en faveur de l'attractivité de projets de recherche. Dans une approche plus offensive, les financements dédiés aux bourses doctorales sont en partie redéployés pour alimenter un nouveau plan d'accompagnement des chercheuses et chercheurs (contrats de post-doctorants, personnels techniques, consommables...) qui permettra d'entourer le chercheur ou la chercheuse au sein de son équipe. Il s'agit d'une nouvelle approche centrée sur l'accompagnement aux étapes clés de la carrière. La baisse tendancielle des APR IR permet d'optimiser ces crédits et de les réorienter en partie en faveur d'un nouvel appel à projets « équipement recherche ».

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	7 300 000	6 700 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	1 900 000	1 250 000	1 900 000	1 250 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 200 000</b>	<b>7 950 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 250 000</b>
<b>Crédits Région</b>	15 500 000	14 000 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	700 000	1 520 000	700 000	1 520 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>16 200 000</b>	<b>15 520 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 520 000</b>

### 1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE, LES CHERCHEURS ET LES CHERCHEUSES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1401E09	936_REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	14 347 740
AE	2024	P1401E10	936_REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	6 892 780

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1401E03	906_REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE APPELS A PROJET	11 953 458
AP	2024	P1401E04	906_REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CPER	11 051 992
AP	2024	P1401E06	906-REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE APPELS A PROJETS	8 364 935
AP	2024	P1401E07	906-REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE ARD	11 270 006

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1401E08	31/12/2025	936_25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	6 804 205

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement « Soutien Recherche Chercheurs et Chercheuses » pour un montant de 6 804 205 €, et de l'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1401E08	P1401O001	BOURSES DOCTORALES	2 952 750
			P1401O004	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES (AE)	245 000
			P1401O006	COLLOQUES ET PROGRAMES D'ETUDES	65 000
			P1401O007	ASSISTANTS TERRITORIAUX UNIVERSITAIRES	60 495
			P1401O016	STUDIUM (AE)	300 000
			P1401O017	PLAN ACCUEIL A ACCOMPAGNEMENT CHERCHEURS	3 180 960

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1401E05	31/12/2025	906-25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	5 900 000
	2025	P1401E11	31/12/2026	906_25P/D-P1401-AMBITION RECHERCHE DEVELOPPEMENT	21 000 000

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme annuelle pour un montant de 5,9 M€ et une AP « projet ambition recherche et développement » pour un montant de 21 M€ et de les affecter en totalité pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1401E05	P1401O002	APPEL A PROJETS	5 900 000
AP	2025	P1401E11	P1401O003	AMBITION RECHERCHE DEVELOPPEMENT 2020	21 000 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	6 985 000	6 385 000		
Investissement	15 412 000	13 912 000		

Les programmes de recherche soutenus dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront poursuivis. Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. A cette fin, ils comprennent notamment un plan d'actions « dynamique partenariale nationale et internationale », destiné à faciliter l'accès à des compétences externes à la Région et à utiliser les subventions régionales comme levier pour obtenir des financements nationaux (Agence Nationale de la Recherche, Plan d'Investissement d'Avenir...) ou européens (programme cadre Horizon Europe...).

Les travaux visant à préciser, affirmer et renforcer les Domaines Prioritaires de Spécialisation seront finalisés en 2025 au sein des Comités de Pilotage de ces domaines, en cohérence avec le SRESRI (ambition 4, action 18). Ils poseront les bases des futurs programmes qui succéderont aux programmes ARD CVL encore en cours.

Les crédits de paiement pour les appels à projets seront utilisés pour financer les projets déjà en cours, ainsi que pour lancer un nouvel appel à projets de recherche « d'intérêt régional ».

En cohérence avec le SRESRI, des crédits de paiement seront déployés pour :

- Le PAACC (Plan d'Accueil et d'Accompagnement des Chercheuses et Chercheurs), qui a pour objectif de contribuer à la réussite des projets de recherche et au progrès scientifique, de renforcer l'attractivité des laboratoires régionaux et de faciliter la montée en compétences et les prises de responsabilité des chercheuses et des chercheurs, en accompagnant les différentes étapes de leur carrière :
  - o Recrutement sur concours externe,
  - o Dépôt d'un premier projet de recherche national ou européen évalué très favorablement par des experts internationaux mais non financé par les autorités nationales ou européennes faute de budget suffisant,
  - o Délivrance de l'habilitation à diriger des recherches,
- L'appel à projets Equipements, essentiel pour la capacité des laboratoires à maintenir et renforcer leur positionnement au niveau national et international.

Le financement des bourses doctorales démarrées les années précédentes sera poursuivi. Des crédits seront déployés pour démarrer de nouvelles bourses en cofinancement avec les établissements de recherche, des universités étrangères, des entreprises, des associations ou des agences de l'Etat.

Des crédits de paiement seront déployés dans le cadre du volet « Recherche » du CPER 2021-2027.

Le financement des grands colloques de recherche et du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) sera poursuivi en 2025. L'animation d'un Réseau d'Innovation Ouverte sur les micropolluants dans les eaux du bassin de Loire sera soutenue en partenariat avec la Région Pays de Loire.

La Région continuera à accompagner les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche... Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS, les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation...) l'accès des chercheurs, des chercheuses et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon Europe en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional PEPITE, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs et des porteuses de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	700 000	1 520 000	700 000	1 520 000

### 1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P1402E04	936_REPA/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	394 540

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1402E01	906_REPA/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	108 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P1402E03	31/12/2025	936_25A/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	315 000

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement CSTI pour un montant de 315 k€ et de l'affecter en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P1402E03	P1402O002	CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE	315 000

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P1402E02	31/12/2025	906-25A/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	88 000

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme promotion de la CSTI pour un montant de 88 k€ et de l'affecter en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1402E02	P1402O001	CSTI	88 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	315 000	315 000		
Investissement	88 000	88 000		

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions annuels de structures clés de la médiation scientifique au bénéfice des territoires : Centre.Sciences, centre de ressources, coordinateur de la Fête de la Science en Centre-Val de Loire et animateur du réseau régional des acteurs de la CSTI, ainsi que le Pôle Sciences et Techniques de la FRMJC (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture) qui itinère avec de multiples supports en région.

Il s'agit en outre d'octroyer un soutien au dispositif de stages de troisième « Sciences pour tous » en facilitant les déplacements de collégiennes et collégiens (issues et issus d'établissements situés en ruralité ou réseau d'éducation prioritaire) vers les unités de recherche des universités et organismes partenaires, qui les accueillent à tour de rôle sur une semaine complète dans une perspective d'orientation et de découverte de la science en train de se faire.

Enfin, ces crédits bénéficieront aux Rencontres François Rabelais organisées par l'IEHCA avec une diffusion d'éléments interdisciplinaires et de débats autour des questions liées à l'alimentation qui intéressent le grand public.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 900 000	1 250 000	1 900 000	1 250 000

# EDUCATION - FORMATION



## 2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

La Région fait de l'éducation une priorité au sein de ses politiques afin d'œuvrer en faveur des jeunes, de leur réussite et de leur épanouissement. Investir pour l'éducation, c'est aussi investir pour l'avenir dans une logique de progrès vers une société toujours plus juste.

La volonté régionale est donc d'affirmer plus encore ces ambitions malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous du fait des décisions de l'Etat, principalement, et de la hausse du coût du gaz qui impactera plus spécifiquement les lycées en 2025, après que le contrat précédemment en vigueur a préservé nos budgets au plus fort de l'inflation.

Dans ce contexte, la collectivité a pris, en responsabilité, des décisions en agissant à la fois sur la partie « fonctionnement » et « investissement » :

- Les fonds de roulement des établissements ont été écrêtés à 75 jours de fonctionnement, ce qui permet, dans le dialogue avec les directions de Lycées, de réaliser les économies nécessaires sans contraindre excessivement l'autonomie et la gestion financière des établissements. Cette mesure impactera en crédits de paiement la moitié des dotations des lycées ;
- Côté investissement, la Région fait le choix de prioriser les programmes les plus urgents et les plus stratégiques. Lorsqu'un report est possible sans impact sur la continuité de service, certains investissements initialement prévus pour 2025 seront différés.

Par ces choix, la Région s'efforce ainsi de conjuguer la préservation des politiques les plus structurantes avec une gestion rigoureuse des ressources disponibles afin de continuer à œuvrer pour que les lycées du territoire soient des lieux d'excellence éducative et que l'Education n'obère pas le pouvoir d'achat des familles.

C'est ainsi que les dispositifs de protection du pouvoir d'achat des familles seront préservés : gratuité des transports scolaires, des manuels et supports numériques pédagogiques et accompagnement des lycéennes et des lycéens dans leurs activités.

Dans cette optique également, la tarification sociale et la réservation seront déployées dans l'ensemble des lycées cette année. Une véritable égalité des chances sera donc proposée à l'ensemble des élèves pour permettre à chacun, quelle que soit la capacité contributive des familles, de prendre des repas équilibrés au lycée à un tarif juste et abordable.

La collectivité poursuivra parallèlement ses efforts en matière d'alimentation au sein de ses restaurants scolaires. En deux ans, elle a déjà augmenté son taux de denrées bio de 75% et de 50% pour les produits locaux. Afin de répondre à cet enjeu d'une alimentation toujours plus durable et responsable, la Région continuera d'agir sur la formation des chefs de restauration, la gestion des approvisionnements et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur le plan bâtimentaire, dans la continuité de la stratégie adoptée en novembre 2024, la construction du futur lycée de Châteauneuf débutera en janvier 2025. Il offrira aux futurs usagers un cadre de vie exceptionnel par sa haute qualité environnementale et ses conditions d'enseignement innovantes. A l'instar du lycée de Hanches ouvert en 2023, ce lycée sera un réel outil d'aménagement du territoire pour le centre du Loiret et permettra de répondre à la saturation des effectifs dans certains lycées de l'agglomération orléanaise. Le maintien de cet engagement se fera en 2025 et les années à venir à volume budgétaire équivalent à 2024 en investissement.

C'est aussi dans une approche globale de la scolarité des élèves que la Région continuera de développer ses politiques éducatives en soutien des enseignantes, des enseignants et des élèves. Par ce choix, elle permettra de leur donner les moyens pour que des projets au sein des établissements continuent de se développer. La « COP O Lycées », mobilisant la moitié des lycées

et 2000 jeunes, est un marqueur fort de cette volonté avec des communautés éducatives qui aspirent aujourd'hui à s'investir de plus en plus dans des projets qui répondent aux enjeux sociétaux.

Enfin, la Région réaffirme sa position de cheffe de file des politiques jeunesse sur son territoire pour aider les 15-25 ans à s'épanouir. Dans le cadre de son Conseil d'Orientation régional des politiques de Jeunesse, grâce aux réseaux d'acteurs qu'elle fédère, de nouveaux chantiers seront lancés en 2025 pour répondre aux attentes exprimées par la jeunesse. Les taux d'usage des offres proposées dans sa plateforme YEP'S montrent que cet outil est devenu une véritable référence pour les jeunes. L'utilisation des cagnottes, qui seront confirmées avec certains ajustements, des différentes aides et des billets Rémi gratuits le week-end et les jours fériés montrent que la Région répond à de réels besoins tout en garantissant leur pouvoir d'achat.

C'est bien l'ensemble de ces politiques qui forment aujourd'hui le socle de notre action et que la Région entend poursuivre pour garantir à nos jeunes les conditions de leur réussite auxquelles elles et ils aspirent légitimement.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	72 104 000	71 670 000	11 395 000	18 900 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 104 000</b>	<b>71 670 000</b>	<b>11 395 000</b>	<b>18 900 000</b>
Crédits Région	104 000 000	101 364 000	7 203 000	34 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>104 000 000</b>	<b>101 364 000</b>	<b>7 203 000</b>	<b>34 000</b>

### 2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2101E07	932_REPAD-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 651 732
AE	2024	P2101E08	932_REPP/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	704 790

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2101E05	902_REPAD-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	23 215 386

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2101E06	31/12/2025	932_25A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 600 000
	2025	P2101E09	31/12/2026	932_25P/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	497 000

Il est proposé de créer les AE ci-dessus et de les affecter pour les opérations suivantes :

- 40 k€ pour les déménagements à réaliser dans les lycées non liés à des rénovations patrimoniales ;
- 150 k€ pour la prise en charge de la réparation des équipements nécessaires à la pédagogie ;
- 94 k€ pour les prestations de service divers à l'instar de la livraison de repas en cas d'indisponibilité du service de restauration ;
- 1000 € pour les frais de résiliation et pénalités ;
- 1,615 M€ pour la dotation aux travaux du propriétaire ;
- 7 M€ pour le forfait d'externat, part matériel, des lycées privés ;
- 0,17 M€ pour le transport des élèves ;
- 0,4 M€ pour la dotation EPS des lycées publics ;
- 0,73 M€ pour le reversement aux départements lié à l'accueil des lycéens dans les restaurants des collèges ;
- 8,1 M€ pour le forfait d'externat, part personnel, des lycées privés ;
- 35,2 M€ au profit de la dotation de fonctionnement des lycées publics ;
- 0,1 M€ pour les charges particulières ;
- 0,497 M€ pour le déploiement des logiciels de gestion de la restauration et de réservation des repas dans les lycées.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté			
AE	2025	P2101E06	P2101O002	DEMNAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	40 000			
			P2101O004	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	150 000			
			P2101O005	PRESTATIONS DE SERVICE	94 000			
			P2101O006	DOTATION TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	1 615 000			
			P2101O007	FORFAIT D'EXTERNAT PART MATERIEL LYCEES PRIVES	7 000 000			
			P2101O008	TRANSPORT DES ELEVES	170 000			
			P2101O010	DOTATION EPS DES LYCEES PUBLICS	400 000			
			P2101O011	REVERSEMENT DEPARTEMENTS RESTAURATION COLLECTIVE	730 000			
			P2101O012	FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL LYCEES PRIVES	8 100 000			
			P2101O013	DOTATIONS DE FCT LYCEES PUBLICS	35 200 000			
			P2101O014	CHARGES PARTICULIERES	100 000			
			P2101O015	FRAIS DE RESILIATION ET PENALITES	1 000			
			AE	2025	P2101E09	P2101O003	LOGICIELS GESTION RESTAURATION	497 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2101E04	31/12/2025	902_25A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	10 800 000

Il est proposé la création d'une AP d'un montant de 10,8 M€ permettant de doter les établissements des équipements nécessaires à leur fonctionnement et de l'affecter pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2101E04	P2101O001	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	9 986 000

Cette affectation partielle permettra d'engager les dépenses suivantes :

- 7 M€ pour le renouvellement d'équipements ;
- 1,1 M€ pour poursuivre la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement relatif au renouvellement des équipements de restauration des lycées ;
- 666 k€ pour les équipements liés aux restructurations de laveries ;
- 480 k€ pour l'acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées ;
- 200 k€ pour l'acquisition de véhicules ;

- 150 k€ pour les études confiées à des prestataires en amont d'une opération d'équipements importante ;
- 60 k€ pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du FIPH (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ;
- 120 k€ pour les équipements demandés dans le cadre des projet éducatifs « Cadre de vie participatif » ;
- 210 k€ au titre des équipements du lycée Pothier (bâtiment H).

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	53 704 000	54 097 000	10 465 000	9 765 000
Investissement	11 000 000	10 800 000		34 000

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 54,097 M€ de crédits de paiement au profit des lycées publics et privés sous contrat.

Ces crédits permettent en premier lieu d'attribuer des dotations de fonctionnement aux lycées publics et par le mécanisme encadré du forfait externat, au nom du principe de parité, d'attribuer des subventions aux établissements privés. La dotation globale de fonctionnement est pour 2025 impactée par la hausse prévue du coût du gaz, compensée pour une petite partie par des coûts en baisse pour l'électricité et les lycées qui bénéficient d'un raccordement au chauffage urbain. Face à cette situation, dans un contexte budgétaire contraint, les établissements disposant d'un fonds de roulement supérieur à 75 jours verront leur dotation écrêtée.

Enfin, la Région ambitionne de finaliser le déploiement dans l'ensemble des lycées de la tarification sociale pour la restauration et l'internat, accompagnée d'un système de réservation des repas. Pour ce faire, elle mobilisera 497 k€ pour l'acquisition des licences logicielles et l'accompagnement du prestataire titulaire du marché.

Il est également proposé d'inscrire en investissement 10,8 M€ de crédits de paiement. Cette somme doit permettre d'acquérir et de déployer dans les lycées les équipements rendus nécessaires par les évolutions des référentiels pédagogiques, en accompagnement des projets patrimoniaux de restructuration et au profit de nos agentes et de nos agents par l'acquisition de matériels adaptés.

Concernant les recettes, 9,765 M€ sont inscrits provenant pour 9,1 M€ de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'internat auxquels s'ajoute 665 k€ des Départements afin de compenser les charges assumées par la collectivité pour accueillir les collégiennes et les collégiens dans les restaurants ou internats des lycées. La baisse des recettes par rapport au budget 2024 s'explique par une prise en compte plus fine de la réalité de la fréquentation des restaurants des lycées et par l'impact de la mise en œuvre de la tarification sociale.

## **2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2102E02	932_REPAD-P2102-PROJETS EDUCATIFS LYCEES	4 923 404

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2102E01	31/12/2025	932_25A/D-P2102-PROJETS EDUCATIFS LYCEES	2 350 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE ci-dessus pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2102E01	P2102O001	PROMOTION DISPOSITIFS EDUCATIFS	170 000
			P2102O002	ACTIONS EDUCATIVES	1 760 000
			P2102O003	SANTE - MON LYCEE INCLUSIF	420 000

- 170 k€ pour la promotion des dispositifs éducatifs
- 1,76 M€ consacrés, d'une part, au financement des projets éducatifs portés par les lycées et, d'autre part, aux projets proposés et menés par les jeunes eux-mêmes, à travers principalement le dispositif 100% Éducation
- 420 k€ sont proposés pour l'accompagnement des actions menées au bénéfice des lycéennes et des lycéens en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et pour décliner des actions durables destinées à rendre les lycées plus inclusifs.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 555 000	2 448 000		

Il est proposé d'inscrire 2,448 M€ pour financer les actions listées précédemment.

## **2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2103E05	932_REPA/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	611 073
AE	2024	P2103E06	932_REPP/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	5 471 000

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2103E03	902_REPA/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	6 569 473

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2103E04	31/12/2025	932_25A/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	350 000

Il est proposé la création d'une AE de 350 k€, affectée en totalité pour deux opérations :

- 250 k€ pour prendre en charge le financement des contrats de maintenance téléphonique des établissements, migrés progressivement sur le réseau informatique opéré par la Région ;
- 100 k€ pour les équipements et fournitures nécessaires aux équipes qui interviennent pour la maintenance des postes informatiques dans les lycées et des petites prestations nécessaires pour compléter l'intervention des équipes.

Il est également proposé d'affecter 1,908 M€ sur le disponible de l'AE 2024-P2103E06 et de créer les deux opérations suivantes :

- 348 k€ pour le financement de l'ENT NetOCentre, porté par le GIP Recia, et à la poursuite du partenariat annuel avec Canopé ;
- 1,56 M€ pour la maintenance informatique des lycées, la télégestion des CFA et établissements de formations sanitaires et sociales pour l'année 2025. Ces missions complémentaires de celles des équipes internes à la Région sont confiées également au GIP Recia.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2103E04	P2103O002	LYCEES FRAIS TELEPHONIE	250 000
			P2103O005	PETITS EQUIPEMENTS SNE ET PRESTATIONS CONNEXES	100 000
AE	2024	P2103E06	P2103O003	SERVICES NUMERIQUES	348 000
			P2103O004	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	1 560 000

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2103E02	31/12/2025	902_25A/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	4 500 000

Il est proposé la création d'une AP à hauteur de 4,5 M€, affectée en totalité par la création de l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2103E02	P2103O001	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 500 000

Cette affectation permettra l'engagement des dépenses suivantes :

- 2,69 M€ pour le renouvellement des équipements informatiques et audiovisuels ;
- 1,8 M€ pour les actifs, équipements réseaux, téléphonie et câblage ;
- 10 k€ pour l'outillage et les équipements nécessaires aux équipes informatiques.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 888 000	2 688 000		
Investissement	4 000 000	4 000 000		

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement au BP 2025, 2,688 M€ au titre de l'activité *Proposer des services numériques performants*.

Les crédits de paiement proposés se répartissent ainsi :

- 2,07 M€ pour financer les actions menées par le GIP Recia pour la maintenance informatique des lycées, actions complémentaires de celles menées par les équipes internes à la Région ;
- 368 k€ pour la mise en œuvre de l'espace numérique de travail (ENT NetOCentre) ;
- 100 k€ pour l'acquisition des petits équipements nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées ;
- 150 k€ pour la maintenance des installations téléphoniques des lycées

Il est également proposé d'inscrire 4 M€ en investissement au titre du numérique éducatif afin d'acquérir les équipements cités précédemment.

### **2.1.04 – SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENNES ET DES LYCEENS**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2104E05	932_REPAD-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	3 272 247

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2104E03	902_REPAD-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	3 117 552

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2104E04	31/12/2025	932_25A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	2 420 000

Il est proposé la création d'une AE à hauteur de 2,42 M€, affectée de la façon suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2104E04	P2104O002	ERASMUS PLUS LYCEENS	140 000
			P2104O003	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	1 600 000
			P2104O004	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	230 000
			P2104O005	FONDS SOCIAL REGION	450 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2104E02	31/12/2025	902_25A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	1 800 000

Il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une opération d'un montant de 1,8 M€ permettant de financer le dispositif d'aide à l'équipement numérique des lycéennes et lycéens.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2104E02	P2104O001	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 800 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 460 000	1 937 000	35 000	35 000
Investissement	2 200 000	1 700 000		

Les crédits en fonctionnement se répartissent prévisionnellement ainsi :

- 1,2 M€ pour le financement des ressources pédagogiques
- 230 k€ pour l'aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel
- 420 k€ pour le fonds social régional permettant notamment d'accompagner les jeunes et familles en difficulté pour financer la restauration scolaire ou l'internat
- 87 k€ pour les projets Erasmus+ au profit des élèves d'établissements agricoles.

Une somme de 35 k€ est inscrite en recette de fonctionnement provenant de l'Europe pour les mobilités Erasmus+.

1,7 M€ sont proposés en investissement, en regard de l'opération créée pour financer le dispositif d'aide à l'équipement numérique.

## 2.1.05 – REpondre aux nouveaux besoins d'extension et de construction des lycées

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2105E06	932_REPA/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	3 000
AE	2024	P2105E07	932_REPP/D-P2105-EXPLOIT MAINTENANCE L J.BAKER	989 957

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2105E04	902_REPA/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	6 798 270
AP	2024	P2105E05	902_REPP/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	135 364 428

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP	
AP	2025	P2105E03	31/12/2025	902_25A/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LY CEES	2 500 000
	2025	P2105E08	31/12/2026	902_25P/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LY CEES	4 000 000

Il est proposé d'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2105E03	P2105O027	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS INDUSTRIELS	650 000
			P2105O028	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000
AP	2025	P2105E08	P2105O032	ENSEMBLE LY CEES DECONSTRUCTION BATIMENTS INOCCUPES	4 000 000

- Il est proposé d'affecter 0,65 M€ pour les projets de faible envergure au profit de l'ensemble des lycées pour l'acquisition et la démolition de bâtiments industriels. Pour 2025 sont identifiés à ce stade le lycée LALOUX pour la carte des formations, le lycée horticole de Blois pour le remplacement de vieux bâtiments modulaires par un nouvel externat.
- Il est proposé d'affecter 0,5 M€ pour la réalisation d'études de faisabilité et de programmation, d'études capacitaires ou de diagnostics techniques pour le cadrage de projets immobiliers ainsi que l'acquisition de foncier.

Par ailleurs, une nouvelle opération est proposée concernant la déconstruction des bâtiments inoccupés. Dotée de 4 M€, elle est affectée en totalité afin de déconstruire et de valoriser les matériaux de bâtiments inoccupés sur l'ensemble des lycées régionaux souvent liés à des baisses démographiques ou des reconstructions de même fonction à un autre endroit comme cela sera fait au lycée Augustin THIERRY (externat) et Rotrou (internat).

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	273 000	228 000		
Investissement	26 476 000	35 509 000	266 000	

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (0,228 M€) est en légère baisse (part d'exploitation et de maintenance du lycée Joséphine BAKER).

Les crédits de paiement proposés en investissement (35,509 M€) sont en forte hausse. L'augmentation de la dépense est liée principalement au début des travaux du nouveau lycée de Châteauneuf sur Loire (20,14 M€ de crédits de paiement en 2025). Les autres chantiers importants concernent la poursuite des travaux du nouveau gymnase du lycée Genevoix (4,06 M€ en 2025) et la reconstruction de l'internat du lycée Rotrou (2,757 M€ en 2025).

## 2.1.06 – MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2106E07	932_REPAD-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	6 154 998
AE	2024	P2106E08	932_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	1 297 661

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2106E04	902_REPAD-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	53 855 279
AP	2024	P2106E05	902_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	142 369 756

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2106E06	31/12/2025	932_25A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	5 205 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2106E06	P2106O031	ASSURANCES LYCEES	2 100 000
			P2106O033	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	2 300 000
			P2106O034	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	700 000
			P2106O042	CHARGES ANNEXES	105 000

Il est proposé de créer et d'affecter une AE en totalité pour les opérations suivantes :

- une opération de 2,1 M€ assurances des lycées au titre du contrat d'assurance dommages aux biens et des expositions organisées dans les lycées, en hausse, en raison des sinistres importants constatés ces dernières années
- une opération de 2,3 M€ petits travaux dans les lycées pour les petits travaux de maintenance dans les lycées publics exécutés via les accords-cadres de travaux ou des consultations à procédure adaptée
- une opération de 700 k€ petits équipements EREEL EMOP pour l'achat de matière d'œuvre et d'équipements servant à la réalisation des travaux en régie intégrant une légère hausse liée à la prise en charge de deux nouveaux lycées par les Equipes Régionales Efficacité Energétique des Lycées
- une opération de 105 k€ charges annexes regroupant les dépenses de taxes et impôts divers (foncier notamment) et des charges annexes liées aux travaux.

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2106E03	31/12/2025	902_25A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	23 230 000
	2025	P2106E09	31/12/2026	902_25P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	8 100 000

## Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P2106E05	31/12/2026	902_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	142 369 756	310 000

Il est proposé de procéder à deux abondements pour des opérations en cours d'études ou de travaux.

Il est proposé d'affecter les AP ainsi créées ou abondées de la façon suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2106E03	P2106O021	TRAVAUX URGENTS NON PROGRAMMES	100 000
			P2106O022	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES INTERNATS	1 000 000
			P2106O023	ADAPTA TION CARTE DES FORMATIONS ET RENOVATION DES FILIERES	500 000
			P2106O024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	4 000 000
			P2106O025	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	800 000
			P2106O027	DIAGNOSTIC ET REPERAGE RISQUE PLOMB ET AMIANTE	600 000
			P2106O028	REVISIONS DE PRIX ET FRAIS D'INSERTION	230 000
			P2106O044	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	8 000 000
AP	2025	P2106E09	P2106O018	RONSARD RESTRUCTURATION PARTIELLE INTERNAT	5 730 000
			P2106O020	MISE A UX NORMES ASPIRATIONS ATELIERS	300 000
AP	2024	P2106E05	P2106O009	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION CDI	110 000
			P2106O019	POTHIER RESTRUCTURATION BÂTIMENT H	200 000

- 100 k€ au titre de l'opération « travaux urgents non programmés » pour faire face à des imprévus en investissement qui ne correspondent à aucun programme planifié
- une opération de 1 M€ « amélioration de la qualité de vie des internats » pour améliorer le cadre de vie des internats (chambres, sanitaires, locaux de travail, foyer, locaux de détente...)
- une opération de 500 k€ concernant l'adaptation à la carte des formations et la rénovation des filières pour des opérations de faible ou moyenne importance sur les plateaux techniques pédagogiques permettant de répondre aux ouvertures liées à la carte des formations ou à la rénovation des filières à la suite des évolutions des référentiels pédagogiques
- une opération de 4 M€ « ensemble lycées sécurité » pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS)
- au titre des grosses réparations et améliorations permettant la réalisation de chantiers de moyenne importance intégrant une maîtrise d'œuvre externe ou des travaux lourds sur l'ensemble des lycées. Il est proposé d'affecter pour cette opération :
  - o 0,5 M€ pour Brisson : rénovation partielle des internats qui permettra de réaliser la rénovation de l'ensemble de l'internat filles du lycée et des interventions plus ponctuelles sur l'internat garçons ;
  - o 0,3 M€ pour ensemble lycées : accès sécurisé aux équipements techniques, pour permettre une visite et un entretien des toitures et de leurs équipements techniques en toute sécurité ;
- une opération de 600 k€ « diagnostic et repérage du risque plomb ou amiante » pour la réalisation des diagnostics amiante ou des repérages de plomb avant travaux et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante
- une opération de 230 k€ « révision de prix et frais d'insertion » destinée aux frais d'insertion des marchés publics et aux révisions de prix sur des programmes anciens à la suite de l'inflation des deux dernières années

- une opération de 8 M€ concerne la rénovation du patrimoine et sa mise en conformité pour les travaux de rénovation ou de mises en conformité pilotés par les chargés de patrimoine et exécutés via les accords-cadres de travaux de la collectivité ou des consultations à procédure adaptée
- un nouveau projet est proposé au titre de ce programme pour le budget 2025. Cette opération concerne la restructuration partielle de l'internat du lycée Ronsard et il est proposé d'y affecter 5,73 M€ : le projet initial voté en 2024 a été complété par la réfection complète du clos et couvert du bâtiment et une restructuration étendue à l'ensemble de la zone internat
- une opération de 300 k€ concernant la mise aux normes des systèmes d'aspiration : plusieurs ateliers pédagogiques (environ une quinzaine de lycées technologiques et professionnels) ont des installations d'aspiration vieillissantes voire non conformes. Ce problème est aussi mis en évidence lors de la rénovation des filières de formation. Il s'agit de la poursuite d'un programme engagé depuis quelques années. Les travaux peuvent concerner uniquement les installations d'aspiration mais aussi la réorganisation de ces ateliers avec de nouveaux équipements pédagogiques
- 110 k€ au profit du lycée Claude de France pour la restructuration de l'internat en cours de travaux. L'abondement demandé est lié à des difficultés de réalisation d'un chantier en site occupé avec des contraintes de sécurité incendie renforcées engendrant des dépenses complémentaires et un délai de chantier plus long. Le coût total du projet est porté à 8,06 M€.
- 200 k€ pour la restructuration du bâtiment H du lycée POTIER. L'abondement demandé est lié à l'actualisation des besoins en phase études. Le coût total du projet est porté à 1,48 M€.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	4 743 000	5 247 000	95 000	3 100 000
Investissement	42 792 000	33 579 000	1 680 000	

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (5,247 M€) est en augmentation du fait de la prise en charge de la nouvelle prime d'assurance sur une année entière (au lieu de 9 mois sur 2024 compte tenu du renouvellement du marché d'assurance dommages aux biens).

Il est par ailleurs proposé d'inscrire une recette de fonctionnement récurrente de 97 k€ comprenant les loyers, les taxes foncières et les assurances payées par la Région au profit des lycées privés et remboursés par ces derniers ainsi que le solde de l'indemnité d'assurance sur les dégâts de la grêle sur les lycées de Châteauroux en 2022 soit un peu plus de 3 M€.

Les crédits de paiement proposés en investissement (33,579 M€) sont en baisse de plus de 14%. L'année 2025 sera notamment marquée par la fin du chantier de restructuration de l'internat du lycée Claude de France, des travaux de rénovation et de mise en conformité toujours importants et la poursuite de la sécurisation des lycées.

## 2.1.07 – AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2107E06	932_REPAD-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	31 000
AE	2024	P2107E07	932_REPPD-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	38 292 458

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2107E04	902_REPAD-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	19 639 037
AP	2024	P2107E05	902_REPPD-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	58 673 691

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2107E09	31/12/2026	932_25P/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	2 062 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2107E09	P2107O021	CONTRATS DE MAINTENANCE PHOTOVOLTAIQUE ET DE CHAUFFAGE	2 062 000

Il est proposé de créer et de l'affecter en totalité pour une opération de 2,062 M€ « contrats de maintenance photovoltaïque et de chauffage » pour couvrir jusqu'en 2027 les dépenses des contrats de maintenance des panneaux photovoltaïques des 20 lycées pris en charge par la Région depuis 2015, de nouvelles installations prévues à partir de 2025 et les contrats de maintenance et d'exploitation des 17 lycées auparavant intégrés dans le CPE 2010 dont le renouvellement sera retardé. Ce poste intègre aussi les dépenses de bois des quatre lycées concernés par des chaufferies biomasses (agricole d'Amboise, Jacques Cœur, Rémi Belleau et en Forêt) qui sont actuellement dans le périmètre du CPE 2010.

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2107E03	31/12/2025	902_25A/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	10 000 000

Il est proposé d'ouvrir une opération de 10 M€ efficacité énergétique permettant la réalisation d'opérations d'amélioration de l'isolation du clos et couvert, le développement d'énergie renouvelable et l'amélioration de la production, la distribution et la régulation d'énergie dans les lycées.

## Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P2107E05	31/12/2026	902_REPP/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	58 673 691	9 074 608

Il est proposé de procéder à trois abondements pour des opérations en cours d'études ou de travaux et de les affecter en totalité :

- 574 608 € pour le CPE 2010 : le contrat arrive à son terme à l'été 2025. Il s'agit de prendre en compte les dernières révisions de prix sur la part Gros entretien et renouvellement du contrat
- 1,5 M€ pour la renaturation des cours de lycées qui fait suite à des coûts de projet par établissement plus élevés qu'initialement envisagés, notamment pour la désimperméabilisation des sols. Le programme prévoyait un coût par lycée de 100 k€ TTC, nettement en dessous des projets réalisés qui sont de l'ordre de 250 k€ par établissement ; le montant de l'opération est porté à 6,5 M€.
- 7 M€ pour le COEPI : le contrat se déroulant sur 15 ans intégrait initialement une actualisation des prix de l'ordre de 1,5%, conforme à la situation des années antérieures à 2020. Le coût de l'inflation ayant fortement augmenté à partir de 2022, il s'agit de la prendre en compte sur la durée du contrat restant depuis cette date. Le coût total de la partie investissement du projet est porté à 70,22 M€.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P2107E05	P2107O014	CPE POUR 18 LYCEES (LOYER L2C)	574 608
			P2107O015	RENATURATION DES COURS DE LYCEES	1 500 000
			P2107O008	COEPI : CONTRAT D'OBJECTIF ENERGETIQUE DU PARC IMMOBILIER	7 000 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 481 000	5 025 000	800 000	6 000 000
Investissement	17 532 000	15 776 000	5 257 000	

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (5,025 M€) est en légère baisse liée à la fin du Contrat de Performance Energétique 2010 en juillet 2025. La reprise des contrats d'exploitation et de maintenance sur les lycées du périmètre CPE 2010 devrait représenter un coût moins élevé.

Les crédits de paiement proposés en investissement (15,776 M€) sont en baisse de 10%. Il faut noter en 2025 la poursuite des travaux du clos et couvert au lycée agricole d'Amboise ainsi que du programme de renaturation. L'année 2025 verra également le démarrage des premiers travaux de solarisation.

En recettes, en fonctionnement, il est proposé d'inscrire une recette de 6 M€ correspondant à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus des travaux réalisés dans le cadre du COEPI.

## 2.2 – APPRENTISSAGE

La Région Centre-Val de Loire maintient son action telle que définie en 2020 en faveur de l'apprentissage. Cet engagement prend la forme d'un partenariat de confiance et continu avec les structures partenaires, en particulier les chambres consulaires, les CFA interprofessionnels et l'Éducation Nationale.

Compétence spécialisée depuis la loi du 5 septembre 2018, le budget de l'apprentissage est construit sur la base des recettes versées par France Compétences à la Région.

La mise en œuvre de cette politique se structure autour de deux thématiques prioritaires :

- moderniser l'outil de formation par le financement des investissements et plateaux techniques des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour les élèves, les enseignantes et enseignants, les intervenantes et les intervenants ;
- soutenir, développer l'offre de formation dans les territoires qui puissent répondre aux besoins économiques.

En Centre-Val de Loire, cette politique est adossée à une carte-cible des formations par apprentissage, élaborée par la Région dans le cadre d'une démarche partenariale associant les Opérateurs de Compétences (OPCO), les branches professionnelles, les autorités académiques et le Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

Enfin, aux enveloppes France Compétences, s'ajoute également une recette annuelle de 400 k€ au titre d'Erasmus +, concernant la mobilité européenne des apprenties et apprentis.

Le Ministère du Travail a entériné une baisse de l'enveloppe de fonctionnement des Régions sur l'apprentissage, au printemps 2024. Cette décision contraint la programmation pluriannuelle des investissements. En effet, cette baisse de 36 % de l'enveloppe de fonctionnement limite grandement la possibilité d'abonder l'enveloppe d'investissement avec le mécanisme de fongibilité utilisé ces dernières années. Le nouveau budget alloué pour le fonctionnement 2024 correspond à ce qui est dépensé annuellement sur ce volet. Le budget primitif 2025 est fondé sur ce cadre budgétaire.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	6 610 000	4 095 000	400 000	400 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 610 000</b>	<b>4 095 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>Crédits Région</b>	12 091 400	12 092 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>12 091 400</b>	<b>12 092 000</b>		

## 2.2.01 – FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2201E02	902_REPAD-P2201-PLAN ANNUEL INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	8 149 428
AP	2024	P2201E03	902_REPP/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	46 333 593

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2201E01	31/12/2025	902_25A/D-P2201-PLAN ANNUEL INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 500 000
	2025	P2201E04	31/12/2026	902_25P/D-P2201- FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	6 790 000

#### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P2201E03	31/12/2026	902_REPP/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	46 333 593	850 000

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2201E01	P2201O025	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 500 000
AP	2025	P2201E04	P2201O002	CCI28-REHABILITATION BAT CFA	490 000
			P2201O026	CFAAD45 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE ET VIE SCOLAIRE	6 300 000
AP	2024	P2201E03	P2201O013	CFA INDUSTRIE SITE DE LA CHAPELLE ST MESMIN RESTRUCTURATION	850 000

L'opération relative à la mise en œuvre du plan annuel d'investissement et du numérique, d'un montant de 3,5 M€, vise à couvrir les besoins importants exprimés par les CFA. Au vu du bilan réalisé après 3 ans de mise en œuvre du cadre d'intervention régional pour l'apprentissage, la Région souhaite poursuivre le recentrage de son intervention au profit des équipements structurants, indispensables pour répondre aux enjeux de la transition écologique ou rendus nécessaires par une évolution du référentiel de formation.

Par ailleurs, il est proposé la création d'une opération de 0,49 M€ pour le projet de réhabilitation du CFA porté par la CCI 28, en complément du projet d'extension du site piloté par la SCI La Cité des Entrepreneurs.

Il est proposé la création d'une nouvelle opération d'un montant de 6,3 M€ en faveur du lancement de la construction d'une salle de sport et de la reconstruction du pôle de restauration dans le cadre de la restructuration et de l'extension des secteurs paysagers et forestiers du CFA CFAAD de Bellegarde (45).

L'opération de restructuration du site de la Chapelle St Mesmin a été validée en 2021. A ce titre une subvention régionale de 8,9 M€ (48%) a été accordée au projet sur un coût total éligible de 18,7 M€ TTC.

Les co-financeurs du projet sont l'OPCO 2i avec une participation à hauteur de 7,5 M€ (40%) et le CFAI qui apporte 2,3 M€ (12%).

En 2023, le CFAI a alerté les services de la Région sur un dépassement du coût du projet de l'ordre de 1,7 M€ TTC, principalement dû à l'impact de la nouvelle réglementation RE2020 et l'évolution du coût de la construction. Malgré le travail d'optimisation des surfaces et des prestations pour limiter le surcoût, le budget consacré à ce projet ne suffit pas.

Il est ainsi proposé une réévaluation de la participation régionale à hauteur de 0,85 M€. Il est proposé d'abonder en conséquence l'AP et l'affectation correspondante.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	12 091 400	12 092 000		

Les crédits de paiement mobilisés correspondent à la recette qui sera versée par France compétences à la Région au titre de sa compétence spécialisée de soutien à l'investissement dans les CFA.

Les crédits proposés permettent la poursuite des projets que la Région s'est engagée à financer au profit notamment du réaménagement du CFA du BTP 37 (1,1 M€), de la Résidence des métiers d'Orléans Métropole (1,1 M€), de la restructuration du CFA de l'Industrie (1,24 M€), ou de la restructuration globale du CFA du BTP 45 (1,15 M€).

4,3 M€ sont par ailleurs consacrés aux travaux d'aménagement et à l'équipement numérique des établissements.

## 2.2.02 – SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2202E02	932_REPA/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	13 447 639

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2202E01	31/12/2025	932_25A/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	3 300 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2202E01	P2202O001	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	3 300 000

Les 3,3 M€ proposés pour l'AP affectée pour l'opération de soutien aux territoires permettront d'assurer la mise en œuvre de la politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage adoptée en 2020, telle que déclinée dans le cadre d'intervention régional en vigueur.

L'action de la Région se structure ainsi autour de thématiques fortes :

- soutenir les formations fragiles dans les territoires ;
- accompagner le lancement de nouvelles formations ;
- accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation ;
- informer sur l'apprentissage.

L'action régionale prend appui sur une carte-cible pilotée par la Région et coconstruite avec les acteurs de l'économie et de la formation (opérateurs de compétences, branches professionnelles, chambres consulaires, autorités académiques, CESER, CREFOP, etc.). La carte cible mise à jour en octobre 2024, permet d'identifier les secteurs professionnels et les métiers à soutenir prioritairement pour favoriser le développement de l'économie régionale et proposer aux citoyennes et citoyens des formations débouchant sur l'emploi.

A ce titre, une attention particulière à la formation par apprentissage dans les métiers porteurs et indispensables aux transitions sociales et écologiques est apportée. D'autres secteurs feront l'objet d'un point de vigilance : la mobilité, l'aide à la personne, l'ingénierie industrielle, le numérique ... Autant de domaines qui sont identifiés comme étant des filières d'avenir aux débouchés immédiats, à l'impact positif.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 471 185	3 043 000		

Les crédits de paiement mobilisés vont permettre de financer les nouvelles opérations retenues au titre de 2025 à l'issue de l'appel à projets et de solder les opérations initiées en 2024.

Par ailleurs, s'il est constaté des crédits disponibles sur l'enveloppe dédiée au fonctionnement, ils pourront être affectés au financement des opérations d'investissement dans le cadre de la fongibilité prévue par le décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021. Le transfert de crédit sera alors constaté lors d'une décision modificative budgétaire.

## **2.2.03 – FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIES ET APPRENTIS**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2203E03	932_REPAD-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	2 614 374

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2203E02	31/12/2025	932_25A/D-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	1 100 000

La mobilité européenne des apprenties et apprentis et, plus globalement des jeunes, constitue un marqueur fort de l'action régionale en faveur de la jeunesse. La politique régionale de l'apprentissage adoptée en 2020 réaffirme et conforte l'engagement de la Région en faveur de la mobilité des apprenties et apprentis dans un paysage de l'apprentissage profondément bouleversé.

En complément du soutien financier aux projets présentés par les CFA, la Région accompagne la mise en œuvre des projets avec en particulier le portage d'un consortium d'établissements dans le cadre du dispositif Erasmus+. L'action portée au titre d'Erasmus + s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avec des séjours individuels en entreprise allant de 2 à 52 semaines.

Le soutien à la mobilité européenne se traduit également de manière opérationnelle par le dispositif Trans'Europe Apprentissage qui permet à des classes ou groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine de découverte professionnelle et culturelle.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de cette AE pour deux opérations, afin de permettre la prise en charge des projets présentés par les CFA au cours de l'année 2025.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2203E02	P2203O001	ERASMUS APPRENTISSAGE	900 000
			P2203O002	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	200 000

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 138 815	1 052 000	400 000	400 000

Les crédits de paiement proposés vont permettre de financer les nouveaux projets retenus au titre des dispositifs Trans'Europe et Erasmus Apprentissage pour l'année 2025 et de solder les opérations de 2024.

Une recette Erasmus + de 0,4 M€ est attendue dans le cadre de ce dispositif.

## 2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'adoption du SRESRI l'année dernière a lancé une nouvelle étape de la compétence recherche et enseignement supérieur avec l'ambition de positionner l'attractivité au cœur de notre politique : pour la vie étudiante, pour la recherche et pour les territoires.

Avec les mêmes contraintes que les autres budgets, les crédits de l'enseignement supérieur permettront en 2025 de soutenir la dynamique engagée par le SRESRI. Derrière cela, il y a la volonté de ne pas abandonner l'avenir de nos étudiantes et étudiants, leurs conditions, leur réussite scolaire et leur intégration professionnelle. Priorité est donc donnée à la préservation des dispositifs au soutien de ces enjeux et les efforts d'économie consentis en 2025 seront concentrés sur le fonctionnement.

Au vu du succès de l'appel à projets AVEC qui a permis en 2024 de financer 52 projets répondant à des problématiques concrètes notamment de lutte contre la pauvreté, de logement ou d'accès à la culture, ce dispositif qui associe les territoires sera reconduit avec la même enveloppe dans un souci de priorisation au bénéfice de la vie quotidienne des étudiantes et étudiants. En regard, la baisse relative des demandes de mobilité étudiante (dispositif Mobicentre) permet de dégager des marges sur le fonctionnement du budget enseignement supérieur. En investissement, l'optimisation du calendrier des opérations prévues au CPER permet là aussi de dégager des marges de manœuvres, certaines opérations (dont la maîtrise d'ouvrage ne dépend pas de la Région) ayant pris du retard.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	2 500 000	2 070 000		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 070 000</b>		
Crédits Région	7 223 000	6 500 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 223 000</b>	<b>6 500 000</b>		

### **2.3.01 – SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2301E01	902_REPP/D-P2301-OPERATIONS IMMOBILIER ENS SUP	39 264 177

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	7 073 000	5 995 334		

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 et 2021-2027 ou des Conventions Région Départements. Les crédits de paiement déployés en 2025 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- La construction et la réhabilitation de bâtiments pour l'accueil de la faculté droit économie gestion de l'Université d'Orléans sur le site Madeleine en centre-ville d'Orléans,
- Le réaménagement des locaux de l'INSPE sur le site Bourgogne à Orléans,
- La création d'un laboratoire de recherche sur le site du centre hospitalier universitaire d'Orléans,
- La construction d'une résidence et d'un restaurant universitaire du CROUS sur le site Madeleine à Orléans,
- La poursuite des restructurations et extensions des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire à Blois et à Bourges,
- La rénovation énergétique de bâtiments du site Grandmont à Tours,
- La réhabilitation des locaux de recherche en biologie sur le site Bretonneau à Tours,
- La fin de la seconde phase de réhabilitation du site des Tanneurs à Tours.

### 2.3.02 – AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTES ET DES ETUDIANTS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2302E04	932_REPAD-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	5 234 896

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2302E02	902_REPAD-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	600 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2302E03	31/12/2025	932_25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	2 847 000

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement « Conditions d'étude et de vie des étudiantes et étudiants » d'un montant de 2,847 M€, et de l'affecter comme suit :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2302E03	P2302O001	MOBICENTRE	1 400 000
			P2302O002	AIDES VIE ETUDIANTE	1 447 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2302E01	31/12/2025	902_25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	700 000

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme « Conditions d'étude et de vie des étudiants » pour un montant de 700 000 € et de l'affecter en totalité pour l'AMI AVEC.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2302E01	P2302O003	AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE	700 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépense		Recette	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 390 000	2 002 500		
Investissement	100 000	337 166		

Au-delà des graves difficultés associées au confinement, la crise sanitaire a mis en évidence une nécessité structurelle de mieux organiser les dispositifs d'appui à la vie étudiante. Afin d'assurer l'émergence et le financement d'initiatives collectives au bénéfice des étudiantes et étudiants, la Région lancera en 2025 le deuxième Appel « Vie Etudiante et de Campus » (AVEC CVL).

Les crédits de paiement déployés en 2025 dans le cadre de cet appel permettront de financer des projets partagés par les acteurs de chacun des sites universitaires (collectivités, établissements d'enseignement supérieur, associations...), visant à améliorer la qualité de vie étudiante dans toutes ses dimensions : lutte contre la précarité, ouverture à la culture et au sport, insertion professionnelle, inclusivité et lutte contre les discriminations, ...

L'objectif du dispositif Mobi-Centre est d'accompagner financièrement les étudiantes et les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiante inscrite ou étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre – Val de Loire.

### 2.3.03 – SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2303E05	932_REPA/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	67 500
AE	2024	P2303E06	932_REPP/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	1 029 404

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2303E03	902_REPA/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	1 865 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2303E02	31/12/2025	902_25A/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	235 000

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme « Offre de formation dans l'enseignement supérieur » pour un montant de 235 000 €, et de l'affecter en totalité pour l'opération de financement des investissements de l'INSA Centre-Val de Loire.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2303E02	P2303O003	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	235 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	110 000	67 500		
Investissement	50 000	167 500		

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2025, des financements en investissement seront déployés pour appuyer l'INSA Centre-Val de Loire. Pour mémoire, dans le cadre de la Convention avec le Département de l'Indre, un soutien sera également apporté à l'ADESI, Association de Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre, à travers des crédits « Equilibre et solidarité territoriale ».

## 2.4 – ORIENTATION

Le budget de l'orientation a la particularité de consacrer plus d'1 M€ au GIP Alfa Centre qui porte le Carif-Oref qui vient outiller nos politiques en matière d'emploi et de formation. Pour 2025, le budget orientation se caractérise également par la fin des financements PACTE exclusivement dédiés désormais à la prise en charge des coûts de la formation et de la rémunération, impliquant la fin du financement de certaines actions, diminuées ou arrêtées en conséquence. Ce budget sera aussi impacté par les épreuves régionales et nationales des worldskills qui, de manière exceptionnelle, se dérouleront sur la même année budgétaire.

Pour autant, la Région est très fortement engagée dans ses responsabilités en matière d'information des métiers et des formations. Elle fait le choix, dans une relation renforcée avec l'Education Nationale, la DRAAF, les entreprises, les consulaires et les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation, de renforcer sa politique orientation et de continuer à innover dans ses projets et actions en faveur d'une plus grande connaissance des métiers.

En parallèle des forums ou des nuits de l'orientation qui comptent pour une part importante dans le budget orientation, les CMIO sont mobilisées pour concevoir et faire vivre des dispositifs plus agiles, ludiques et adaptés à nos publics comme le sont par exemple les métiers en scène. Ceux-ci se verront d'ailleurs en 2025 enrichis par de nouvelles filières pour porter en fin d'année sur la santé, l'industrie, l'énergie, l'agriculture, les services publics et le transport.

Ces projets et actions essentiels pour organiser la rencontre entre nos publics et le monde du travail sont complémentaires d'autres modes de communication tels que les webinaires, les documentations papiers ou les outils internet qui comptent désormais comme des sources d'information incontournables. Pour ces supports, certaines filières ou métiers en tension sur notre territoire régional font l'objet d'une attention particulière comme c'est le cas pour l'industrie, la santé, l'agriculture, ou le numérique.

C'est dans cet esprit et de manière à donner à chacune et chacun les meilleures chances de réussite que la Région intervient, conscient que se joue en matière de choix d'orientation et de projet professionnel une part importante des parcours de vie.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	3 320 000	3 320 000	150 000	220 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 320 000</b>	<b>3 320 000</b>	<b>150 000</b>	<b>220 000</b>

### **2.3.01 – INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2401E03	932_REPA/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	3 387 295
AE	2024	P2401E04	932_REPP/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	5 213 150

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2401E02	31/12/2025	932_25A/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	2 344 000

### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P2401E04	31/12/2026	932_REPP/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	5 213 150	50 000

Il est proposé d'affecter les AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2401E02	P2401O003	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	144 000
			P2401O004	PROMOTION EVENEMENTS ET FORUMS DE L'ORIENTATION	320 000
			P2401O005	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	267 600
			P2401O007	VALORISATION DES METIERS	950 000
			P2401O008	FORUMS DE L'ORIENTATION	650 000
AE	2024	P2401E04	P2401O002	GIP ALFA CENTRE	1 100 000
			P2401O006	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	50 000

Les différentes affectations en fonctionnement correspondent aux opérations habituellement ouvertes pour assurer sur l'année la mise en œuvre de la politique régionale au titre de la compétence orientation-information sur les métiers et les formations.

L'affectation pour l'opération lutte contre le décrochage correspond au réajustement du montant des crédits nécessaires pour porter le seul dispositif financé, à savoir le fonctionnement de l'école de production existante. Les autres interventions en faveur de la lutte contre le décrochage, Assure ta rentrée ou Obligation de formation, reposent sur la mobilisation des acteurs de l'accompagnement des publics avec un soutien régional en matière de coordination des interventions et de financement des actions de communication.

L'affectation pour l'opération de promotion des événements de l'orientation dont les forums permettra d'engager les dépenses de communication notamment pour les forums 2025.

Le montant de l'affectation pour les structures de l'accueil de l'information et de l'orientation se répartit correspond aux actions suivantes :

- 87,6 k€ au profit des structures d'accueil de l'information et de l'orientation,
- 180 k€ au bénéfice des services publics régionaux de l'orientation (SPRO) locaux.

L'affectation pour l'opération valorisation des métiers, se décline comme suit :

- 50 k€ pour la mise en place du 100 % orientation dans les lycées de la Région,
- 560 k€ pour la création et la tournée des Métiers en scène,
- 170 k€ pour le développement des actions dédiées à l'orientation sur l'ensemble du territoire régional (nuits de l'orientation) et le développement du dispositif 100 % orientation,
- 100 k€ pour le transport d'élèves vers les manifestations dédiées à l'orientation,
- 70 k€ pour les frais de transport et le développement de nouveaux outils dédiés.

A noter, pour cette année, l'opération forums de l'orientation regroupera l'ensemble des forums qu'ils soient organisés ou non par la Région. Les années passées, pour des raisons comptables et

budgétaires, les forums de l'orientation pointaient sur deux opérations différentes : forums de l'orientation Tours et Orléans et Valorisation des métiers. Il est affecté 650 k€ pour cette opération.

Il est également proposé d'affecter 1,1 M€ pour le fonctionnement en 2025 du GIP ALFA Centre et 50 k€ au titre des Worldskills.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 320 000	3 320 000	150 000	220 000

Les crédits de paiement proposés au titre de l'année 2024, d'un montant total de 3,32 M€, permettent notamment de poursuivre les partenariats préexistants et d'envisager de nouveaux dispositifs d'information métiers.

Concernant plus spécifiquement la valorisation des métiers, le montant des crédits de paiement doit permettre de couvrir :

- la conception d'un nouveau Métiers en scène dédié au transport,
- l'organisation de la tournée dédiée aux métiers en scène qui sillonnera l'ensemble du territoire régional en privilégiant les zones les plus éloignées des capitales départementales,
- le déploiement de nouveaux dispositifs d'information métiers sous la forme de forums plus délocalisés et en permettant de découvrir des métiers / secteurs d'activité, à l'instar des forums de l'orientation qui promeuvent plus les établissements de formation.

Les crédits de paiement consacrés à Worldskills (265 k€) sont réajustés à la réalité de compétition régionale et nationale qui se dérouleront sur le même exercice budgétaire. Le soutien apporté au fonctionnement du GIP Alfa-Centre concentre une part importante du budget orientation (1,07 M€).

Une recette de 220 k€ est attendue concernant la tarification des stands des forums de l'orientation directement organisés par la Région ainsi qu'une recette de 110 k€ de la part de l'Union des Transports Publics pour la réalisation et la tournée du métier en scène dédié au transport.

## 2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

2025 sera la seconde année du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences signé fin 2023, en même temps que les derniers effets financiers du précédent PACTE sont éteints. Pour rappel, cette nouvelle mouture plus contraignante exclut un ensemble de mesures dont les dispositifs qui relèvent de la réduction des freins à l'entrée en formation. Elle est également moins dotée que le PACTE précédent puisqu'elle passe en moyenne de 64,5M€ à 51M€. Cela étant l'engagement de la Région sur la formation restera conséquent puisque ce sont 130,5M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour l'année 2025.

2025 verra également la mise en place du nouveau Plan Régional de Formation 2025-2028 qui arrive dans un contexte singulier aussi caractérisé par l'inflation et s'est traduit, dans les propositions des organismes de formation, par l'augmentation des prix des sessions de formation. Fruit d'un dialogue soutenu entre la Région et les acteurs des territoires ce PRF répond très largement aux attentes des demandeurs et demandeuses d'emploi et celles des entreprises, et colle aux réalités et spécificités de notre région : niveau de qualification plus bas que la moyenne nationale, 4ème région industrielle...

Ce seront alors plus de 26 000 places de formation qui seront ainsi déployées dans une logique de parcours : plus de 8000 places de formations qualifiantes tant sur les métiers en tension que sur les premiers niveaux de qualification et 18 000 places de formation sur les savoirs fondamentaux et compétences transverses pour prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Si le budget de la formation 2025 est plus contraint, plus serré, et se voit d'ailleurs prendre en charge de nouvelles mesures comme la GEPCT, il n'en reste pas moins qu'il tient compte des engagements que nous avons pris vis-à-vis de l'Etat au travers du PRIC seconde génération. Mais elle a aussi recherché des leviers d'optimisation des RH auprès de ces partenaires en s'engageant en faveur du développement du réseau pour l'emploi dans la recherche de synergies renforcées et la construction de bannières communes.

La Région continuera d'investir très fortement la relation de proximité avec les territoires et ceux qui les font vivre. A ce titre elle poursuivra son projet d'installation de tiers-lieux de compétences à l'échelle de chaque bassin de vie de la même manière qu'elle consolidera son réseau d'opérateurs sur les savoirs de base et l'illettrisme.

L'effort de la Région passera également par une approche sectorielle puisqu'elle engagera en 2025 une réflexion poussée sur les métiers de demain et amplifiera la mise en œuvre des Défis qui sont un levier très puissant d'insertion professionnelle (plus de 85% de taux d'insertion vers l'emploi) à partir des formations du PRF.

Enfin, la Région en dialogue permanent avec les entreprises est complètement mobilisée dans la période actuelle de baisse attendue de l'activité économique dans certains secteurs parmi lesquels la construction et l'automobile. Elle saura être réactive et venir sécuriser les parcours professionnels de ceux qui en auront besoin.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	151 535 000	130 500 000	95 060 000	64 500 000
<b>Crédits Fonds Européens</b>	8 740 000	14 315 000	8 740 000	14 315 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 275 000</b>	<b>144 815 000</b>	<b>103 800 000</b>	<b>78 815 000</b>
<b>Crédits Région</b>	1 646 300	300 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 646 300</b>	<b>300 000</b>		

## 2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2501E05	932_REPAD-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	210 143 931
AE	2024	P2501E06	932_REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	28 919 381

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2501E02	902_REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	2 454 704

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2501E03	31/12/2025	932_25A/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	3 723 000
	2025	P2501E07	31/12/2025	932_25A/D-P2501-CONSTRUCTION FINCT FPC VISAS	550 000

Au-delà du Programme régional de formation 2025 (dont les autorisations d'engagements ont été ouvertes en DM1 2024 pour permettre des démarrages de formations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025), il est proposé d'ouvrir une AE « construction et financement des formations professionnelles continues » pour un montant de 3 723 000 €, et une AE Visas pour un montant de 550 K€. afin d'optimiser le remplissage de ces places de formation (Visas) qui émargent sur le Pacte.

Il est proposé d'affecter ces deux AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2501E03	P2501O025	TIERS LIEUX COMPETENCES ET ORDINATEURS	300 000
			P2501O027	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	2 116 000
			P2501O031	MESURES INNOVANTES PACTE2	1 307 000
AE	2025	P2501E07	P2501O002	ACHATS DE VISAS	550 000

- Affectation pour le « Kit ordinateurs » pour un montant de 300 k€
- Affectation « Actions de formations subventionnées » pour un montant de 2,116 M€ afin de poursuivre l'accompagnement des formations au CNAM et au sein des Ecoles de la 2ème chance
- Affectation « Mesures innovantes » PACTE 2 pour un montant de 1,307 M€
- Affectation « Achat de VISAS » pour un montant de 550 K€ sur le PACTE 2025.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	92 584 450	81 430 251	95 000 000	64 500 000
Investissement	1 566 300	210 000		

En section de fonctionnement, la programmation budgétaire de l'année 2025 témoigne de la dernière année d'exécution du PACTE 2019-2023 mais également, des deux premières années de déploiement du PACTE 2024-2027.

Avec des crédits de paiement inscrits à hauteur de 81,43 M€, le programme « construire et financer les formations professionnelles continues » représente 62 % du budget dédié à la formation professionnelle et à l'emploi – même s'il est en baisse du fait de la diminution des dotations de l'Etat au titre du PACTE 2024-2027.

Il est dédié principalement aux coûts pédagogiques du Programme régional de formation (PRF). Dans un contexte d'augmentation des coûts de formation (inflation, salaires) d'une part, et de diminution de 30 % de l'engagement de l'Etat d'autre part, ce programme se traduit par un achat qui reste conséquent avec plus de 26 000 nouvelles places prévues en 2025. Il témoigne d'une ambition de répondre tout autant aux besoins de formation sur les premiers niveaux de qualification représentés dans l'économie régionale (plus de 8000 places de formation, avec 7700 « Parcours métiers » et 350 places pour les personnes placées sous main de justice), que d'une recherche d'inclusion des publics les plus éloignés avec une offre de 18 000 places de formation aux savoirs fondamentaux et compétences transverses (1800 places en Insertion professionnelle ; 12 000 Visas libres savoirs ; 4200 places pour les formations linguistiques).

78,71 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la mise en œuvre des formations, dont 76,58 M€ pour l'offre du PRF et 2,13 M€ pour le paiement des actions de formations subventionnées (E2C, CNAM).

Au-delà de l'offre de formations, des crédits de paiements sont inscrits pour :

- La mise en œuvre de la mesure « kit ordinateurs » et le déploiement de Tiers lieux de compétences (cette dernière mesure au titre du PACTE 2019-2023 s'est achevée et fait l'objet de derniers soldes à verser en 2025) : 1,25 M€ de crédits de paiement
- La mise en œuvre de mesures innovantes au titre du PACTE 2024-2027 : 1,016 M€ de crédits de paiement
- La fin d'opérations en matière d'orientation éligibles au Pacte 2019-2023 : 451 k€.

En section d'Investissement, la programmation budgétaire 2025 porte sur les dernières dépenses des Tiers Lieux de Compétences (210 k€ de crédits de paiement).

En fonctionnement, 13,5 M€ de recettes Région bénéficiaire final sont proposées dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 pour le soutien au programme régional de formation des demandeurs d'emploi.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	8 700 000	14 200 000	8 700 000	14 200 000

## 2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2502E02	932_REPAD-P2502-LEVAGE FREINS A LA FORMATION	4 263 730
AE	2024	P2502E03	932_REPPD-P2502-LEVAGE FREINS A LA FORMATION	1 499 114

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2502E01	31/12/2025	932_25A/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	1 920 000

Il est proposé d'ouvrir l'AE « Lever les freins à la formation » pour un montant de 1,92 M€ et de l'affecter comme suit :

- Affectation pour le financement des CRIA ET ELS pour un montant de 0,42 M€
- Affectation pour le financement de la Lutte contre les freins à la formation pour un montant de 1 M€
- Affectation pour le financement du Combo parfait - permis de conduire pour un montant de 0,5 M€

Ces dispositifs permettent de lever les freins (mobilité, illettrisme, analphabétisme, hébergement...) et de favoriser l'accès à la formation notamment pour les publics les plus éloignés.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2502E01	P2502O001	CRIA ET ELS	420 000
			P2502O002	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 000 000
			P2502O003	COMBO PARFAIT - PERMIS DE CONDUIRE	500 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 480 000	2 900 000		

En section de fonctionnement, les crédits de paiement dédiés au programme « lever les freins à la formation » s'élèvent à hauteur de 2,9 M€ et témoignent de la forte dynamique engagée particulièrement essentielle dans cette période d'incertitude économique et d'inflation pour faciliter l'accès et le maintien en formation des publics les plus fragiles : aides à la mobilité dont le Combo Parfait (1,48 M€), aide à l'hébergement et à la restauration en partenariat avec l'AFPA (1 M€), lutte contre l'illettrisme et accès aux formations savoirs de base (0,42 M€).

## 2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2503E06	932_REPA/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	4 742 458
AE	2024	P2503E07	932_REPP/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	766 754
AE	2024	P2503E08	936_REPP/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	1 191 950

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2503E04	902_REPA/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	98 102

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2503E05	31/12/2025	932_25A/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	3 615 800

Il est proposé d'ouvrir l'AE « Mobilisation des publics vers la formation professionnelle » pour un montant de 3 615 800 € et de l'affecter comme suit :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2503E05	P2503O002	MISSIONS LOCALES	3 150 000
			P2503O004	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION	120 000
			P2503O006	ACCOMPAGNEMENT VERS L EMPLOI	165 000
			P2503O008	GPECT	40 000
			P2503O009	ORGANISATIONS SYNDICALES	140 800

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2503E03	31/12/2025	902_25A/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	90 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P2503E03	P2503O001	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES ET DES STAGIAIRES	90 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	4 074 000	3 947 672	100 000	
Investissement	80 000	90 000		

Dans un contexte où 50% des demandeurs et demandeuses d'emploi sont demandeurs ou demandeuses d'emploi de longue durée et où les publics qui entrent en formation sont de plus en plus éloignés de l'emploi, des moyens importants seront positionnés sur la mobilisation des publics.

En section de fonctionnement, les crédits de paiement dédiés au programme « mobiliser les publics vers la formation », qui s'élèvent à hauteur de 3,95 M€, permettent de poursuivre le soutien aux Missions Locales (3,15 M€) et autres partenaires d'accompagnement vers l'emploi (PLIE/ARML) (170 k€) et d'achever l'exécution d'actions de sensibilisation sur l'attractivité des métiers éligibles au PACTE 2019/2023 (380 k€).

Par ailleurs, la Région a conclu en 2022 un Contrat territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) avec l'Etat afin de favoriser l'accueil et la formation de publics primo-arrivants : 91,4 k€ sont inscrits en crédits de paiement pour financer des actions sur le territoire dans ce cadre et au titre du projet Interreg SALAM associé au CTAI.

Enfin, des crédits sont dédiés aux soutiens aux Gestions prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales - GPECT (90,4 k€) et aux organisations syndicales (70,4 k€), mesures nouvellement transférées au budget de la formation professionnelle et de l'emploi.

En section d'investissement, 90 k€ de crédits de paiement sont inscrits pour l'équipement des missions locales et l'équipement des stagiaires.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	40 000	115 000	40 000	115 000

### **2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2504E02	932_REPAD-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	394 271
AE	2024	P2504E03	932_REPP/D-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	11 029 057

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2504E01	31/12/2025	932_25A/D-P2504-EVOLUTION PRACTIQUES FORMATION	150 000

Il est proposé la création de l'AE « Evolution des pratiques de formation » à hauteur de 150 k€ et de l'affecter pour un même temps afin de financer l'Accompagnement VAE.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2504E01	P2504O001	ACCOMPAGNEMENT VAE	150 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	4 641 550	3 643 478		

Ce programme est porté à 3,64 M€ en 2025, en diminution par rapport à 2024 compte tenu de la fin progressive des dépenses éligibles au Pacte 2019-2023.

Il permet d'accompagner l'évolution de l'appareil de formation régional avec la fin d'exécution du dispositif Trans'formation éligible au PACTE 2019-2023 (2,68 M€ de crédits de paiement). Cette professionnalisation porte sur l'hybridation et la multimodalité des formations, l'accueil et l'accompagnement des publics, la construction de parcours territorialisés, l'amélioration de la qualité des formations, les transitions écologiques et énergétiques dans les formations et la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des organismes... Il vise également à accompagner la professionnalisation des acteurs du Service Public de l'Emploi pour favoriser une plus grande mobilisation des publics vers la formation et dans l'emploi.

Ce programme permet également le financement de :

- La politique régionale en matière de Validation des Acquis de l'expérience - VAE (chèque accompagnement VAE et Espace VAE) pour un montant de 618 k€ de crédits de paiement
- La communication spécifique pour favoriser la mobilisation des publics (350 k€) afin d'atteindre les objectifs d'entrées en formation contractualisés au titre du PACTE 2024-2027.

### **2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION**

## Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2505E03	932_REPAD-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	50 000 000
AE	2024	P2505E04	932_REPP/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	859 530

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP	
AE	2025	P2505E02	31/12/2025	932_25A/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	40 000 000
	2025	P2505E07	31/12/2026	932_25P/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES FDG 25-28	2 800 000

Il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité les AE suivantes

- Création et affectation d'une AE qui permet la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à hauteur de 40 M€.
- Création et affectation d'une AE pour un montant de 2,80 M€ pour couvrir la durée du futur marché de gestion de la rémunération des stagiaires 2025-2028.

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AE	2025	P2505E02	P2505O002	REMUNERATIONS	40 000 000
	2025	P2505E07	P2505O001	REMUNERATIONS : FRAIS DE GESTION	2 800 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	46 720 000	38 578 599		

Ce programme est porté à 38,58 M€ en 2025 (près de 30 % du budget dédié à la formation professionnelle et à l'emploi), en diminution par rapport à 2024 compte tenu principalement de la réduction du nombre de places de formation achetées (conséquence de la baisse de la contribution de l'Etat au titre du PACTE 2024-2027).

## **2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Il n'est plus à démontrer que la Santé est une priorité en matière d'aménagement du territoire. Au-delà de ses compétences, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix d'engager, aux côtés des collectivités locales, des moyens importants et des solutions innovantes pour répondre aux enjeux d'accès aux soins. Malgré les contraintes budgétaires impactant toutes les politiques régionales, la Santé reste une des grandes priorités de ce mandat.

C'est pourquoi, pour répondre à l'urgence en matière d'accès aux soins, la Région poursuivra son soutien à la création de structures d'exercice regroupé des professionnels de santé. On compte aujourd'hui 140 structures qu'elle a financées, avec 122 Maisons de Santé Pluridisciplinaires dont 13 antennes, réparties sur tout le territoire régional, en particulier les territoires ruraux. L'objectif de 125 MSP sera atteint en 2025.

Cela se traduit également par le déploiement des Centres de santé sur tout le territoire régional. Portés par le GIP Pro Santé, ils sont une nouvelle réponse à l'attractivité des territoires et à l'installation de médecins, notamment dans les zones les plus carencées. Le salariat des médecins complémentaire de l'exercice libéral s'inscrit comme une solution désormais incontournable pour faire face à la désertification médicale. Avec 20 Centres de santé et 63 contrats de médecins signés depuis sa création, le GIP Pro Santé remplit ses objectifs de la maîtrise de son budget, ce qui permettra en 2025 de créer 5 nouveaux Centres de Santé (voir l'activité 3.1.03 - Développer l'accès aux soins, l'attractivité en santé et la prévention).

2025 confirmera également la pertinence du partenariat que la Région a engagé avec Médecins solidaires, l'ARS et l'Etat, avec l'objectif de créer 6 centres de santé Médecins solidaires en région. Après l'ouverture de 2 centres de santé dans le Cher et l'Indre, en 2025, 2 nouveaux centres seront créés dans le Loiret et en Eure-et-Loir.

C'est aussi avec les professionnelles et professionnels du secteur et leurs représentantes et représentants (URPS, CPTS, FMPS) que la Région a fait le choix de coconstruire ses politiques d'aménagement en santé. Ainsi, la Région Center-Val de Loire engagera en 2025 une nouvelle étape avec l'AMI Santé-Numérique, pour soutenir les projets innovants dans la proximité, notamment portés par les CPTS.

D'autre part, comme elle s'y est engagée en février 2024 avec l'adoption de la carte cible des formations sanitaires et sociales, la Région Centre-Val de Loire poursuit le déploiement des offres de formations dont elle a la responsabilité.

Les objectifs fixés à l'horizon 2028 doivent être tenus afin de lutter activement contre la désertification des territoires. C'est pourquoi la Région fait le choix cette année de consolider l'augmentation des places de formations engagée depuis 2019, notamment :

- +385 places d'étudiantes et étudiants en soins infirmiers, soit +1200 places toutes promotions confondues,
- +344 places en formation d'aides-soignantes et aides-soignants,
- +51 places de formation masseur-kinésithérapeute.

L'augmentation de l'offre de formation MK sera complétée en 2025 par l'ouverture à Chambray-lès-Tours d'un institut de MK porté par la Croix-Rouge Compétence, portant à 36 places de formation supplémentaires par apprentissage.

C'est également aux côtés de l'ensemble des décideurs, dont l'ARS, l'Etat, les Départements et les collectivités locales, que la Région se mobilise pour répondre en investissement aux objectifs d'augmentation des professionnelles et professionnels de santé formés sur son territoire et d'amélioration des conditions d'accueil des étudiantes et des étudiants tout en s'assurant qu'un maillage des offres de formations correspondant aux besoins des territoires et de leur diversité. A

titre d'exemple, la Région lancera des travaux de rénovation ou de relocalisation des IFSI d'Amilly, Blois, Châteauroux et Orléans. Elle poursuivra, malgré les contraintes budgétaires, le dialogue avec les partenaires pour faire aboutir d'autres projets comme à Chartres ou à Vierzon.

Les très fortes contraintes imposent de devoir prioriser les choix avec l'ensemble de nos partenaires tout en gardant les objectifs de la carte cible pour répondre à l'impérieuse nécessité d'offre de soins pour toutes les habitantes et tous les habitants notre Région.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	62 000 000	66 500 000		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 000 000</b>	<b>66 500 000</b>		
Crédits Région	11 203 000	14 000 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 203 000</b>	<b>14 000 000</b>		

### 2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P2601E03	902_REPP/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	67 974 273

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P2601E04	31/12/2026	902_25P/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	1 000 000

Il est proposé d'ouvrir une AP à hauteur de 1 M€, affectée en totalité au projet de relocalisation de l'IFSI de Vierzon sur le site B3, société française dont les anciennes nefs industrielles sont en cours de réhabilitation. Ce projet permettra de regrouper les deux sites de formation de l'IFSI-IFAS et est rendu nécessaire par l'étroitesse des locaux actuels et les augmentations de places qui ont été engagées pour répondre aux besoins de recrutement sur les métiers d'aide-soignant et d'aide-soignante et d'ambulancier et ambulancière. La localisation au sein du B3 permettra un rapprochement avec le pôle d'enseignement supérieur déjà constitué sur ce site (CNAM, Algosup.).

*Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P2601E03	31/12/2026	902_REPP/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	67 974 273	913 000

Il est proposé d'abonder l'opération de relocalisation de l'IFSI de Châlette sur le site du Centre hospitalier d'Amilly, à hauteur de 913 k€. Le montant de l'opération sera ainsi porté à 5,013 M€.

Ce projet immobilier accompagne les augmentations d'effectifs apprenants prévues sur cet institut de formation et répond à un besoin de modernisation des locaux et des modalités d'apprentissage compte-tenu de la vétusté des locaux actuels.

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P2601E04	P2601O008	IFSI VIERZON - RELOCALISATION	1 000 000
AP	2024	P2601E03	P2601O002	PLAN EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	708 888
			P2601O003	PPI GROS ENTRETIEN	319 622
			P2601O004	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	70 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	11 203 000	14 000 000		

La phase de travaux engagée pour l'IFSI de Châteauroux, sous maîtrise d'ouvrage régionale, mobilise une grande part des crédits de paiements prévisionnels pour 2025 avec un montant de 8 M€. La livraison du bâtiment est prévue en 2026.

3,85 M€ sont également prévus au titre du projet d'extension de l'IFPM à Orléans (maîtrise d'ouvrage régionale) avec la finalisation en 2025 du choix de titulaire et le lancement des études dans le cadre d'un marché public global de performance.

600 k€ seront dédiés au projet d'extension des locaux de Croix-Rouge compétences, situés à Tours, afin d'améliorer les conditions d'accueil au regard des augmentations de places réalisées et à venir.

300 k€ concernent le projet de relocalisation de l'IFSI-IFAS de Châlette sur le site du Centre hospitalier d'Amilly, au regard de l'état d'avancement du projet (phase d'études en cours).

200 k€ sont identifiés pour le projet immobilier de l'IFSI-IFAS de Vierzon dont le choix de la maîtrise d'œuvre sera réalisé en 2025.

Outre le financement des projets immobiliers, les crédits de paiement sollicités pour l'année 2025 concernent par ailleurs :

- 730 k€ dédiés à l'équipement administratif et pédagogique (mobilier, matériel de simulation, équipements informatiques...)
- 250 k€ afin de contribuer au financement d'opérations d'aménagement ou d'entretien des locaux
- 70 k€ afin d'assurer le financement des actifs et des serveurs en matière d'informatisation pédagogique.

Le soutien aux équipements et aux travaux de gros entretien des locaux est ajusté à la baisse par rapport à l'année 2024 compte tenu de la situation budgétaire régionale.

## 2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2602E02	932_REPAD-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	60 335 178

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2602E01	31/12/2025	932_25A/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	53 200 000

L'AE Organiser l'offre de formation (53,2 M€) correspond aux opérations habituellement ouvertes pour assurer, sur l'année, la mise en œuvre de la politique régionale au titre du financement du fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale.

L'opération « Financement des établissements » absorbe l'essentiel du budget consacré aux formations sanitaires et sociales (52 M€), au regard de la compétence régionale dans ce domaine. Elle permet la prise en charge des augmentations de places de formation engagées depuis 2019, dont les effets s'impactent en année pleine toutes promotions confondues sur plusieurs années (cursus de formation pluriannuel). Compte-tenu des contraintes budgétaires fortes, un cadrage strict des moyens a été fixé et communiqué aux instituts de formation pour contenir les dépenses de fonctionnement en 2025.

Il est proposé d'affecter cette AE ainsi :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2602E01	P2602O001	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES	52 000 000
			P2602O002	ACTIONS PARTENARIALES	1 200 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	49 232 185	52 950 000		

Les crédits de paiement permettent d'assurer le financement des instituts de formation sanitaire et sociale pour permettre l'accueil en qualité des apprenantes et apprenants notamment dans un contexte de fortes augmentations des effectifs depuis 2019. Leur montant s'établit pour l'année 2025 à 51,93 M€.

Cette ligne budgétaire intègre également les crédits nécessaires à la mise en œuvre des mesures inscrites dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales (1,02 M€) : cartographie des systèmes d'information des instituts paramédicaux pour améliorer les usages du numérique dans les instituts de formation, l'accompagnement à l'universitarisation des formations dans le cadre

du Collegium Santé ainsi que le financement d'un Observatoire sanitaire et médico-social, au sein du GIP Alfa Centre (pôle ORFE-Observatoire régional formation-emploi).

Il est attendu que les recettes du Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales compensent, comme cela a été le cas en 2023 et 2024, les efforts financiers réalisés pour augmenter les effectifs apprenants dans les formations sanitaires et sociales.

### 2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTES ET AUX APPRENANTS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P2603E02	932_REPAD-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	22 615 162
AE	2024	P2603E03	932_REPP/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	975 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P2603E01	31/12/2025	932_25A/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	14 000 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P2603E01	P2603O002	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	14 000 000

Comme chaque année, une AE est proposée concernant le financement des bourses. Elle est intégralement affectée pour un montant de 14 M€.

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	12 767 815	13 550 000		

Dans un contexte de réforme des bourses (réévaluation des montants des échelons et des plafonds de ressources de référence) engagée en 2023, le montant des crédits de paiement a été revu à la baisse par rapport à 2024 pour tenir compte du montant des bourses réellement attribuées (13,25 M€).

Un suivi des mesures de compensation de cette réforme est réalisé avec une actualisation attendue des crédits de compensation déjà obtenus en 2024.

# MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



### **3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE**

Depuis 25 ans, la Région soutient de manière forte tous les territoires, ruraux, urbains, pour relever les défis sociaux, démographiques, économiques et climatiques.

La Région, guidée par les principes de solidarité et d'égalité, a développé des outils d'accompagnement et d'intervention reconnus par ses partenaires, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, des pays et pôles d'équilibre, des départements...

Véritable marque de fabrique dans ses relations avec les collectivités, le contrat est au cœur de l'action de la Région Centre-Val de Loire. En plaçant le dialogue au centre de son approche, la Région s'engage dans le cadre de contrats sur-mesure, adaptés aux besoins de chaque territoire. Ce cadre assure une coopération pérenne et une visibilité financière, avec des engagements partagés.

Les choix budgétaires opérés par le Gouvernement –une austérité qui ne dit pas son nom- mettent à mal cette visibilité pour bon nombre d'acteurs sur le terrain.

Fidèle à son engagement auprès d'eux, la Région Centre-Val de Loire décide quant à elle, en 2025, de maintenir, au niveau de consommation financière observé en 2024, son soutien en investissement et en ingénierie. Un acte fort, une preuve de confiance, une parole tenue indispensable dans cette période de remise en cause de la décentralisation.

Premier partenaire des territoires, la Région va continuer d'améliorer le quotidien des habitantes et des habitants tout en préparant leurs avenir. Rénovation thermique des bâtiments publics, construction de pistes cyclables, ouverture de nouveaux espaces sportifs et culturels, financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires...

Afin d'assurer la viabilité budgétaire de cette politique dans les années à venir, le Centre-Val de Loire s'appuie sur la territorialisation de son action et le renforcement du dialogue de gestion.

Grâce aux nouvelles conventions Région/territoires, aux nouvelles générations de contrats (CRST, Convention Région / Département...), la collectivité devient partie prenante de chaque projet. L'objectif est d'optimiser la dépense publique tout en faisant valoir ses priorités : service à la population, égalité des chances, attractivité et transition écologique.

La Région est très volontariste pour le soutien aux territoires, par les CRST mais aussi par le dispositif A Vos ID et le programme LEADER, avec des dynamiques ascendantes de soutien des acteurs

Le dispositif A Vos ID poursuivra le soutien à l'émergence et la structuration d'initiatives collaboratives et ascendantes porteuses de développement. Depuis le lancement d'ID en campagne en 2010 devenu A Vos ID en 2015, la Région a accompagné plus de 440 initiatives d'une grande diversité sur le territoire régional : ressourceries, tiers lieux, dynamiques d'approvisionnement local et bio dans la restauration collective ou de Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée... A Vos ID participe en ce sens pleinement à la politique d'Economie Sociale et Solidaire régionale en soutenant des expérimentations territoriales, sociales, écologiques avec près de 80 % des bénéficiaires qui sont des associations dans des dynamiques de coopération territoriale en lien avec les collectivités locales. A vos ID peut aussi être un co-financement naturel pour le programme européen LEADER.

La nouvelle programmation 2023 – 2027 est marquée par une ambition très volontariste de la Région pour ce programme autour « du bien vivre dans des territoires résilients » avec une enveloppe de plus de 22 M€, soit une hausse de plus de 30% de la dotation annuelle par rapport à la dernière programmation, et 23 GAL représentant 27 territoires dans les six départements c'est-à-dire une grande partie du territoire régional. 2024 a permis le pré-dépôt des projets pour ne pas

freiner les porteurs de projets et la mise en place des outils opérationnels. 2025 sera le plein déploiement de ce dispositif désormais bien connu et attendu sur les territoires.

Pour finir, le Réseau Oxygène - lab régional des transitions - animé par la Région poursuivra ses activités pour mettre en valeur les initiatives du rural et de l'urbain et le lien villes-campagne, les mettre en réseau par divers temps de rencontres mais aussi identifier et faire circuler les pratiques inspirantes. 2025 sera notamment l'occasion de plusieurs rencontres thématiques et une journée régionale avec la présentation d'initiatives inspirantes et de l'analyse de pratiques.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	6 395 000	5 855 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	500 000	320 000	500 000	320 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 895 000</b>	<b>6 175 000</b>	<b>500 000</b>	<b>320 000</b>
<b>Crédits Région</b>	67 000 000	51 000 000		
<b>Crédits Fonds Européens</b>	620 000	1 245 000	620 000	1 245 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>67 620 000</b>	<b>52 245 000</b>	<b>620 000</b>	<b>1 245 000</b>

### 3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3101E07	935_REPP/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	603 800
AE	2024	P3101E08	935_REPP/D-P3101-CRST 1 ET 2 - A VOS ID	28 123 450
AE	2024	P3101E09	935_REPP/D-P3101-CRST 3 ET A VOSID	9 112 500

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3101E02	905_REPAD/P3101-CRST1	91 711 171
AP	2024	P3101E03	905_REPP/D-P3101-CRST2	194 314 765
AP	2024	P3101E04	905_REPAD/P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	19 396 470
AP	2024	P3101E05	905_REPP/D-P3101-CRST3	90 609 500

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3101E06	31/12/2025	935_25A/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	665 000

Les dispositifs de solidarité avec les territoires reposent essentiellement sur les Contrats de solidarité territoriale (CRST). Les premiers CRST 3 qui seront négociés et signés en 2025 s'inscriront dans le cadre validé par l'assemblée régionale en novembre 2022.

### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3101E09	31/12/2026	935_REPP/D-P3101-CRST 3 ET A VOSID	9 112 500	2 735 000

Afin de répondre au nouveau cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale, des nouvelles opérations ont été créées pour les territoires qui verront un début d'exécution de ces nouveaux cadres dès 2025.

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes sur les AE créées ou abondées :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3101E06	P3101O073	ANIMATION TERRITORIALE	50 000
			P3101O074	CRST 3 INGENIERIE A GENTS DEV ELOPPEMENT	420 000
			P3101O080	PROMOTION ACTIONS CRST	30 000
			P3101O081	A3P	15 000
			P3101O082	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	150 000
AE	2024	P3101E07	P3101O058	CPER 21-27 VILLE AU CARRE	70 000
AE	2024	P3101E09	P3101O070	CRST 3 A VOS ID	400 000
			P3101O089	CRST 3 INGENIERIE A UTRES	400 000

Les affectations proposées sont réparties sur les thématiques suivantes :

- le fonctionnement annuel de l'association Villes au carré ;
- le financement de l'A3P ;
- le dispositif A Vos ID ;
- l'animation territoriale portée par la Région au titre des réseaux régionaux ;
- le financement des postes d'Agents de développement dans les Pays/PETR au titre des CRST ;
- les subventions exceptionnelles ;
- la promotion des actions CRST.

- Les autorisations de programme

### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3101E05	31/12/2026	905_REPP/D-P3101-CRST3	90 609 500	64 627 000

Il est proposé d'affecter l'AP historique pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3101E05	P3101O070	CRST 3 A VOS ID	500 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 965 000	3 435 000		
Investissement	53 541 900	39 331 000		

En synthèse des orientations 2025 sur le programme « dispositifs de solidarité avec les territoires », essentiellement déployée dans le cadre des CRST, mobilisent :

- 39,3 M€ en investissement dont 36,1 M€ pour les CRST ;
- 3,405 M€ en fonctionnement dont 2,37 M€ pour les CRST.

S'ajoutent des crédits de paiement pour des projets structurants financés sur d'autres dispositifs, notamment 2,6 M€ pour le Très Haut Débit dans l'Indre et le Cher, ou 431 k€ pour les pôles multimodaux.

Concernant A Vos ID, 500 k€ sont prévus en investissement, et 750 k€ en fonctionnement.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement		320 000		320 000
Investissement	620 000	865 000	620 000	865 000

### 3.1.02 METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3102E03	935_REPP/D-P3102-CRD 22-24	2 653 923

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3102E01	905_REPP/D-P3102-CRD 15-20	11 982 012
AP	2024	P3102E02	905_REPP/D-P3102-CRD 22-24	44 863 933

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

*Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3102E02	31/12/2026	905_REPP/D-P3102-CRD 22-24	44 863 933	119 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	795 900	576 600		
Investissement	12 858 100	11 033 000		

Pour les conventions antérieures à 2022, les opérations encore en cours sur cette génération relevant du budget « Equilibre et solidarité territoriale » mobilisent encore 4,7 M€ en investissement pour des opérations touchant au logement (jeunes, domotique HLM, personnes handicapées, personnes âgées), aux centres bourgs pour le 28, ou à des projets spécifiques.

Pour les conventions 2022-2024, les perspectives budgétaires 2024 tablent sur 6,4 M€ en investissement et près de 577 k€ en fonctionnement.

### **3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3103E05	934_REPP/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	3 371 056
AE	2024	P3103E06	935_REPAD-P3103-ATTRACTIVITE SANTE PREVENTION	25 000

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3103E03	904_REPP/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	3 005 135

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3103E04	31/12/2025	934_25A/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	1 631 600

Il est proposé la création d'une AE d'un montant de 1 631 600 €, affectée pour les objets suivants :

- l'équilibre du financement du fonctionnement du Gip Pro Santé pour son activité de salariat de médecins sur l'année 2025,
- la promotion pour l'accompagnement des MSP à hauteur de 25 k€.

Il est proposé d'affecter 60 k€ sur l'AE de reprise de l'historique pour l'opération « CPER 21-27 Pôle vieillissement et autonomie » pour le financement du Gérontopôle, créé en novembre 2024.

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AE	2025	P3103E04	P3103O001	GIP PRO SANTE	1 606 600
			P3103O007	PROMOTION ACCOMPAGNEMENT DES MSP	25 000
	2024	P3103E05	P3103O006	CPER 21-27 POLE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE	60 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 634 100	1 843 400		
Investissement	600 000	636 000		

#### Fonctionnement

Il est proposé de réserver des crédits de paiement pour un montant de 1,6 M€ pour le financement de l'activité de salariat de médecins assurée par le GIP PRO SANTE. Le montant de crédits de paiement prévus est en forte baisse par rapport à 2024 compte-tenu d'un meilleur équilibre financier prévisionnel, lié à l'augmentation du nombre de consultations réalisées et à la revalorisation du prix de la consultation en décembre 2024.

Les autres postes de dépenses en fonctionnement concernent le pôle vieillissement et autonomie (Gérontopôle) à hauteur de 50 k€, l'accompagnement des actions et expérimentations en matière de santé pour un montant de 160 k€, à l'instar de l'action portée par l'association Médecins solidaires qui vient compléter les initiatives déjà existantes pour améliorer l'accès aux soins et la promotion des MSP (25 k€).

#### Investissement

Afin d'accompagner l'ouverture de nouveaux centres de santé régionaux portés par le Gip pro santé, il est proposé de réserver 150 k€ pour assurer l'équipement médical des centres nouvellement créés.

En complément, il est proposé de dédier 80 k€ aux actions de mobilisation renforcée pour la santé, ainsi que 260 k€ pour le soutien aux initiatives développées au titre de l'AMI e-santé. Enfin, 140 k M€ sont prévus pour achever la création/extension des huit structures médicales d'exercice regroupé, engagées entre 2021 et 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	500 000		500 000	
Investissement		380 000		380 000

## 3.2 - NUMERIQUE

La Région est fortement engagée sur la question du numérique et poursuit très concrètement les objectifs qu'elle s'est fixés au travers de sa stratégie et de la SCORAN.

Consciente des enjeux liés à l'utilisation des outils numériques elle a fait le choix de poursuivre le déploiement de la fibre noire pour desservir les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ne sont pas encore reliés à ce réseau. C'est une volonté de la part de la Région de donner la capacité aux équipes éducatives et de recherche de mener leurs projets dans les meilleures conditions et d'accompagner les usages à venir qui nécessiteront des échanges massifs de données.

Sur ce champ particulier de la donnée la Région se mobilise au travers de différents projets considérant que cette dernière sera demain au cœur des politiques publiques, participant notamment à outiller les prises de décision...

C'est pourquoi le projet du Climat Data Hub est essentiel et tient une place particulière dans nos politiques. Parce qu'en tant que coopérative de données, il préfigure un mode de coopération territoriale entre différents types d'acteurs au service de l'intérêt général. Dans le cas présent sur les sujets en lien avec la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, demain sur les questions d'emploi, de tourisme, des mobilités...

Par ailleurs, l'augmentation du trafic des données induit mécaniquement des risques d'attaques cyber en plus grand nombre et avec des conséquences qui peuvent être désastreuses pour les collectivités comme pour les entreprises. Aussi la Région et l'Etat ont-ils choisi, malgré l'arrêt des financements du CSIRT, de poursuivre l'expérimentation en s'engageant dans un nouveau projet dont le modèle économique s'est adapté au contexte budgétaire.

Autre axe fort d'intervention de la Région au bénéfice du développement du numérique, celui de la formation et de l'emploi. Dans ces domaines elle a fait le choix de coopérer avec Numéum pour installer en région un dispositif Numéric'Emploi dédié à l'orientation des demandeuses et demandeurs d'emploi vers les formations et les métiers du numérique. Elle investigate également très fortement le sujet de la féminisation de ces métiers et déploiera en 2025 une version améliorée de l'opération Place du numérique qui s'adresse aux jeunes sur différents sujets dont celui de l'orientation.

Consciente également du besoin d'accompagner chacune et chacun dans les usages du numérique et ses opportunités, la Région a reconduit son soutien au Hub'Lo chargé d'animer le réseau des espaces de médiation numérique. C'est là encore un choix politique fort dans un contexte où près de 14% des habitantes et habitants de la région rencontrent des difficultés face au numérique.

Enfin le déploiement des usages du numérique génère des besoins en énergie, en eau et de nombreux déchets qu'il faut prendre en charge. C'est pourquoi la Région s'engage à construire une stratégie du numérique responsable ; elle accompagnera, par exemple, le déploiement d'une filière du réemploi de matériels informatique à l'échelle de toute la région.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	4 100 000	4 090 000		450 000
Crédits Fonds Européens	1 600 000	1 350 000	1 600 000	1 350 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 440 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 800 000</b>
Crédits Région	1 423 000	1 400 000		3 800 000
Crédits Fonds Européens	2 600 000	6 150 000	2 600 000	6 150 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 023 000</b>	<b>7 550 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>9 950 000</b>

## 3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3201E04	935_REPA/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	3 519 505

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3201E02	905_REPP/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	2 000 000

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3201E03	31/12/2025	935_25A/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	2 050 000

Il est proposé d'affecter en totalité une AE de 2,05 M€ pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3201E03	P3201O04	FONCTIONNEMENT DES SMO	350 000
			P3201O05	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	250 000
			P3201O06	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE	1 450 000

Il est proposé :

- la création d'une opération Fonctionnement SMO 2025 d'un montant de 0,35 M€
- la création d'une opération GIP RECIA – Contribution statutaire d'un montant de 0,25 M€
- la création d'une opération Réseau régional HD et fibre noire d'un montant de 1,45 M€ pour permettre d'assurer le service d'accès aux réseaux des lycées pour la desserte et l'accès des lycées et sites Région au réseau Très Haut Débit et à la fibre noire, montant en baisse grâce au déploiement de la fibre noire moins coûteuse en fonctionnement.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 910 000	1 670 000		
Investissement	1 000 000	1 000 000		3 800 000

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 1,67 M€ correspondant aux adhésions au GIP Recia et aux syndicats mixtes numérique départementaux d'une part et à la desserte des lycées et sites Région au réseau de Très Haut Débit et à la fibre noire d'autre part.

En investissement, il est proposé d'inscrire 1 M€ pour poursuivre le déploiement de la fibre noire opérée par le GIP Recia pour desservir les établissements d'enseignement supérieur et secondaires et les établissements de recherche de la région avec une augmentation en débit importante conformément à l'engagement de la Région dans le CPER 2021-2027.

En recette de fonctionnement, sont attendus 3,8 M€ correspondant à un trop-perçu du SMO Val de Loire Numérique pour le déploiement des réseaux de très haut débit soutenu par la Région.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	2 600 000	4 700 000	2 600 000	4 700 000

### **3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3202E05	935_REPA/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	3 007 317
AE	2024	P3202E06	935_REPP/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	2 650 300

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3202E02	905_REPA/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	250 000
AP	2024	P3202E03	905_REPP/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	2 771 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3202E04	31/12/2025	935_25A/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	2 835 000

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3202E04	P3202O001	PROJET PREVIZIO / CLIMATE DATA HUB	1 500 000
			P3202O002	CLIMATE DATA HUB	300 000
			P3202O004	AA P ORDI SOLIDAIRE	250 000
			P3202O008	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	200 000
			P3202O010	PROMOTION EVENEMENTS DU NUMERIQUE	90 000
			P3202O011	HUMAN TECH DAYS	300 000
			P3202O012	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	120 000
			P3202O015	CONTRIBUTION GIP CYBER REPONSE	75 000
AE	2024	P3202E06	P3202O005	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES	542 690

- 1,5 M€ pour réaliser le projet « PREVIZO » dont la Région est pilote et qui consiste à réaliser et expérimenter une solution d'intelligence artificielle frugale prédictive de la quantité et de la qualité de l'eau sur le territoire expérimental du Nouvel Espace du Cher. Ce projet est lauréat de l'appel à projet national « Démonstrateur d'IA frugale dans les territoires » et la Région percevra une recette de 1,55 M€ sur la durée du projet qui est de 3 ans ;
- 300 k€ pour le projet de Climate Data Hub ;
- 250 k€ pour le dispositif Ordis solidaires, afin de permettre la poursuite du soutien régional de développement de filières ESS de recyclage et réemploi de matériel informatique dans les départements non encore couverts par le dispositif (28, 37, 41) ;
- 200 k€ pour la mise en œuvre de projets de transformation numérique en lien avec la SCORAN ;
- 90 k€ pour la promotion des événements du numérique (cyber-sécurité, climate data hub, vivatech...) ;
- 300 k€ pour réaliser l'édition 2025 des « Human Tech Days » ;
- 120 k€ pour le soutien aux projets géomatiques (réseau DOTerr en particulier), de développement de l'open data et de sensibilisation sur la donnée en général ;
- 75 k€ pour la contribution au nouveau GIP Cyber Réponse ;
- 542 k€ pour la poursuite du déploiement du climate data hub et en particulier l'animation du consortium et la mise en œuvre des cas d'usages.

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P3202E01	31/12/2025	905_25A/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	310 000

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3202E01	P3202O008	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	310 000
AP	2024	P3202E03	P3202O005	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES	89 500
			P3202O007	CD41- CITE DU NUMERIQUE	173 000

Il est proposé la création d'une opération Projets SCORAN et transformation numérique d'un montant de 310 K€ pour permettre l'acquisition mutualisée par le GIP Recia d'une orthophotographie aérienne sur les départements de l'Indre, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir. Inscrit dans la stratégie régionale de cohérence pour l'aménagement numérique signée en 2023, ce projet permettra d'acquies et de mettre à jour des données, accessibles gratuitement pour les acteurs publics, précises et utiles pour avoir une connaissance fine de l'occupation du sol et des réseaux mais aussi analyser et suivre l'évolution des territoires et développer des usages et projets nouveaux grâce à ces données (jumeaux numériques...).

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 190 000	2 420 000		450 000
Investissement	423 000	400 000		

En fonctionnement, il est proposé il est proposé d'inscrire 2,42 M€ en crédits de paiement :

- 241 k€ pour la poursuite du développement de la plateforme de réponse aux incidents cyber (CSIRT « CybeRéponse ») opéré par le GIP Recia en partenariat avec Dev'Up et la création du GIP dédié CybeRéponse
- 118 k€ pour le dispositif Ordis solidaires
- 150 k€ pour la mise en œuvre de projets de transformation numérique en lien avec la SCORAN
- 138 k€ pour le soutien aux projets géomatiques (réseau DOTerr en particulier), de développement de l'open data et de sensibilisation sur la donnée en général
- 170 k€ pour la médiation et d'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire régional
- 280 k€ pour la poursuite du déploiement du climate data hub et en particulier l'animation du consortium et la mise en œuvre des cas d'usages
- 450 k€ pour les dépenses de la 1ère année du projet PREVIZO
- 300 k€ pour l'édition 2025 des événements « Human Tech Days » en région et l'animation des travaux du Conseil Régional du Numérique
- 483 k€ pour mettre en place et soutenir des projets d'usages innovants dans le domaine du numérique en déclinaison de la stratégie numérique régionale, par exemple sur le numérique responsable
- 90 k€ au titre de la promotion des évènements du numérique.

En investissement, il est proposé d'inscrire 400 k€ pour verser le solde de subvention à la création de la cité du numérique porté par le Département du Loir-et-Cher dans le cadre de la précédente convention Région-Département, pour soutenir le projet d'acquisition mutualisée par le GIP Recia d'une orthophotographie aérienne, ainsi que des projets innovants d'usages numériques qui s'inscriraient dans la stratégie numérique régionale.

En recette de fonctionnement, sont attendus :

- 375 k€ de la Caisse des Dépôts au titre du projet PREVIZO mené dans le cadre du Climate Data Hub ;
- 75 k€ du FEDER pour l'animation du Climate Data Hub.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 600 000	1 350 000	1 600 000	1 350 000
Investissement		1 450 000		1 450 000

### 3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

#### Priorité à la transition écologique et énergétique pour faire face à l'urgence climatique et sociale

La transition écologique et énergétique est une priorité politique régionale, particulièrement ancrée dans les territoires. La Région s'étant vu attribuer par des lois successives différents chefs de filât en matière de protection de la biodiversité, du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie et du développement durable, elle exerce ses compétences principalement à travers la concertation et l'animation, la planification, et l'accompagnement des transformations effectives sur les territoires avec les acteurs, en transversalité de ses compétences. En matière de transition énergétique : la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables constituent dans cet ordre les 3 piliers de la politique régionale.

La Région s'appuie depuis 2019 sur le processus participatif de la COP régionale dans l'ambition d'impliquer les acteurs du territoire afin d'accélérer, massifier le passage à l'acte et atteindre ainsi les objectifs climat-énergie du SRADDET. Avec un premier accord régional en 2021, c'est aujourd'hui plus de 200 acteurs engagés, 37 coalitions d'acteurs, 427 événements labélisés et 33000 participants. Ce processus a notamment permis la prise en compte des travaux des Coalitions pour venir nourrir et accompagner la transformation écologique et sociale des politiques régionales.

Fin 2023, la généralisation des COP par le gouvernement dans un exercice de planification co-piloté par l'Etat et la Région a fait évoluer la COP régionale en 2 volets :

- un volet planification, qui s'est décliné en 2024 par 5 concertations thématiques de deux séries d'ateliers. La première feuille de route issue de ce travail piloté par l'Etat avec la Région sera partagée en janvier 2025, avec un suivi annuel et d'évolution des actions identifiées.
- Un volet mobilisation -action, dont la dynamique s'inscrit dans la poursuite de la COP régionale initiale avec une animation prendra un nouvel élan en 2025 notamment avec les Coalitions

La Région, en partenariat avec l'Etat, a lancé en 2024 la COP'O'Lycées qui sur la seule année scolaire 2024-2025 touchera près de 2000 lycéens et lycéennes : outre un temps de sensibilisation et de connaissance sur les enjeux de transformation écologique et de climat, deux ateliers permettent à ces élèves de s'engager au travers d'actions individuelles et/ou collectives.

Le projet européen LIFE « LETsGO4Climate - Osons la transition » est également une réalisation issue de la COP régionale qui se déploiera sur 16 territoires, avec d'ores et déjà 32 projets sur les 6 premières communautés de communes. Plus généralement ce sont aujourd'hui plus d'une cinquantaine de projets qui contribuent à l'objectif inscrit dans le SRADDET de détention des moyens de production d'énergies renouvelables au minimum à 15% (participation au capital) par des citoyennes et citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030. Ce projet sera amplifié en 2025.

L'AREC, lancée fin 2023 par la Région, s'est déployée en 2024 pour jouer un rôle d'ensemblier de l'écosystème qui s'organise avec les structures opératrices, Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale. Cette structuration finalisée, les crédits de fonctionnement pour l'impulsion ont pu être réorientés et l'AREC incarne l'avenir, où la coopération entre acteurs publics et privés devient le moteur d'une transformation positive.

S'agissant de la rénovation énergétique, la Région s'engage dans la poursuite du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) via le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) porté par l'Anah, et cosignera en 2025 l'ensemble des pactes territoriaux réunissant Anah et collectivités. Elle continuera à porter l'animation du réseau France Renov' à destination des particuliers et des copropriétés.

Sur le même sujet, la Région a candidaté en septembre 2024 à l'appel à projets européen LIFE sur le sujet du passage à l'acte de rénovation énergétique dans les petites copropriétés en milieu rural.

La Région actualisera également en 2025 sa feuille de route de développement de l'hydrogène et rédigera sa stratégie en matière d'avitaillement en carburants alternatifs (H2, bioGNV et électricité).

En matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets, la Région a piloté en 2024 une concertation régionale qui a permis d'identifier les besoins en équipements à l'échelle régionale, d'ici 2030 et au-delà de 2030, tout en prenant en compte le principe de proximité. L'année 2025 permettra de suivre la mise en œuvre des projets en lien avec les collectivités et exploitants concernés. Par ailleurs, Le rôle d'observation et d'animation de la région, à travers l'Observatoire déchets-économie circulaire, sera poursuivi en 2025 et sera contributif de la Stratégie Economie Circulaire régionale qui sera proposée en 2025.

#### Agir en faveur du vivant et de la renaturation des territoires

Concernant la préservation et la reconquête de la biodiversité, la Région traduira en 2025 ses ambitions à travers une stratégie régionale de la biodiversité renouée et qui traduira la transversalité de cette politique. Elle s'étendra à la protection de la faune sauvage soulignant notre engagement envers le bien-être animal par la valorisation et la consolidation des initiatives locales dans un cheminement vers une société plus en harmonie avec l'ensemble du vivant. En lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité pour l'accompagnement des territoires notamment avec les associations d'éducation à l'environnement, la stratégie mettra en œuvre les nouvelles ambitions en lien avec les CRST dont les crédits en faveur de la biodiversité ont été doublés pour atteindre 10%.

Suite au transfert de compétence Natura 2000 par l'Etat, la Région agit pour 59 sites. Elle assure la continuité mais aussi la montée en qualité des espaces de nature préservée sur tout le territoire régional. En 2025, une nouvelle étape sera déployée, en plus du soutien à l'animation, avec la mise en œuvre de chartes et contrats d'action.

L'année 2025 sera également la deuxième année de mise en œuvre des nouvelles contractualisations pour les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Conventions vertes, le Conservatoire des Espaces Naturels... et verra se poursuivre le soutien aux actions de mobilisation.

Le suivi des démarches de révision des chartes des 3 PNR, notamment l'enquête publique sur le PNR Brenne portée par la Région CVL, va se poursuivre et se finaliser en 2025. Le travail engagé autour du projet de PNR Sud Berry se poursuivra par le soutien de l'animation pour l'appropriation locale de la construction du projet.

Sur le sujet de l'eau, la Région a décidé en 2024 de soumettre à l'Etat sa candidature à la compétence « d'animation et de concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ». Après avis de la CTAP du 8 juillet 2024, la concertation se poursuit et permettra bientôt d'établir la feuille de route associée à cette candidature.

Tant sur la biodiversité que pour la transition énergétique, la Région concentre un volume important de fonds européens en forte croissance. La mobilisation de l'action européenne de la collectivité dans cet axe porte aujourd'hui ses fruits pour favoriser l'effet levier en matière environnemental. Cette mobilisation des moyens est aussi effective dans les différentes compétences régionales, que ce soit dans les investissements pour les lycées ou les territoires déjà évoqués, mais également pour les transports qui représentent pour une très grande part des actions directes d'économie d'émission de gaz à effet de serre en favorisant un transfert modal des moyens de transport individuel.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	9 611 000	8 823 000	615 000	1 428 000
Crédits Fonds Européens	1 000 000	6 980 000	1 000 000	6 980 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 611 000</b>	<b>15 803 000</b>	<b>1 615 000</b>	<b>8 408 000</b>
Crédits Région	7 820 000	4 500 000		513 000
Crédits Fonds Européens	6 130 000	11 715 000	6 130 000	11 715 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 950 000</b>	<b>16 215 000</b>	<b>6 130 000</b>	<b>12 228 000</b>

## 3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3301E09	937_REPP/D-P3301-AREC	1 427 304
AE	2024	P3301E10	937_REPP/D-P3301-CPER SOBRIETE ENERGETIQUE	2 707 702
AE	2024	P3301E11	937_REPP/D-P3301-SOBRIETE ENERGETIQUE HORS CPER	7 908 888

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3301E04	907_REPP/D-P3301-AREC	6 275 000
AP	2024	P3301E05	907_REPP/D-P3301-CPER SOBRIETE ENERGETIQUE	3 143 967
AP	2024	P3301E06	907_REPP/D-P3301-SOBRIETE ENERGETIQUE HORS CPER	12 102 959

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3301E07	31/12/2025	937_25A/D-P3301-ACTIONS SOBRIETE ENERGETIQUE	1 060 000
	2025	P3301E08	31/12/2025	937_25A/D-P3301-AREC (ANNUELLE)	260 000

Il est proposé d'ouvrir une AE pour un montant de 1,06 M€ et de l'affecter ainsi :

- 80 k€ au titre de la promotion des actions de développement durable
- 315 k€ pour déployer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat (SPRH), continuité du programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour cinq ans. Il s'agit notamment d'animer le réseau des Espaces Conseil France Rénov en charge du conseil et de l'information des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement.
- 150 k€ pour la candidature de la Région à l'appel à projets européen LIFE 2024, et dont l'objectif est de construire une méthode testée in-situ et répliquable d'accompagnement au passage à l'acte de rénover énergétiquement des copropriétés en milieu rural.
- 150 k€ pour accompagner le pilotage stratégique de la transformation écologique de la Région.

- 365 k€ pour le projet TETRIS CVL « Together Engaged toward Territories Resilient and Innovative Systems » porté par la Région, l'Ademe, l'ARB et la DREAL.

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,26 M€ pour permettre la participation régionale à l'association AREC Centre-Val de Loire et de l'affecter en totalité.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3301E07	P3301O022	PROMOTION ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION	80 000
			P3301O023	SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'HABITAT	315 000
			P3301O024	LIFE_COPROPRIETES	150 000
			P3301O025	PILOTAGE ET STRATEGIE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET CLIMAT	150 000
			P3301O026	ADAPTA TION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE- PROJET TETRIS	365 000
AE	2025	P3301E08	P3301O020	AREC ASSOCIATION	260 000
AE	2024	P3301E10	P3301O010	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE RENOVATION	220 000
			P3301O011	CPER 21-27 INTERETS PRETS ISOLARIS	35 000

De plus, il est proposé d'affecter en fonctionnement :

- 220 k€ pour l'animation de la filière rénovation énergétique du bâtiment et le soutien du programme d'actions des centres de ressources afférents
- 35 k€ pour prendre en charge les intérêts des prêts accordés dans le cadre du dispositif ISOLARIS.

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter 30 k€ pour le soutien aux investissements en matière de rénovation énergétique du bâtiment sur l'AP de reprise.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3301E05	P3301O008	RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT	30 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 574 000	1 565 000	175 000	510 000
Investissement	3 848 300	199 000		

En fonctionnement :

- 782 250 € sont prévus pour clore le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) pour l'information des particuliers sur les rénovations énergétiques, et 63 k€ pour le SPRH en continuité du SARE ;
- 260 k€ sont prévus pour la participation régionale à l'association AREC CVL ;
- 136 k€ sont inscrits afin de poursuivre l'animation régionale des filières du bâtiment, soutenir les missions du Centre de Ressources pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti porté par ENVIROBAT Centre ;
- 100 k€ sont prévus pour le projet TETRIS.

Il est également proposé d'inscrire :

- 40 k€ pour permettre la mise en œuvre du pilotage de la transition écologique et énergétique régionale : poursuite des travaux engagés sur la définition des trajectoires de réduction des émissions de GES permettant d'atteindre les objectifs du SRADDET

- 15 k€ permettront de solder l'AMO permettant de synthétiser les productions de la COPOLycées
- 65 k€ afin de poursuivre les actions de mobilisation des acteurs régionaux dans le cadre de la COP régionale
- 80 k€ pour la promotion des actions de développement durable et de transition énergétique
- 10 k€ afin de permettre, si la Région est lauréate du programme européen INTERREG EURADAPT, le lancement de ce programme dès début 2025.
- 8 750 € afin de solder les engagements de l'appel à manifestations d'intérêt COP régionale lancé en 2022
- 5 k€ permettent de couvrir les intérêts des prêts ISOLARIS.

En investissement, 199 k€ sont prévus pour le solde de projet engagés sur des opérations relatives au bâtiment et à la structuration des filières afférentes.

Concernant les recettes en fonctionnement :

- Le SPRH fait l'objet d'une compensation Anah à hauteur de 136 k€, qui sera complétée par du FEDER ;
  - Le projet TETRIS est cofinancé par la Banque des territoires à hauteur de 150 k€, qui seront complétés par du FEDER ;
  - 87 k€ sont prévus pour solder le SARE : les dépenses sont neutralisées par des recettes (certificats d'économie d'énergie) sur la durée de la convention 2019-2024 ;
  - 87 k€ de l'Ademe sont prévus pour l'AAP COP régionale lancée en 2021 ;
  - 50 k€ proviennent d'Interreg pour le projet EURADAPT.
- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	200 000	2 100 000	200 000	2 100 000
Investissement	3 510 000	5 500 000	3 510 000	5 500 000

### 3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3302E05	930_REPP/D-P3302-LIFE RENOUVELABLES	1 028 348
AE	2024	P3302E06	937_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	1 886 868

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3302E03	907_REPAD/D-P3302-ENERGIE RENOUVELABLE HORS CPER	14 399
AP	2024	P3302E04	907_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	6 177 069

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3302E06	31/12/2026	937_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	1 886 868	900 000

Il est proposé d'abonder l'AE de reprise à hauteur de 900 k€ et de l'affecter pour la délégation du Fonds Chaleur de l'Ademe à la Région. Cette délégation de 9 M€ sur 3 ans sera ciblée sur les entreprises, pour le soutien aux études sur l'ensemble des filières éligibles (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, récupération chaleur fatale) y compris les réseaux de chaleur.

Il est proposé également d'affecter cette même AE pour les opérations suivantes :

- 700 k€ pour l'animation de la filière ENR, pour soutenir le programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables (Fibois, ADIL 37, ALEC 18, Energie Partagée, AFIG...) et l'Observatoire régional de l'Energie et des Gaz à effet de serre (OREGES).
- 50 k€ pour soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations).
- 50 k€ pour le plan hydrogène et l'avitaillement en carburants alternatifs (H2, bioGNV, électricité) et pour l'animation et les événements associés.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3302E06	P3302O002	PLAN HYDROGENE	50 000
			P3302O006	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS	50 000
			P3302O007	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE ENR	700 000
			P3302O008	CPER 21-27 ADEME FONDS CHALEUR	900 000

- Les autorisations de programme

### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3302E04	31/12/2026	907_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	6 177 069	7 776 000

Il est proposé d'abonder l'AP de reprise à hauteur de 7,776 M€ et de l'affecter en totalité pour la délégation du Fonds Chaleur de l'Ademe à la Région. Cette délégation de 9M€ sur 3 ans sera ciblée sur les entreprises, pour le soutien aux investissements sur les filières bois-énergie, géothermie et solaire thermique, hors réseaux de chaleur.

Il est proposé d'affecter cette même AP pour les opérations suivantes :

- 1 M€ pour soutenir les projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie ou solaire thermique) portés par les collectivités, des associations ou des entreprises
- 310 k€ pour soutenir les études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables portés par des collectivités, associations ou entreprises.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3302E04	P3302O005	ENR BOIS, GEOTHERMIE	1 000 000
			P3302O006	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS	310 000
			P3302O008	CPER 21-27 ADEME FONDS CHALEUR	7 776 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	560 000	800 000		184 000
Investissement	1 314 300	1 868 000		513 000

En fonctionnement, les crédits (800 k€) permettent de poursuivre l'animation des filières ENR au niveau régional ou départemental et de soutenir l'OREGES (146 424 €), de mettre en œuvre le plan hydrogène (7 100 €), de porter le projet européen LIFE\_LET'sGO4CLIMATE pour sa dernière année (589 676 €), de payer les premières études dans le cadre de la délégation du Fonds Chaleur (50 k€) et de soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (6 800 € - plusieurs associations).

En investissement, les crédits de paiement de 1,868 M€ permettent, de poursuivre le soutien de projets relatifs au développement des énergies renouvelable (ENR), dont 1,2 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial COT ENR intégrant la géothermie, le bois-énergie et le solaire thermique), de solder des engagements précédents sur les énergies renouvelables (145 400 €), de soutenir les projets d'investissements citoyens pour les énergies renouvelables (99 300 €), ainsi que d'intégrer le fonds Chaleur (423 000 €).

Concernant les recettes, en fonctionnement :

- 7 k€ proviennent du projet HAPPIS (Appel à projets CMA de France 2030) piloté par l'université d'Orléans sur l'hydrogène, dans lequel la Région est engagée
- 177 k€ sont prévus comme avance de l'Ademe pour la délégation de ses crédits issus du Fonds Chaleur.

En investissement, 513 k€ sont prévus en provenant de l'Ademe pour la délégation de crédits du Fonds Chaleur.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	100 000	200 000	100 000	200 000
Investissement	770 000	2 540 000	770 000	2 540 000

### 3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3303E03	937_REPP/D-P3303-BIODIVERSITE HORS CPER	3 112 560
AE	2024	P3303E04	937_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 573 253
AE	2024	P3303E05	937_REPP/D-P3303-CPIER BIODIVERSITE	508 990

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3303E01	907_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 920 277
AP	2024	P3303E02	907_REPP/D-P3303-CPIER BIODIVERSITE	1 191 419

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3303E03	31/12/2026	937_REPP/D-P3303-BIODIVERSITE HORS CPER	3 112 560	1 444 000

Il est proposé d'augmenter de 1,44 M€ l'AE de reprise au vu des compensations versées par l'Etat pour Natura 2000 (800 k€ par an).

Il est proposé d'affecter les AE de reprise pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3303E03	P3303O001	AUTRES ACTIONS	5 000
			P3303O010	NATURA 2000	2 000 000
AE	2024	P3303E04	P3303O002	CPER 21-27 RESERVES NATURELLES REGIONALES	129 700
			P3303O003	ARB A GENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE	265 000
			P3303O004	CEN CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	45 000
			P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	130 000
AE	2024	P3303E05	P3303O006	CPER 21-27 CONSERVATOIRE BOTANIQUE	50 000
			P3303O007	CPIER 21-27 CEN ZONES HUMIDES	45 000
			P3303O008	CPIER 21-27 ESPECES INVASIVES	25 000

2 M€ pour l'animation et la gestion des sites Natura 2000 en 2025 comprenant les versements des subventions, via l'ASP, aux collectivités et propriétaires pour l'animation et la mise en œuvre de contrats Natura 2000 en 2025

129 700 € pour la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (Vallée des Cailles, Bois des Roches, Taligny, Pontlevoy, Terres et Etangs de Brenne Massé Foucault) pour l'année 2025, à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire, du Parc Naturel Régional de la Brenne, du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement

265 k€ pour le versement de la contribution statutaire pour l'année 2025 à destination de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire

45 k€ pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

130 k€ pour l'animation et la production de données pour les trois pôles thématiques de l'Observatoire régional de la biodiversité à destination des collectivités locales et des associations (dans le cadre du CPER 21-27)

50 k€ sur le disponible de l'opération P3303O006 de l'enveloppe P3303E05, pour le partenariat sur l'amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (dans le cadre du CPER 21-27).

45 k€ pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire – zones humides (dans le cadre du CPER 21-27)

25 k€ pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à destination du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (dans le cadre du CPER 21-27)

5 k€ pour la mise en œuvre d'autres actions relatives à la préservation de la biodiversité

- Les autorisations de programme

#### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3303E01	31/12/2026	907_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 920 277	400 000

Il est proposé d'affecter les AP de reprise pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3303E01	P3303O002	CPER 21-27 RESERVES NATURELLES REGIONALES	269 500
			P3303O004	CEN CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	200 000
			P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	50 000
AP	2024	P3303E02	P3303O007	CPER 21-27 CEN ZONES HUMIDES	257 200

269 500 € pour la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (Vallée des Cailles, Bois des Roches, Taligny, Pontlevoy, Terres et Etangs de Brenne Massé Foucault) pour l'année 2025, à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et du Parc Naturel Régional de la Brenne (dans le cadre du CPER 21-27)

200 k€ pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27)

50 k€ pour le financement d'opérations d'investissement relatives à l'Observatoire régional biodiversité qui contribuent au volet amélioration des connaissances sur la biodiversité à destination de collectivités locales, associations (dans le cadre du CPER 21-27).

257 200 € pour le soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire relatif aux zones humides sur secteurs éligibles au Plan Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 466 000	1 502 000		305 000
Investissement	752 000	887 000		

En fonctionnement, 649 k€ de crédits de paiements sont inscrits pour la contribution statutaire de l'Agence régionale de la biodiversité (265 k€), pour soutenir le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) (90 k€) et le Conservatoire Botanique du Bassin parisien (70 k€), mener les missions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (100 k€) et réaliser les études et inventaires des réserves naturelles régionales (124 k€).

Une partie des crédits est dédiée à l'animation et la gestion des sites Natura 2000 (800 k€), missions pour lesquelles des recettes seront perçues au titre de compensation du transfert de l'État, et au soutien aux centres de soins de la faune sauvage (53 k€).

En recette de fonctionnement, 305 k€ sont attendus du FEADER au titre de la mise en œuvre de l'animation des sites Natura 2000 portée par la Région.

En investissement, 887 k€ crédits de paiement sont inscrits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...). Ces crédits de paiements sont également réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et pour des opérations d'investissement qui contribuent à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

### **3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3304E05	937_REPAD-P3304-EDUC ENVIRONNEMENT	232 500
AE	2024	P3304E06	937_REPP/D-P3304 CPIER EDUC ENVIRONNEMENT	1 898 870
AE	2024	P3304E07	937_REPP/D-P3304-CPER EDUC ENVIRONNEMENT	6 490 592

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3304E02	907_REPP/D-P3304 CPIER EDUC ENVIRONNEMENT	190 007
AP	2024	P3304E03	907_REPP/D-P3304-CPER EDUC ENVIRONNEMENT	886 962

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3304E04	31/12/2025	937_25A/D-P3304-EDUC ENVIRONNEMENT	135 000

Il est proposé de créer une AE de 135 k€ et de l'affecter en totalité pour :

Une opération à hauteur de 60 k€ pour la poursuite de l'animation pédagogique du site de l'arboretum des Barres à Nogent sur Vernisson à destination de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Une opération à hauteur de 75 k€ pour l'intermédiation des services civiques Climat par les structures Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire.

Il est également proposé d'affecter les AE de reprise pour les opérations suivantes :

452 k€ pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2025 : programmes d'actions 2025 des Maisons de Loire (dans le cadre du CPIER 21-27).

1,1 M€ pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2025 : programmes d'actions 2025 des associations conventions vertes, tableau de bord de l'éducation à l'environnement et au développement durable, programme de formations modulaires (dans le cadre du CPER 21-27).

80 k€ pour le fonctionnement de LIG' AIR pour l'année 2025, dans le cadre du CPER 21-

230 k€ pour la mise en œuvre du règlement d'intervention Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Écologique, action qui s'inscrit dans le cadre du CPER 21-27

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3304E04	P3304O006	ARBORETUM DES BARRES	60 000
			P3304O007	SERVICES CIVIQUES CLIMAT	75 000
AE	2024	P3304E06	P3304O005	MAISONS DE LOIRE	452 000
AE	2024	P3304E07	P3304O002	CONVENTIONS VERTES	1 100 000
			P3304O003	LIG' AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT	80 000
			P3304O004	CPER 21-27 MOBILISATION CITOYENNE	230 000

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter les AP de reprise pour les opérations suivantes :

- 45 k€ pour le soutien au programme quadriennal 2024-2027 d'investissement des maisons de Loire
- 100 k€ pour le soutien au programme d'investissement 2025 des associations conventions vertes
- 90 k€ pour le financement de l'investissement annuel 2025 de LIG' AIR

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3304E02	P3304O005	MAISONS DE LOIRE	45 000
AP	2024	P3304E03	P3304O002	CONVENTIONS VERTES	100 000
			P3304O003	LIG' AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT	90 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 968 000	1 846 000		
Investissement	457 500	225 000		

En fonctionnement, les crédits (1,846 M€) correspondent notamment aux versements aux associations bénéficiaires de conventions vertes (1,424 M€), à Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire pour l'intermédiation des Services Civiques (75 k€), à la poursuite de l'animation du site de l'arboretum des Barres (60 k€), à Lig'Air et aux projets relatifs aux perturbateurs endocriniens (72 k€).

Il est également prévu 215 k€ pour les actions de mobilisation citoyenne et transition écologique.

En investissement, les crédits (225 k€) correspondent aux versements aux associations bénéficiaires de conventions vertes pour leurs équipements (135 k€), ainsi qu'aux investissements de Lig'Air (90 k€).

### **3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3305E03	937_REPP/D-P3305-CPER ECO CIRCULAIRE	2 127 178

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3305E02	907_REPP/D-P3305-CPER ECO CIRCULAIRE	1 217 086

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter les AE de reprise pour les opérations suivantes :

- 215 k€ pour l'observation déchets-économie circulaire et la réalisation d'enquêtes et études
- 110 k€ pour le soutien aux projets déchets-économie circulaire

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3305E03	P3305O04	ECONOMIE CIRCULAIRE	110 000
			P3305O05	CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	215 000

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter l'AP de reprise à hauteur de 200 k€ pour le soutien aux projets déchets-économie circulaire.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3305E02	P3305O004	ECONOMIE CIRCULAIRE	200 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	312 000	375 000	415 000	429 000
Investissement	100 000	100 000		

En fonctionnement, les crédits de 375 k€ correspondent notamment au paiement des enquêtes menées par l'observatoire régional déchets-économie circulaire, au versement de soldes de subventions et aux premiers acomptes des projets qui seront déposés en 2025. Ces subventions sont attribuées principalement à des collectivités ou associations dans le cadre d'actions relatives au déploiement de la tarification incitative, au tri à la source des biodéchets, et au développement des actions liées à la prévention des déchets et au réemploi.

300 k€ de recettes sont proposées dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 pour le soutien à l'observatoire des déchets.

En investissement, les crédits de 100 k€ correspondent aux versements de soldes de subventions et aux premiers acomptes des projets qui seront déposés en 2025, principalement auprès de porteurs menant des projets relatifs au développement de la consigne pour réemploi et des projets liés aux déchets du bâtiment et des travaux publics.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	300 000	350 000	300 000	350 000
Investissement	1 150 000	2 400 000	1 150 000	2 400 000

## **3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3306E03	937_REPP/D-P3306-CPIER PREVENTION RISQUES	3 641 824
AE	2024	P3306E04	937_REPP/D-P3306-PREVENTION RISQUES	200 000

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3306E01	907_REPAD-P3306-PREVENTION RISQUES HORS CPER	190 163
AP	2024	P3306E02	907_REPP/D-P3306-CPIER PREVENTION RISQUES	50 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter l'AE de reprise pour les opérations suivantes :

- 300 k€ pour la contribution statutaire 2025 au bénéfice de l'établissement public Loire
- 520 k€ pour la contribution statutaire 2025 à destination de la Mission Val de Loire
- 45 k€ pour la contribution statutaire 2025 au bénéfice de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3306E03	P3306O003	DOTATION EPL ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	300 000
			P3306O004	MISSION VAL DE LOIRE	520 000
			P3306O005	DOTATION EPTB VIENNE	45 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	925 000	866 000		
Investissement	220 500	19 000		

En fonctionnement, les crédits de 866 k€ correspondent aux contributions statutaires 2025 de la Mission val de Loire (520 k€), de l'Etablissement Public Loire (300 k€), de l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne (45 k€) et aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (1 000 €).

En investissement, les crédits de 19 k€ correspondent aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement		3 200 000		3 200 000

### 3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3307E04	937_REPP/D-P3307-CPER CONTRATS EAU	1 770 039

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3307E03	907_REPP/D-P3307-CPER CONTRATS EAU	3 300 816

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter 400 K€ sur l'AE de reprise pour différentes actions qui ne sont pas éligibles au FEDER régional Centre-Val de Loire, à destination des collectivités ayant la compétence GEMAPI (EPCI, syndicats de rivière).

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3307E04	P3307O002	CONTRATS EAU CENTRE	400 000

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter 910 k€ sur l'AP de reprise pour les travaux de restauration de rivières dans le cadre des contrats signés et à venir à destination des collectivités ayant la compétence GEMAPI (EPCI, syndicats de rivière), des associations et des propriétaires d'ouvrages.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3307E03	P3307O002	CONTRATS EAU CENTRE	910 000

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	115 000	200 000	25 000	
Investissement	880 000	920 000		

En fonctionnement, les crédits de 200 k€ correspondent au versement des soldes des subventions pour les postes d'animation des contrats de rivière et pour des études.

En investissement, les crédits de 920 k€ sont prévus pour le mandatement des dossiers de travaux de restauration de rivières des contrats en cours.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	400 000	1 130 000	400 000	1 130 000
Investissement	700 000	1 275 000	700 000	1 275 000

### 3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3308E02	937_REPP/D-P3308-CPER PNR	3 262 899
AE	2024	P3308E03	937_REPP/D-P3308-PNR	5 160 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3308E01	907_REPP/D-P3308-CPER PNR	1 282 182

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter les AE de reprise pour les opérations suivantes, correspondant aux dotations satutaire, d'une part, et au soutien aux programme d'actions des PNR, d'autre part :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3308E02	P3308O005	CPER 21-27 - PNR BRENNE	288 300
			P3308O006	CPER 21-27 - PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	174 500
			P3308O007	CPER 21-27 - PNR PERCHE	116 700
			P3308O008	CPER 21-27 PNR SUD BERRY	50 000
AE	2024	P3308E03	P3308O001	DOTATION CONTRAT PARC BRENNE	462 000
			P3308O002	DOTATION PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	322 000
			P3308O003	DOTATION CONTRAT PARC PERCHE	248 000

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter les AP de reprise pour le soutien aux programmes d'action des PNR en investissement de la façon suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3308E01	P3308O005	CPER 21-27 - PNR BRENNE	109 000
			P3308O006	CPER 21-27 - PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	82 000
			P3308O007	CPER 21-27 - PNR PERCHE	58 500

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 691 000	1 669 000		
Investissement	247 400	282 000		

En fonctionnement, les crédits permettent le soutien aux Parcs Naturels Régionaux pour 1,669 M€, intégrant les contributions statutaires, le soutien aux programmes d'actions annuels, l'aide au fonctionnement et l'aide à la révision de leurs chartes.

En investissement, 0,282 M€ sont prévus pour le soutien aux programmes d'actions annuels des trois Parcs Naturels Régionaux.

### 3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

Dans le contexte particulièrement contraint de ce budget, la Région entend poursuivre en 2025 la mise en œuvre de son ambition forte en termes de mobilités durables, pour répondre aux enjeux d'aménagement des territoires et de transition écologique. Les objectifs sont maintenus car produisant de réels effets en matière de réduction des gaz à effet de serre en matière de mobilité individuelle et parce qu'ils sont essentiels pour la cohésion des territoires entre rural et urbain et pour le soutien au développement économique des territoires.

Ce maintien s'inscrita toutefois dans une perspective financière baissière pour ce budget qui est le plus important de la collectivité : négociation au plus juste des versements à la SNCF dans le cadre de la convention ferroviaire pour non seulement minorer la croissance des charges mais également restituer la hausse des recettes liées à une fréquentation accrue ; limitation du coût sur le transport routier dans le cadre des nouvelles DSP et des économies de charges énergétiques (indices des prix et rénovation des flottes) ; étalement des investissements prévus pour limiter l'emprunt, sans remettre en cause les finalités productrices d'effets.

Pour autant, ces efforts de gestion ne viennent pas remettre en cause l'engagement régional pour faire du réseau REMI un élément structurant de la cohésion sociale des territoires. Ainsi, 2025 verra la reconduction du principe de gratuité du transport scolaire, un gain direct de 13 millions d'euros de pouvoir d'achat pour près de 75 000 familles de notre région. Par ailleurs, la gratuité du transport pour les jeunes le week-end est évidemment confirmée après une première année qui a vu un nombre très important de jeunes en bénéficier au travers de la plateforme YEP'S. Ce sont plus d'un million de voyages gratuits qui ont été effectués depuis septembre 2023 et en moyenne 20 000 jeunes qui en bénéficient chaque week-end. Cet indéniable succès populaire confirme notre approche depuis 2019 qui vise à la fois à développer une offre de transport adaptée et étoffée, accompagnée de tarifs attractifs, permettant ainsi d'enregistrer 20% de voyageurs et voyageuses supplémentaires en deux ans.

Sur les infrastructures ferroviaires, la mise en œuvre du volet Mobilités 2023-2027 du CPER se poursuit, notamment par la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire, avec une deuxième phase de travaux sur Tours-Loches, sur la ligne du Blanc-Argent, la réalisation de travaux sur les ouvrages de Tours-Chinon ou la sauvegarde de lignes capillaires fret, à l'instar de la ligne les Aubrais-Marigny, ainsi que l'avancement de la réalisation d'une plateforme de transport combiné aux Aubrais.

Les deux projets de SERM de Touraine et de l'Orléanais, désormais labélisés, voient leurs études se poursuivre. En Touraine, les réalisations sont actives, avec un investissement d'amélioration de la régularité en gare de Tours, et la réouverture fin 2025 de la halte de Fondettes associée à un renfort d'offre entre Tours et Vendôme, desservant la halte, et cofinancé avec le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Dans l'Orléanais, le projet d'aménagement de la gare routière se poursuit à la suite de l'enquête publique réalisée en 2024, et la mise en accessibilité de la gare d'Orléans se réalise par phases.

Sur le matériel roulant, la Région poursuit avec détermination son programme de renouvellement complet du parc de trains Rémi, à hauteur de 1,4 milliards d'euros depuis 2015, pour proposer un service d'une qualité améliorée sur tous les axes. Les opérations de rénovation à mi-vie de 3 séries se poursuivent, avec la fin de la première série ZTER en 2025. Les acquisitions de rames neuves se traduiront en 2026 pour les 7 rames de la ligne de la Beauce, ou en 2027 pour les 6 rames de la ligne Paris-Chartres-Le Mans, en remplacement des dernières rames Corail. Ces déploiements s'appuient sur des installations de maintenance neuves, comme le nouvel atelier d'Orléans livré fin 2022, ou un projet de nouvel atelier à Chartres à l'horizon 2030, dont les études se poursuivent. Enfin, l'échange de rames avec la Région Normandie se concrétise début 2025. Ces opérations

intègrent notamment une augmentation forte des possibilités d'emport vélo pour les touristes itinérants à vélo, sans dégradation du nombre de places pour les voyageurs.

Ces investissements permettent aussi de faire évoluer les dessertes, avec un nouveau renforcement des capacités proposées mis en place par la Région fin 2024, au vu de l'augmentation continue des fréquentations, notamment en semaine sur le Val de Loire, et le week-end en lien avec Paris.

La Région est également mobilisée pour limiter les conséquences des travaux entre Paris et les Aubrais, décidés et réalisés par SNCF Réseau, en renforçant la capacité des trains en circulation et en finançant une offre de cars de substitution, tout en devant assumer les pertes de recettes.

Concernant les services routiers, la généralisation des nouvelles DSP permet une véritable montée en gamme de la qualité de service de nos lignes régulières de car Rémi. Les dessertes s'adaptent aux usages, notamment dans le Cher en 2025. L'enjeu de verdissement des motorisations se traduit concrètement sur plusieurs territoires, avec la poursuite du déploiement de cars bioGNV ou rétrofités électriques, tant sur les lignes régulières que sur de premiers circuits scolaires.

La Région déploie des services communs à l'ensemble du réseau Rémi, avec notamment une refonte du site Rémi, articulé avec un projet de MaaS JV Malin expérimenté fin 2025 avec le Syndicat des Mobilités de Touraine (et le projet national de Titre Unique déployé sur ce même périmètre). La Région déploie des espaces Rémi en gare articulant trains et cars (Blois, Chartres, et un projet à Tours), et ouvrira un espace régional Centre-Val de Loire en gare d'Austerlitz en mai 2025. Les distributeurs de titres régionaux en gare commenceront à être rénovés en 2025.

La Région élargira dès début 2025 les indemnisations pour tous les voyageurs des trains Rémi, en cas de retard ou de perturbation.

Enfin, la Région proposera en septembre 2025, en lien avec Ile-de-France Mobilités, un nouveau produit tarifaire, très attendu, Pass Navigo Rémi sur les axes Paris-Dreux et Paris-Montargis-Briare.

Enfin, la Région poursuit ses réalisations en matière de mobilités sur les territoires ruraux : poursuite des aides en faveur du vélo du quotidien et de la réalisation d'abris vélos sécurisés en gare, déploiement du transport à la demande à l'usage...

L'expérimentation sur le nouveau service Rémi+ Autopartage ayant été un succès, l'élargissement de son déploiement s'engage en 2025 à l'appui d'un nouveau cadre contractuel régional. Par ailleurs, les premières contractualisations avec les territoires permettent d'accompagner les dynamiques locales sur les mobilités avec des solutions adaptées.

Ce budget continue de poser la question plus globale du financement de la politique de mobilités, dont les coûts continueront de croître au fur et à mesure que les objectifs de décarbonation des mobilités individuelles et de connexion territoriale seront tenus. Les recettes régionales devront nécessairement être adaptées dans les prochaines années, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, pour être en adéquation avec le financement de cette politique essentielle.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
<b>Crédits Région</b>	394 250 000	389 980 000	7 676 000	6 900 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>394 250 000</b>	<b>389 980 000</b>	<b>7 676 000</b>	<b>6 900 000</b>
<b>Crédits Région</b>	153 496 000	142 690 000	73 150 000	44 728 000
<b>Crédits Fonds Européens</b>	950 000	4 210 000	950 000	4 210 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>154 446 000</b>	<b>146 900 000</b>	<b>74 100 000</b>	<b>48 938 000</b>

### 3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3401E03	938_REPP/D-P3401-SR TRANSPORT FERROVIAIRE	1 781 888 934
AE	2024	P3401E04	938-REPP/D-P3401-AMO SR TRANSPORT FERROVIAIRE	866 829

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3401E02	908_REPP/D-P3401-SR TRANSPORT FERROVIAIRE CONVENTION TER C3	63 871 260

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3401E04	31/12/2026	938-REPP/D-P3401-AMO SR TRANSPORT FERROVIAIRE	866 829	3 000 000

Le montant de l'AE est majoré de 3 M€ correspondant à l'opération AMO nouvelle convention de service public ferroviaire. En effet, compte tenu des délais de procédure relatifs à ce type de consultation, les travaux préparatoires aux futures conventions de service public ferroviaire et aux contractualisations avec les Régions limitrophes vont se poursuivre, et nécessitent l'appui d'assistants à maîtrise d'ouvrage experts. Il est proposé d'affecter la totalité du montant de cette abondement.

Il est proposé d'affecter la somme de 221,9 M€ sur le disponible de l'AE 2024-P3401E03, relative à la convention TER (2022-2031), et correspondant au montant des contributions prévisionnelles pour 2025, dans les conditions précisées ci-dessous.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3401E03	P3401O003	CONVENTION TER (2022-2031)	221 900 000
	2024	P3401E04	P3401O004	AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER	3 000 000

- Les autorisations de programme

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3401E02	P3401O002	CONVENTION TER (2022-2031) - C3	12 500 000

Il est proposé d'affecter la somme de 12,5 M€ sur le disponible de l'AP 2024-P3401E02, relative à la convention TER (2022-2031), et correspondant au devis 2025 des charges liées à l'amortissement des matériels roulants, dites charges C3.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	226 296 000	222 439 000		
Investissement	9 253 000	12 500 000		

Au titre de la convention TER, les crédits de paiement proposés correspondent au montant des acomptes prévisionnels 2025 à hauteur de 221,9 M€ en fonctionnement, et 12,5 M€ en investissement (C3).

Négociée dans des conditions rendues difficiles par le contexte financier très contraint, la contribution TER annuelle est estimée à 221,9 M€ pour l'année 2025, intégrant d'ores et déjà la dynamique des recettes constatées en 2024 et l'impact d'une majoration tarifaire de 4 %.

Toutefois, la hausse annoncée des redevances ferroviaires d'environ 5 M€ est contestée, et conduira la Région à s'associer à d'autres Régions pour l'ouverture d'un nouveau contentieux vis-à-vis de SNCF Réseau, qui impose ces augmentations, et dont l'actionnaire unique est l'Etat. La contribution prévisionnelle 2025 est donc établie à volume de redevance ferroviaire intégrant exclusivement les modifications d'offres de service et les impacts des travaux majeurs 2025.

Par ailleurs, les comptes 2023 de l'exploitant SNCF Voyageurs Centre-Val de Loire présentaient un résultat largement supérieur aux conditions normales de rémunération contractuelles, résultat notamment constitué de produits financiers de placement sur trésorerie financée par la Région. Il a donc été demandé que ces excédents financiers soient restitués à la Région.

Enfin, les crédits de paiement 2025 comportent une enveloppe de 580 k€ allouée au financement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique, financier et juridique de l'actuelle convention TER, et la préparation des nouvelles conventions de service public ferroviaire.

### **3.4.02 RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3402E05	938_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	11 617 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3402E03	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	413 070 315
AP	2024	P3402E04	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE - POSEOM	118 959 509

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3402E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVAIRE	11 617 000	66 488 000

L'extension du périmètre de gestion en AE avec le nouvel applicatif financier conduit à proposer la reprise des deux opérations de crédits baux contractés pour le financement d'acquisition de matériel roulant ferroviaire en 2006 et 2009, et l'ouverture d'une AE d'un montant de 66,488 M€, correspondant aux montants estimatifs restant dus à date du Crédit-bail 5 TER 2NNG et 6 ZGC pour 21,838 M€ et 44,65 M€ pour le Crédit Bail2 14 Régio2N PCLM HT.

Il est proposé d'affecter l'AE de reprise pour les loyers annuels :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3402E05	P3402O013	CREDIT BAIL 5TER 2NNG + 6ZGC	3 537 000
			P3402O014	CREDIT BAIL 2 HT	7 400 000

- Les autorisations de programme

### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3402E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVAIRE	413 070 315	138 820

Le montant de l'AP 2024-P3402E03 est majoré de 138 820 € pour la rénovation mi-vie des TER 2NNG en raison de l'évolution de la trajectoire financière et notamment de l'indexation observée depuis la signature de la convention. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.

Il est proposé d'affecter la somme de 14,31 M€ sur le disponible de l'AP 2024-P3402E04, correspondant au devis prévisionnel 2025 de la contribution dite POSEOM (Programme d'Opérations Spécifiques et d'Echanges d'Organes Majeurs du parc de matériel roulant TER Centre-Val de Loire).

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2024	P3402E03	P3402O008	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	138 820
	2024	P3402E04	P3402O010	CONVENTION TER (2022-2031) - POSEOM	14 310 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	11 617 000	10 937 000	901 000	924 000
Investissement	72 023 000	61 032 000	72 800 000	44 128 000

En investissement, la politique régionale de modernisation du parc de rames Rémi se poursuit avec le financement des dernières opérations d'acquisition de rames neuves, la poursuite des programmes de rénovation mi-vie permettant de redonner 15 à 20 ans de potentiel de circulation aux rames, le financement annuel du POSEOM dont les opérations sont conduites par la SNCF.

La prévision de dépenses d'investissement s'élève ainsi 61,032 M€ en 2025 comportant :

- Le financement des acquisitions des Regio2N PCLM et Beauce pour 26,175 M€ ;
- Le remplacement des organes majeurs sur les rames Rémi et l'intégration d'opérations spécifiques dans le cadre de la convention SNCF à hauteur de 12,31 M€ ;
- La rénovation des 24 rames AGC-ZGC se poursuit pour un montant de 9,495 M€, ainsi que celle des 12 rames TER 2NNG circulant sur Paris-Chartres-Le Mans pour 8,4 M€ ;
- Le débouclage financier de la cession de 3 Regiolis à la Région Normandie lancée en 2024 intervient en 2025 pour 3,93 M€ ;

Enfin, 0,5 M€ sont prévus pour l'avancement des travaux du schéma directeur du matériel roulant et des installations de maintenance.

En recette d'investissement, la dernière tranche de financement de l'AFITF d'un montant de 28,7 M€ est prévue, correspondant au programme d'acquisition des 32 rames Omnéo Rémi Express (protocole de participation de l'Etat pour la reprise des ex-lignes Intercités), ainsi que le versement de 15,428 M€ par la Région Normandie correspondant au prix de cession de 3 Regiolis, et permettant ainsi le débouclage financier de l'opération lancée en 2024.

Les dépenses de fonctionnement concernent les loyers de location des rames à SNCF Voyageurs dans le cadre des crédits-baux conclus par la Région à hauteur de 10,937 M€. Une recette de fonctionnement de 0,924 M€ est inscrite pour les redevances de mise à disposition des rames à SNCF Voyageurs.

### 3.4.03 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3403E03	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	26 006 436
AP	2024	P3403E04	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2015-2022	6 657 660
AP	2024	P3403E05	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2023-2027	99 411 270

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

##### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3403E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	26 006 436	760 000
AP	2024	P3403E05	31/12/2026	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2023-2027	99 411 270	29 490 000

Le montant de l'AP 2024-P3403E03 est majoré de 0,76 M€ correspondant à l'ajustement de l'opération Adaptation remisage en Province afin de prendre en compte le montant estimé des travaux en gare de Bourges, à la suite de la remise des études. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.

Le montant de l'AP 2024-P3403E05 Infrastructures Ferroviaires CPER 2023-2027 est majoré de 29,49 M€ correspondant à l'ouverture des opérations nouvelles ci-dessous :

- Dourdan la Membrolle – Régénération ouvrages d'art - Etudes et Travaux, d'un montant de 3,12 M€ et affectation du même montant en vue du démarrage des études en 2025 et dans

la continuité des travaux de régénération de cette ligne de desserte fine du territoire, inscrite au protocole d'accord de sauvegarde des lignes.

- Loches Châteauroux Etudes Fret et Voyageurs, d'un montant de 1,03 M€ et affectation du même montant en vue d'engager la réalisation d'études concomitantes pour la réouverture de la ligne Loches -Châteauroux aux voyageurs et Loches-Buzançais au trafic Fret.
- Etudes et travaux Orléans (SERM) d'un montant de 7 M€ et affectation du même montant. Les études prospectives ayant démarré, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux intégrés dans la gouvernance, il est prévu d'engager des études plus approfondies.
- PCLM IFTE d'un montant de 18,34 M€ et affectation du même montant afin de lancer les premières études en 2025 en vue de la réalisation des travaux de renforcement électrique sur la ligne Paris-Chartres Le Mans, et afin de rendre la ligne plus robuste avec l'arrivée des REGIO2N.

Il est proposé d'affecter ces abondements d'AP comme suit :

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3403E03	P3403O010 ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	760 000
AP	2024	P3403E05	P3403O041 CPER 23-27 DOURDAN LA MEMBROLLE REGENERATION OA (ETUDE ET TRAVAUX)	3 120 000
			P3403O042 CPER 23-27 REOUVERTURE LOCHES CHATEAUROUX (ETUDE) FRET ET VOYAGEURS	1 030 000
			P3403O043 CPER 23-27 ETUDES ET TRAVAUX ORLEANS	7 000 000
			P3403O044 CPER 23-27 PCLM IFTE	18 340 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	35 882 000	38 864 000		250 000

Des crédits de paiement d'un montant de 30,243 M€ permettent de poursuivre le financement des investissements sur les infrastructures ferrées, au titre des CPER ancienne génération (1,22 M€ pour Tours Loches et Tours Chinon) et nouvelle génération pour un montant total de 29,026 M€ comprenant notamment :

- La phase 2 de la régénération de ligne Tours-Loches (14,205 M€)
- Les travaux et ouvrages d'art sur la ligne Tours-Chinon (3,94 M€)
- La fin de la phase 1 et les travaux phase 2 de la ligne le Blanc Argent (3,791 M€)
- Au titre du SERM, le financement des études technico-économiques des étoiles de Tours et d'Orléans (2 M€)
- Les travaux de la phase 1 du nœud de Saint Pierre des Corps (2,14 M€)
- Le financement d'études et/ou travaux pour diverses opérations en cours ou à venir (Melun-Moret, RVB Gare de Châteaudun, amélioration de la performance de la ligne Paris-Châteaudun, travaux et signalisation de la ligne Orléans-Tours, études pour la réouverture de la ligne Loches-Châteauroux).

Hors CPER, des crédits de paiement à hauteur de 8,62 M€ sont inscrits, majoritairement pour le financement des installations de maintenance et de remisage (atelier de Chartres, tour en fosse à Saint Pierre des Corps, solde du Centre de maintenance Québec à Orléans).

Une recette d'investissement de 250 k€ est inscrite, correspondant au solde de la participation de l'Etat de 1 M€ au financement d'une étude prospective des mobilités, en vue de constituer des SERM dans l'Orléanais et la Touraine.

### 3.4.04 PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS ET VOYAGEUSES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3404E05	938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	16 606 450

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3404E03	908_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	7 426 997

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3404E04	31/12/2025	938_25A/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	2 630 000

Une AP est ouverte pour un montant de 2,63 M€ correspondant à l'inscription des opérations ci-dessous :

- Contrôle Qualité Rémi d'un montant de 1,8 M€ et affectation du même montant en vue du lancement d'une consultation et de la signature fin 2025 d'un nouveau contrat pluriannuel, couvrant les périmètres ferroviaires et routiers, et visant à apprécier tant la qualité perçue par les usagers que la qualité produite par les exploitants au regard des objectifs conventionnés.
- Formation accompagnateurs transport d'un montant de 50 k€ et affectation du même montant, en vue du lancement d'une consultation et de la signature d'un nouveau contrat pluriannuel de formation des accompagnateurs dans les transports routiers scolaires.
- Gestion et administration fonctionnelle des billettiques d'un montant de 0,6 M€ et affectation du même montant, en vue du lancement d'une consultation et de la signature d'un contrat pluriannuel d'appui aux services pour l'amélioration continue des fonctionnalités et la gestion courante des billettiques.
- Promotion du transport REMI d'un montant de 0,18 M€ et affecter au même montant.

##### *Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3404E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	16 606 450	5 310 000

Le montant de l'AE 2024-P3404E05 est majoré de 5,310 M€ correspondant à l'ajustement des opérations ci-dessous :

- Exploitation des compteurs voyageurs abondée de la somme de 0,48 M€, en vue du lancement d'une consultation et de la signature courant 2025 d'un contrat pluriannuel afin de poursuivre la collecte et l'analyse des données de comptage automatique des voyageurs dans les rames. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.

- AMO déploiement billettique interurbaine abondée de la somme 0,120 M€ en vue de prolonger la prestation de l'AMO actuel jusqu'à la mise en place de la nouvelle prestation d'AMO billettiques et Distribution. Il est proposé de majorer l'affectation, du même montant.
- Billettique Interurbaine abondée de la somme de 3,78 M€, en vue de permettre le développement de services et équipements supplémentaires : distributeurs automatiques de titres, développement de e-billet, interface boutique en ligne et MAAS JVMALIN, amélioration de l'exploitation des données billettique. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.
- AMO JVMalin abondée de la somme de 0,13 M€ en vue de poursuivre l'accompagnement de l'AMO JVMALIN sur le développement du MAAS JVMALIN. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.
- AMO Billettiques Distribution abondée de la somme de 0,8 M€, en vue d'étendre la prestation d'accompagnement sur la billettique et l'interopérabilité JVMALIN à une prestation complémentaire pour la mise en place d'un schéma et d'un système de distribution régional à partir de 2028. Il est proposé de majorer l'affectation du même montant.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3404E04	P3404O010	CONTROLE QUALITE REMI	1 800 000
			P3404O015	FORMATION ACCOMPAGNATEURS TRANSPORT	50 000
			P3404O022	PROMOTION TRANSPORT REMI	180 000
			P3404O027	GESTION ET ADM FONCTIONNELLE BILLETTIQUES	600 000
AE	2024	P3404E05	P3404O002	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS	480 000
			P3404O007	AMO DEPLOIEMENT BILLETTE INTERURBAINE	120 000
			P3404O017	EQUIPEMENT BILLETTE INTERURBAIN	3 780 000
			P3404O020	AMO JV MALIN 4	130 000
			P3404O021	AMO BILLETTIQUES ET DISTRIBUTION	800 000

- Les autorisations de programme

### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3404E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	7 426 997	2 300 000

Le montant de l'AP 2024-P3404E03 est majoré de 2,3 M€ correspondant à l'ajustement de l'opération Billettique Interurbaine en vue de répondre aux besoins de maintenance du système billettique dorénavant opérationnel sur l'ensemble du territoire. Il est proposé d'abonder l'affectation du même montant.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3404E03	P3404O017	EQUIPEMENT BILLETTE INTERURBAIN	2 300 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 965 000	5 577 000	57 000	57 000
Investissement	3 925 000	2 992 000	33 000	33 000

En investissement, des crédits à hauteur de 2,992 M€ sont sollicités, ils permettront de :

- Poursuivre les équipements de billettiques interurbaines et scolaires (1,13 M€)
- Financer la fin de l'opération de rénovation des distributeurs régionaux dans les gares (0,903 M€)
- Poursuivre des développements du MaaS JVMalin, avec par ailleurs un financement du FEDER sollicité à hauteur de 60% (0,62 M€).

En dépenses de fonctionnement, la prévision s'élève à 5,577 M€.

Toutes prestations confondues et notamment le développement des nouvelles fonctionnalités numériques autour du MaaS, conduisent à inscrire des crédits de 3,263 M€ au titre des billettiques régionales et de la plateforme de mobilité JVMalin.

1,521 M€ sont prévus pour le financement du Centre de Relation Usager (CRU), permettant à tous les usagers des transports Rémi ferroviaires, routiers, scolaires, interurbains ou à la demande, d'accéder à des informations via un numéro d'appel unique.

### 3.4.05 METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3405E05	938_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	1 021 135 865

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3405E03	908_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	106 561 677

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3405E07	31/12/2025	938-25A/D-P3405-SERVICE REGIONAL TRANSPORT ROUTIER	13 695 000

L'AE P3405E07 est ouverte à hauteur 13,695 M€ correspondant à l'ouverture des opérations ci-dessous :

- Conventions diverses d'un montant de 13,575 M€ et affectation du même montant, en vue du financement des conventions AOM pour l'année scolaire 2025-2026.
- Prestations météorologiques d'un montant de 120 k€ et affectation du même montant en vue du lancement courant 2025 d'une consultation et de la signature d'un contrat pluriannuel d'accès à des prestations et alertes météorologiques.

## Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P3405E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	1 021 135 865	51 200 000

Le montant de l'AE 2024-P3405E05 est majoré de 51,2 M€. En effet, les contrats de délégation de services routiers dont les débuts d'exécution se sont échelonnés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 6 juillet 2023 ont subi de plein fouet les impacts de l'inflation énergétique et de la masse salariale. Le coût global des contrats, constaté au 31/12/2023 et projeté d'un taux d'inflation prévisionnelle à l'échéance (entre le 31 août 2030 et le 31 août 2032), doit être abondé d'un montant de 51,2 M€, correspondant à la majoration de chacune des opérations et des affectations selon la répartition suivante :

- DSP 28 : +14,6 M€
- DSP 45 : +21,6 M€
- DSP 18/36 : +14,3 M€
- DSP 41 : +0,7 M€

Les affectations seront à abonder en conséquence.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P3405E05	P3405O014	CONVENTION AO2 SCOLAIRES	6 770 000
			P3405O017	DSP 28	14 600 000
			P3405O021	DSP 45	21 600 000
			P3405O024	DSP 18/36 - TRANSPORTS ROUTIERS	14 300 000
			P3405O029	TRANSPORTS SCOLAIRES (TTC)	51 700 000
			P3405O030	DSP 41	700 000
AE	2025	P3405E07	P3405O016	CONVENTIONS DIVERSES	13 575 000
			P3405O036	PRESTATION METEOROLOGIQUE	120 000

Il est proposé d'affecter sur le disponible de l'AE 2024-P3405E05 un montant de 58,47 M€ correspondant aux opérations ci-dessous :

- Transports scolaires : au titre du financement des marchés de transport pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'affecter la somme de 51,7 M€ ventilée par département.
- Conventions AO2 scolaires : le financement des AO2 au titre des conventions de délégation de compétence et d'organisation du transport scolaire pour l'année 2025-2026, nécessite d'affecter la somme de 6,77 M€ ventilée par département.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	145 187 000	144 501 000	6 713 000	5 914 000
Investissement	9 053 000	10 156 000	100 000	100 000

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 144,501 M€. Elle comporte les crédits pour un financement en année pleine des 5 délégations de service public de transport non urbain de voyageurs pour un montant de 73,765 M€, prix révisés intégrant la gratuité des jeunes le week-end en année pleine, ou la poursuite de l'expérimentation de l'autopartage. Les dépenses des marchés de transport scolaire 2025 sont estimées en diminution à 50 M€, bénéficiant de la baisse des indices énergétiques. Les financements versés aux AOM sont prévus à hauteur de 13,575 M€. Enfin, le montant des participations versées aux AO2 scolaires est estimé à 6,42 M€.

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 10,156 M€ correspondant au financement des amortissements des matériels roulants pour les titulaires des DSP des cars Rémi, ainsi que la reconduction d'une enveloppe de 0,2 M€ pour le subventionnement d'acquisition de cars par les AO2 en régie.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 5,914 M€, comportant les participations des AOM et des AO2, le produit des régies de recettes scolaires, les redevances de mise à disposition des biens aux délégataires de transport routier non urbain, la participation du Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir en fonctionnement et en investissement (0,1 M€).

### 3.4.06 AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3406E05	938_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	812 834

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3406E02	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	48 253 060
AP	2024	P3406E03	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI-CPER 2015-2022	8 366 000
AP	2024	P3406E04	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI-CPER 2023-2027	10 985 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3406E07	31/12/2025	938-25A/D-P3406-ESPACES TRANSPORT RESEAU REMI	1 150 000

La création d'une AE est proposée à hauteur de 1,15 M€ correspondant à l'opération Mobilier urbain entretien et maintenance, en vue du lancement d'une consultation en 2025 pour le renouvellement du marché pluriannuel d'entretien et de maintenance du mobilier des points d'arrêts routiers REMI (Poteaux, abris, ...). Il est proposé d'affecter ce même montant.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3406E07	P3406O003	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	1 150 000

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P3406E06	31/12/2025	908-25A/D-P3406-AMELIORER GERER ESPACES TRANSPORT REMI	1 746 000

La création d'une AP est proposée à hauteur de 1,746 M€ correspondant à l'ouverture des opérations ci-dessous :

- Mobilier urbain fourniture et pose, pour un montant de 1,25 M€, en vue du lancement d'une consultation en 2025 pour le renouvellement du marché pluriannuel de fourniture et pose de mobilier des points d'arrêts routiers REMI (Poteaux, abris, ...). Il est proposé une affectation du même montant.
- Aménagement Espace Rémi – Austerlitz d'un montant de 0,496 M€, en vue de la mise en place en Gare de Paris-Austerlitz d'un espace Centre-Val de Loire. Il est proposé une affectation du même montant.

### Modifications

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3406E02	31/12/2026	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	48 253 060	7 500

Le montant de l'AP 2024-P3406E02 est majoré de 7 500 € correspondant à l'abondement du même montant de l'opération relative à l'aménagement du bâtiment voyageur de la gare de Châteaudun pour le financement de la phase REA de la mise en accessibilité PMR du bâtiment voyageur de la gare en parallèle du projet de mise en accessibilité des quais, de la création du passage souterrain inter-quartier, et des contraintes d'évolution de la gare actuelle en pôle d'échange multimodal. L'affectation est majorée du même montant.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3406E02	P3406O005	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	7 500
AP	2025	P3406E06	P3406O007	TRANSFERT DEPARTEMENT POINT ARRET ROUTIER	1 250 000
			P3406O025	AMENAGEMENT ESPACE REMI AUSTERLITZ	496 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	200 000	200 000		
Investissement	10 894 000	11 130 000		

En dépenses de fonctionnement, 0,2 M€ sont consacrés à l'entretien et à la maintenance du mobilier urbain et à la mise à jour de la signalétique.

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent 11,13 M€ pour les investissements dans les gares, au titre des opérations du SD'AP (3,045 M€), pour l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêts routiers, des opérations d'aménagement des gares routières (dont 2,4 M€ pour la gare routière d'Orléans), le renouvellement des afficheurs légers en gare (1,13 M€) et le financement de l'aménagement de l'espace Centre-Val de Loire en Gare d'Austerlitz.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement		600 000		600 000

### 3.4.07 SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3407E03	938_REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	10 504 256

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3407E01	908_REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	1 431 284

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3407E02	31/12/2025	938_25A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	19 125 000

La création de l'AE P3407E02 est proposée en fonctionnement à hauteur de 19,125 M€ correspondant à l'ouverture des opérations ci-dessous :

- opération pluriannuelle Extension autopartage hors DSP routières d'un montant de 13,15 M€ est proposée. En effet, au terme de l'expérimentation du service Rémi+ Autopartage sur 6 EPCI, le déploiement progressif de l'offre socle du service d'autopartage sur les 51 autres communautés de communes, où la Région exerce la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales est envisagé. Il est proposé une affectation du même montant.
- opération annuelle Mobilités rurales et solidaires d'un montant de 0,4 M€. Le fonds mobilités rurales et solidaires apporte une aide précieuse aux collectivités non-AOM pour investir dans des projets locaux : flotte de vélos en location, navette autonome, aire de covoiturage... etc. Il est proposé de l'affecter en totalité.

Au titre du déploiement de la stratégie régionale de mobilité à vélo, l'ouverture des opérations suivantes est proposée :

- Opération pluriannuelle PRM vélo 2 – Expérimentation de VLS en Gare d'un montant de 1,125 M€ en vue du lancement d'un accord cadre pour l'installation de stations, la location de VAE, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements à l'échéance du printemps 2026. Il est proposé de l'affecter en totalité.
- Opération annuelle Aide acquisition VAE d'un montant de 0,3 M€ en vue de poursuivre le dispositif d'attribution d'aides individuelles à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de trottinettes électriques et Vélo-pliants. Il est proposé de l'affecter en totalité.

Le dispositif Mobillico est poursuivi, à destination des salariés habitant en Région Centre-Val de Loire qui effectuent quotidiennement des trajets domicile-travail en train. Il est proposé l'ouverture d'une opération annuelle Mobillico d'un montant de 4 M€ et de l'affecter en totalité.

Afin de favoriser l'interopérabilité des titres et l'intégration tarifaire avec les AOM limitrophes et notamment l'Île de France, il est proposé l'ouverture d'une opération annuelle AMO refonte tarification REMI d'un montant de 0,15 M€ et de l'affecter en totalité.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3407E02	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	1 125 000
			P3407O003	AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS	300 000
			P3407O004	AIDES MOBILICO	4 000 000
			P3407O007	MOBILITES RURALES ET SOLIDAIRES	400 000
			P3407O010	AMO REFONTE TARIFICATION REMI (IDFM)	150 000
			P3407O012	EXTENSION AUTOPARTAGE (HORS DSP ROUTIERES)	13 150 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P3407E04	31/12/2025	908-25A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALES	5 430 000

La création de l'AP P3407E04 est proposée à hauteur de 5,43 M€ correspondant aux opérations ci-dessous :

- Opération pluriannuelle Extension autopartage bornes d'un montant de 4,08 M€. En effet, en complément des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation du service Rémi+ Autopartage, le financement d'un réseau régional de bornes de recharges est nécessaire pour permettre la structuration et l'exploitation du service (achat, pose et raccordement, travaux de voirie). Il est proposé de l'affecter en totalité.
- Opération pluriannuelle Plan régional Vélo 2 – Equipement abri vélo d'un montant de 1,35 M€, en vue de poursuivre l'équipement des gares en installations d'abris vélos sécurisés pour les usagers. Il est proposé de l'affecter en totalité.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3407E04	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	1 350 000
			P3407O011	EXTENSION AUTOPARTAGE BORNES	4 080 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 785 000	5 496 000		
Investissement	590 000	1 405 000		

En investissement, des crédits de 1,405 M€ sont prévus dont :

- 0,785 M€ pour la réalisation des abris vélos sécurisés en gare
- 0,52 M€ pour le financement des bornes d'autopartage
- 0,1 M€ pour le versement des subventions du dispositif mobilités rurales et solidaires.

En dépenses de fonctionnement des crédits de paiement à hauteur de 5,496 M€ sont prévus.

4 M€ sont affectés à la poursuite du dispositif d'aides individuelles Mobilico. Le coût de fonctionnement annuel de la plateforme unique de gestion des aides individuelles à la mobilité

est estimé à 0,25 M€. 0,528 M€ sont alloués au financement des mobilités rurales et solidaires, dont 0,2 M€ pour le financement des premières opérations de généralisation de l'autopartage.

Le Plan régional mobilité à vélo II est doté d'une enveloppe de 0,585 M€ :

- 0,3 M€ sont destinés au financement des aides régionales à l'acquisition des vélos à assistance électrique (Aide VAE), vélos et trottinettes électriques pliants (Aide Rémi ZEN),
- 0,285 M€ destinés au financement du Plan régional mobilité à Vélo, dont 0,150 M€ pour le déploiement de l'observatoire des mobilités à vélo, et 60 k€ pour les dépenses courantes d'animation du plan régional.

Enfin 113 k€ sont prévus pour des études sur la refonte de la tarification Rémi ainsi que 20 k€ pour le financement d'études de mobilité.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	610 000	3 250 000	610 000	3 250 000

### 3.4.08 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3408E02	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE	1 471 741
AP	2024	P3408E03	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE-CPER 2023-2027	24 046 313

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations de programme

*Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P3408E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE-CPER 2023-2027	24 046 313	6 330 000

Un abondement de l'AP 2024-P3408E03 est proposé à hauteur de 6,33 M€ correspondant à l'ouverture des opérations ci-dessous :

- Opération pluriannuelle Capillaire Patay Péronville d'un montant de 0,330 M€, pour les projets de réouverture de lignes Fret inscrites au volet mobilité du CPER 2021-2027 et en vue du démarrage des études. Il est proposé d'affecter la totalité de la somme.
- Le projet de chantier de transport combiné à Fleury-les-Aubrais ayant démarré (voie de 250m de long), une étude d'extension pour une voie de 750 m est sollicitée par l'Etat et en cours d'instruction. Il est proposé l'ouverture de l'opération pluriannuelle Travaux extension CTC d'un montant de 6 M€ pour permettre la réalisation future de ce projet. Il est proposé d'affecter la totalité de la somme.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3408E03	P3408O016	CPER 2023-2027 CAPILLAIRE PATAY-PERONVILLE	330 000
			P3408O017	CPER 2023-2027 TRAVAUX EXTENSION CTC	6 000 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	8 450 000	2 153 000		

Les crédits de paiement s'élèvent à 2,153 M€ au titre du CPER 2023-2027, dont 0,7 M€ pour la création ou la modernisation d'installations terminales embranchées (ITE), le financement des opérations capillaires les Aubrais-Marigny pour 1,381 M€, ainsi que 72 k€ pour Gien - Nevoy.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (pour information)

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Investissement	340 000	360 000	340 000	360 000

## **3.4.09 SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES**

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3409E06	938_REPAD/P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	1 200 000

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3409E03	908_REPP/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	13 160 217

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3409E05	31/12/2025	938_25A/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	830 000

La création de l'AE P3409E06 est proposée à hauteur de 0,83 M€ correspondant au versement d'une contribution statutaire à l'aéroport de Tours. Il est proposé de l'affecter en totalité.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3409E05	P3409O001	AEROPORT DE TOURS	830 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 200 000	830 000	5 000	5 000
Investissement	3 426 000	2 458 000	217 000	217 000

En fonctionnement, pour l'aéroport de Tours, la contribution statutaire au Syndicat mixte est estimée à 0,83 M€, considérant la signature d'une nouvelle DSP pour l'exploitation de l'équipement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En investissement, des crédits sont ouverts à hauteur de 2,458 M€.

Pour l'aéroport de Tours, des crédits à hauteur de 0,231 M€ sont prévus au titre des investissements 2025.

Pour l'aéroport de Châteauroux, hormis les travaux récurrents d'entretien du patrimoine (0,4 M€), des investissements supplémentaires sont nécessaires afin de maintenir l'activité et répondre aux obligations réglementaires d'exploitation de l'aéroport pour un montant de 1,272 M€ concernant notamment le démarrage de la construction du bassin de rétention Est.

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 0,217 M€ correspondants :

- A l'échéance 2025 du calendrier de remboursement de l'avance consentie à la CCI, liée à sa participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours (67 k€),
- Au reversement des loyers perçus par l'aéroport sur la location-vente de la tour de contrôle dont la Région a porté le financement (0,150 M€).

### **3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Avec l'adoption de sa nouvelle stratégie en matière de coopération et de solidarité internationales 2025 – 2030, la Région réaffirme les valeurs qu'elle porte de longue date qui sont une composante essentielle de sa politique : l'amitié entre les peuples, la solidarité, le respect des droits humains, à l'aune des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques qui s'imposent mondialement.

Les crises que nous traversons démontrent que tout abandon des valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, contribue à des fracturations graves au sein de notre société. Alors que nos modes de vie sont interrogés, nos capacités à être solidaires le sont tout autant. Nos actions de coopération et de solidarité internationales, en contribuant au rapprochement des peuples, participent à construire une culture de la paix ici et dans le monde.

Les accords de coopération continueront à se renouveler, ou à se développer en ce qui concerne le dernier mis en œuvre avec la Toscane. Ces accords sont des leviers pour relever collectivement les défis de l'accès à l'éducation et à la connaissance, de l'urgence climatique et sociale, de la détérioration de notre environnement, de l'érosion de la biodiversité, de la lutte contre la pauvreté, des enjeux pour les jeunes, de l'égalité femme – homme, des bouleversements économiques en cours, et contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

La Région fêtera, plus particulièrement, en 2025 les 20 ans de la coopération avec la Province de Luang Prabang au Laos sur la thématique de la préservation du patrimoine et de l'eau en tant que bien commun. Cette coopération historique a été initiée autour du classement UNESCO de la ville de Luang Prabang qui date de 1995, dans des dynamiques de réciprocité avec le classement du Val de Loire de 2000. Elle a démarré avec la ville à la confluence du Mékong et de la Namkhan, autour de la gestion des mares urbaines, partie intégrante du classement, par les habitants avec des « comités de mares ». Elle s'est ensuite élargie à une intervention autour de l'accès à l'eau potable et de l'installation de réseaux d'assainissement en milieu rural, avec des « comités de l'eau » gérés par les habitantes et les habitants, en partenariat avec le département santé de la Province.

En outre, après avoir célébré les 20 ans de coopération avec la Région Saxe Anhalt en Allemagne en 2024, les échanges se poursuivront en 2025 à la fois sur le travail de mémoire et de transmission avec les jeunes générations dans le cadre du projet « mémoires croisés » pour participer à construire une Europe des peuples, avec notamment un séjour de jeunes en Allemagne en février. Plus largement cette coopération sera nourrie de dynamiques autour de la citoyenneté européenne, avec des rencontres de jeunes et de professionnels de la jeunesse avec le CRIJ et la Ligue de l'enseignement.

Enfin, alors que l'accord de coopération initié en 2002 avec la Région Gorgol en Mauritanie a été renouvelé en 2022, l'année 2025 sera particulièrement marquée par des actions à destination des jeunes du Gorgol avec l'ONG Graine de Citoyenneté (échanges en matière de démocratie permanente, autour de la mise en place de dialogue structuré entre l'institution régionale et des organisations de jeunes et de femmes). 2025 sera aussi une année de déploiement de la coopération en matière d'agriculture respectueuse des écosystèmes et de souveraineté alimentaire, avec notamment le nouveau partenariat entre le Campus de la Mouillère d'Orléans et l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Mauritanie.

Cette politique se construit avec les acteurs du territoire agissant à l'international, réunis dans la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) mise en place en 2018, complémentaire du partenariat essentiel avec le Réseau Régional Multi-Acteurs Centraider.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	1 210 000	1 130 000	55 000	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 210 000</b>	<b>1 130 000</b>	<b>55 000</b>	
Crédits Région	150 000	150 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>		

### 3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS ET ACTRICES EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3501E05	930_REPP/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	1 114 864

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3501E03	900_REPA/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	216 046

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3501E04	31/12/2025	930_25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	815 000

Il est proposé d'affecter cette AE ainsi :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3501E04	P3501O002	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	250 000
			P3501O004	ACTIONS CONFERENCE PERMANENTE RI	10 000
			P3501O005	PROJECTEUR RECONDUCTION 1	100 000
			P3501O006	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	230 000
			P3501O007	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT	50 000
			P3501O008	VALORISATION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	30 000
			P3501O009	AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	50 000
			P3501O011	VIE	95 000
AE	2024	P3501E05	P3501O001	MOBLITE EUROPEENNE	12 000

La création de l'opération Territoire solidaire et accueillant d'un montant de 50 k€ permettra d'engager les premières actions relatives à la prise en compte des recommandations du

diagnostic régional réalisé en 2024. Ces actions concernent principalement de l'expérimentation, de l'animation et de la sensibilisation.

La création de l'opération Projets européens et internationaux d'un montant de 0,23 M€ vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre des 3 axes du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux).

La création de l'opération Mise en réseau des acteurs d'un montant de 0,25 M€ vise à la structuration de réseaux d'acteurs du territoire autour de la solidarité internationale et de la citoyenneté européenne.

La création de l'opération VIE d'un montant de 95 k€ vise à mobiliser deux jeunes sous le statut du Volontariat International en Entreprise (VIE) pour des missions de veille, d'appui et d'accompagnement au positionnement européen de la Région à Bruxelles.

La création de l'opération Project'Eur d'un montant de 0,1 M€ vise à poursuivre le dispositif d'accompagnement au montage de projets européens.

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P3501E02	31/12/2025	900_25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	125 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3501E02	P3501O006	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	125 000

La création de l'AE Projets européens et internationaux d'un montant de 0,125 M€ vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux – Territoires citoyens et solidaires, axe dédié aux projets de solidarité dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement). Il est proposé d'affecter la totalité de cette opération.

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	741 120	696 000		
Investissement	111 630	119 000		

En investissement, sont proposés 0,119 M€ exclusivement pour les projets européens et internationaux (dispositif CAPEI).

En fonctionnement, sont proposés 0,696 M€ répartis de la manière suivante :

- Aide humanitaire d'urgence : 30 k€
- Territoire solidaire et accueillant : 25 k€ pour les actions à entreprendre à l'issue du diagnostic régional finalisé en 2024.
- Projets européens et internationaux (dispositif CAPEI) : 215 k€ afin de poursuivre le soutien aux acteurs pour les projets de solidarité internationale et de citoyenneté européenne.
- Mise en réseaux des acteurs : 249 k€ notamment pour Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe.
- Actions de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) : 8 k€.
- Project'Eur : 33 k€.

- Mobilité européenne : 12 k€ pour le soutien aux établissements membres du consortium régional Erasmus+ « Eurométiers Centre-Val de Loire ».
- VIE : 94 k€ pour le financement des deux missions de VIE à Bruxelles.
- Valorisation coopération européenne et internationale : 30 k€.

### 3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P3502E05	930_REPA/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	801 752

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P3502E03	900_REPA/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	54 300

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P3502E04	31/12/2025	930_25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	435 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3502E04	P3502O002	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	125 000
			P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	310 000

La création de l'opération Mise en œuvre des accords de coopération d'un montant de 310 k€ vise au financement de projet à destination de nos zones prioritaires de coopération telles que le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région Toscane en Italie ou encore la Région du Gorgol en Mauritanie et la Province de Luang Prabang au Laos.

La création de l'opération Volontaires de la coopération décentralisée de 125 k€ permet d'accueillir des jeunes sous le statut Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans nos zones de coopération décentralisée.

- Les autorisations de programme

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P3502E02	31/12/2025	900_25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	30 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3502E02	P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	30 000

La création de l'opération Mise en œuvre des accords de coopérations d'un montant de 30 k€ permet de financer des projets d'investissement en faveur de nos zones prioritaires de coopérations.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	468 880	434 000	55 000	
Investissement	38 370	31 000		

En investissement, sont proposés 31 k€ pour la mise en œuvre des accords de coopérations principalement en Toscane, en Inde, au Laos et en Mauritanie.

En fonctionnement, sont proposés 434 k€ répartis de la manière suivante :

- Mise en œuvre des accords de coopérations : 323 k€ afin de poursuivre des activités et projets en cours.
- Volontaires de solidarité internationale (VSI) : 111 k€ pour le financement de nos 3 VSI positionnés au Maroc, en Inde et au Laos.

# VIE SOCIALE



## 4.1 – CITOYENNETE EGALITE

L'activité de la collectivité régionale en matière de démocratie et de citoyenneté sera encore conséquente en 2025. Votée lors de la session plénière de décembre 2023, la feuille de route Démocratie permanente a largement été déployée sur 2024. Le réseau citoyenneté (RE-CIT) se met en place avec différentes rencontres qui ont impliqué des acteurs associatifs et des élu.es sur l'ensemble du territoire, lors de la tournée Cap sur la citoyenneté sur le dernier trimestre 2024. Ces rencontres inspirantes départementales qui rassemblent les acteurs de l'engagement citoyen s'appuient également sur la contribution des lauréats de l'appel à projet ICI la citoyenneté qui viennent rendre compte des expérimentations qu'ils peuvent conduire dans les territoires.

En 2025, les 4<sup>èmes</sup> rencontres régionales de la Démocratie permanente et de l'éducation populaire, Pop'Up Citoyenneté, seront organisées à Tours, les 4 et 5 juillet. Au sein de la collectivité, seront déployés des éléments de ressources pour les directions sectorielles afin de faciliter l'organisation des démarches de concertations sous forme d'un kit de la participation. Dans une période de crises multifactorielles, climatiques, économiques et sociales en particulier, cela implique de mobiliser la société civile qui s'engage activement pour accompagner et porter les transformations nécessaires et que les valeurs démocratiques de nos institutions soient profondément enracinées dans le tissu social.

Le soutien à l'engagement passera aussi par le renouvellement de l'accompagnement civique des jeunes, d'une part grâce au Conseil Régional des Jeunes, et également par la continuité des partenariats avec les têtes de réseaux des acteurs jeunesse, priorité régionale. En parallèle, la Région poursuivra le déploiement de la plateforme Yeps', toujours plus reconnue comme outil d'émancipation et de solidarité en direction des 15-25 ans.

Plus largement, la politique de solidarité de la Région est confirmée en transversalité dans ses différents budgets ainsi que par le soutien à des structures régionales de lutte contre la précarité. Ce budget s'enrichit d'une enveloppe spécifique pour l'animation de la politique handicap que la collectivité structure progressivement, là encore en transversalité de ses compétences et actions.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes, le budget repose sur plusieurs axes fondamentaux et reflète l'approche globale et intégrée de la question de l'égalité entre les genres. Les principales mesures se retrouvent dans le rapport présenté lors de la session plénière de novembre 2024, qui illustre et présente l'engagement et les actions mises en œuvre par la Région, pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes et toutes les inégalités de genre dans toutes les sphères de la société.

Le maintien du soutien financier aux réseaux régionaux est renouvelé, avec une attention particulière portée à certains partenariats. Par exemple, ceux avec le collectif HF+, le Planning Familial et « Femmes & Sciences » seront reconduits. Pour pousser plus loin son engagement, la Région mobilise et incite ses partenaires à intégrer les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans tous les dispositifs qu'elle finance.

De plus, la Région s'est engagée de façon proactive sur l'égalité entre les genres, avec sa propre politique de promotion interne, afin de réduire les écarts entre les agentes et les agents et ainsi corriger les inégalités liées au genre, et également dans le cadre des politiques publiques qu'elle a en responsabilité. La Région a identifié deux secteurs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts : la santé et le numérique. Pour autant, cette question transversale touche toutes les compétences régionales.

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	1 122 700	1 060 000		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 122 700</b>	<b>1 060 000</b>		
Crédits Région	354 000	230 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>354 000</b>	<b>230 000</b>		

#### 4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

##### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4101E02	933_REPAD-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	282 900
AE	2024	P4101E03	933_REPP/D-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	304 715

##### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4101E01	31/12/2025	933_25A/D-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	180 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4101E01	P4101O002	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION	180 000

Il est proposé la création d'une AE Démocratie permanente d'un montant de 0,18 M€, affectée en totalité, pour permettre la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route adoptée en décembre 2023.

##### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	198 500	184 000		

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,184 M€. Ces crédits permettront notamment de poursuivre la mise en place d'un centre de ressources régional, de l'espace de coopération pour la démocratie permanente et de renouveler l'appel à projets « ICI la citoyenneté ».

## 4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4102E02	933_REPAD-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE	276 180

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4102E01	31/12/2025	933_25A/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE	221 000

Il est proposé la création :

- d'une opération handicap animation coordination d'un montant de 20 k€ affectée en totalité,
- d'une opération égalité femmes-hommes d'un montant de 0,12 M€, affectée en totalité, pour permettre la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route adoptée en juin 2023,
- d'une opération solidarité accompagnement des structures d'un montant de 81 k€, affectée en totalité, pour permettre le soutien à des projets de solidarité.

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4102E01	P4102O001	HANDICAP ANIMATION COORDINATION	20 000
			P4102O002	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES	120 000
			P4102O003	SOLIDARITE ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES	81 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	200 000	220 000		

Il est proposé d'inscrire :

- 0,12 M€ au titre de la politique égalité femmes-hommes, permettant notamment de renouveler le soutien aux têtes de réseaux régional comme la FRCIDFF et de soutenir des projets relatifs à l'égalité, aux luttes contre les violences, à la mixité des métiers, à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques régionales, conformément aux orientations de la feuille de route régionale,
- 60 k€ pour soutenir des projets de solidarité au niveau régional,
- 20 k€ pour accompagner la mise en œuvre d'événementiels et d'actions contribuant aux objectifs de la feuille de route Ambition solidarité Handicap adoptée en Assemblée plénière régionale de décembre 2023 (APR n° 23.05.08).

### 4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4103E05	932_REPAD-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 428 828
AE	2024	P4103E07	935_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	282 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4103E01	902_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 335 580
AP	2024	P4103E02	905_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	7 267

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4103E04	31/12/2025	932_25A/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	640 000

Il est proposé de créer une AE à hauteur de 640 k€ et de l'affecter ainsi :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4103E04	P4103O005	PROMOTION JEUNESSE YEP'S	140 000
			P4103O003	POLITIQUE JEUNESSE	400 000
			P4103O006	CRJ	100 000

Il est proposé la création d'une opération Politique jeunesse d'un montant de 0,4 M pour permettre la poursuite des partenariats en ce domaine sur l'année 2025 et la création d'une opération Promotion jeunesse Yep's (140 k€) afin de promouvoir le dispositif auprès des jeunes.

Il est également proposé la création d'une opération CRJ d'un montant de 0,1 M€, pour le fonctionnement et l'animation du Conseil Régional de la Jeunesse.

- Les autorisations de programme

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P4103E01	P4103O004	PLATEFORME YEP'S	160 000

Il est proposé d'affecter 0,16 M€ pour assurer le financement de la plateforme YEP'S pour l'année 2025.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	724 200	656 000		
Investissement	354 000	230 000		

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,51 M€ au titre de la politique jeunesse ; 0,14 M€ au titre de la promotion du dispositif Yep's et 0,37 M€ permettant notamment de renouveler le soutien aux têtes de réseau régional des acteurs jeunesse (CRAJEP, CRIJ), de se doter d'une capacité d'animation à même de mobiliser les acteurs jeunesse du territoire dans la mise en œuvre du pacte pour la jeunesse 2022-2028 et de mener les actions de ce plan, comme le soutien aux services civiques pour l'accès au droit ou l'aide aux impayés de loyers.

Il est également proposé d'inscrire 96 k€ pour permettre l'animation du conseil régional de la jeunesse et 50 k€ au profit du soutien au logement des jeunes.

En investissement, 0,23 M€ est proposé pour le financement de la plateforme Yep's.

## 4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Les Régions, Départements et Communes sont les soutiens privilégiés de la vie culturelle en France. Ce sont en effet les collectivités territoriales qui apportent les 2/3 des ressources permettant le développement d'une offre de culture variée sur l'ensemble du territoire, auprès du plus grand nombre d'artistes, de structures et d'initiatives et au bénéfice des habitantes et habitants. Ces financements rendent possible l'organisation de nombreux événements, une vitalité de la création artistique, la réalisation de projets d'action culturelle et la conservation et valorisation du patrimoine matériel et immatériel de nos territoires. Non seulement, les collectivités territoriales accompagnent ces dynamiques, mais dans une grande majorité de cas, la culture étant une compétence partagée, elles coopèrent entre elles et avec l'Etat pour les soutenir.

Le secteur culturel alerte depuis maintenant plus de deux ans sur les grandes difficultés auxquelles il doit faire face. L'impact économique des crises successives place aujourd'hui la plupart des acteurs culturels dans une impasse. Leurs coûts continuent de croître tandis que leurs ressources stagnent, voire diminuent, et les procédures d'alerte, les difficultés de trésorerie pouvant conduire à des situations de cessation de paiement se multiplient rapidement ces derniers mois.

Dans ce contexte, l'année 2025 s'annonce particulièrement compliquée. La rigueur budgétaire imposée par les choix gouvernementaux sur les finances locales ne pourra être sans conséquence sur la capacité de ces collectivités en matière de politique culturelle, ce qui pourra engendrer une réduction de l'activité dans le secteur, avec ses conséquences sur les revenus pour les acteurs culturels et sur l'emploi artistique et culturel en général.

Face à cette réalité, le budget régional alloué à la culture et au patrimoine est maintenu à un niveau élevé même s'il traduit la baisse de moyens que subit globalement la collectivité régionale. Il visera donc à limiter les impacts des baisses budgétaires ressenties parfois à un niveau élevé tout en accompagnant les transformations nécessaires du secteur. Dans ce contexte la Région choisit de préserver et de maintenir la cohérence de sa politique culturelle régionale en restant mobilisée auprès de la diversité des acteurs qui participent à son équilibre patiemment construit.

De fait, même en baisse, le budget culturel régional maintiendra un haut niveau d'engagement pour la présence artistique dans les territoires, aux côtés des collectivités locales, au bénéfice des habitantes et habitants et des équipes artistiques de la région et pour déployer le nouveau cadre d'intervention des PACT. Il s'agira de limiter à la marge les soutiens aux projets de créations dans un moment où l'activité des lieux de production et de diffusion, elle-même impactée, sera possiblement moins conséquente. Enfin, les réseaux professionnels contribueront à l'effort général par une baisse de leur ressource que nous avons limitée afin de ne pas obérer trop fortement leurs actions de coopérations, de formations et d'accompagnement des filières et porteurs de projets.

La transition écologique et sociale de la culture restera également une priorité. Le secteur doit en effet s'engager dans une transformation durable de son modèle économique en adoptant des pratiques et des stratégies qui allient respect de l'environnement, résilience économique, justice sociale et droits culturels. La Région accompagnera ces transformations et les expérimentations nécessaires pour engager ces changements de pratiques. Bourges 2028, capitale européenne de la culture, fait partie de ce vaste projet de transformation au bénéfice des populations, des acteurs culturels et plus largement, d'un développement socio-économique durable de nos territoires. Par ailleurs, le programme Chrysalide, lauréat de l'appel à projet France 2030 « Alternative verte 2 » dont la Région Centre Val de Loire est partenaire, permettra également d'accompagner ces expérimentations.

Si un budget en baisse n'a jamais permis le déploiement d'un service public culturel plus large et plus accessible, la Région veillera à maintenir une action cohérente et coordonnée avec l'ensemble des mailles de l'écosystème, acteurs culturels régionaux, Etat et collectivités locales,

afin que la création, le patrimoine et les pratiques culturelles continuent de jouer leur rôle dans le développement personnel de chacune et chacun et dans la construction d'une société plus ouverte, inclusive et respectueuse du vivant.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	24 775 000	23 999 000	42 000	124 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 775 000</b>	<b>23 999 000</b>	<b>42 000</b>	<b>124 000</b>
Crédits Région	10 300 000	8 124 000	60 000	60 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>10 300 000</b>	<b>8 124 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>

#### 4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

##### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4201E06	933_REPAD-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	4 186 716
AE	2024	P4201E07	933_REPP/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	360 000

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4201E03	903_REPAD-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	675 000
AP	2024	P4201E04	903_REPP/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	23 033 043

##### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4201E05	31/12/2025	933_25A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	3 387 500

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4201E05	P4201O009	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENARIATS	312 500
			P4201O011	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	670 000
			P4201O024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 405 000

L'opération recherche inventaire et partenariats porte les moyens permettant la mise en œuvre de la compétence régionale d'Inventaire Général du patrimoine Culturel, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée. L'année 2025 verra notamment la mise en place d'un cadre de partenariat renouvelé avec les associations, Pays ou PNR qui portent des missions d'inventaires délégués, sous le contrôle scientifique de la Région.

Pour conduire ces actions, cette opération est inscrite à hauteur cette année de 0,312 M€, en diminution par rapport à 2024

L'opération réseaux et opérateurs structurants du patrimoine permet d'accompagner les acteurs structurants du patrimoine régional dont la diversité de projets et d'activités concoure à la valorisation du patrimoine historique, architectural ou mémoriel de la région. Il est proposé de doter cette opération d'une somme globale de 0,67 M€, en baisse au regard des moyens alloués en 2024.

L'opération Chaumont fonctionnement est dédiée au soutien de l'EPCC du Domaine régional de Chaumont, qui connaît comme nombre d'opérateurs culturels et patrimoniaux agissant dans le cadre du tourisme des difficultés financières du fait de l'importante évolution des coûts de personnel et de fonctionnement, encore renforcées par une saison touristique décevante. Au-delà des moyens exceptionnels dégagés en fin d'année 2024 pour consolider le Domaine, il est donc proposé de reconduire les moyens annuels de fonctionnement et d'affecter l'opération en totalité et à hauteur de 2,405 M€.

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4201E02	31/12/2025	903_25A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	530 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4201E02	P4201O021	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	480 000
			P4201O028	RESTAURATION GRANDES ORGUES CATHEDRALE CHARTRES	50 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 441 850	3 505 000		
Investissement	7 001 275	4 152 000		

En fonctionnement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 3,505 M€. Ils tiennent notamment compte :

- de la création de l'opération dédiée au nouveau partenariat entre la Région et la Commune de Chaumont autour de la question des stationnements,
- de la prise en compte des nouvelles modalités de versement dans le cadre du dispositif de soutien à la recherche et le soutien aux travaux de recherche délégués conduits par l'APJRC,
- de l'ajustement des CP sur l'opération réseaux et opérateurs structurants du patrimoine.

En matière d'investissement, les crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 4,152 M€. Une partie importante de ces moyens permet la conservation du Domaine régional de Chaumont, château, parc, ferme et abords pour lequel l'année 2025 sera celle de l'aboutissement du schéma directeur de l'entrée Sud du domaine.

## 4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES, DES HABITANTES ET DES HABITANTS

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4202E07	933_REPA/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	9 598 263
AE	2024	P4202E08	933_REPP/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	121 412

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4202E04	903_REPA/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	624 887
AP	2024	P4202E05	903_REPP/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	2 450 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4202E06	31/12/2025	933_25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	4 888 700

Il est proposé d'affecter cette AE comme suit :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4202E06	P4202O001	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	231 700
			P4202O003	CONTRATS REGIONAUX PACT	2 543 000
			P4202O004	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	450 000
			P4202O006	PARC MATERIEL REGIONAL	100 000
			P4202O008	SOUTIEN AUX RESEAUX ET HABITANTS	695 000
			P4202O009	PARCOURS EAC	174 000
			P4202O010	PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS	375 000
			P4202O011	PARCOURS EAC YEPS	320 000

Ces opérations permettent de prolonger l'action forte de la Région sur les territoires, notamment au travers de l'opération contrats régionaux PACT, qui dispose désormais d'un nouveau cadre pour 2025 visant à encourager encore davantage les coopérations. Cette opération est ouverte à hauteur de 2,543 M€.

Parmi les marqueurs importants de la politique culturelle régionale se place le dispositif voté en 2023 Culture à Partager qui vise à soutenir des projets permettant l'exercice des droits culturels des personnes. Pour permettre aux réseaux d'éducation populaire de le porter, il est proposé d'ouvrir l'opération soutien aux réseaux publics et habitants à hauteur de 0,695 M€.

Parmi les actions montant en puissance en 2025 se place bien sûr la structuration du projet de Bourges capitale européenne de la Culture. Cette année doit permettre notamment d'engager les grands projets artistiques qui verront le jour en 2028. Pour ce faire, l'opération Bourges capitale culturelle est portée à hauteur de 0,45 M€.

Les opérations consacrées aux actions d'éducation artistique en faveur de la jeunesse sont désormais toutes ouvertes de manière annuelle. Ainsi, l'opération Parcours EAC est proposée à

hauteur de 0,174 M€, et tient compte de l'arrêt du dispositif Dar Dar. L'opération Parcours EAC aux arts lycéens est inscrite à hauteur de 0,375 M€ et ajustée à la réalité de mobilisation budgétaire des projets déposés annuellement. L'opération Parcours EAC Yep's est ouverte à hauteur de 0,32 M€, en retrait du fait de la limitation des moyens prévus pour les cagnottes culturelles.

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4202E03	31/12/2025	903_25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	180 000

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4202E03	P4202O001	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	180 000

Au titre de 2025, il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité l'opération de développement local qui permet de soutenir des petits projets d'investissement pour les acteurs culturels et les réseaux qui les animent.

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 312 900	5 260 000		
Investissement	455 000	654 000		

En fonctionnement, les crédits inscrits sont portés cette année à hauteur de 5,26 M€. Ils intègrent les éléments suivants :

- la mise en œuvre des nouveaux règlements des PACT avec notamment des modifications dans les modalités de versement des aides ;
- l'engagement dans le programme Chrysalide, lauréat de l'AMI national Alternatives vertes#2 ;
- la montée en charge du soutien à l'activité de l'association Bourges 2028 ;
- l'ajustement des moyens de soutien à l'activité d'éducation artistique et culturelle, tant en direction des établissements scolaires et des porteurs de projets associatifs que de cagnottes culturelles.

En investissement, les crédits sont inscrits à hauteur de 0,654 M€ afin de soutenir à la fois les projets d'investissements locaux et d'autre part l'accompagnement des projets permettant d'améliorer les performances énergétiques des équipements culturels.

#### 4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

##### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4203E02	933_REPAD-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS	2 154 420

##### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4203E01	31/12/2025	933_25A/D-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS	1 874 400

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4203E01	P4203O001	FESTIVALS	1 205 400
			P4203O004	PROMOTION FESTIVALS ET EVENEMENTS CULTURELS	649 000

A la faveur de l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention, l'ensemble des soutiens aux manifestations se trouve inscrit sur l'opération festivals qui est inscrite à hauteur de 1,205 M€. Par ailleurs, 0,649 M€ sont proposés pour la promotion de ces derniers.

##### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 801 600	1 336 500		

Les crédits de paiement inscrits en fonctionnement au titre de cette activité sont en évolution sensible du fait des nouvelles modalités de versement des aides. Ils atteignent un montant de 0,687 M€.

0,649 M€ sont aussi prévus dans le cadre de la promotion des festivals et des évènements culturels.

#### 4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

##### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

###### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4204E07	933_REPA/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	3 276 184
AE	2024	P4204E08	933_REPP/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	300 000

###### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4204E04	903_REPA/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	296 000
AP	2024	P4204E05	903_REPP/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	2 133 218

##### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

###### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4204E06	31/12/2025	933_25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	2 284 500

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4204E06	P4204O003	PRODUCTION ARTS VISUELS	169 000
			P4204O005	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	958 000
			P4204O006	FRAC FONCTIONNEMENT	1 157 500

Au titre de l'activité soutenir l'art contemporain, est proposée la création de 3 opérations. Elles visent à soutenir les projets de création des artistes, des structures de production, de diffusion et les réseaux qui structurent l'écosystème des arts visuels. S'y ajoute l'opération destinée au soutien annuel à l'EPCC Frac Centre-Val de Loire. L'opération institutions des arts visuels intègre désormais le soutien aux réseaux et évolue donc en atteignant 0,958 M€.

- Les autorisations de programme

###### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4204E03	31/12/2025	903_25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	160 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour l'opération suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4204E03	P4204O001	FONDS D'INVESTISSEMENT ARTS VISUELS	160 000

Au titre de 2025, il est demandé l'ouverture de l'opération fonds d'investissement arts visuels à hauteur de 0,16 M€ permettant l'accompagnement des projets d'investissement tant des artistes que des structures de production et de diffusion. Il est proposé de l'affecter en totalité.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 400 263	2 260 000		
Investissement	786 000	888 000		

En matière de crédits de fonctionnement, le volume global proposé est à hauteur de 2,26 M€. Il tient compte des ajustements liés aux nouvelles modalités d'accompagnement des projets de création artistique, plus favorable à ces professionnels fragiles et des légers retraits opérés sur les réseaux et institutions labélisées. En revanche, il n'est pas prévu de poursuivre le soutien spécifique au FRAC pour la biennale d'architecture, ce qui est cohérent avec le projet qui va être mis en œuvre par la nouvelle direction.

En investissement les crédits proposés sont destinés à couvrir les travaux à opérer sur le FRAC et notamment sur les réserves de Saint Jean de Braye, dans l'attente de la réhabilitation à venir.

### 4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4205E03	933_REPA/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	11 044 957

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4205E01	903_REPP/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	4 002 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4205E02	31/12/2025	933_25A/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	8 142 010

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4205E02	P4205O002	FORMATIONS ARTISTIQUES	1 400 500
			P4205O003	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE (AE)	233 000
			P4205O004	LIEUX INTERMEDIAIRES	365 410
			P4205O005	MOBILITE DES ARTISTES	110 000
			P4205O006	INSERTION PROFESSIONNELLE	640 000
			P4205O008	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION	330 000
			P4205O009	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLE	60 000
			P4205O011	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	5 003 100

Cette activité recouvre l'ensemble de l'intervention régionale tant auprès des structures de production et de diffusion que des artistes du secteur. Elle comprend désormais 8 opérations.

Les nouveaux règlements d'accompagnement des équipes artistiques du secteur ont fait l'objet d'une révision en 2024 et entrent en vigueur en 2025, tant pour ce qui concerne les aides aux projets que celles au conventionnement. Elles sont portées par l'opération résidences créations et productions pour un montant total de 0,33 M€ et l'opération formations artistiques dotée de 1,4 M€, toutes deux orientées à la baisse.

De même, l'opération institutions et réseaux du spectacle vivant, qui intègre désormais le soutien au Grand Théâtre de Tours et son orchestre régional et les moyens transférés d'autres lignes pour le soutien à quelques opérateurs récurrents tient compte des orientations à la baisse des aides aux opérateurs labélisés. Elle est ouverte pour un montant total de 5 M€.

L'opération lieux intermédiaires évolue elle aussi dans son périmètre puisque les anciens porteurs de PACT associatifs voient désormais leur soutien regroupé sur cette opération. Le montant des crédits proposé est de 0,365 M€.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	8 628 987	8 350 000		
Investissement		200 000		

En fonctionnement, les crédits de paiements proposés atteignent 8,35 M€. Ils intègrent notamment

- la prise en compte pour les résidences de création et production, des nouvelles modalités de versements des aides aux projets qui génèrent une mobilisation de crédits plus importante pour l'acompte, malgré une diminution globale de l'enveloppe dédiée ;
- l'ajustement des soutiens aux formations artistiques (conventionnement pluriannuel des équipes artistiques) ;
- l'arrêt du partenariat avec l'Institut français sur l'opération de mobilité des artistes ;
- la prise en compte de baisses de soutien à la quasi-totalité des institutions et réseaux du spectacle vivant ;
- la diminution globale de l'opération insertion professionnelle, notamment pour les structures qui émargent également sur le programme régional de formation.

En investissement, 0,2 M€ de crédits de paiements ont été inscrits pour soutenir le démarrage des travaux de réhabilitation de la Scène Nationale de Blois.

## 4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4206E07	933_REPAD-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 488 880

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4206E04	903_REPA/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 098 316
AP	2024	P4206E05	903_REPP/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	1 750

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4206E06	31/12/2025	933_25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 291 213

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4206E06	P4206O004	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	198 713
			P4206O005	COM TV -SOUTIEN TV LOCALES	350 000
			P4206O006	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 742 500

L'opération Agence Ciclic fonctionnement permet le soutien à l'agence régionale à qui la Région a confié la mise en œuvre de la majeure partie de son soutien aux auteurs, autrices, producteurs, productrices, libraires, maisons d'édition... Le niveau de cette opération avec ses 2,742 M€ intègre cette année la perspective de structuration d'un bureau d'accueil des tournages visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Deux autres opérations sont créées :

- COM TV : soutien aux télévisions locales au même niveau que l'an passé
- Réseaux des cinémas indépendants qui évoluent en vue du déploiement des médiateurs dans le réseau des cinémas indépendants, en cohérence avec la nouvelle contractualisation avec le CNC pour la période 2023-2025. A noter que ces dépenses complémentaires sont compensées en recettes complémentaires par le CNC.

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4206E03	31/12/2025	903_25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	2 330 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4206E03	P4206O001	CICLIC EQUIPEMENT	50 000
			P4206O002	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000
			P4206O005	COM TV -SOUTIEN TV LOCALES	530 000

Il est proposé de créer 3 opérations. L'opération d'aide à la création cinéma et audiovisuel et l'opération COM TV sont dédiées au soutien à la production cinéma et audiovisuel en région, via le concours de l'agence Ciclic et des télédiffuseurs locaux pour ce qui relève du COM TV. La première d'entre elles évolue à la hausse afin de soutenir la production de films à forte visibilité régionale dans la continuité de la structuration de l'offre d'accueil de tournages portée par Ciclic. La dernière de ces opérations Ciclic équipement, permet de soutenir les investissements du quotidien de l'agence.

**Crédits de paiement**

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 189 400	3 287 500	42 000	124 000
Investissement	2 057 725	2 230 000	60 000	60 000

En fonctionnement, les crédits sont inscrits à hauteur de 3,287 M€ et tiennent compte des évolutions mentionnées supra.

En investissement, il est proposé de porter les crédits à hauteur de 2,230 M€

### 4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

La période post olympique et paralympique ouvre une nouvelle phase pour les politiques publiques du sport. La nécessité est plus que jamais de créer les meilleures articulations possibles entre la pratique quotidienne, pour toutes et tous, et la pratique de haut niveau, amateur ou professionnelle, qui est un moteur pour le secteur.

Avec la fin des Jeux olympiques, les initiatives de mise en dynamique autour de ce projet ne seront pas reconduites, entraînant une baisse conséquente et mécanique du budget des sports entre 2024 et 2025. Au-delà, la politique sportive régionale est mise à contribution comme l'ensemble des secteurs d'intervention régionale. Ces économies seront réalisées principalement sur le soutien à l'organisation des manifestations, en réduisant certaines subventions et en anticipation du gel en 2025 de certains évènements compte tenu du contexte des finances publiques. Le secteur du haut niveau sera aussi impacté, à travers différents dispositifs de soutien qui seront amenés à être redéfinis dans un prochain travail sur les enseignements des Jeux.

C'est justement dans la dynamique imposée par les Jeux, tant sur le sport que dans l'impact majeur qu'ils ont eu sur notre société, que la Région souhaite s'inscrire. Ainsi, la Région préserve l'aide à la licence pour les jeunes, qui connaît un succès très important en cette fin d'année 2024, particulièrement auprès des tranches d'âge 15-18 ans, cible principale pour redresser la pratique sportive dans une perspective de santé publique. Ce dispositif est aussi important pour accroître la pérennité des licenciées et licenciés, et donc des revenus, des clubs.

De même, la Région confortera son soutien au développement des ligues afin de ne pas entraver les projets issus de la dynamique qui touche le sport, tout comme le financement pour les besoins en matériels et véhicules des clubs, que l'accroissement du nombre de licenciées et licenciés va d'autant plus contraindre.

2025 sera l'occasion de redéfinir certains axes de la politique sportive régionale, pour prendre toujours plus en compte la pratique parasportive, renforcer celle des jeunes, développer la sensibilisation aux pratiques sportives au sein des entreprises en lien avec la Conférence Régionale du Sport, adapter l'accession au haut niveau ou prolonger l'engagement bénévole autour du sport. Ces chantiers seront menés dans un budget plus contraint, mais avec une fédération d'acteurs et d'actrices plus mobilisés et convaincus que jamais que le sport est un levier pour la santé, la cohésion sociale et une activité économique durable.

#### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	5 389 000	4 411 000		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 389 000</b>	<b>4 411 000</b>		
Crédits Région	2 490 000	2 330 000	35 000	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 490 000</b>	<b>2 330 000</b>	<b>35 000</b>	

### 4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4301E05	933_REPAD-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 536 823
AE	2024	P4301E06	933_REPPD-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 903 951

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4301E03	903_REPAD-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 389 690

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4301E04	31/12/2025	933_25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 876 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4301E04	P4301O003	CROS	150 000
			P4301O004	MANIFESTATIONS SPORTIVES	740 000
			P4301O006	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES	230 000
			P4301O007	PROMOTION GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS	186 000
			P4301O008	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	570 000

Il est proposé de créer cinq opérations pour un montant total de 1,876 M€. Ces dernières se répartissent entre les dispositifs d'intervention suivants :

- soutien au projet associatif du CROS (0,15 M€) ;
- soutien à l'organisation de manifestations sportives en Région (0,74 M€) ;
- soutien à l'accès des jeunes aux pratiques sportives (0,23 M€) ;
- promotion des grands événements sportifs (0,186 M€)
- soutien des plans de développement des ligues et comités régionaux (0,57 M€) ;

- Les autorisations de programme

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4301E02	31/12/2025	903_25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 000 000

Il est proposé d'affecter en totalité cette AP :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4301E02	P4301O001	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000

Il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité pour 2025, une AP d'un montant de 1 M€ afin de soutenir l'investissement des associations sportives en matériels sportifs et en véhicules.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	2 192 000	1 929 000		
Investissement	1 000 000	1 000 000		

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 1,929 M€ au titre du développement des pratiques sportives pour l'année 2025 dont :

- 0,606 M€ pour le renouvellement du conventionnement pluriannuel de développement avec les ligues et comité régionaux ;
- 0,167 M€ pour le renouvellement du conventionnement pluriannuel avec le CROS-CVL ;
- 0,74 M€ pour accompagner l'organisation des manifestations sportives sur le territoire ;
- 0,186 M€ pour la promotion des grands évènements sportifs
- 0,23 M€ pour soutenir l'accès à la pratique sportive des jeunes de 15 à 25 ans, via la « cagnotte sport » sur la plateforme YEP'S.

Concernant l'investissement, il est proposé d'inscrire 1 M€ afin de soutenir l'équipement en matériels sportifs et véhicules des associations sportives.

### **4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P4302E04	933_REPAD/P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	3 445 835
AE	2024	P4302E05	933_REPP/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	1 154 737

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P4302E02	903_REPP/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	2 498 755

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P4302E03	31/12/2025	933_25A/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	2 495 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4302E03	P4302O001	FONCTIONNEMENT CREPS	120 000
			P4302O002	CLUBS ELITE	1 310 000
			P4302O004	POLES ESPOIRS ET PEST	340 000
			P4302O009	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS	625 000
			P4302O010	AIDE AUX ATHLETES	100 000

Il est proposé de créer les opérations suivantes pour un montant total de 2,495 M€. Ces dernières se répartissent entre les dispositifs suivants :

- dépenses de fonctionnement du CREPS, pour un montant de 120 k€ ;
- soutien aux clubs d'élites amateurs et professionnels (centre de formation des jeunes) pour un montant de 1,31 M€ ;
- soutien aux structures fédérales d'entraînement vers le haut niveau avec le suivi médical de prévention et le fonctionnement de la performance sportive pour un montant de 0,34 M€ ;
- partenariats grands clubs sportifs pour un montant de 0,625 M€ ;
- aide sociale aux sportifs et sportives de haut niveau en catégorie relève et espoir pour un montant de 0,1 M€.

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P4302E06	31/12/2026	903_25P/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	6 150 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4302E06	P4302O011	CREPS CVL CREATION SITE BASKET 3X3	3 950 000
			P4302O012	CREPS AMENAGEMENT VIDES SANITAIRES	1 100 000
			P4302O013	CREPS REFECTION INTERNATS	1 100 000

Il est proposé de créer plusieurs opérations d'investissement sur le patrimoine du CREPS-CVL appartenant à la Région :

- 3,95 M€ pour la construction d'un complexe sportif dédié à la pratique du basket 3x3. Cet équipement permettra de développer et d'implanter une filière complète d'activités autour de cette discipline (pratique pour tous et toutes, ouverture sur les quartiers nord de la ville, implantation d'une structure de haut niveau, formation professionnelle, événementiel, etc.). Ce projet innovant s'inscrit dans un positionnement stratégique de l'établissement en le démarquant de la concurrence et en renforçant ainsi le partenariat historique avec la fédération de basket ;
- 1,1 M€ pour l'aménagement des trois vides sanitaires du vélodrome. Aujourd'hui espaces inoccupés, ces aménagements permettront la création d'une salle de réathlétisation, d'une salle de E-Cycling et d'un atelier de stockage pour le cyclisme. Ces espaces contribueront à maintenir l'attractivité de l'établissement ;
- 1,1 M€ pour la rénovation du bâtiment d'hébergement des pôles. Cet internat accueille depuis 20 ans, 360 jours par an, entre 80 et 100 sportifs et sportives de haut niveau. Cet usage intensif nécessite aujourd'hui une rénovation du bâtiment afin de maintenir la qualité et l'attractivité de l'établissement.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 197 000	2 482 000		
Investissement	1 490 000	1 330 000	35 000	

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,482 M€ au titre de l'émergence et du sport de haut niveau :

- 1,277 M€ pour soutenir les clubs d'élites de la Région ;
- 0,36 M€ pour accompagner les structures fédérales d'accès au haut niveau et maintenir la performance régionale ;
- 0,1 M€ pour l'aide à caractère social des sportifs et sportives de haut niveau (listés espoir et relève) ;
- 0,625 M€ pour les partenariats aux grands clubs sportifs ;
- 0,12 M€ pour les dépenses de fonctionnement du CREPS-CVL.

Concernant l'investissement, il est proposé d'inscrire 1,33 M€ répartis entre les opérations suivantes :

- 50 k€ pour finaliser le centre de performance de l'ADA Blois Basket ;
- 0,58 M€ au profit des opérations listées ci-dessus : 0,42 M€ pour la création d'un site de basket 3x3 ; 0,12 M€ pour l'aménagement des vides sanitaires du vélodrome ; 40 k€ pour la rénovation de l'internat des pôles ;
- 0,7 M€ pour différentes opérations de rénovation de moindre importance au CREPS (remplacement du SSI, remplacement du système anti-intrusion, rénovation et éclairage de la piste de BMX, rénovation des cuisines, etc.).

# RESSOURCES



## 5.1 – MOYENS GENERAUX

Ces crédits regroupent les moyens partagés, nécessaires au fonctionnement de la collectivité, qu'il s'agisse de ce qui est habituellement entendu sous l'expression moyens généraux, logistiques liés à la disponibilité et entretien des locaux ou aux services comme le courrier, la reprographie, la documentation, du fonctionnement et du développement du système d'informations ou de la communication.

Ils regroupent également les moyens budgétaires liés au fonctionnement des assemblées, conseil régional et CESER, avec les indemnités versées à leurs membres ou les moyens de fonctionnement des groupes.

Conformément à l'orientation générale de maîtrise des dépenses, notamment de fonctionnement, l'inscription budgétaire proposée pour le budget 2025 est inférieure à ce qu'elle était pour le budget 2024.

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	29 234 000	28 859 000	3 814 000	3 113 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 234 000</b>	<b>28 859 000</b>	<b>3 814 000</b>	<b>3 113 000</b>
Crédits Région	22 222 000	10 510 000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>22 222 000</b>	<b>10 510 000</b>		

#### **5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L 'ADMINISTRATION**

Les crédits de paiement relevant de cette activité représentent 3,727 M€. Ils permettront de couvrir les dépenses courantes du fonctionnement de l'administration. Sont concernés :

- l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel,
- la documentation, les abonnements et, l'imprimerie et la reprographie,
- les frais d'affranchissement,
- les achats de données numériques,
- les frais de contentieux, les frais de publicité, et les dépenses liées aux assurances Dommage aux biens (pour les bâtiments administratifs) et expositions, Risques statutaires et Responsabilité et protection et défense juridique,
- les cotisations auxquelles la Région adhère (dont, de manière nouvelle, les agences d'urbanisme d'Orléans et de Tours)
- les dépenses d'audits et de conseils en ingénierie.

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5101E05	930_REPA/D-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	4 918 115

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5101E03	31/12/2025	930_25A/D-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	5 079 000

L'autorisation d'engagement est d'un montant de 5,079 M€, supérieur aux crédits de paiement, afin de permettre l'engagement de marchés pluriannuels.

Il est proposé de l'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5101E03	P5101O002	ADMINISTRATION GENERALE ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	630 000
			P5101O003	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	100 000
			P5101O005	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES CAP	2 750 000
			P5101O006	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	100 000
			P5101O007	ADMINISTRATION GENERALE FOURNITURES	45 000
			P5101O008	ADMINISTRATION GENERALE DOCUMENTATION ET A BONNEMENTS	300 000
			P5101O009	ADMINISTRATION GENERALE IMPRIMERIE	5 000
			P5101O010	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	250 000
			P5101O013	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE RECEPTION	85 000
			P5101O014	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE CONTENTIEUX	489 000
			P5101O015	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE PUBLICITE	80 000
			P5101O016	ADMINISTRATION GENERALE DIVERS MGA	177 000
			P5101O017	ADMINISTRATION GENERALE DIVERS AF JU	68 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 609 000	3 727 000	830 000	

## 5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 5,828 M€ en fonctionnement afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, aux frais de déplacement, de représentation et de formation de l'ensemble des conseillers régionaux et du CESER. Ils couvriront par ailleurs les frais de fonctionnement des deux Assemblées et des dépenses liées aux groupes d'élus.

Des crédits pour 16 k€ sont prévus en investissement pour l'achat de matériel informatique notamment pour les conseillers CESER et les groupes d'élus, et les dépôts de marques.

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5102E07	930_REPA/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	1 122 658

#### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5102E03	900_REPA/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	40 933

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5102E04	31/12/2025	930_25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	993 500

Il est proposé de l'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5102E04	P5102O001	FORMATION ELUS	100 000
			P5102O002	CESER FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS	40 000
			P5102O003	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER MGA	117 200
			P5102O004	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER AFFAIRES JURIDIQUES	3 000
			P5102O005	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER SI	60 000
			P5102O010	ASSEMBLEE FRAIS DE REPRESENTATION DES ASSEMBLEES ELUS	9 000
			P5102O011	ASSEMBLEE FRAIS DE REPRESENTATION DES ASSEMBLEES MGA	510 000
			P5102O012	ASSEMBLEE FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONSEILLERS	20 000
			P5102O013	ASSEMBLEE INDEMNITES DES CONSEILLERS	1 300
			P5102O014	ASSEMBLEE STENOGRAPHIE ET FRAIS ANNEXE	83 000
			P5102O016	ASSEMBLEE DELIBERANTE INCLUSIVE	50 000

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5102E02	31/12/2025	900_25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	24 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5102E02	P5102O007	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR LES GROUPES D'ELUS	15 000
			P5102O008	ACQUISITIONS MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	4 000
			P5102O017	DEPOT DE MARQUES	5 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 722 000	5 828 000		
Investissement	14 000	16 000		

### **5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX**

Une somme de 430 k€ est inscrite afin de prendre en charge les dépenses liées à l'organisation d'évènements régionaux (locations de salle, prestations techniques liées à l'organisation des forums régionaux...) et au fonctionnement du car podium.

Les crédits de paiement (10 k€) en investissement concernent le renouvellement de matériels nécessaires à l'activité du car podium.

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5103E04	930_REPAD-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	370 000

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5103E02	900_REPAD-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	2 005 000

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5103E03	31/12/2025	930_25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	458 000

Avec les affectations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5103E03	P5103O002	CAR PODIUM MGA	30 000
			P5103O003	FRAIS EVENEMENTS REGIONAUX	220 000
			P5103O004	CAR PODIUM COMMUNICATION	158 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5103E01	31/12/2025	900_25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	10 000

Avec l'affectation suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5103E01	P5103O002	CAR PODIUM MGA	10 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	370 000	430 000		
Investissement	2 000 000	10 000		

## 5.1.04 – COMMUNICATION

En 2025, la Communication de la Région poursuit son action d'accompagnement des politiques publiques menées par la collectivité autour des grands objectifs suivants :

- L'information des publics, en particulier sur les services publics qui leur sont proposés, les droits et dispositifs de soutien mis à leur disposition,
- Le développement de l'attractivité régionale afin d'accueillir plus de visiteurs mais aussi accompagner l'installation d'entreprises, de cadres, de médecins.

Pour atteindre ces objectifs, la communication se déploie sur tous les territoires de la région, avec une attention particulière pour les publics éloignés.

Les actions développées - édition de documents, achats d'espaces publicitaires, événements sur les territoires, etc - sont conçues pour donner de la visibilité et de la lisibilité aux actions du Conseil régional dans ses différentes compétences, dans le but de renforcer l'accès aux droits et aux aides régionales des citoyens.

Le Magazine de la Région, trimestriel, avec ses six éditions départementales, distribué dans chaque boîte aux lettres, permet d'informer les habitants dans la proximité de leurs lieux de vie.

La communication se poursuit sur les différents outils et modes présents dans la direction ou opérés par les prestataires au sein d'accords-cadres : trois grands registres de communication sont croisés pour une communication efficace, permettant d'informer et/ou de renforcer l'image et l'attractivité de la région Centre-Val de Loire : l'édition de brochures, flyers, visuels et leur diffusion, l'organisation d'événements, et les médias de la région, en particulier la communication digitale. Ils sont mobilisés au sein de plans de communication adaptés, en fonction des objectifs et publics-cibles définis au préalable avec les directions opérationnelles.

Au-delà de ses missions d'information et de valorisation récurrentes, l'année 2025 sera marquée par 3 anniversaires qui mettront le territoire en lumière et que la Région accompagnera pour une visibilité nationale et internationale : les 25 ans de l'inscription du Val de Loire au patrimoine

mondial de l'Unesco, les 20 ans de la Loire à Vélo et les 15 ans de l'inscription par l'Unesco du « repas gastronomique des Français » au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Dans un contexte économique contraint, le budget de la communication s'infléchit de (-10,9%), par l'abandon de certaines actions, la recherche de mutualisation et d'efficacité, toujours dans l'optique de garantir l'information des citoyens et l'accès aux services publics opérés par la Région.

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5104E02	930_REPAVD-P5104-COMMUNICATION	5 676 871

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5104E01	31/12/2025	930_25A/D-P5104-COMMUNICATION	3 500 000

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5104E01	P5104O001	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	3 485 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 910 000	3 485 000		

## **5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

Une somme de 0,859 M€ est inscrite en fonctionnement permettant de couvrir les besoins en fonctionnement courant de la flotte automobile régionale (entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurance, impôts et taxes...), ainsi que la prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents.

Les crédits de paiement (0,35 M€) en investissement concernent l'acquisition et le renouvellement du parc automobile régional. Il est proposé de créer et d'y affecter en totalité une AP de 0,350 M€. Ce programme annuel de renouvellement permet notamment de poursuivre le remplacement des véhicules thermiques de la collectivité par des véhicules hybrides ou électriques.

## Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5105E05	930_REPA/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	938 203

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5105E03	900_REPA/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	350 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5105E04	31/12/2025	930_25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	942 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5105E04	P5105O002	VEHICULES ENTRETIEN ET REPARATION	170 000
			P5105O003	VEHICULES LOCATION	7 500
			P5105O004	ASSURANCE FLOTTE AUTO	100 000
			P5105O006	VEHICULES CARBURANT	330 000
			P5105O007	VEHICULES FRAIS D'AUTOROUTES	120 000
			P5105O008	VEHICULES IMPOTS ET TAXES	3 500
			P5105O009	FRAIS DE DEPLACEMENT AGENTS LYCEES	10 000
			P5105O010	FRAIS DE DEPLACEMENT CESER	1 000
			P5105O011	FRAIS DE DEPLACEMENT AGENTS SIEGE	130 000

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5105E02	31/12/2025	900_25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	350 000

Il est proposé d'affecter cette AP pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5105E02	P5105O001	ACQUISITION DE VEHICULES	350 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	862 000	859 000		
Investissement	300 000	350 000		

### **5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS**

En fonctionnement, 0,9 M€ sont proposés pour assurer le financement des actions de communication, des évaluations et des prestations externalisées (audit d'opération, instruction des demandes d'aides et de paiement) sur les programmes FEDER-FSE-FEADER.

2,16 M€ de recettes Région bénéficiaire final sont proposées dans le cadre de l'assistance technique forfaitaire du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 et du programme de développement rural du FEADER 2023-2027, et 0,9 M€ au titre de la programmation 2014-2020.

## Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5106E04	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020b	571 621
AE	2024	P5106E06	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	971 236
AE	2024	P5106E07	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2021-2027	13 167 632

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5106E03	900_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	335 584
AP	2024	P5106E05	900_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2021-2027	360 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

Il est proposé d'affecter sur l'AE de reprise de l'historique les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P5106E07	P5106O006	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE	100 000
			P5106O007	ASSISTANCE TECHNIQUE FORFAITAIRE FEADER 2023-2027	50 000
			P5106O005	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE	400 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 000 000	900 000	2 984 000	3 060 000
Investissement	50 000			

### **5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER**

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 4,83 M€ afin de couvrir les frais de location et de maintenance ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

Une somme de 4,134 M€ est inscrite en investissement pour permettre l'évolution du patrimoine administratif et des travaux d'entretien courants des bâtiments.

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5107E07	930_REPA/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	4 672 849

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5107E04	900_REPP/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	35 636 831

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5107E05	31/12/2025	930_25A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	4 889 600

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5107E05	P5107O006	BATIMENT ENTRETIEN DU BATIMENT	60 000
			P5107O007	BATIMENT LOYERS ET CHARGES	3 249 000
			P5107O008	BATIMENT ELECTRICITE GAZ EAU	500 000
			P5107O009	BATIMENT DIVERS	90 000
			P5107O010	MATERIEL MOBILIER MAINTENANCE	160 000
			P5107O011	MATERIEL MOBILIER DIVERS	40 000
			P5107O016	NETTOYAGE	500 000
			P5107O017	GARDIENNAGE	200 000
			P5107O018	BATIMENT ASSURANCES	600
			P5107O019	MATERIEL MOBILIER LOCATION	30 000

- Les autorisations de programme

### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5107E03	31/12/2025	900_25A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	4 004 000

Il est proposé de l'affecter pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5107E03	P5107O001	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	520 000
			P5107O002	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	350 000
			P5107O003	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	3 000 000
			P5107O012	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	30 000
			P5107O014	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE	100 000
			P5107O015	BATIMENTS LOYERS : DEPOT DE GARANTIE	4 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	4 541 000	4 830 000		53 000
Investissement	12 018 000	4 134 000		

## 5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

En matière de crédits de paiement, la somme de 0,6 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir les besoins courants relatifs à la sécurité et au management du système d'information :

- 0,4 M€ sur le pilotage et cybersécurité ;
- 0,15 M€ sur le plan de sécurité du SI ;
- 50 k€ sur le plan numérique responsable.

La somme de 0,3 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins liés des projets de sécurité et d'architecture/urbanisation du système d'information.

Les autorisations d'engagement et de programme proposées, permettront d'engager les opérations pluriannuelles dans la perspective de crédits de paiement stabilisés.

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

#### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5108E03	930_REPP/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES	2 644 596

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5108E02	31/12/2025	930_25A/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES	1 170 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5108E02	P5108O002	PILOTAGE ET CYBERSECURITE	500 000
			P5108O003	PLAN SECURITE DU SI	460 000
			P5108O004	PLAN NUMERIQUE RESPONSABLE	210 000

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5108E04	31/12/2025	900_25A/D-P5108-PILOTAGE SECURITE SYSTEMES INFORMATION	350 000

Il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5108E04	P5108O005	ARCHITECTURE ET SECURITE SI	350 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	850 000	600 000		
Investissement		300 000		

### **5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION**

La somme de 1,55 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir les besoins de maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique.

La somme de 0,5 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins de développement et d'actualisation de l'infrastructure informatique.

## Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5109E04	930_REPAD-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	2 401 307

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5109E02	900_REPA/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	2 349 717

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5109E03	31/12/2025	930_25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	1 950 000

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5109E03	P5109O002	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES	1 950 000

- Les autorisations de programme

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5109E01	31/12/2025	900_25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	500 000

Il est proposé de l'affecter pour une opération unique :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5109E01	P5109O002	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES	500 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 220 000	1 550 000		
Investissement	715 000	500 000		

### 5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

La somme de 1,9 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir l'abonnement aux services collaboratifs (avec une hausse marquée du montant des licences), la maintenance des matériels et logiciels mis à disposition des utilisateurs et l'assistance à leur usage.

La somme de 0,5 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins d'évolution du parc matériels et logiciels mis à disposition des utilisateurs et l'évolution du service de téléphonie fixe.

## Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5110E04	930_REPAD-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	2 101 546

### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5110E02	900_REPAD-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	361 216

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5110E03	31/12/2025	930_25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	2 550 000

Il est proposé d'affecter cette AE en totalité :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5110E03	P5110O002	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR	2 550 000

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5110E01	31/12/2025	900_25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	500 000

Il est proposé d'affecter cette AP en totalité :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5110E01	P5110O002	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR	500 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 350 000	1 900 000		
Investissement	200 000	500 000		

### 5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

La somme de 4,75 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir les besoins relatifs à la mise en œuvre, aux abonnements aux services et aux prestations de support et de maintenance des applications métiers et transverses :

- 1,2 M€ pour la mise à disposition du portail des aides et ses évolutions (prise en compte des particularités de gestion des FESI, homologation RGS, décommissionnement de Progos...)
- 0,7 M€ pour l'abonnement et la mise en œuvre des applications relatives au projet portant sur la Gestion de la Relation aux Usagers
- 2,85 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications métiers et transverses du système d'information.

La somme de 4,7 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins relatifs à l'informatisation des processus métiers et transverses de la collectivité. Les postes les plus conséquents sont les suivants :

- 0,8 M€ pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel de gestion en remplacement de la suite logicielle ZEFIR (Programme SI Formation Professionnelle)
- 0,8 M€ pour la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle application « Grand Angle » et ses interfaces (Programme SI Finances et Achats)
- 0,75 M€ pour la poursuite de la mise en œuvre de Pégase 3 et le nouveau portail Rémi et (Programme SI Transports)
- 0,4 M€ pour les évolutions de Corely et Corely-Pat (Programme SI Patrimoine et Education)
- 0,2 M€ pour les projets d'évolution du SIRH (Programme SI Ressources Humaines)

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5111E09	930_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	5 731 035
AE	2024	P5111E10	930_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	9 074 130
AE	2024	P5111E11	932_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	588 655
AE	2024	P5111E12	933_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	85 029
AE	2024	P5111E13	936_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	37 204
AE	2024	P5111E14	938_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	70 000

##### Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P5111E02	900_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	22 195 333
AP	2024	P5111E04	902_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	440 883
AP	2024	P5111E06	906_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 000
AP	2024	P5111E07	908_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 335 052

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5111E08	31/12/2025	930_25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	3 865 000

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5111E08	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES	3 865 000
	2024	P5111E10	P5111O014	SI PROJET PORTAIL DES AIDES	1 200 000
			P5111O015	SI PROJET GESTION RELATION USA GER	700 000

- Les autorisations de programme

### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5111E01	31/12/2025	900_25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 200 000

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P5111E01	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES	2 200 000
			P5111O006	PROGRAMME SI TRANSPORTS	750 000
	2024	P5111E02	P5111O007	PROGRAMME SI PATRIMOINE ET EDUCATION	400 000
			P5111O008	PROGRAMME SI FORMATION PROFESSIONNELLE	800 000
			P5111O011	PROGRAMME SI FINANCES ET ACHATS	800 000
			P5111O012	PROGRAMME SI RESSOURCES HUMAINES	200 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 800 000	4 750 000		
Investissement	6 925 000	4 700 000		

## 5.2 - FINANCES

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	75 003 000	76 277 000	1 111 094 000	1 067 152 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 003 000</b>	<b>76 277 000</b>	<b>1 111 094 000</b>	<b>1 067 152 000</b>
Crédits Région	176 090 000	137 005 000	378 073 400	346 745 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>176 090 000</b>	<b>137 005 000</b>	<b>378 073 400</b>	<b>346 745 000</b>

### **5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES**

#### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	36 108 000	36 808 000	1 108 544 000	1 061 602 000
Investissement	90 000	5 000	54 920 400	52 892 000

- **La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situé dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Le taux unitaire de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, égal à 60 € par cheval fiscal. Depuis la loi de finances pour 2020, les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux sont exonérés en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est estimé à 106 M€.

- **« L'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (ancienne TICPE Grenelle)**

Par délibération en date du 7 novembre 2024, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de l'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Le produit de cette accise est estimé à 27 M€.

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations. Le produit estimé pour 2024 est estimé à 29,5 M€.

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 32 M€ pour 2025.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondaient pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012.

Compte tenu des différentes réformes, tout d'abord de la taxe d'habitation, puis de la poursuite de la baisse des impôts de production, à savoir la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE qui ont entraîné successivement des pertes de recettes, celles-ci avaient été compensées jusqu'alors par l'attribution de différentes dotations, sans garantie pour l'une d'elles.

Cependant, l'article 133 de la loi de finances pour 2024 réforme les modalités de financement et de compensation dans ce domaine de la formation professionnelle des régions. Jusqu'à présent les Régions percevaient donc une part de TICPE, un produit des frais de gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (LFI 2021), une dotation compensant la perte des frais de gestion de la CVAE (LFI 2023) et une dotation compensant la baisse des frais de gestion de CFE et CVAE instaurée pour 2022 et reconduite pour 2023. La réforme regroupe ces 5 vecteurs financiers, ainsi que la reprise de 2,9 M€ opérée suite à la réforme de l'apprentissage en 2020, mais garantit la compensation de la baisse des frais de gestion de 3,9 M€. Le produit pour 2025 est de 38,6 M€.

- **La recette régionale basée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Le projet de loi de finances a modifié la prévision de l'Etat pour l'évolution de la TVA en 2024 à +0,9% contre +4,5 % notifié à la Région. Si cette nouvelle prévision était vérifiée, le produit de TVA attendu pour 2024 serait de 636 M€. Le PLF prévoit, pour 2025, de figer la recette de TVA au niveau 2024. Il prévoit également la création d'un fonds de réserve qui se traduirait par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de la collectivité de 2 %, soit 24 M€.

Compte tenu de ces éléments, les montants proposés pour 2025 s'élèvent respectivement à 231 M€ et 405 M€ pour chacune des fractions, soit une recette totale de TVA pour 2025 anticipée à 636 M€. Cependant, compte tenu de la contribution au fonds de réserve, dont les modalités de reprise ne sont pas encore totalement connues, il est proposé de traduire cet impact sur nos recettes par un prélèvement de 24 M€ sur la part de TVA CVAE, ainsi ramenée à 381 M€. La recette totale de TVA 2025 s'établirait ainsi à 612 M€, dans l'attente de l'adoption définitive de la loi de finances pour 2025.

- **Le fonds de solidarité régional**

La loi de finances pour 2022 a introduit un fonds de solidarité pour assurer une péréquation entre les Régions. Son montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement étant ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. L'anticipation de la contribution régionale au fonds de solidarité est estimée à 1,5 M€ pour 2025.

- **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférés des Départements à la Région et la CVAE qui avait été transférée en contrepartie. Elles constituent une dépense figée et récurrente de la collectivité.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité (en €)	BP 2024	BP 2025
Taxe sur les certificats d'immatriculation	100 000 000	106 000 000
TICPE Grenelle	27 000 000	27 000 000
TICPE Modulation	29 500 000	29 500 000
IFER	32 000 000	32 000 000
Frais de gestion FPA	8 290 000	-
TICPE FPA	12 360 000	38 664 000
Fraction TVA (CVAE)	420 850 000	381 000 000
Fraction TVA (DGF-LFI2017)	240 150 000	231 000 000
Reversement CVAE (Loi Notre)	-35 308 000	-35 308 000
Fonds Solidarité Régional	-800 000	-1 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>834 042 000</b>	<b>808 356 000</b>

#### Les dotations de fonctionnement

- **La participation financière de l'Etat au titre des TET**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole avec l'Etat en 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire est dorénavant égal à 24,5 M€ chaque année.

- **La compensation financière de l'Etat au titre de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage**

Depuis 2020, la Région Centre-Val de Loire est compensée au titre de la politique apprentissage à hauteur de 4,8 M€.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une diminution massive de cette dotation (plus de 70% pour la Région Centre-Val de Loire). Le produit est anticipé à 4 M€ (-10,5 M€).

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Le produit est de 22 M€. Cependant, celle-ci a été revalorisée de 2,6 M€ en 2024, afin de couvrir

un nouveau transfert de charges, qui coïncide avec le terme de la convention ministère des armées - SNCF le 31 décembre 2023, dans le but d'assurer la continuité des avantages conférés aux militaires et à leurs familles. Les autorités organisatrices de transports deviennent compétentes pour appliquer les réductions tarifaires. Le transfert de ces réductions génère un droit à compensation. La DGD perçue par la Région serait donc au global de 24,6 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit est anticipé sans baisse soit à hauteur de 1 M€.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution. Unilatéralement, cette contribution a été réduite de 36 % en 2024. Le produit 2025 est reconduit au niveau 2024 à 4,4 M€ contre 6,9 M€ auparavant.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficiait d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. Seules étaient éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le projet de loi de finances supprime cette disposition.

- **TICPE – part « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. Compte tenu des derniers ajustements opérés en loi de finances, le produit de la part « compensation » de la TICPE pourrait s'élever pour 2025 à 129 M€.

- **TICPE – « Autres »**

Les mesures intégrées dans le cadre du Ségur, pour le financement de places liées au plan de relance et au coût des formations sont prévues en hausse, conformément au protocole Etat-Régions, à hauteur de 16,6 M€ pour 2025.

- **Dotation pour la gestion du FEADER 2023-2027**

Le gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER. La dotation annuelle est de 3,8 M€.

- **Dotation pour la gestion des sites Natura 2000**

A compter de 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, l'Etat attribue une dotation pour financer les dépenses d'intervention de la Région d'un montant annuel est de 0,5 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » et des transports**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€ et à 2,9 M€ pour celles liées aux transports.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

<b>Dotations en fonctionnement (en €)</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Participation de l'État au titre des trains d'équilibre du territoire	24 500 000	24 500 000
Dotation compensation frais de gestion TH	10 830 000	-
Dotation compensation frais de gestion CVAE et CFE	3 300 000	-
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 800 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13 650 000	4 000 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	24 000 000	24 650 000
DTCE-FDL	1 000 000	1 080 000
Dotation fonctionnement apprentissage	6 940 000	4 424 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	500 000	-
TICPE Compensation	128 000 000	129 000 000
TICPE Autres – SEGUR	13 500 000	16 500 000
Dotation gestion FEADER 2023-2027	3 800 000	3 850 000
Dotation gestion sites Natura 2000	500 000	560 000
Attributions de compensation	3 074 000	3 074 000
<b>TOTAL</b>	<b>238 394 000</b>	<b>216 438 000</b>

### Les dotations en investissement

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES pour l'année 2025 devrait être équivalent à celui perçu au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Le projet de loi de finances abaisse le taux de récupération à 14,85 % contre 16,404 % à ce jour. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'État pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2024, est estimé à 18 M€ en tenant compte de la baisse prévue de 10% du taux de remboursement de l'État.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en investissement**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant pour la Région Centre-Val de Loire en investissement est fixé à 12,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2024	BP 2025
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 800 000	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	20 290 000	18 000 000
Fonds investissement apprentissage	12 091 400	12 092 000
<b>TOTAL</b>	<b>54 920 400</b>	<b>52 892 000</b>

## 5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	33 000 000	34 000 000		3 500 000
Investissement	176 000 000	137 000 000	323 000 000	293 700 000

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

### *Emprunt*

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 243,7 M€
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 38,1 %

### *Charge de la dette et la trésorerie*

- Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette au sens réglementaire s'établit à 1,199 Md€ en incluant un emprunt d'équilibre 2024 de 150 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 2,4 M€ (encours exprimé en TTC) et celui dédié au portage des TET pour 22,5 M€. L'encours hors TET s'établit donc à 1,176 Md€. A noter que les encours relatifs au CPE et au portage TET seront intégralement remboursés au 31/12/2025.  
Si la dette au sens large est considérée, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 1,399 Md€ au 01/01/2025.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2025 pour l'annuité de la dette est fixé à 113,5 M€ soit 87 M€ pour le remboursement en capital (dont 22,5 M€ au titre du portage de l'emprunt TET) et 26,5 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est donc dotée au global de 28 M€ dont 1,5 M€ pour les mouvements globaux liés aux Intérêts Courus Non Echus (soit annulation des ICNE 2024 puis contrepassation des ICNE 2025). Un montant de 5,1 M€ est prévu par ailleurs pour les

frais financiers liés à la gestion de trésorerie (lignes et NEU CP) du fait de l'utilisation des instruments de trésorerie avec des taux courts redevenus positifs.

- S'agissant des frais annexes, sont anticipés à 0,600 M€ les commissions bancaires et à 0,300 M€ les autres frais liés aux émissions obligataires.
- L'annuité totale de la dette représentera 6,6% du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,5% au titre des intérêts.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est actuellement anticipé autour de 2,35 %.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,9 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,1 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

### ***Gestion active de la dette et de la trésorerie***

- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes. De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année et notamment les mouvements relatifs aux facultés revolving de certains contrats, il est proposé, pour 2025, d'inscrire sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 50 M€.
- En termes de gestion de la trésorerie, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 200 M€. Un programme de NEU CP également signé pour un montant de 200 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.
- Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme dont s'est doté la Région il y a quatre ans ouvre la possibilité de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment utilisé à ce jour pour le portage financier lié aux TET.
- Enfin, la Région dispose d'un programme EMTN doté d'un plafond de 1,5 Md€. Ce dernier servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

### ***Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux***

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable, de modifier la référence d'une dette ou encore de figer à l'avance un taux d'intérêt contracté en taux variable.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il vous est proposé de reconduire la possibilité de recours à ces instruments. Elle n'a, à ce jour, jamais été utilisée.

### **Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)**

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2025, l'opération consiste à annuler le mandat de 5,4 M€ passé en 2024 au titre des ICNE de l'année 2023 et à passer les ICNE 2024 d'un montant, encore prévisionnel à la date du vote du budget primitif, de 6,5 M€.

## **5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES**

### **Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025**

- Les autorisations d'engagement

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5206E06	31/12/2025	952_25A/D-P5206-DEPENSES IMPREVUES AE	15 000 000
AE	2025	P5203E15	31/12/2025	930_25A/D-P5203-OP FINANCIERES	1 125 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE à hauteur de 1,125 M€ pour les opérations suivantes :

- 0,625 M€ pour les marchés relatifs au programme « pilotage financier » ;
- 0,500 M€ pour des prestations de conseil et d'accompagnement de la Région en vue de la poursuite du déploiement d'un dispositif de contrôle interne ainsi que pour des prestations de conseil par un cabinet d'experts comptables.

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5203E15	P5203O004	PILOTAGE FINANCIER	625 000
			P5203O005	PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION FINANCE	500 000

- Les autorisations de programme

#### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AP	2025	P5206E04	31/12/2025	950_25A/D-P5206-DEPENSES IMPREVUES AP	12 000 000

Il est proposé de reconduire les AP et AE de dépenses imprévues pour permettre, sur décision de la commission permanente, d'engager les dépenses que ne permettrait pas le budget adopté.

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	5 445 000	5 025 000	2 550 000	2 050 000
Investissement			153 000	153 000

Compte tenu des risques en matière de dépréciation des actifs circulants et de litiges et contentieux auxquels la collectivité pourrait être confrontée au cours de l'exercice 2025, il est proposé d'inscrire 2,3 M€ afin de permettre la constitution de nouvelles provisions le cas échéant.

La conjoncture économique étant marquée par une hausse du nombre des défaillances d'entreprises, il est prévu d'inscrire en dépenses 2,5 M€ pour traiter les admissions en non-valeur et les créances éteintes susceptibles d'être présentées par le comptable public au cours de l'exercice.

Les crédits de paiement restants (225 k€) permettent de couvrir les frais d'expertise comptable, de conseil en gestion de dette, de gestion du programme obligataire et de la notation financière de la Région.

Il est proposé d'inscrire 2,050 M€ en recettes dans l'hypothèse où il serait nécessaire de reprendre en tout ou partie la provision pour dépréciation des actifs circulants précédemment constituée.

153 000 € sont prévus au titre des prévisions de cessions de véhicules et de parts sociales (AREC, SEM TD...).

### **5.2.04 - DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5204E02	930_REPAVD-P5204-PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	1 761 815

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5204E01	31/12/2025	930_25A/D-P5204-PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	520 000

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5204E01	P5204O001	PILOTAGES STRATEGIQUES	520 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une autorisation de 0,52 M€ pour la ligne budgétaire dédiée au pilotage stratégique.

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	450 000	444 000		

Le budget relatif à l'activité de développement du pilotage décisionnel et financier couvre les dépenses liées à l'évaluation des politiques publiques, mais aussi l'externalisation de missions d'audit externe et des missions d'accompagnement à la mise en place de la RSE.

Le pilotage couvre également la gouvernance du système d'informations et la gestion des données décisionnelles (open data, SIG, SID) ; les dépenses afférentes à ces champs sont gérées dans le budget de la politique des moyens généraux, sur les activités liées au système d'informations.

Il est proposé d'inscrire 0,44 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour couvrir les frais de prestation des évaluations des politiques publiques, la fin des missions relatives à l'appui au SRADDET (évaluation environnementale et AMO juridique), l'accompagnement au déploiement de la démarche RSE et l'externalisation des audits des structures subventionnées par la collectivité.

## 5.3 – RESSOURCES HUMAINES

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Région	169 500 000	175 175 000	1 750 000	3 912 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 500 000</b>	<b>175 175 000</b>	<b>1 750 000</b>	<b>3 912 000</b>

Le contexte contraint dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget primitif 2025 pèse fortement sur le volet ressources humaines. En effet, au-delà de l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement fixé par l'exécutif, les projets de lois de finances en débat au Parlement sont susceptibles d'avoir un impact direct fort sur les dépenses de ressources humaines de la collectivité (en particulier la hausse de la cotisation employeur pour la CNRACL) réduisant de facto toutes marges de manœuvre financière.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les dépenses « ressources humaines » s'établissent à 175,175 M€. Le budget s'articule autour des activités suivantes :

- 5.3.1. Payer les agents et gérer leur carrière pour un montant de 169,829 M€ (soit 96,94 %);
- 5.3.2. Développer les compétences et l'accompagnement des agents pour un montant de 1,182 M€ (soit 0,68 %) ;
- 5.3.3. Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail pour un montant de 735 k€ (soit 0,42 %) ;
- 5.3.4. Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale pour un montant de 3,429 M€ (soit 1,96 %).

L'ensemble des crédits de paiement est rattaché à la section de fonctionnement du budget.

### **5.3.01 - PAYER LES AGENTES, LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5301E09	932_REPAD-P5301-AGENTS ET CARRIERE	1 350 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5301E05	31/12/2025	932_25A/D-P5301-AGENTS ET CARRIERE	1 200 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5301E05	P5301O005	PRESTATIONS DE SERVICE DIVERS	1 000 000
			P5301O010	PERSONNEL INTERMEDIAIRE	200 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	164 114 000	169 829 000	1 200 000	2 930 000

Pour rappel, cette activité reprend d'une part, la masse salariale (entendue comme l'ensemble des dépenses qui est intégré dans la paie des agentes et des agents) et d'autre part, les marchés intérim et associations intermédiaires qui permettent d'assurer le maintien de service au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Les dépenses relatives à la masse salariale constituent des dépenses obligatoires (Art. L 4321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Leurs évolutions relèvent à la fois de mesures externes qui s'imposent à la collectivité mais aussi de décisions internes (créations de postes, régime indemnitaire etc.).

Compte tenu de la situation financière de l'Etat, notamment du niveau de la dette, plusieurs mesures du projet de loi se traduiront par une forte hausse des dépenses de personnel. Ainsi, le chiffrage des dépenses intègre :

- L'augmentation de 1 point de la cotisation employeur URSSAF (fin de la compensation 2024 de la hausse CNRACL de 1 point) entraînant un coût supplémentaire de 0,75 M€ ;
- L'augmentation de 4 points de la cotisation employeur CNRACL (selon projet de loi de finances de la sécurité sociale) représentant un coût annuel de 3 M€ ;
- La revalorisation de 2 % du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024 ainsi que les indemnités différentielles correspondantes pour un montant de 25 k€.

A cela s'ajoutent les dispositifs liés à l'évolution salariale de nos agentes et agents :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements de carrière à effectif constant, pour un montant de 1,4 M€ ;
- La prise en compte des avancements de grade et des promotions internes à hauteur de 150 K€ ;

Ces différents éléments qui s'imposent à la collectivité représentent un coût de 5,325 M€. Pour faire face à ces augmentations et dans un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la collectivité a opéré dans le budget RH diverses mesures d'économies telles que la diminution des enveloppes de remplacements, la maîtrise des frais de déplacements, l'attention portée à chaque poste devenant vacant pour décider des modalités de remplacements...

Enfin, il convient d'intégrer les entrées du personnel qui représente pour l'exercice 2025 un montant de 0,74 M€, compensé en grande partie par des recettes, qu'elles proviennent des fonds européens ou de partenaires publics.

En prenant en considération toutes les hypothèses présentées l'activité 5.3.01 représente 169,829 M€.

### Mise à jour des délibérations de création des emplois et du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Régional Centre-Val de Loire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque Session est également l'occasion de présenter et, le cas échéant, de modifier le tableau des effectifs qui rapproche les emplois créés des effectifs présents et rémunérés, afin de tenir compte des évolutions dans les services et des obligations légales.

Enfin, en matière de dépenses de personnel, il est nécessaire d'indiquer dans tout acte d'engagement la référence à la délibération créant l'emploi ou autorisant la dépense.

Compte tenu de l'évolution de la collectivité en termes d'emplois depuis plusieurs années, des exercices d'agilités, des évolutions de l'organisation et des contraintes liées au suivi des dates de création des emplois au fil du temps, il est proposé, en accord avec la paierie régionale, d'actualiser l'ensemble des délibérations prises par l'Assemblée relatives aux créations, suppressions, ou modifications des emplois et du tableau des effectifs correspondant. Ainsi, il est proposé de supprimer tous les emplois de la Région Centre-Val de Loire et de les recréer dans leur intégralité, et à périmètre constant.

Il est ainsi précisé pour chaque emploi créé :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

De plus, conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille suivante :

- Le traitement sera calculé dans la limite de l'indice sommital du cadre d'emplois correspondant à l'emploi concerné ;
- L'agent contractuel pourra percevoir le régime indemnitaire prévu par les différentes délibérations en vigueur relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) adoptées par l'Assemblée régionale.

Des délibérations portant actualisation du tableau des effectifs ou des délibérations portant création/suppression des emplois pourront être prises pour se conformer à l'évolution des emplois ou des besoins de la collectivité.

Les crédits nécessaires aux dépenses afférentes sont inscrits au budget.

## Les entrées de personnel

### *Création de postes permanents*

Dans le cadre du transport ferroviaire, il est proposé la création des postes suivants, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission Transport « Distribution » au sein de la Direction Générale des Mobilités Durables ;
- Chargé.e de mission Transport « Billettique » au sein de la Direction Générale des Mobilités Durables.

Dans le cadre du Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information et afin de permettre d'engager la collectivité régionale dans une démarche de développement et de valorisation de son système d'information, il est proposé la création de 4 postes, à temps complet, peuvent être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal). Le financement de ces postes est opéré par des suppressions de prestations externes de développements informatiques.

- 4 Chef.fes de projet transformation numérique au sein de la Direction des Systèmes d'Information et des Services Numériques.

Dans le cadre de la politique en matière de transition écologique, il convient de prévoir les moyens pour accompagner les actions en faveur de la politique de l'eau. Pour ces postes, les recrutements ne seront effectifs que sous réserve de l'accord de l'Etat quant à la prise de compétence de la Région et sur les financements prévisionnels FEDER et agence de l'eau.

Ces postes, à temps complet, peuvent être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal)

- 3 Chargé.es de mission Environnement « Eau » au sein des Maisons de Région Centre-Val de Loire de l'Indre, de l'Eure et Loir et du Loiret.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de prévention et de santé au travail au sein de la collectivité, des obligations « employeur de la collectivité » et sous réserve du recrutement d'un médecin de prévention, un poste à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux (tous grades)

- Un Infirmier.ière territorial.e au sein de la Direction de la Prévention Santé et Environnement du Travail.

Afin de pérenniser l'accompagnement des bénéficiaires du FEADER, il convient de créer un poste permanent de Chargé.e de mission « Administration fonctionnelle du SI FEADER et aides agricoles » en lieu et place du poste non permanent actuel qui sera supprimé (Poste 28004 créé par délibération DAP 24.01.03).

Ce poste, à temps complet, peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal).

- Chargé.e de mission « Administration fonctionnelle du SI FEADER et aides agricoles » au sein de la Direction des Finances.

Afin de pérenniser l’instruction des dossiers FEADER liés à Natura 2000 et à l’environnement, mission permanente liée au transfert de compétences, il convient de créer un poste permanent de Chargé.e de mission « instruction FEADER environnement » en lieu et place du poste non permanent actuel qui sera supprimé (Poste 25615 créé par délibération DAP 21.05.01.C du 17/12/2021).

Ce poste, à temps complet, peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d’emplois Attaché territorial (grades d’Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d’Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal).

- Chargé.e de mission « instruction FEADER environnement » au sein de la Direction de l’Agriculture et de la Forêt.

#### *Création de postes non-permanents*

Sous réserve de la formalisation des conventions de financements, ou que la collectivité soit retenue dans le cadre d’appels à projets, il est proposé les créations de postes non permanents, à temps complets, pour la durée des projets et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus. Ces postes relèvent de la catégorie A des filières Administrative et Technique des cadres d’emplois Attaché territorial (grades d’Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d’Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Ingénieur Thermicien au sein de la Direction Environnement et Transition Ecologique pour un contrat d’une durée maximale de 42 mois, financé par l’ADEME dans le cadre d’une délégation de gestion du Fonds Chaleur ;
- Chargé.e de mission projet INTERREG (EURADAPT) au sein de la Direction Appui à la Donnée, au Pilotage et aux Transitions pour un contrat d’une durée maximale de 42 mois, financé par les fonds européens ;
- Chargé.e de mission projet INTERREG (ICEAR) au sein de la Direction de l’Economie pour un contrat d’une durée maximale de 42 mois, financé par les fonds européens ;
- 3 chargé.es de mission service public de la rénovation de l’habitat (SPRH) au sein de la Direction Environnement et Transition Ecologique pour un contrat d’une durée maximale de 66 mois financés par des fonds FEDER et par l’ANAH.

Dans le cadre du contrat de projet Etat / Région 2023-2027, il est proposé, sous réserve de la formalisation des conventions de financements et, de la labellisation des projets SERM déposés par la Collectivité en juin prochain, la création d’un poste non permanent, à temps complet, pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus. Ce poste relève de la catégorie A des filières Administrative et Technique des cadres d’emplois Attaché territorial (grades d’Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d’Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) au sein de la Direction Générale Mobilités Durables pour un contrat d’une durée maximale de 42 mois.

Dans le cadre de la politique sportive régionale et notamment le soutien des actions de promotion dans le domaine du Parasport, il est proposé le recrutement d’un étudiant doctorant pour réaliser un travail de thèse via le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation pour la Recherche) portant sur les phénomènes de harcèlement chez les personnes en situation de handicap dans la pratique sportive avec le financement de l’Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT).

- Doctorant sous la forme d’un contrat de travail à durée déterminée d’une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail).

### Prolongations de postes

Le programme européen LIFE LETsGO4Climate, dont la collectivité a été lauréate, a vu son terme prolongé jusqu'à la fin de l'année 2025 (initialement prévu au 30 juin). Dès lors, il est proposé la prolongation des 4 contrats de projets créés pour la mise en œuvre de ce dispositif. Ces prolongations, financés par les fonds européens du programme LIFE, concernent les postes suivants :

- Chargé.e de communication du projet LIFE (Poste 23962) à la Direction de la Communication et de la Presse pour une fin de contrat au 31 décembre 2025 ;
- Chargé.e de mission Evaluation des impacts du projet LETsGO4CLIMATE (Poste 23576) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique pour une fin de contrat au 31 décembre 2025 ;
- Chargé.e de mission coordination du projet LETsGO4CLIMATE (Poste 23563) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique pour une fin de contrat au 31 décembre 2025 ;
- Chargé.e de mission Transition énergétique (Poste 23917) à la Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique pour une fin de contrat au 31 décembre 2025.

Il est proposé la prolongation de 4 contrats de projets dont le terme est antérieur à la date du contrat de l'agent. Ces prolongations concernent les postes suivants :

- Gestionnaire administratif (poste 28167) à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 17/12/2024 au 31/05/2025 ;
- Gestionnaire administratif (poste 28166) à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 17/12/2024 au 30/04/2025 ;
- Chargé.e de mission formation – contrat de projet ITEEnéaire (poste 26757) à la Direction Organisation, Métiers, Compétences du 29/06/2026 au 30/11/2026 ;
- Chargé.e de mission instruction FEADER environnement (poste 25615) à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt du 17/12/2024 au 31/03/2025.

### 5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTES ET DES AGENTS

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

##### Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5302E02	930_REPA/D-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS	1 291 000

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

##### *Créations*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5302E01	31/12/2025	930_25A/D-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS	1 351 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5302E01	P5302O001	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 1 - RESPONSABILITE SOCIETALE	150 000
			P5302O002	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 3 - PREVENIR LA SECURITE, LA	220 000
			P5302O003	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 4 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	115 000
			P5302O004	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 5 - ACCOMPAGNER LES EVOLUTION	105 000
			P5302O006	FRAIS DE FORMATION - REPAS	5 000
			P5302O008	FRAIS D'APPRENTISSAGE	270 000
			P5302O009	PLAN DE COMPETENCES AMBITION 2 ACCOMPAGNEMENT MANAGEMENT	145 000
			P5302O010	RACHAT CONCOURS CABINETS CONSULTANTS	110 000
			P5302O011	APPUI CONSEIL ET ETUDE POUR LES RH OMC	100 000
			P5302O012	APPUI CONSEIL ET ETUDE POUR LES RH CAP	50 000
			P5302O013	FIPH - FORMATIONS	5 000
			P5302O014	FRAIS DE DEPLACEMENT INTERVENANT	7 000
			P5302O015	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES CESER	3 000
			P5302O016	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES AGENTS SIEGE OMC	15 000
			P5302O017	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES AGENTS SIEGE CAP	1 000
			P5302O018	FRAIS DE DEMENAGEMENT	10 000
			P5302O019	COMMUNICATION INTERNE	10 000
			P5302O020	PLAN ACTIONS TVE	30 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 296 000	1 182 000		

L'activité vise principalement l'accompagnement professionnel des agents à travers la formation des agents (prioritairement sur la sécurité et la prise de poste) en complément de celles financées par les cotisations versées au CNFPT.

Elle intègre par ailleurs, les actions d'accompagnement managérial, les dépenses relatives au recrutement et aux frais pédagogiques des apprentis. Ces dépenses sont estimées à 1,182 M€.

### **5.3.03 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5303E03	930_REPA/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	643 000
AE	2024	P5303E06	932_REPA/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	783 725

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5303E04	31/12/2025	930_25A/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	790 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5303E04	P5303O002	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL	250 000
			P5303O004	VETEMENTS REPRESENTATION	50 000
			P5303O005	PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	70 000
			P5303O007	FRAIS MEDICAUX AGENTS LYCEES PSET	160 000
			P5303O009	FIPH - FRAIS MEDICAUX ET ACCOMPAGNEMENT	70 000
			P5303O010	FRAIS MEDICAUX AGENTS SIEGE PSET	25 000
			P5303O013	DIAGNOSTICS RPS ET COMMISSIONS SELECTION PROF	15 000
			P5303O015	PETIT EQUIPEMENT EPI VETEMENTS	150 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	1 018 000	735 000	150 000	152 000

L'activité recouvre l'ensemble des dépenses permettant les actions de prévention (diagnostic, équipement etc.), la prise en charge d'aide aux travailleurs en situation de handicap mais également l'accès à un service social, à la santé (frais médicaux) pour un coût prévisionnel de 0,735 M€.

### **5.3.04 - METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P5304E03	930_REPA/D-P5304-POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	3 654 328

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

#### Créations

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP
AE	2025	P5304E02	31/12/2025	930_25A/D-P5304-POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	3 479 000

Il est proposé d'affecter cette AE pour les opérations suivantes :

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5304E02	P5304O001	ACTION SOCIALE	900 000
			P5304O002	CONGES BONIFIES	100 000
			P5304O004	TITRES DE SERVICES PREPAYES	1 825 000
			P5304O006	SUBVENTION COS/ASCRC	570 000
			P5304O007	PARTICIPATION RIA	5 000
			P5304O008	MEDAILLES DU TRAVAIL, PANIERS GARNIS	7 000
			P5304O009	FIPH - CHEQUES VACANCES	72 000

### Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Région

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	3 072 000	3 429 000	400 000	830 000

A travers ces dépenses, l'ensemble des dépenses en matière d'action sociale qui ne passent pas par la paie (subvention au COS, Prestataire PLURELYA et les tickets restaurant principalement) pour un montant de 3,429 M€.

## 5.4 - EUROPE

### CRÉDITS DE PAIEMENT

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Crédits Fonds Européens	26 600 000	30 610 000	26 600 000	30 610 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 600 000</b>	<b>30 610 000</b>	<b>26 600 000</b>	<b>30 610 000</b>
Crédits Fonds Européens	58 200 000	37 590 000	58 200 000	37 590 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>58 200 000</b>	<b>37 590 000</b>	<b>58 200 000</b>	<b>37 590 000</b>

#### **5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2021-2027**

#### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P6101E04	9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	180 131 157

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P6101E03	9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	215 070 889

#### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

- Les autorisations d'engagement

*Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AE	2024	P6101E04	31/12/2026	9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	180 131 157	1 800 000

*Affectation*

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P6101E04	P6101O028	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	1 800 000

- Les autorisations de programme

*Modifications*

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant avant BP	Montant BP
AP	2024	P6101E03	31/12/2026	9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	215 070 889	-1 800 000

## Affectation

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P6101E03	P6101O028	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	-1 800 000

## Crédits de paiement

- Les crédits de paiement Fonds Européens

	Dépenses		Recettes	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement	26 600 000	30 610 000	26 600 000	30 610 000
Investissement	58 200 000	37 590 000	58 200 000	37 590 000

Les fonds européens FEDER-FSE+ au titre de la programmation 2021-2027 sont mobilisés pour améliorer les politiques publiques régionales. Sur l'ensemble de la période de programmation 2021-2027, la Région dispose d'environ 400 M€ de crédits d'intervention. Ces crédits doivent être consommés avant le 30/06/2030, date de clôture de cette génération de programme par la Commission européenne.

Les crédits relatifs aux fonds européens FEDER-FSE+ sont, dans le cadre du présent rapport, ventilés pour information dans chacune des politiques publiques concernées. En synthèse, pour l'année 2025, 37,59 M€ sont proposés en investissement et 30,61 M€ sont proposés en fonctionnement (68,2 M€ au total). Des crédits d'un montant équivalent sont proposés en recettes, conformément au principe d'équilibre des dépenses et des recettes au budget régional.

A noter que les crédits qui ne seraient pas consommés en 2025 seront disponibles pour les années suivantes de programmation. En effet, les sous-réalisation constatées au compte administratif sont très majoritairement la résultante d'aléas de gestion : un porteur qui dépose un projet plus tardivement que prévu, une demande de paiement déposée plus tardivement que prévu ou faisant l'objet d'un avenant de prolongation, un projet abandonné par un porteur de projet... In fine, l'objectif de la Région est de dépenser l'intégralité des fonds européens qui lui sont alloués d'ici la clôture du programme en 2030 et d'exclure tout dégageant d'office de la part de la commission européenne.

Voici les principaux projets emblématiques prévus en programmation et/ou en paiement pour l'année 2025 :

FEDER – Axe 1 – Recherche, développement, innovation, compétitivité des entreprises et numérisation (8,57 M€ en fonctionnement et 12,75 M€ en investissement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : le projet « Data Centre » porté par le BRGM, le projet « Bâtiment TOTEM » porté par la CCI 28, le projet « Acquisition et mutualisation du Géo-Commun Orthophotographie Très Grande Echelle en Centre-Val de Loire » porté par le GIP Recia et l'avance pour l'instrument financier « Prêt rebond » porté par BPI.
- *Demandes de paiement* : le projet « Printing Bourges porté par le CETIM et le projet « Études Structurales et Imageries à l'Interface de la Chimie et la Biologie Applications pour la Santé et la Cosmétique ICOA » porté par l'Université d'Orléans.

FEDER – Axe 2 – Connectivité numérique (4,7 M€ en investissement) : le solde de l'opération relative au déploiement du très haut débit dans le Cher portée par le SMO Berry numérique.

FEDER – Axe 3 – Transition énergétique et écologique (3,9 M€ en fonctionnement et 11,1 M€ en investissement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : le projet « Modernisation et mise aux normes du centre de tri de Dreux » porté par SITREVA, la rénovation de copropriétés à Olivet porté par Foncia Loire et la rénovation thermique du Village Retraite Espoir Soleil porté par l'association Village Retraite Espoir Soleil
- *Demandes de paiement* : le projet « centre de tri interdépartemental de recyclages ménagers » porté par la SPL Tri Val de Loire, la rénovation énergétique du Centre de performance basket porté par l'ADA Blois, le projet « Hy'Touraine » porté par LHYFE Production et le projet de renaissance des quartiers de Sancerre porté par la Commune de Sancerre.

FEDER – Axe 4 – Mobilité urbaine durable (4,21 M€ en investissement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : le projet « Aménagements cyclables dans le cadre de la déviation de la RD921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel » porté par le Conseil départemental du Loiret.
- *Demandes de paiement* : le projet de construction d'un nouveau chantier de transport combiné à Orléans porté par SNCF Réseau.

FSE+ – Axe 5 – Emploi, orientation, formation, économie sociale et solidaire (14,39 M€ en fonctionnement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : les avances relatives à l'appel à manifestation d'intérêt « Tiers lieux », deux projets portés par l'URSCOP (Développement des Scop et des Scic et Alter'Incub).
- *Demandes de paiement* : les demandes relatives au cofinancement du programme régional de formation 2021-2024.

FEDER – Axe 6 – Approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires (0,42 M€ en fonctionnement et 3,55 M€ en investissement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : de opérations de création et d'aménagement de vélouroute (communauté de commune du Romorantinais et du Monestois, Département du Loiret, Département de l'Indre) et des projets alimentaires territoriaux.
- *Demandes de paiement* : l'opération relative à la vélouroute du canal d'Orléans (section entre Châlette-sur-Loing et Presnoy).

FEDER – Axe 7 – Soutenir les actions interrégionales du Bassin de la Loire (3,33 M€ en fonctionnement et 1,27 M€ en investissement) :

- *Programmation (paiement d'une avance)* : les opérations relatives aux programmes d'actions de préventions des inondations (PAPI) portés par l'Etablissement public Loire, l'Etablissement public territorial de bassin Vienne et d'autres collectivités.
- *Demandes de paiement* : les programmes de rééquilibrage du lit de la Loire porté par Voies Navigables de France.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement par activité des politiques publiques régionales :

Activité/action DOMO		BP 2025	Section
1 1 01	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	115 000,00	
	FSE+ 34- Soutien aux opérations de GPEC-t	115 000,00	FCT
1 1 02	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	10 260 000,00	
	FEDER 10- Accompagnement collectif et sécurisation de la cession-reprise (TPE PME) et de la création d'entreprise	4 880 000,00	FCT
	FEDER 11- Incubation et accélération de nouvelles entreprises	5 380 000,00	INV
1 1 03	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	250 000,00	
	FEDER 14- Soutien aux actions d'accompagnement vers la transition écologique et aides à la conversion écologique de l'activité économique	250 000,00	FCT
1 1 04	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	75 000,00	
	FSE+ 29- Promotion de l'ESS	75 000,00	FCT
1 1 05	SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	90 000,00	
	FEDER 12- Accompagner la transition industrielle par le développement des compétences et l'esprit d'entreprise	90 000,00	FCT
1 1 06	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	1 000 000,00	
	FEDER 09- Structuration des filières par le soutien aux pôles d'innovation	1 000 000,00	FCT
1 1 07	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	4 000 000,00	
	FEDER 08- Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions	4 000 000,00	INV
1 1 09	SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	400 000,00	
	FEDER 04- Projets de RDI des PME, ETI et projets collaboratifs	400 000,00	INV
	<b>TOTAL POLITIQUE ECONOMIE (6,41 M€ en FCT et 9,78 M€ en INV)</b>	<b>16 190 000,00</b>	
1 3 01	RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	2 900 000,00	
	FEDER 42- Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo	2 900 000,00	INV
1 3 02	FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	170 000,00	
	FEDER 40- Développer les hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants	70 000,00	INV
	FEDER 40- Développer les hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants	100 000,00	FCT
	<b>TOTAL POLITIQUE TOURISME (0,1 M€ en FCT et 2,97 M€ en INV)</b>	<b>3 070 000,00</b>	
1 4 01	SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	1 520 000,00	
	FEDER 01- Investissement de RDI dans les DPS et autres	1 250 000,00	INV
	FEDER 02- Projets de RDI dans les DPS	270 000,00	INV
1 4 02	SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	1 250 000,00	
	FEDER 03- Mesure horizontale de la SRI-SI	1 250 000,00	FCT
	<b>TOTAL POLITIQUE RECHERCHE (1,25 M€ en FCT et 1,52 M€ en INV)</b>	<b>2 770 000,00</b>	
2 5 01	CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES	14 200 000,00	
	FSE+ 32- Actions de formation professionnelle	14 200 000,00	FCT
	<b>TOTAL POLITIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (14,2 M€ en FCT)</b>	<b>14 200 000,00</b>	
3 1 01	METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	1 185 000,00	
	FEDER 24- Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable	665 000,00	INV
	FEDER 43- Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne	200 000,00	INV
	FEDER 43- Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne	320 000,00	FCT
3 1 03	DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	380 000,00	
	FEDER 39- Aménagement d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé (résidences pro santé)	380 000,00	INV
	<b>TOTAL POLITIQUE EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE (1,245 M€ en INV et 0,32 M€ en FCT)</b>	<b>1 565 000,00</b>	
3 2 01	DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	4 700 000,00	
	FEDER 13- TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement)	4 700 000,00	INV
3 2 02	SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	2 800 000,00	
	FEDER 05- Acquisition, usages, sécurisation et exploitation des données	1 450 000,00	INV
	FEDER 06- Médiation numérique pour toutes et tous	150 000,00	FCT
	FEDER 07- Transformation numérique des secteurs de l'économie et des services publics	1 200 000,00	FCT
	<b>TOTAL POLITIQUE NUMERIQUE (0,15 M€ en FCT et 7,35 M€ en INV)</b>	<b>7 500 000,00</b>	
3 3 01	SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	7 600 000,00	
	FEDER 15- Soutien aux actions d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique	2 100 000,00	FCT
	FEDER 16- Soutien à des programmes de rénovation énergétique performante de logements	2 600 000,00	INV
	FEDER 17- Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires	2 900 000,00	INV
3 3 02	SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	2 740 000,00	
	FEDER 19- Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR	2 000 000,00	INV
	FEDER 19- Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR	200 000,00	FCT
	FEDER 20- Hydrogène renouvelable	540 000,00	INV
3 3 05	PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	2 750 000,00	
	FEDER 22- Projets exemplaires, démonstrateurs pour la réduction, le tri et le recyclage des déchets	2 400 000,00	INV
	FEDER 23- Soutien aux projets permettant de collecter des données sur les thématiques des déchets et de l'économie circulaire	350 000,00	FCT
3 3 06	PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	3 200 000,00	
	FEDER 45- Prévention inondations	3 200 000,00	FCT
3 3 07	RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	2 405 000,00	
	FEDER 21- Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau	1 000 000,00	FCT
	FEDER 46- Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques	1 100 000,00	INV
	FEDER 46- Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques	130 000,00	FCT
	FEDER 47- Restauration des fonctionnalités de milieux humides	175 000,00	INV
	<b>TOTAL POLITIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE (6,98 M€ en FCT et 11,715 M€ en INV)</b>	<b>18 695 000,00</b>	
3 4 06	AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	600 000,00	
	FEDER 26- Développement des gares multimodales	600 000,00	INV
3 4 07	SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	3 250 000,00	
	FEDER 28- Développer le vélo utilitaire en milieu urbain	3 250 000,00	INV
3 4 08	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE	360 000,00	
	FEDER 27- Soutien et accompagnement des actions visant le report multimodal	360 000,00	INV
	<b>TOTAL POLITIQUE TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES (4,21 M€ en INV)</b>	<b>4 210 000,00</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>37 590 000,00</b>	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 610 000,00</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 200 000,00</b>	

**5.4.02 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020****Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle**Montants stock AE historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AE
AE	2024	P6102E04	9305_REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	43 753 360

Montants stock AP historiques

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P6102E03	9005_REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	75 855 530

Il n'est pas prévu de crédits de paiement sur ce programme, les derniers dossiers ayant été soldés sur l'exercice 2024.

# LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2025 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

## Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

### Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 718 919 000 € :

- dont dépenses : 640 285 000 € en investissement et 1 078 634 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 503 470 000€ en investissement et 1 215 449 000 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 102 201 000 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 967 587 000 € :

- dont dépenses : 435 386 000 € en investissement et 532 201 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 572 201 000 € en investissement et 395 386 000 € en fonctionnement

NB : le document comptable reprenant ces éléments (la maquette budgétaire qui accompagne le présent rapport) est produit dans le logiciel de l'Etat, TOTEM, pour permettre sa transmission dématérialisée aux services de l'Etat. Nous avons été informés par notre éditeur que la maquette générée par TOTEM présente cette année une anomalie. Les recettes de fonctionnement qui apparaissent sur la fonction 93 de la page 19 sont triplées. Cette information étant ensuite détaillée correctement et la DGCL, bien qu'informée, n'ayant pas la possibilité d'apporter un correctif immédiatement, ce sont les éléments détaillés de la présentation des recettes et non celles figurant qui sur cette ligne qui font foi. Les données correctes, conformes au présent rapport, sont bien celles qui seront transmises.

**INVESTISSEMENT****OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>503 280 000,00</b>	<b>191 617 000,00</b>
900 Services généraux	10 660 000,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	97 590 000,00	97 590 000,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	134 486 000,00	34 926 000,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	10 454 000,00	60 000,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	636 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	51 764 000,00	3 800 000,00
906 Action économique	50 500 000,00	10 000 000,00
907 Environnement	4 500 000,00	513 000,00
908 Transports	142 690 000,00	44 728 000,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>137 005 000,00</b>	<b>311 700 000,00</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	5 000,00	18 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	137 000 000,00	293 700 000,00
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>153 000,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		153 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 640 285 000,00</b>	<b>II 503 470 000,00</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales	40 000 000,00	40 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	395 386 000,00	430 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		102 201 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>III 435 386 000,00</b>	<b>IV 572 201 000,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 .....</b>	<b>136 815 000,00</b>
--	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I + III + V</b>	<b>1 075 671 000,00</b>	<b>II + IV + VI + VII</b>	<b>1 075 671 000,00</b>
----------------------------	--------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------

## FONCTIONNEMENT

### OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>1 004 636 000,00</b>	<b>143 121 000,00</b>
930 Services généraux	98 662 676,00	5 133 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	41 610 000,00	41 610 000,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign., form. professionnelle, apprent.	388 040 610,00	81 236 000,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	28 814 000,00	124 000,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	1 843 400,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	8 151 600,00	450 000,00
936 Action économique	39 300 390,00	6 240 000,00
937 Environnement	8 233 324,00	1 428 000,00
938 Transports	389 980 000,00	6 900 000,00
939 Foncton en réserve		
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>73 998 000,00</b>	<b>1 072 328 000,00</b>
940 Impositions directes	35 308 000,00	34 958 000,00
941 Autres impôts et taxes	1 500 000,00	958 664 000,00
942 Dotations et participations	0,00	72 656 000,00
943 Opérations financières	34 000 000,00	4 000 000,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 300 000,00	2 050 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 1 078 634 000,00</b>	<b>II 1 215 449 000,00</b>

### OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	430 000 000,00	395 386 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	102 201 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>III 532 201 000,00</b>	<b>IV 395 386 000,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 .....</b>	<b>136 815 000,00</b>
---	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I + III + V 1 610 835 000,00</b>	<b>II + IV + VI 1 610 835 000,00</b>
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>4 410 458 604</b>
Opérations réelles	<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>4 410 458 604</b>
	930 Services généraux	98 569 006
	930-5 Gestion des fonds européens	240 184 517
	932 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	745 016 151
	933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	72 161 325
	934 Santé et action sociale	5 002 656
	935 Aménagement des territoires et habitat	58 262 795
	936 Action économique	134 423 519
	937 Environnement	48 708 467
	938 Transports	3 008 130 168
	939 Fonction en réserve	
<b>O P</b>		<b>15 000 000</b>
	952 Dépenses imprévues	15 000 000
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 425 458 604</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
		<b>3 080 229 586</b>
Opérations réelles	<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>3 080 229 586</b>
	900 Services généraux	71 997 960
	900-5 Gestion des fonds européens	471 069 419
	902 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	706 511 219
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50 552 659
	904 Santé et action sociale	3 005 135
	905 Aménagement des territoires et habitat	522 962 117
	906 Action économique	208 796 660
	907 Environnement	47 118 306
	908 Transports	998 216 111
909 Fonction en réserve		
<b>O P</b>		<b>12 000 000</b>
	950 Dépenses imprévues	12 000 000
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 092 229 586</b>

## Les AP et AE créées et modifiées par fonction

### FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe		Libellé	Montant AP	
AE	2024	P3302E05	930_REPP/D-P3302-LIFE RENOUVELABLES	1 028 348
AE	2024	P3501E05	930_REPP/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	1 114 864
AE	2024	P3502E05	930_REPAD-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	801 752
AE	2024	P5101E05	930_REPAD-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION	4 918 115
AE	2024	P5102E07	930_REPAD-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	1 122 658
AE	2024	P5103E04	930_REPAD-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	370 000
AE	2024	P5104E02	930_REPAD-P5104-COMMUNICATION	5 676 871
AE	2024	P5105E05	930_REPAD-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	938 203
AE	2024	P5106E04	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020b	571 621
AE	2024	P5106E06	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	971 236
AE	2024	P5106E07	930_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2021-2027	13 167 632
AE	2024	P5107E07	930_REPAD-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	4 672 849
AE	2024	P5108E03	930_REPP/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES	2 644 596
AE	2024	P5109E04	930_REPAD-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	2 401 307
AE	2024	P5110E04	930_REPAD-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	2 101 546
AE	2024	P5111E09	930_REPAD-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	5 731 035
AE	2024	P5111E10	930_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	9 074 130
AE	2024	P5204E02	930_REPAD-P5204-PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	1 761 815
AE	2024	P5302E02	930_REPAD-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS	1 291 000
AE	2024	P5303E03	930_REPAD-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	643 000
AE	2024	P5304E03	930_REPAD-P5304-POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	3 654 328
AP	2024	P3501E03	900_REPAD-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT	216 046
AP	2024	P3502E03	900_REPAD-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES	54 300
AP	2024	P5102E03	900_REPAD-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION	40 933
AP	2024	P5103E02	900_REPAD-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	2 005 000
AP	2024	P5105E03	900_REPAD-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	350 000
AP	2024	P5106E03	900_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2014-2020	335 584
AP	2024	P5106E05	900_REPP/D-P5106-ASSISTANCE TECHNIQUE FUE 2021-2027	360 000
AP	2024	P5107E04	900_REPP/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER	35 636 831
AP	2024	P5109E02	900_REPAD-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI	2 349 717
AP	2024	P5110E02	900_REPAD-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL	361 216
AP	2024	P5111E02	900_REPP/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	22 195 333

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P3501E04	31/12/2025	930_25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT		815 000
AE	2025	P3502E04	31/12/2025	930_25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES		435 000
AE	2025	P5101E03	31/12/2025	930_25A/D-P5101-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION		5 079 000
AE	2025	P5102E04	31/12/2025	930_25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION		993 500
AE	2025	P5103E03	31/12/2025	930_25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX		458 000
AE	2025	P5104E01	31/12/2025	930_25A/D-P5104-COMMUNICATION		3 500 000
AE	2025	P5105E04	31/12/2025	930_25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS		942 000
AE	2025	P5107E05	31/12/2025	930_25A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER		4 889 600
AE	2025	P5108E02	31/12/2025	930_25A/D-P5108-PILOTAGE ET SECURITE DU SI ET DES DONNEES		1 170 000
AE	2025	P5109E03	31/12/2025	930_25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI		1 950 000
AE	2025	P5110E03	31/12/2025	930_25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL		2 550 000
AE	2025	P5111E08	31/12/2025	930_25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES		3 865 000
AE	2025	P5203E15	31/12/2025	930_25A/D-P5203-OP FINANCIERES		1 125 000
AE	2025	P5204E01	31/12/2025	930_25A/D-P5204-PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER		520 000
AE	2025	P5302E01	31/12/2025	930_25A/D-P5302-DEVELOPPER COMPETENCES AGENTS		1 351 000
AE	2025	P5303E04	31/12/2025	930_25A/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL		790 000
AE	2025	P5304E02	31/12/2025	930_25A/D-P5304-POLITIQUE D'ACTION SOCIALE		3 479 000
AP	2025	P3501E02	31/12/2025	900_25A/D-P3501-SOUTIEN ACTEUR COOPERATION EURO ET INTERNAT		125 000
AP	2025	P3502E02	31/12/2025	900_25A/D-P3502-ACTIONS ZONES COOPERATION PRIORITAIRES		30 000
AP	2025	P5102E02	31/12/2025	900_25A/D-P5102-ASSURER LE FONCTIONNEMENT ASSEMBLEES REGION		24 000
AP	2025	P5103E01	31/12/2025	900_25A/D-P5103-MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX		10 000
AP	2025	P5105E02	31/12/2025	900_25A/D-P5105-ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS		350 000
AP	2025	P5107E03	31/12/2025	900_25A/D-P5107-PATRIMOINE IMMOBILIER MOBILIER		4 004 000
AP	2025	P5108E04	31/12/2025	900_25A/D-P5108-PILOTAGE SECURITE SYSTEMES INFORMATION		350 000
AP	2025	P5109E01	31/12/2025	900_25A/D-P5109-INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SI		500 000
AP	2025	P5110E01	31/12/2025	900_25A/D-P5110-EVOLUTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE TRAVAIL		500 000
AP	2025	P5111E01	31/12/2025	900_25A/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES		2 200 000

## FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

### Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AP	2024	P1207E03	9005_REPP/D-P1207-FEADER	181 943 000
AP	2024	P6101E03	9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	215 070 889
AP	2024	P6102E03	9005_REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	75 855 530
AE	2024	P1207E04	9305_REPP/D-P1207-FEADER	14 500 000
AE	2024	P6101E04	9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	180 131 157
AE	2024	P6102E04	9305_REPP/D-P6102- PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2014-2020	43 753 360

### Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	P6101E04	31/12/2026	9305_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	180 131 157	1 800 000
AP	2024	P6101E03	31/12/2026	9005_REPP/D-P6101-PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS 2021-2027	215 070 889	-1 800 000

## FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe		Libellé	Montant AP	
AE	2024	P2101E07	932_REPA/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 651 732
AE	2024	P2101E08	932_REPP/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	704 790
AE	2024	P2102E02	932_REPA/D-P2102-PROJETS EDUCATIFS LYCEES	4 923 404
AE	2024	P2103E05	932_REPA/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	611 073
AE	2024	P2103E06	932_REPP/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	5 471 000
AE	2024	P2104E05	932_REPA/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	3 272 247
AE	2024	P2105E06	932_REPA/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	3 000
AE	2024	P2105E07	932_REPP/D-P2105-EXPLOIT MAINTENANCE L.J.BAKER	989 957
AE	2024	P2106E07	932_REPA/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	6 154 998
AE	2024	P2106E08	932_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	1 297 661
AE	2024	P2107E06	932_REPA/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	31 000
AE	2024	P2107E07	932_REPP/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	38 292 458
AE	2024	P2202E02	932_REPA/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	13 447 639
AE	2024	P2203E03	932_REPA/D-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	2 614 374
AE	2024	P2302E04	932_REPA/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	5 234 896
AE	2024	P2303E05	932_REPA/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	67 500
AE	2024	P2303E06	932_REPP/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	1 029 404
AE	2024	P2401E03	932_REPA/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	3 387 295
AE	2024	P2401E04	932_REPP/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	5 213 150
AE	2024	P2501E05	932_REPA/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	210 143 931
AE	2024	P2501E06	932_REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	28 919 381
AE	2024	P2502E02	932_REPA/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	4 263 730
AE	2024	P2502E03	932_REPP/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	1 499 114
AE	2024	P2503E06	932_REPA/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	4 742 458
AE	2024	P2503E07	932_REPP/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	766 754
AE	2024	P2504E02	932_REPA/D-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	394 271
AE	2024	P2504E03	932_REPP/D-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	11 029 057
AE	2024	P2505E03	932_REPA/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	50 000 000
AE	2024	P2505E04	932_REPP/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	859 530
AE	2024	P2602E02	932_REPA/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	60 335 178
AE	2024	P2603E02	932_REPA/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	22 615 162
AE	2024	P2603E03	932_REPP/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	975 000
AE	2024	P4103E05	932_REPA/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 428 828
AE	2024	P5111E11	932_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	588 655
AE	2024	P5301E09	932_REPA/D-P5301-AGENTS ET CARRIERE	1 350 000
AE	2024	P5303E06	932_REPA/D-P5303-PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL	783 725
AP	2024	P2101E05	902_REPA/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	23 215 386
AP	2024	P2103E03	902_REPA/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	6 569 473
AP	2024	P2104E03	902_REPA/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	3 117 552
AP	2024	P2105E04	902_REPA/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	6 798 270
AP	2024	P2105E05	902_REPP/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	135 364 428
AP	2024	P2106E04	902_REPA/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	53 855 279
AP	2024	P2106E05	902_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	142 369 756
AP	2024	P2107E04	902_REPA/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	19 639 037
AP	2024	P2107E05	902_REPP/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	58 673 691
AP	2024	P2201E02	902_REPA/D-P2201-PLAN ANNUEL INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	8 149 428
AP	2024	P2201E03	902_REPP/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	46 333 593
AP	2024	P2301E01	902_REPP/D-P2301-OPERATIONS IMMOBILIER ENS SUP	39 264 177
AP	2024	P2302E02	902_REPA/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	600 000
AP	2024	P2303E03	902_REPA/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	1 865 000
AP	2024	P2501E02	902_REPP/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	2 454 704
AP	2024	P2503E04	902_REPA/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	98 102
AP	2024	P2601E03	902_REPP/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	67 974 273
AP	2024	P4103E01	902_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	1 335 580
AP	2024	P5111E04	902_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	440 883

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP	
AE	2025	P2101E06	31/12/2025	932_25A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	53 600 000	
AE	2025	P2101E09	31/12/2026	932_25P/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	497 000	
AE	2025	P2102E01	31/12/2025	932_25A/D-P2102-PROJETS EDUCATIFS LYCEES	2 350 000	
AE	2025	P2103E04	31/12/2025	932_25A/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	350 000	
AE	2025	P2104E04	31/12/2025	932_25A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	2 420 000	
AE	2025	P2106E06	31/12/2025	932_25A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	5 205 000	
AE	2025	P2107E09	31/12/2026	932_25P/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	2 062 000	
AE	2025	P2202E01	31/12/2025	932_25A/D-P2202-SOUTENIR OFFRE FORMATION EN APPRENTISSAGE	3 300 000	
AE	2025	P2203E02	31/12/2025	932_25A/D-P2203-FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE APPRENTIS	1 100 000	
AE	2025	P2302E03	31/12/2025	932_25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	2 847 000	
AE	2025	P2401E02	31/12/2025	932_25A/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	2 344 000	
AE	2025	P2501E03	31/12/2025	932_25A/D-P2501-CONSTRUCTION FINANCEMENT DES FPC	3 723 000	
AE	2025	P2501E07	31/12/2025	932_25A/D-P2501-CONSTRUCTION FINCT FPC VISAS	550 000	
AE	2025	P2502E01	31/12/2025	932_25A/D-P2502-LEVER LES FREINS A LA FORMATION	1 920 000	
AE	2025	P2503E05	31/12/2025	932_25A/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	3 615 800	
AE	2025	P2504E01	31/12/2025	932_25A/D-P2504-EVOLUTION PRATIQUES FORMATION	150 000	
AE	2025	P2505E02	31/12/2025	932_25A/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES	40 000 000	
AE	2025	P2505E07	31/12/2026	932_25P/D-P2505-REMUNERER LES STAGIAIRES FDG 25-28	2 800 000	
AE	2025	P2602E01	31/12/2025	932_25A/D-P2602-ORGANISER L'OFFRE DE FORMATION	53 200 000	
AE	2025	P2603E01	31/12/2025	932_25A/D-P2603-BOURSES ET AIDES APPRENANTS	14 000 000	
AE	2025	P4103E04	31/12/2025	932_25A/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	640 000	
AE	2025	P5301E05	31/12/2025	932_25A/D-P5301-AGENTS ET CARRIERE	1 200 000	
AE	2024	P2401E04	31/12/2026	932_REPP/D-P2401-INFORMER SUR LES METIERS	5 213 150	50 000
AP	2025	P2101E04	31/12/2025	902_25A/D-P2101-DOTER ET EQUIPER LES LYCEES	10 800 000	
AP	2025	P2103E02	31/12/2025	902_25A/D-P2103-SERVICES NUMERIQUES DES LYCEES	4 500 000	
AP	2025	P2104E02	31/12/2025	902_25A/D-P2104-REUSSITE INDIVIDUELLE LYCEENS	1 800 000	
AP	2025	P2105E03	31/12/2025	902_25A/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	2 500 000	
AP	2025	P2105E08	31/12/2026	902_25P/D-P2105-EXTENSION CONSTRUCTION LYCEES	4 000 000	
AP	2025	P2106E03	31/12/2025	902_25A/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	23 230 000	
AP	2025	P2106E09	31/12/2026	902_25P/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	8 100 000	
AP	2025	P2107E03	31/12/2025	902_25A/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	10 000 000	
AP	2025	P2201E01	31/12/2025	902_25A/D-P2201-PLAN ANNUEL INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 500 000	
AP	2025	P2201E04	31/12/2026	902_25P/D-P2201- FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	6 790 000	
AP	2025	P2302E01	31/12/2025	902_25A/D-P2302-CONDITIONS ETUDE VIE ETUDIANTS	700 000	
AP	2025	P2303E02	31/12/2025	902_25A/D-P2303-OFFRE FORMATION ENS SUP	235 000	
AP	2025	P2503E03	31/12/2025	902_25A/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	90 000	
AP	2025	P2601E04	31/12/2026	902_25P/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	1 000 000	
AP	2024	P2106E05	31/12/2026	902_REPP/D-P2106-MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	142 369 756	310 000
AP	2024	P2107E05	31/12/2026	902_REPP/D-P2107-AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE LYCEES	58 673 691	9 074 608
AP	2024	P2201E03	31/12/2026	902_REPP/D-P2201-FINANCEMENT EQUIPEMENT MODERNISATION CFA	46 333 593	850 000
AP	2024	P2601E03	31/12/2026	902_REPP/D-P2601-FINANCER L'EQUIPEMENT DES EFSS	67 974 273	913 000

## FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AE	2024	P4101E02	933_REPAD-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	282 900
AE	2024	P4101E03	933_REPP/D-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE	304 715
AE	2024	P4102E02	933_REPAD-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE	276 180
AE	2024	P4201E06	933_REPAD-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	4 186 716
AE	2024	P4201E07	933_REPP/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	360 000
AE	2024	P4202E07	933_REPAD-P4202-FAVORISER LA CULTURE	9 598 263
AE	2024	P4202E08	933_REPP/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	121 412
AE	2024	P4203E02	933_REPAD-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS	2 154 420
AE	2024	P4204E07	933_REPAD-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	3 276 184
AE	2024	P4204E08	933_REPP/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	300 000
AE	2024	P4205E03	933_REPAD-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	11 044 957
AE	2024	P4206E07	933_REPAD-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 488 880
AE	2024	P4301E05	933_REPAD-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 536 823
AE	2024	P4301E06	933_REPP/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 903 951
AE	2024	P4302E04	933_REPAD-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	3 445 835
AE	2024	P4302E05	933_REPP/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	1 154 737
AE	2024	P5111E12	933_REPAD-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	85 029
AP	2024	P4201E03	903_REPAD-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	675 000
AP	2024	P4201E04	903_REPP/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE	23 033 043
AP	2024	P4202E04	903_REPAD-P4202-FAVORISER LA CULTURE	624 887
AP	2024	P4202E05	903_REPP/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE	2 450 000
AP	2024	P4204E04	903_REPAD-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	296 000
AP	2024	P4204E05	903_REPP/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	2 133 218
AP	2024	P4205E01	903_REPP/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	4 002 000
AP	2024	P4206E04	903_REPAD-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	3 098 316
AP	2024	P4206E05	903_REPP/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES	1 750
AP	2024	P4301E03	903_REPAD-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES	1 389 690
AP	2024	P4302E02	903_REPP/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU	2 498 755

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P4101E01	31/12/2025	933_25A/D-P4101-SOUTIEN DEMOCRATIE PERMANENTE		180 000
AE	2025	P4102E01	31/12/2025	933_25A/D-P4102-SOUTIEN EGALITE ET SOLIDARITE		221 000
AE	2025	P4201E05	31/12/2025	933_25A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE		3 387 500
AE	2025	P4202E06	31/12/2025	933_25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE		4 888 700
AE	2025	P4203E01	31/12/2025	933_25A/D-P4203-SOUTIEN EVENEMENTS CULTURELS		1 874 400
AE	2025	P4204E06	31/12/2025	933_25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN		2 284 500
AE	2025	P4205E02	31/12/2025	933_25A/D-P4205-SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT		8 142 010
AE	2025	P4206E06	31/12/2025	933_25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES		3 291 213
AE	2025	P4301E04	31/12/2025	933_25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES		1 876 000
AE	2025	P4302E03	31/12/2025	933_25A/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU		2 495 000
AP	2025	P4201E02	31/12/2025	903_25A/D-P4201-VALORISER LE PATRIMOINE		530 000
AP	2025	P4202E03	31/12/2025	903_25A/D-P4202-FAVORISER LA CULTURE		180 000
AP	2025	P4204E03	31/12/2025	903_25A/D-P4204-SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN		160 000
AP	2025	P4206E03	31/12/2025	903_25A/D-P4206-SOUTIEN INDUSTRIES CREATIVES		2 330 000
AP	2025	P4301E02	31/12/2025	903_25A/D-P4301-SOUTENIR LE DVLPT DES PRATIQUES SPORTIVES		1 000 000
AP	2025	P4302E06	31/12/2026	903_25P/D-P4302-SOUTENIR EMERGENCE ET SPORT DE HAUT NIVEAU		6 150 000

## FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AE	2024	P3103E05	934_REPP/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	3 371 056
AP	2024	P3103E03	904_REPP/D-P3103-SANTE TERRITOIRES	3 005 135

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P3103E04	31/12/2025	934_25A/D-P3103-SANTE TERRITOIRES		1 631 600

## FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AE	2024	P3101E07	935_REPP/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	603 800
AE	2024	P3101E08	935_REPP/D-P3101-CRST 1 ET 2 - A VOS ID	28 123 450
AE	2024	P3101E09	935_REPP/D-P3101-CRST 3 ET A VOSID	9 112 500
AE	2024	P3102E03	935_REPP/D-P3102-CRD 22-24	2 653 923
AE	2024	P3103E06	935_REPA/D-P3103-ATTRACTIVITE SANTE PREVENTION	25 000
AE	2024	P3201E04	935_REPA/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	3 519 505
AE	2024	P3202E05	935_REPA/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	3 007 317
AE	2024	P3202E06	935_REPP/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	2 650 300
AE	2024	P4103E07	935_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	282 000
AP	2024	P3101E02	905_REPA/D-P3101-CRST1	91 711 171
AP	2024	P3101E03	905_REPP/D-P3101-CRST2	194 314 765
AP	2024	P3101E04	905_REPA/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES	19 396 470
AP	2024	P3101E05	905_REPP/D-P3101-CRST3	90 609 500
AP	2024	P3102E01	905_REPP/D-P3102-CRD 15-20	11 982 012
AP	2024	P3102E02	905_REPP/D-P3102-CRD 22-24	44 863 933
AP	2024	P3201E02	905_REPP/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION	2 000 000
AP	2024	P3202E02	905_REPA/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	250 000
AP	2024	P3202E03	905_REPP/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES	2 771 000
AP	2024	P4103E02	905_REPP/D-P4103-INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	7 267

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P3101E06	31/12/2025	935_25A/D-P3101-SOLIDARITE AVEC TERRITOIRES		665 000
AE	2025	P3201E03	31/12/2025	935_25A/D-P3201-DEPLOYER RESEAUX COMMUNICATION		2 050 000
AE	2025	P3202E04	31/12/2025	935_25A/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES		2 835 000
AE	2024	P3101E09	31/12/2026	935_REPP/D-P3101-CRST 3 ET A VOSID	9 112 500	2 735 000
AP	2025	P3202E01	31/12/2025	905_25A/D-P3202-SOUTIEN INITIATIVES NUMERIQUES		310 000
AP	2024	P3101E05	31/12/2026	905_REPP/D-P3101-CRST3	90 609 500	64 627 000
AP	2024	P3102E02	31/12/2026	905_REPP/D-P3102-CRD 22-24	44 863 933	119 000

## FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe		Libellé	Montant AP	
AE	2024	P1101E08	936_REPAD-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	723 739
AE	2024	P1102E07	936_REPAD-P1102-DEVT CREATION REPRISE	1 951 542
AE	2024	P1102E08	936_REPP/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	8 700 639
AE	2024	P1103E07	936_REPAD-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	840 348
AE	2024	P1103E08	936_REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	57 210
AE	2024	P1104E04	936_REPAD-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	27 614 559
AE	2024	P1104E05	936_REPP/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	64 503
AE	2024	P1105E06	936_REPAD-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	1 370 804
AE	2024	P1105E07	936_REPP/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	800 000
AE	2024	P1106E03	936_REPAD-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAUX	4 370 107
AE	2024	P1107E08	936_REPAD-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	1 162 688
AE	2024	P1108E04	936_REPAD-P1108-AGENCE REGIONALE DEVUP	5 376 000
AE	2024	P1109E06	936_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	485 225
AE	2024	P1201E06	936_REPAD-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	1 797 051
AE	2024	P1202E02	936_REPAD-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	1 388 575
AE	2024	P1202E03	936_REPP/D-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	8 760
AE	2024	P1203E04	936_REPAD-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	5 172 459
AE	2024	P1204E03	936_REPAD-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	3 280 494
AE	2024	P1206E02	936_REPAD-P1206-SOUTIEN CRISE CONJONCTURELLE	500 000
AE	2024	P1301E07	936_REPAD-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	460 000
AE	2024	P1301E08	936_REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	156 292
AE	2024	P1302E05	936_REPAD-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	69 000
AE	2024	P1302E06	936_REPP/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	60 000
AE	2024	P1303E03	936_REPAD-P1303-SOUTIEN ACTIONS DU CRT	3 810 900
AE	2024	P1304E01	936_REPAD-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	1 200 000
AE	2024	P1305E06	936_REPAD-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	484 842
AE	2024	P1305E07	936_REPP/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	512 172
AE	2024	P1401E09	936_REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	14 347 740
AE	2024	P1401E10	936_REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	6 892 780
AE	2024	P1402E04	936_REPAD-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	394 540
AE	2024	P2503E08	936_REPP/D-P2503-MOBILISATION PUBLICS VERS FP	1 191 950
AE	2024	P5111E13	936_REPAD-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	37 204
AP	2024	P1101E03	906_REPAD-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	3 265 000
AP	2024	P1101E05	906_REPP/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	5 300 000
AP	2024	P1102E02	906_REPAD-P1102-DEVT CREATION REPRISE	933 000
AP	2024	P1102E04	906_REPP/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	340 000
AP	2024	P1103E03	906_REPAD-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	3 236 820
AP	2024	P1103E04	906_REPP/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	3 000 000
AP	2024	P1104E02	906_REPAD-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	1 650 000
AP	2024	P1105E02	906_REPAD-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	391 000
AP	2024	P1105E04	906_REPP/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	772 500
AP	2024	P1107E04	906_REPAD-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	15 263 262
AP	2024	P1107E06	906_REPP/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	17 895 000
AP	2024	P1108E02	906_REPAD-P1108-AGENCE REGIONALE DEVUP	100 000
AP	2024	P1109E03	906_REPAD-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	2 628 142
AP	2024	P1109E05	906_REPP/D-P1109-INNOVATION TRANSFERT TECHNO	12 500 000
AP	2024	P1201E03	906_REPAD-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	7 300 000
AP	2024	P1201E04	906_REPP/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	4 500 000
AP	2024	P1203E02	906_REPAD-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	2 332 134
AP	2024	P1205E02	906_REPAD-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	9 267 755
AP	2024	P1205E03	906_REPP/D-P1205-SOUTIEN INVT EXPLOITATIONS	3 461 954
AP	2024	P1301E04	906_REPAD-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	884 703
AP	2024	P1301E05	906_REPP/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	8 391 824
AP	2024	P1302E02	906_REPAD-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	4 491 280
AP	2024	P1302E03	906_REPP/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 164 700
AP	2024	P1303E01	906_REPP/D-P1303-CRT	30 000
AP	2024	P1305E03	906_REPAD-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	74 194
AP	2024	P1401E03	906_REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	11 953 458
AP	2024	P1401E04	906_REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	11 051 992
AP	2024	P1401E06	906-REPAD-P1401-SOUTIEN RECHERCHE APPELS A PROJETS	8 364 935
AP	2024	P1401E07	906-REPP/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE ARD	11 270 006
AP	2024	P1402E01	906_REPAD-P1402-PROMOTION DE LACSTI	108 000
AP	2024	P5111E06	906_REPAD-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 000

## Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P1101E07	31/12/2025	936_25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	117 000
AE	2025	P1102E06	31/12/2025	936_25A/D-P1102-DEVT CREATION REPRISE	396 300
AE	2025	P1103E06	31/12/2025	936_25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	377 400
AE	2025	P1104E03	31/12/2025	936_25A/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	9 467 000
AE	2025	P1105E05	31/12/2025	936_25A/D-P1105-FORMATION ET DIALOGUE SOCIAL	320 251
AE	2025	P1106E02	31/12/2025	936_25A/D-P1106-DEVT FILIERES ET RESEAU X	3 577 200
AE	2025	P1107E07	31/12/2025	936_25A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	200 000
AE	2025	P1108E03	31/12/2025	936_25A/D-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 276 000
AE	2025	P1201E05	31/12/2025	936_25A/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	830 000
AE	2025	P1202E01	31/12/2025	936_25A/D-1202-AGRI BIO TRANSITION AGRO-ECO	1 065 000
AE	2025	P1203E03	31/12/2025	936_25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	3 124 000
AE	2025	P1204E02	31/12/2025	936_25A/D-P1204-SOUTIEN FILIERE ALIMENTAIRE	1 570 000
AE	2025	P1206E01	31/12/2025	936_25A/D-P1206-SOUTIEN CRISE CONJONCTURELLE	500 000
AE	2025	P1301E06	31/12/2025	936_25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	592 533
AE	2025	P1302E04	31/12/2025	936_25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	104 408
AE	2025	P1303E02	31/12/2025	936_25A/D-P1303-SOUTIEN ACTIONS DU CRT	3 365 100
AE	2025	P1304E02	31/12/2025	936_25A/D-P1304-OPERATIONS RAYONNEMENT REGION	750 000
AE	2025	P1305E05	31/12/2025	936_25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	390 000
AE	2025	P1401E08	31/12/2025	936_25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	6 804 205
AE	2025	P1402E03	31/12/2025	936_25A/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	315 000
AP	2025	P1101E02	31/12/2025	906_25A/D-P1101-ECO PROXIMITE ATTRACTIVITE	1 800 000
AP	2025	P1103E02	31/12/2025	906_25A/D-P1103-TRANSITIONS DES ENTREPRISES	2 500 000
AP	2025	P1104E01	31/12/2025	906_25A/D-P1103-STRUCTURATION DEVT ESS	400 000
AP	2025	P1107E03	31/12/2025	906_25A/D-P1107-DEV RELOCALISATION ENTREPRISES	9 900 000
AP	2025	P1108E01	31/12/2025	906_25A/D-P1108-AGENCE REGIONALE DEV'UP	350 000
AP	2025	P1201E02	31/12/2025	906_25A/D-1201-INSTALLATION TRANSMISSION DEVT	5 000 000
AP	2025	P1203E01	31/12/2025	906_25A/D-P1203-ANIMATION DEV VALO FILIERES	1 440 000
AP	2025	P1205E01	31/12/2025	906_25A/D-P1205-SOUTIEN INV/T EXPLOITATIONS	7 735 000
AP	2025	P1301E03	31/12/2025	906_25A/D-P1301-OFFRE FILIERES PRIORITAIRES	500 000
AP	2025	P1302E01	31/12/2025	906_25A/D-P1302-PROJET HEBERGEMENT TOURISTIQUE	230 000
AP	2025	P1305E02	31/12/2025	906_25A/D-P1305-PROJETS OFFRES SLOW TOURISME	30 000
AP	2025	P1401E05	31/12/2025	906-25A/D-P1401-SOUTIEN RECHERCHE CHERCHEURS	5 900 000
AP	2025	P1401E11	31/12/2026	906_25P/D-P1401-AMBITION RECHERCHE DEVELOPPEMENT	21 000 000
AP	2025	P1402E02	31/12/2025	906-25A/D-P1402-PROMOTION DE LA CSTI	88 000

## FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AE	2024	P3301E09	937_REPP/D-P3301-AREC	1 427 304
AE	2024	P3301E10	937_REPP/D-P3301-CPER SOBRIETE ENERGETIQUE	2 707 702
AE	2024	P3301E11	937_REPP/D-P3301-SOBRIETE ENERGETIQUE HORS CPER	7 908 888
AE	2024	P3302E06	937_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	1 886 868
AE	2024	P3303E03	937_REPP/D-P3303-BIODIVERSITE HORS CPER	3 112 560
AE	2024	P3303E04	937_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 573 253
AE	2024	P3303E05	937_REPP/D-P3303-CPIER BIODIVERSITE	508 990
AE	2024	P3304E05	937_REPP/D-P3304-EDUC ENVIRONNEMENT	232 500
AE	2024	P3304E06	937_REPP/D-P3304-CPIER EDUC ENVIRONNEMENT	1 898 870
AE	2024	P3304E07	937_REPP/D-P3304-CPER EDUC ENVIRONNEMENT	6 490 592
AE	2024	P3305E03	937_REPP/D-P3305-CPER ECO CIRCULAIRE	2 127 178
AE	2024	P3306E03	937_REPP/D-P3306-CPIER PREVENTION RISQUES	3 641 824
AE	2024	P3306E04	937_REPP/D-P3306-PREVENTION RISQUES	200 000
AE	2024	P3307E04	937_REPP/D-P3307-CPER CONTRATS EAU	1 770 039
AE	2024	P3308E02	937_REPP/D-P3308-CPER PNR	3 262 899
AE	2024	P3308E03	937_REPP/D-P3308-PNR	5 160 000
AP	2024	P3301E04	907_REPP/D-P3301-AREC	6 275 000
AP	2024	P3301E05	907_REPP/D-P3301-CPER SOBRIETE ENERGETIQUE	3 143 967
AP	2024	P3301E06	907_REPP/D-P3301-SOBRIETE ENERGETIQUE HORS CPER	12 102 959
AP	2024	P3302E03	907_REPP/D-P3302-ENERGIE RENOUVELABLE HORS CPER	14 399
AP	2024	P3302E04	907_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	6 177 069
AP	2024	P3303E01	907_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 920 277
AP	2024	P3303E02	907_REPP/D-P3303-CPIER BIODIVERSITE	1 191 419
AP	2024	P3304E02	907_REPP/D-P3304-CPIER EDUC ENVIRONNEMENT	190 007
AP	2024	P3304E03	907_REPP/D-P3304-CPER EDUC ENVIRONNEMENT	886 962
AP	2024	P3305E02	907_REPP/D-P3305-CPER ECO CIRCULAIRE	1 217 086
AP	2024	P3306E01	907_REPP/D-P3306-PREVENTION RISQUES HORS CPER	190 163
AP	2024	P3306E02	907_REPP/D-P3306-CPIER PREVENTION RISQUES	50 000
AP	2024	P3307E03	907_REPP/D-P3307-CPER CONTRATS EAU	3 300 816
AP	2024	P3308E01	907_REPP/D-P3308-CPER PNR	1 282 182

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P3301E07	31/12/2025	937_25A/D-P3301-ACTIONS SOBRIETE ENERGETIQUE		1 060 000
AE	2025	P3301E08	31/12/2025	937_25A/D-P3301-AREC (ANNUELLE)		260 000
AE	2025	P3304E04	31/12/2025	937_25A/D-P3304-EDUC ENVIRONNEMENT		135 000
AE	2024	P3302E06	31/12/2026	937_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	1 886 868	900 000
AE	2024	P3303E03	31/12/2026	937_REPP/D-P3303-BIODIVERSITE HORS CPER	3 112 560	1 444 000
AP	2024	P3302E04	31/12/2026	907_REPP/D-P3302-CPER ENERGIE RENOUVELABLE	6 177 069	7 776 000
AP	2024	P3303E01	31/12/2026	907_REPP/D-P3303-CPER BIODIVERSITE	2 920 277	400 000

## FONCTION 8 : TRANSPORTS

Reprise des AP/AE non soldées de Coriolis dans Grand Angle

N° enveloppe			Libellé	Montant AP
AE	2024	P3401E03	938_REPP/D-P3401-SR TRANSPORT FERROVIAIRE	1 781 888 934
AE	2024	P3401E04	938-REPP/D-P3401-AMO SR TRANSPORT FERROVIAIRE	866 829
AE	2024	P3402E05	938_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	11 617 000
AE	2024	P3404E05	938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	16 606 450
AE	2024	P3405E05	938_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	1 021 135 865
AE	2024	P3406E05	938_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	812 834
AE	2024	P3407E03	938_REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	10 504 256
AE	2024	P3409E06	938_REPA/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	1 200 000
AE	2024	P5111E14	938_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	70 000
AP	2024	P3401E02	908_REPP/D-P3401-SR TRANSPORT FERROVIAIRE CONVENTION TER C3	63 871 260
AP	2024	P3402E03	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	413 070 315
AP	2024	P3402E04	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE - POSEOM	118 959 509
AP	2024	P3403E03	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	26 006 436
AP	2024	P3403E04	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2015-2022	6 657 660
AP	2024	P3403E05	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2023-2027	99 411 270
AP	2024	P3404E03	908_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	7 426 997
AP	2024	P3405E03	908_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	106 561 677
AP	2024	P3406E02	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	48 253 060
AP	2024	P3406E03	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI-CPER 2015-2022	8 366 000
AP	2024	P3406E04	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI-CPER 2023-2027	10 985 000
AP	2024	P3407E01	908_REPP/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE	1 431 284
AP	2024	P3408E02	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE	1 471 741
AP	2024	P3408E03	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE-CPER 2023-2027	24 046 313
AP	2024	P3409E03	908_REPP/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS	13 160 217
AP	2024	P5111E07	908_REPA/D-P5111-DEMAT PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES	2 335 052

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P3404E04	31/12/2025	938_25A/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS		2 630 000
AE	2025	P3405E07	31/12/2025	938-25A/D-P3405-SERVICE REGIONAL TRANSPORT ROUTIER		13 695 000
AE	2025	P3406E07	31/12/2025	938-25A/D-P3406-ESPACES TRANSPORT RESEAU REMI		1 150 000
AE	2025	P3407E02	31/12/2025	938_25A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALITE		19 125 000
AE	2025	P3409E05	31/12/2025	938_25A/D-P3409-SOUTENIR LES AEROPORTS		830 000
AE	2024	P3401E04	31/12/2026	938-REPP/D-P3401-AMO SR TRANSPORT FERROVIAIRE	866 829	3 000 000
AE	2024	P3402E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	11 617 000	66 488 000
AE	2024	P3404E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	16 606 450	5 310 000
AE	2024	P3405E05	31/12/2026	938_REPP/D-P3405-SR TRANSPORT ROUTIER	1 021 135 865	51 200 000
AP	2025	P3406E06	31/12/2025	908-25A/D-P3406-AMELIORER GERER ESPACES TRANSPORT REMI		1 746 000
AP	2025	P3407E04	31/12/2025	908-25A/D-P3407-MOBILITE INNOVANTE ET INTERMODALES		5 430 000
AP	2024	P3402E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3402-MATERIELS ROULANTS FERROVIAIRE	413 070 315	138 820
AP	2024	P3403E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES	26 006 436	760 000
AP	2024	P3403E05	31/12/2026	908_REPP/D-P3403-INFRA FERROVIAIRES CPER 2023-2027	99 411 270	29 490 000
AP	2024	P3404E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3404-SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	7 426 997	2 300 000
AP	2024	P3406E02	31/12/2026	908_REPP/D-P3406-ESPACES RESEAU REMI	48 253 060	7 500
AP	2024	P3408E03	31/12/2026	908_REPP/D-P3408-FRET FERROVIAIRE-CPER 2023-2027	24 046 313	6 330 000

## FONCTIONS NON VENTILEES

Décision sur les AP/AE de l'exercice 2025

N° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total avant BP	Montant BP
AE	2025	P5206E06	31/12/2025	952_25A/D-P5206-DEPENSES IMPREVUES AE		15 000 000
AP	2025	P5206E04	31/12/2025	950_25A/D-P5206-DEPENSES IMPREVUES AP		12 000 000

## Affectations votées dans le cadre du BP 2025

Pour les AP et AE historiques, reprises du logiciel Coriolis dans le logiciel Grand Angle, il convient également de voter à nouveau le disponible sur les affectations votées lors des exercices précédents. L'annexe n°1 au présent rapport détaille les affectations non caduques de Coriolis et la façon dont il est décidé de les transcrire dans Grand Angle.

Les affectations ci-dessous concernent les affectations nouvelles présentées dans le rapport.

### Economie

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P1101E02	P1101O004	CAP ECONOMIE DE PROXIMITE	1 800 000
AE	2025	P1101E07	P1101O004	ECONOMIE DE PROXIMITE	117 000
AE	2025	P1102E06	P1102O005	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES	50 000
			P1102O006	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	346 300
AP	2025	P1102E09	P1102O006	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	0
AP	2025	P1103E02	P1103O007	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	1 500 000
			P1103O008	TRANSFORMATION NUMERIQUE	1 000 000
AE	2025	P1103E06	P1103O005	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	377 400
AP	2025	P1104E01	P1104O003	SOUTIEN DES PROJETS DE CREATION OU REPRISE	200 000
			P1104O005	SOUTIEN A L INGENIERIE FINANCIERE DE L ESS	200 000
AE	2025	P1104E03	P1104O001	CAPASSO	8 000 000
			P1104O004	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	1 467 000
AE	2025	P1105E05	P1105O001	SALONS DEBIES A L EMPLOI	120 000
			P1105O006	ACTIONS EN FAVEUR DE L EMPLOI	200 251
AE	2025	P1106E02	P1106O005	ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTERS	3 522 200
			P1106O006	PROMOTION ET VALORISATION DES FILIERES	55 000
AP	2025	P1107E03	P1107O005	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	700 000
			P1107O012	CREATION REPRISE ET DEVELOPPEMENT DES PME/PMI	9 200 000
AE	2025	P1107E07	P1107O007	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES ECO	200 000
AP	2025	P1108E01	P1108O001	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	350 000
AE	2025	P1108E03	P1108O001	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 276 000

### Agriculture et forêts

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P1201E02	P1201O002	DOTATION JEUNES AGRICULTEURS ET DOTATION NOUVEL AGRICULTEUR	5 000 000
AE	2025	P1201E05	P1201O001	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATION	830 000
AE	2025	P1202E01	P1202O002	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	1 065 000
AP	2025	P1203E01	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	1 440 000
AE	2025	P1203E03	P1203O001	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION	194 000
			P1203O002	CAP FILIERES ANIMATION STRUCTURATION VALORISATION	2 520 000
AE	2025	P1204E02	P1204O001	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 090 000
			P1204O003	PROMOTION C DU CENTRE ET SALON DE L'AGRICULTURE	480 000
AP	2025	P1205E01	P1205O001	CAP FILIERES - MATERIEL	6 285 000
			P1205O006	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	850 000
			P1205O008	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	600 000
AP	2024	P1207E03	P1207O001	FEADER 2014-2022	34 000 000
			P1207O002	FEADER 2023-2027	26 000 000
AE	2024	P1207E04	P1207O001	FEADER 2014-2022	11 000 000

## Tourisme

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1301E03	P1301O009	CAP TOURISME FILIERES	500 000
AE	2025	P1301E06	P1301O011	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES	380 000
			P1301O013	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	177 533
			P1301O014	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	5 000
			P1301O015	FESTIVAL DE LOIRE	30 000
AP	2025	P1302E01	P1302O003	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	230 000
AE	2025	P1302E04	P1302O002	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	69 400
			P1302O004	ACCOMPAGNEMENT HEBERGEMENT	35 008
AE	2025	P1303E02	P1303O001	CRT	3 365 100
AE	2025	P1304E02	P1304O001	PROMOTION RENAISSANCES	300 000
			P1304O002	RENAISSANCES	450 000
AP	2025	P1305E02	P1305O001	SLOW TOURISME	30 000
AE	2025	P1305E05	P1305O001	SLOW TOURISME	300 000
			P1305O002	TRANSITION ECOLOGIQUE	90 000

## Recherche

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P1401E05	P1401O002	APPEL A PROJETS	5 900 000
AP	2025	P1401E11	P1401O003	AMBITION RECHERCHE DEVELOPPEMENT 2020	21 000 000
AE	2025	P1401E08	P1401O001	BOURSES DOCTORALES	2 952 750
			P1401O004	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES (AE)	245 000
			P1401O006	COLLOQUES ET PROGRAMES D'ETUDES	65 000
			P1401O007	ASSISTANTS TERRITORIAUX UNIVERSITAIRES	60 495
			P1401O016	STUDIUM (AE)	300 000
			P1401O017	PLAN ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT CHERCHEURS	3 180 960
AP	2025	P1402E02	P1402O001	CSTI	88 000
AE	2025	P1402E03	P1402O002	CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE	315 000

## Education et patrimoine éducatif

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P2101E04	P2101O001	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	9 986 000
AE	2025	P2101E06	P2101O002	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	40 000
			P2101O004	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	150 000
			P2101O005	PRESTATIONS DE SERVICE	94 000
			P2101O006	DOTATION TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	1 615 000
			P2101O007	FORFAIT D'EXTERNAT PART MATERIEL LYCEES PRIVES	7 000 000
			P2101O008	TRANSPORT DES ELEVES	170 000
			P2101O010	DOTATION EPS DES LYCEES PUBLICS	400 000
			P2101O011	REVERSEMENT DEPARTEMENTS RESTAURATION COLLECTIVE	730 000
			P2101O012	FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL LYCEES PRIVES	8 100 000
			P2101O013	DOTATIONS DE FCT LYCEES PUBLICS	35 200 000
			P2101O014	CHARGES PARTICULIERES	100 000
			P2101O015	FRAIS DE RESILIATION ET PENALITES	1 000
			AE	2025	P2101E09
AE	2025	P2102E01	P2102O001	PROMOTION DISPOSITIFS EDUCATIFS	170 000
			P2102O002	ACTIONS EDUCATIVES	1 760 000
			P2102O003	SANTE - MON LYCEE INCLUSIF	420 000
AE	2025	P2103E04	P2103O002	LYCEES FRAIS TELEPHONIE	250 000
			P2103O005	PETITS EQUIPEMENTS SNE ET PRESTATIONS CONNEXES	100 000
AE	2024	P2103E06	P2103O003	SERVICES NUMERIQUES	348 000
			P2103O004	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES, TELEGESTION DES CFA ET EFSS	1 560 000
AP	2025	P2103E02	P2103O001	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 500 000
AE	2025	P2104E04	P2104O002	ERASMUS PLUS LYCEENS	140 000
			P2104O003	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	1 600 000
			P2104O004	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	230 000
			P2104O005	FONDS SOCIAL REGION	450 000
AP	2025	P2104E02	P2104O001	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 800 000
AP	2025	P2105E03	P2105O027	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS INDUSTRIELS	650 000
			P2105O028	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000
AP	2025	P2105E08	P2105O032	ENSEMBLE LYCEES DECONSTRUCTION BATIMENTS INOCCUPES	4 000 000
AP	2025	P2106E03	P2106O021	TRAVAUX URGENTS NON PROGRAMMES	100 000
			P2106O022	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES INTERNATS	1 000 000
			P2106O023	ADAPTATION CARTE DES FORMATIONS ET RENOVATION DES FILIERES	500 000
			P2106O024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	4 000 000
			P2106O025	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	800 000
			P2106O027	DIAGNOSTIC ET REPERAGE RISQUE PLOMB ET AMIANTE	600 000
			P2106O028	REVISIONS DE PRIX ET FRAIS D'INSERTION	230 000
			P2106O044	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	8 000 000
AP	2025	P2106E09	P2106O018	RONSARD RESTRUCTURATION PARTIELLE INTERNAT	5 730 000
			P2106O020	MISE AUX NORMES ASPIRATIONS ATELIERS	300 000
AP	2024	P2106E05	P2106O009	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION CDI	110 000
			P2106O019	POTHIER RESTRUCTURATION BÂTIMENT H	200 000
AE	2025	P2106E06	P2106O031	ASSURANCES LYCEES	2 100 000
			P2106O033	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	2 300 000
			P2106O034	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	700 000
			P2106O042	CHARGES ANNEXES	105 000
AP	2024	P2107E05	P2107O014	CPE POUR 18 LYCEES (LOYER L2C)	574 608
			P2107O015	RENATURATION DES COURS DE LYCEES	1 500 000
			P2107O008	COEPI : CONTRAT D'OBJECTIF ENERGETIQUE DU PARC IMMOBILIER	7 000 000
AE	2025	P2107E09	P2107O021	CONTRATS DE MAINTENANCE PHOTOVOLTAIQUE ET DE CHAUFFAGE	2 062 000

## Apprentissage

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P2201E01	P2201O025	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 500 000
AP	2025	P2201E04	P2201O002	CC28- REHABILITATION BAT CFA	490 000
			P2201O026	CFA A D45 RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE ET VIE SCOLAIRE	6 300 000
AP	2024	P2201E03	P2201O013	CFA INDUSTRIE SITE DE LA CHAPELLE ST MESMIN RESTRUCTURATION	850 000
AE	2025	P2202E01	P2202O001	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	3 300 000
AE	2025	P2203E02	P2203O001	ERASMUS APPRENTISSAGE	900 000
			P2203O002	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	200 000

## Enseignement supérieur

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2025	P2302E01	P2302O003	AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE	700 000
AE	2025	P2302E03	P2302O001	MOBICENTRE	1 400 000
			P2302O002	AIDES VIE ETUDIANTE	1 447 000
AP	2025	P2303E02	P2303O003	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	235 000

## Orientation

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AE	2025	P2401E02	P2401O003	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	144 000
			P2401O004	PROMOTION EVENEMENTS ET FORUMS DE L'ORIENTATION	320 000
			P2401O005	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	267 600
			P2401O007	VALORISATION DES METIERS	950 000
			P2401O008	FORUMS DE L'ORIENTATION	650 000
AE	2024	P2401E04	P2401O002	GIP ALFA CENTRE	1 100 000
			P2401O006	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	50 000

## Formation professionnelle et emploi

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AE	2025	P2501E03	P2501O025	TIERS LIEUX COMPETENCES ET ORDINATEURS	300 000
			P2501O027	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	2 116 000
			P2501O031	MESURES INNOVANTES PACTE2	1 307 000
AE	2025	P2501E07	P2501O002	ACHATS DE VISAS	550 000
AE	2025	P2502E01	P2502O001	CRIA ET ELS	420 000
			P2502O002	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 000 000
			P2502O003	COMBO PARFAIT - PERMIS DE CONDUIRE	500 000
AP	2025	P2503E03	P2503O001	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES ET DES STAGIAIRES	90 000
AE	2025	P2503E05	P2503O002	MISSIONS LOCALES	3 150 000
			P2503O004	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION	120 000
			P2503O006	ACCOMPAGNEMENT VERS L EMPLOI	165 000
			P2503O008	GPECT	40 000
			P2503O009	ORGANISATIONS SYNDICALES	140 800
AE	2025	P2504E01	P2504O001	ACCOMPAGNEMENT VAE	150 000
AE	2025	P2505E02	P2505O002	REMUNERATIONS	40 000 000
			P2505O001	REMUNERATIONS : FRAIS DE GESTION	2 800 000
AP	2025	P2601E04	P2601O008	IFSI VIERZON - RELOCALISATION	1 000 000

## Formations sanitaires et sociales

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P2601E03	P2601O002	PLAN EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	708 888
			P2601O003	PPI GROS ENTRETIEN	319 622
			P2601O004	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	70 000
AE	2025	P2602E01	P2602O001	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES	52 000 000
			P2602O002	ACTIONS PARTENARIALES	1 200 000
AE	2025	P2603E01	P2603O002	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	14 000 000

## Equilibre et solidarité territoriale

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2024	P3101E05	P3101O070	CRST 3 A VOS ID	500 000
AE	2025	P3101E06	P3101O073	ANIMATION TERRITORIALE	50 000
			P3101O074	CRST 3 INGENIERIE A GENTS DEVELOPPEMENT	420 000
			P3101O080	PROMOTION ACTIONS CRST	30 000
			P3101O081	A3P	15 000
			P3101O082	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	150 000
AE	2024	P3101E07	P3101O058	CPER 21-27 VILLE AU CARRE	70 000
AE	2024	P3101E09	P3101O070	CRST 3 A VOS ID	400 000
			P3101O089	CRST 3 INGENIERIE AUTRES	400 000
AE	2025	P3103E04	P3103O001	GIP PRO SANTE	1 606 600
			P3103O007	PROMOTION ACCOMPAGNEMENT DES MSP	25 000
	2024	P3103E05	P3103O006	CPER 21-27 POLE VIEILLISSEMENT ET AUTONOMIE	60 000

## Numérique

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P3201E03	P3201O004	FONCTIONNEMENT DES SMO	350 000
			P3201O005	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	250 000
			P3201O006	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE	1 450 000
AP	2025	P3202E01	P3202O008	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	310 000
AP	2024	P3202E03	P3202O005	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES	89 500
			P3202O007	CD41- CITE DU NUMERIQUE	173 000
AE	2025	P3202E04	P3202O001	PROJET PREVIZIO / CLIMATE DATA HUB	1 500 000
			P3202O002	CLIMATE DATA HUB	300 000
			P3202O004	AA PORDI SOLIDAIRE	250 000
			P3202O008	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	200 000
			P3202O010	PROMOTION EVENEMENTS DU NUMERIQUE	90 000
			P3202O011	HUMAN TECH DAYS	300 000
			P3202O012	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	120 000
		P3202O015	CONTRIBUTION GIP CYBER REPOSE	75 000	
AE	2024	P3202E06	P3202O005	CPER 2021-2027 USAGES NUMERIQUES	542 690

## Transition écologique et biodiversité

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2024	P3301E05	P3301O008	RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT	30 000
AE	2025	P3301E07	P3301O022	PROMOTION ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION	80 000
			P3301O023	SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'HABITAT	315 000
			P3301O024	LIFE_COPROPRIETES	150 000
			P3301O025	PILOTAGE ET STRATEGIE TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET CLIMAT	150 000
			P3301O026	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE- PROJET TETRIS	365 000
AE	2025	P3301E08	P3301O020	AREC ASSOCIATION	260 000
AE	2024	P3301E10	P3301O010	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE RENOVATION	220 000
			P3301O011	CPER 21-27 INTERETS PRETS ISOLARIS	35 000
AP	2024	P3302E04	P3302O005	ENR BOIS, GEOTHERMIE	1 000 000
			P3302O006	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS	310 000
			P3302O008	CPER 21-27 ADEME FONDS CHALEUR	7 776 000
AE	2024	P3302E06	P3302O002	PLAN HYDROGENE	50 000
			P3302O006	CPER 21-27 ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENS	50 000
			P3302O007	CPER 21-27 ANIMATION FILIERE ENR	700 000
			P3302O008	CPER 21-27 ADEME FONDS CHALEUR	900 000
AP	2024	P3303E01	P3303O002	CPER 21-27 RESERVES NATURELLES REGIONALES	269 500
			P3303O004	CEN CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	200 000
			P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	50 000
AP	2024	P3303E02	P3303O007	CPER 21-27 CEN ZONES HUMIDES	257 200
AE	2024	P3303E03	P3303O001	AUTRES ACTIONS	5 000
			P3303O010	NATURA 2000	2 000 000
AE	2024	P3303E04	P3303O002	CPER 21-27 RESERVES NATURELLES REGIONALES	129 700
			P3303O003	ARB AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE	265 000
			P3303O004	CEN CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	45 000
			P3303O005	CPER 21-27 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE	130 000
AE	2024	P3303E05	P3303O006	CPER 21-27 CONSERVATOIRE BOTANIQUE	50 000
			P3303O007	CPER 21-27 CEN ZONES HUMIDES	45 000
			P3303O008	CPER 21-27 ESPECES INVASIVES	25 000
AP	2024	P3304E02	P3304O005	MAISONS DE LOIRE	45 000
AP	2024	P3304E03	P3304O002	CONVENTIONS VERTES	100 000
			P3304O003	LIG'AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT	90 000
AE	2025	P3304E04	P3304O006	ARBORETUM DES BARRES	60 000
			P3304O007	SERVICES CIVIQUES CLIMAT	75 000
AE	2024	P3304E06	P3304O005	MAISONS DE LOIRE	452 000
AE	2024	P3304E07	P3304O002	CONVENTIONS VERTES	1 100 000
			P3304O003	LIG'AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT	80 000
			P3304O004	CPER 21-27 MOBILISATION CITOYENNE	230 000
AP	2024	P3305E02	P3305O004	ECONOMIE CIRCULAIRE	200 000
AE	2024	P3305E03	P3305O004	ECONOMIE CIRCULAIRE	110 000
			P3305O005	CPER 21-27 OBSERVATION ENQUETES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	215 000
AE	2024	P3306E03	P3306O003	DOTATION EPL ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	300 000
			P3306O004	MISSION VAL DE LOIRE	520 000
			P3306O005	DOTATION EPTB VIENNE	45 000
AP	2024	P3307E03	P3307O002	CONTRATS EAU CENTRE	910 000
AE	2024	P3307E04	P3307O002	CONTRATS EAU CENTRE	400 000
AP	2024	P3308E01	P3308O005	CPER 21-27 - PNR BRENNE	109 000
			P3308O006	CPER 21-27 - PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	82 000
			P3308O007	CPER 21-27 - PNR PERCHE	58 500
AE	2024	P3308E02	P3308O005	CPER 21-27 - PNR BRENNE	288 300
			P3308O006	CPER 21-27 - PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	174 500
			P3308O007	CPER 21-27 - PNR PERCHE	116 700
			P3308O008	CPER 21-27 PNR SUD BERRY	50 000
AE	2024	P3308E03	P3308O001	DOTATION CONTRAT PARC BRENNE	462 000
			P3308O002	DOTATION PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	322 000
			P3308O003	DOTATION CONTRAT PARC PERCHE	248 000

## Transports et mobilités durables

N° enveloppe		N° opération	Libellé	Montant affecté	
AP	2024	P3401E02	P3401O002	CONVENTION TER (2022-2031) - C3	12 500 000
AE	2024	P3401E03	P3401O003	CONVENTION TER (2022-2031)	221 900 000
	2024	P3401E04	P3401O004	AMO ANALYSE ET EXPERTISES CONVENTION TER	3 000 000
AP	2024	P3402E03	P3402O008	RENOVATION MI-VIE TER 2N NG	138 820
	2024	P3402E04	P3402O010	CONVENTION TER (2022-2031) - POSEOM	14 310 000
AE	2024	P3402E05	P3402O013	CREDIT BAIL 5TER 2NNG + 6ZGC	3 537 000
			P3402O014	CREDIT BAIL 2 HT	7 400 000
AP	2024	P3403E03	P3403O010	ADAPTATIONS REMISAGE EN PROVINCE	760 000
AP	2024	P3403E05	P3403O041	CPER 23-27 DOURDAN LA MEMBROLLE REGENERATION OA (ETUDE ET TRAVAUX)	3 120 000
			P3403O042	CPER 23-27 REOUVERTURE LOCHES CHATEAUROUX (ETUDE) FRET ET VOYAGEURS	1 030 000
			P3403O043	CPER 23-27 ETUDES ET TRAVAUX ORLEANS	7 000 000
			P3403O044	CPER 23-27 PCLM IFTE	18 340 000
AP	2024	P3404E03	P3404O017	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAIN	2 300 000
AE	2025	P3404E04	P3404O010	CONTROLE QUALITE REMI	1 800 000
			P3404O015	FORMATION ACCOMPAGNA TEURS TRANSPORT	50 000
			P3404O022	PROMOTION TRANSPORT REMI	180 000
			P3404O027	GESTION ET ADM FONCTIONNELLE BILLETTEQUES	600 000
AE	2024	P3404E05	P3404O002	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS	480 000
			P3404O007	AMO DEPLOIEMENT BILLETTEQUE INTERURBAINE	120 000
			P3404O017	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAIN	3 780 000
			P3404O020	AMO JV MALIN 4	130 000
			P3404O021	AMO BILLETTEQUES ET DISTRIBUTION	800 000
AE	2024	P3405E05	P3405O014	CONVENTION A02 SCOLAIRES	6 770 000
			P3405O017	DSP 28	14 600 000
			P3405O021	DSP 45	21 600 000
			P3405O024	DSP 18/36 - TRANSPORTS ROUTIERS	14 300 000
			P3405O029	TRANSPORTS SCOLAIRES (TTC)	51 700 000
			P3405O030	DSP 41	700 000
AE	2025	P3405E07	P3405O016	CONVENTIONS DIVERSES	13 575 000
			P3405O036	PRESTATION METEOROLOGIQUE	120 000
AP	2024	P3406E02	P3406O005	AMENAGEMENT BV GARE DE CHATEAUDUN	7 500
AP	2025	P3406E06	P3406O007	TRANSFERT DEPARTEMENT POINT ARRET ROUTIER	1 250 000
			P3406O025	AMENAGEMENT ESPACE REMI AUSTERLITZ	496 000
AE	2025	P3406E07	P3406O003	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	1 150 000
AE	2025	P3407E02	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	1 125 000
			P3407O003	AIDE ACQUISITION VAE / TROTTINETTES / VELOS PLIANTS	300 000
			P3407O004	AIDES MOBILICO	4 000 000
			P3407O007	MOBILITES RURALES ET SOLIDAIRES	400 000
			P3407O010	AMO REFONTE TARIFICATION REMI (IDFM)	150 000
			P3407O012	EXTENSION AUTOPARTAGE (HORS DSP ROUTIERES)	13 150 000
AP	2025	P3407E04	P3407O001	PLAN REGIONAL MOBILITES VELO ACTE 2	1 350 000
			P3407O011	EXTENSION AUTOPARTAGE BORNES	4 080 000
AP	2024	P3408E03	P3408O016	CPER 2023-2027 CAPILLAIRE PATAY-PERONVILLE	330 000
			P3408O017	CPER 2023-2027 TRAVAUX EXTENSION CTC	6 000 000
AE	2025	P3409E05	P3409O001	AEROPORT DE TOURS	830 000

## Coopération européenne et internationale

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P3501E02	P3501O006	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	125 000
AE	2025	P3501E04	P3501O002	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	250 000
			P3501O004	ACTIONS CONFERENCE PERMANENTE RI	10 000
			P3501O005	PROJECTEUR RECONDUCTION 1	100 000
			P3501O006	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	230 000
			P3501O007	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT	50 000
			P3501O008	VALORISATION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	30 000
			P3501O009	AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	50 000
			P3501O011	VIE	95 000
AE	2024	P3501E05	P3501O001	MOBILITE EUROPEENNE	12 000
AP	2025	P3502E02	P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	30 000
AE	2025	P3502E04	P3502O002	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	125 000
			P3502O003	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	310 000

## Citoyenneté égalité

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P4101E01	P4101O002	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION	180 000
AE	2025	P4102E01	P4102O001	HANDICAP ANIMATION COORDINATION	20 000
			P4102O002	OPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES	120 000
			P4102O003	SOLIDARITE ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES	81 000
AE	2025	P4103E04	P4103O005	PROMOTION JEUNESSE YEPS	140 000
			P4103O003	POLITIQUE JEUNESSE	400 000
			P4103O006	CRJ	100 000
AP	2024	P4103E01	P4103O004	PLATEFORME YEPS	160 000

## Culture et patrimoine culturel

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4201E02	P4201O021	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	480 000
			P4201O028	RESTAURATION GRANDES ORGUES CATHEDRALE CHARTRES	50 000
AE	2025	P4201E05	P4201O009	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENARIATS	312 500
			P4201O011	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	670 000
			P4201O024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 405 000
AP	2025	P4202E03	P4202O001	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	180 000
AE	2025	P4202E06	P4202O001	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	231 700
			P4202O003	CONTRATS REGIONAUX PACT	2 543 000
			P4202O004	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	450 000
			P4202O006	PARC MATERIEL REGIONAL	100 000
			P4202O008	SOUTIEN AUX RESEAUX ET HABITANTS	695 000
			P4202O009	PARCOURS EAC	174 000
			P4202O010	PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS	375 000
			P4202O011	PARCOURS EAC YEPS	320 000
AE	2025	P4203E01	P4203O001	FESTIVALS	1 205 400
			P4203O004	PROMOTION FESTIVALS ET EVENEMENTS CULTURELS	649 000
AP	2025	P4204E03	P4204O001	FONDS D'INVESTISSEMENT ARTS VISUELS	160 000
AE	2025	P4204E06	P4204O003	PRODUCTION ARTS VISUELS	169 000
			P4204O005	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	958 000
			P4204O006	FRAC FONCTIONNEMENT	1 157 500
AE	2025	P4205E02	P4205O002	FORMATIONS ARTISTIQUES	1 400 500
			P4205O003	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE (AE)	233 000
			P4205O004	LIEUX INTERMEDIAIRES	365 410
			P4205O005	MOBILITE DES ARTISTES	110 000
			P4205O006	INSERTION PROFESSIONNELLE	640 000
			P4205O008	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION	330 000
			P4205O009	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLE	60 000
			P4205O011	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	5 003 100
AP	2025	P4206E03	P4206O001	CICLIC EQUIPEMENT	50 000
			P4206O002	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000
			P4206O005	COM TV - SOUTIEN TV LOCALES	530 000
AE	2025	P4206E06	P4206O004	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	198 713
			P4206O005	COM TV - SOUTIEN TV LOCALES	350 000
			P4206O006	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 742 500

## Sports et patrimoine sportif

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AP	2025	P4301E02	P4301O001	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000
AE	2025	P4301E04	P4301O003	CROS	150 000
			P4301O004	MANIFESTATIONS SPORTIVES	740 000
			P4301O006	SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES	230 000
			P4301O007	PROMOTION GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS	186 000
			P4301O008	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	570 000
			AE	2025	P4302E03
P4302O002	CLUBS ELITE	1 310 000			
P4302O004	POLES ESPOIRS ET PEST	340 000			
P4302O009	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS	625 000			
P4302O010	AIDE AUX ATHLETES	100 000			
AP	2025	P4302E06			
			P4302O012	CREPS AMENAGEMENT VIDES SANITAIRES	1 100 000
			P4302O013	CREPS REFECTION INTERNATS	1 100 000

## Moyens généraux

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5101E03	P5101O002	ADMINISTRATION GENERALE ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	630 000
			P5101O003	ASSURANCES DOMMAGE A UX BIENS ET EXPOSITIONS	100 000
			P5101O005	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES CAP	2 750 000
			P5101O006	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	100 000
			P5101O007	ADMINISTRATION GENERALE FOURNITURES	45 000
			P5101O008	ADMINISTRATION GENERALE DOCUMENTATION ET A BONNEMENTS	300 000
			P5101O009	ADMINISTRATION GENERALE IMPRIMERIE	5 000
			P5101O010	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	250 000
			P5101O013	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE RECEPTION	85 000
			P5101O014	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE CONTENTIEUX	489 000
			P5101O015	ADMINISTRATION GENERALE FRAIS DE PUBLICITE	80 000
			P5101O016	ADMINISTRATION GENERALE DIVERS MGA	177 000
			P5101O017	ADMINISTRATION GENERALE DIVERS AF JU	68 000
AP	2025	P5102E02	P5102O007	A CQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR LES GROUPES D'ELUS	15 000
			P5102O008	A CQUISITIONS MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	4 000
			P5102O017	DEPOT DE MARQUES	5 000
AE	2025	P5102E04	P5102O001	FORMATION ELUS	100 000
			P5102O002	CESER FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS	40 000
			P5102O003	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER MGA	117 200
			P5102O004	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER AFFAIRES JURIQUES	3 000
			P5102O005	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER SI	60 000
			P5102O010	A SSEMBLEE FRAIS DE REPRESENTATION DES A SSEMBLEES ELUS	9 000
			P5102O011	A SSEMBLEE FRAIS DE REPRESENTATION DES A SSEMBLEES MGA	510 000
			P5102O012	A SSEMBLEE FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONSEILLERS	20 000
			P5102O013	A SSEMBLEE INDEMNITES DES CONSEILLERS	1 300
AP	2025	P5103E01	P5103O002	CAR PODIUM MGA	10 000
			P5103O002	CAR PODIUM MGA	30 000
AE	2025	P5103E03	P5103O003	FRAIS EVENEMENTS REGIONAUX	220 000
			P5103O004	CAR PODIUM COMMUNICATION	158 000
			P5104E01	P5104O001	PRESTATIONS DE COMMUNICATION
AP	2025	P5105E02	P5105O001	ACQUISITION DE VEHICULES	350 000
AE	2025	P5105E04	P5105O002	VEHICULES ENTRETIEN ET REPARATION	170 000
			P5105O003	VEHICULES LOCATION	7 500
			P5105O004	ASSURANCE FLOTTE AUTO	100 000
			P5105O006	VEHICULES CARBURANT	330 000
			P5105O007	VEHICULES FRAIS D'AUTOROUTES	120 000
			P5105O008	VEHICULES IMPOTS ET TAXES	3 500
			P5105O009	FRAIS DE DEPLACEMENT AGENTS LYCEES	10 000
			P5105O010	FRAIS DE DEPLACEMENT CESER	1 000
			P5105O011	FRAIS DE DEPLACEMENT AGENTS SIEGE	130 000
			AE	2024	P5106E07
P5106O007	ASSISTANCE TECHNIQUE FORFAITAIRE FEADER 2023-2027	50 000			
P5106O005	ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE	400 000			
AP	2025	P5107E03	P5107O001	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	520 000
			P5107O002	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	350 000
			P5107O003	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	3 000 000
			P5107O012	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	30 000
			P5107O014	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE	100 000
AE	2025	P5107E05	P5107O015	BATIMENTS LOYERS : DEPOT DE GARANTIE	4 000
			P5107O006	BATIMENT ENTRETIEN DU BATIMENT	60 000
			P5107O007	BATIMENT LOYERS ET CHARGES	3 249 000
			P5107O008	BATIMENT ELECTRICITE GAZ EAU	500 000
			P5107O009	BATIMENT DIVERS	90 000
			P5107O010	MATERIEL MOBILIER MAINTENANCE	160 000
			P5107O011	MATERIEL MOBILIER DIVERS	40 000
			P5107O016	NETTOYAGE	500 000
			P5107O017	GARDIENNAGE	200 000
			P5107O018	BATIMENT ASSURANCES	600
P5107O019	MATERIEL MOBILIER LOCATION	30 000			

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté			
AE	2025	P5108E02	P5108O002	PILOTAGE ET CYBERSECURITE	500 000			
			P5108O003	PLAN SECURITE DU SI	460 000			
			P5108O004	PLAN NUMERIQUE RESPONSABLE	210 000			
AP	2025	P5108E04	P5108O005	ARCHITECTURE ET SECURITE SI	350 000			
AP	2025	P5109E01	P5109O002	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES	500 000			
AE	2025	P5109E03	P5109O002	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES	1 950 000			
AP	2025	P5110E01	P5110O002	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR	500 000			
AE	2025	P5110E03	P5110O002	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR	2 550 000			
AP	2025	P5111E01	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSESES	2 200 000			
			P5111O006	PROGRAMME SI TRANSPORTS	750 000			
			P5111O007	PROGRAMME SI PATRIMOINE ET EDUCATION	400 000			
			P5111O008	PROGRAMME SI FORMATION PROFESSIONNELLE	800 000			
			P5111O011	PROGRAMME SI FINANCES ET ACHATS	800 000			
AP	2024	P5111E02	P5111O012	PROGRAMME SI RESSOURCES HUMAINES	200 000			
			P5111E08	P5111O005	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSESES	3 865 000		
			AE	2024	P5111E10	P5111O014	SI PROJET PORTAL DES AIDES	1 200 000
						P5111O015	SI PROJET GESTION RELATION USAGER	700 000

## Finances

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5203E15	P5203O004	PILOTAGE FINANCIER	625 000
			P5203O005	PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION FINANCE	500 000
AE	2025	P5204E01	P5204O001	PILOTAGES STRATEGIQUES	520 000

## Ressources humaines

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2025	P5301E05	P5301O005	PRESTATIONS DE SERVICE DIVERS	1 000 000
			P5301O010	PERSONNEL INTERMEDIAIRE	200 000
AE	2025	P5302E01	P5302O001	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 1 - RESPONSABILITE SOCIETALE	150 000
			P5302O002	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 3 - PREVENIR LA SECURITE, LA	220 000
			P5302O003	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 4 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	115 000
			P5302O004	PLAN DE COMPETENCES - AMBITION 5 - ACCOMPAGNER LES EVOLUTION	105 000
			P5302O006	FRAIS DE FORMATION - REPAS	5 000
			P5302O008	FRAIS D'APPRENTISSAGE	270 000
			P5302O009	PLAN DE COMPETENCES AMBITION 2 ACCOMPAGNEMENT MANAGEMENT	145 000
			P5302O010	RACHAT CONCOURS CABINETS CONSULTANTS	110 000
			P5302O011	APPUI CONSEIL ET ETUDE POUR LES RH OMC	100 000
			P5302O012	APPUI CONSEIL ET ETUDE POUR LES RH CAP	50 000
			P5302O013	FIPH - FORMATIONS	5 000
			P5302O014	FRAIS DE DEPLACEMENT INTERVENANT	7 000
			P5302O015	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES CESER	3 000
			P5302O016	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES AGENTS SIEGE OMC	15 000
			P5302O017	FRAIS DE FORMATION, COLLOQUES AGENTS SIEGE CAP	1 000
			P5302O018	FRAIS DE DEMENAGEMENT	10 000
			P5302O019	COMMUNICATION INTERNE	10 000
			P5302O020	PLAN ACTIONS TVE	30 000
			AE	2025	P5303E04
P5303O004	VETEMENTS REPRESENTATION	50 000			
P5303O005	PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	70 000			
P5303O007	FRAIS MEDICAUX AGENTS LYCEES PSET	160 000			
P5303O009	FIPH - FRAIS MEDICAUX ET ACCOMPAGNEMENT	70 000			
P5303O010	FRAIS MEDICAUX AGENTS SIEGE PSET	25 000			
P5303O013	DIAGNOSTICS RPS ET COMMISSIONS SELECTION PROF	15 000			
AE	2025	P5304E02	P5304O001	ACTION SOCIALE	900 000
			P5304O002	CONGES BONIFIES	100 000
			P5304O004	TITRES DE SERVICES PREPAYES	1 825 000
			P5304O006	SUBVENTION COS/ASCRC	570 000
			P5304O007	PARTICIPATION RIA	5 000
			P5304O008	MEDAILLES DU TRAVAIL, PANIERS GARNIS	7 000
			P5304O009	FIPH - CHEQUES VACANCES	72 000

## Europe

N° enveloppe			N° opération	Libellé	Montant affecté
AE	2024	P6101E04	P6101O028	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	1 800 000
AP	2024	P6101E03	P6101O028	OS 5.2 - 43 - DEMARCHES TERRITORIALES	-1 800 000

# LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 01/01/2025, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 1 199 151 032 € (incluant une mobilisation prévisionnelle d'emprunt pour 2024 de 150 000 000 €) dont 22 559 500 € s'agissant de l'encours relatif au portage financier des TET et 2 442 520 € relatif à l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique (exprimé en TTC).

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés : 99,9 % de la dette classée 1-A, 0,1 % de la dette classée 1-B.

## Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2025 serait réalisé à 100% soit 243 700 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au Budget Primitif 2025 soit 87 000 000 € (dont 22 559 500 € de remboursement relatif au portage TET, encours totalement remboursé au 31/12/2025),

Et considérant l'inscription au Budget Primitif 2025 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 2 442 520 € l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours totalement remboursé au 31/12/2025),

L'encours de la dette (dont CPE et TET) est projeté au 31/12/2025 à 1 353 408 512 € dont 99,9 % de la dette classée 1-A, 0,1 % de la dette classée 1-B.

## Instruments de couverture

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2025 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2025 soit 1 199 151 032 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre prévisionnel pour 2024 de 150 000 000 € et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 2 442 520 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, le plafond du programme EMTN (Euro Medium Term Notes), est fixé, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à 1,5 milliard d'euros.

# LES DISPOSITIONS DIVERSES

## Remises gracieuses

La remise gracieuse accordée par la Région Centre-Val de Loire fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse a également pour effet de libérer la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 1 730,77 € :

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Remboursement de salaire	736,77 €	2
Aide au permis de conduire	994,00 €	2
<b>Total général</b>	<b>1 730,77 €</b>	<b>4</b>

## Neutralisation des amortissements

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées.

## Régularisation des amortissements pratiqués à tort sur les subventions versées

Des amortissements ont été pratiqués à tort au titre des subventions d'équipement versées par la collectivité. En effet, lesdites subventions, amortissables, n'ont pas été minorées par l'intégralité des titres de recettes émis à la suite de trop-perçus sur les subventions versées. Ces opérations doivent faire l'objet d'une écriture de régularisation par la comptable publique sur l'exercice 2024. Elle procédera ainsi aux opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

- Débit des comptes d'amortissement des subventions d'équipement versées 2804112 pour 1 697 712,29 € et 280421 pour 78 000,00 € ;
- Crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 1 775 712,29 €.

## Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2025 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## Contribution financière au GIP Pro Santé

Il est décidé d'attribuer une contribution financière au GIP Pro Santé Centre-Val de Loire comme prévu dans la convention constitutive approuvée par la CPR du 15 mai 2020 (n°20.04.26.97), pour l'année 2025, pour un montant de 1 606 600 €.

Les crédits sont engagés sur l'opération 3103O001 (Chapitre 934-418 nature 6561).

### **Subvention et convention DEV'UP**

Il est décidé :

- D'attribuer à DEV'UP une subvention de fonctionnement de 5 376 000 € sur une dépense subventionnable de 10 140 000 € TTC, pour la mise en œuvre de ses missions au titre de l'année 2025. Les modalités de versement sont prévues dans la convention.
- D'attribuer à DEV'UP une subvention d'investissement de 350 000 €, sur une dépense subventionnable de 350 000 € TTC, pour notamment la modernisation des matériels informatiques et roulants, de mobiliers et la mise en œuvre de travaux de rénovation du siège social de l'agence (phase 1). Ces derniers devront permettre d'atteindre de meilleures performances thermiques pour le bâtiment.
- D'approuver la convention n°00158390 entre la Région Centre Val de Loire et DEV'UP Centre Val de Loire, annexée au présent rapport. Les modalités de versement sont prévues dans la convention, par dérogation au règlement des aides.
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention ainsi que les actes afférents à cette opération (annexes 2, 3 et 4).
- Les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement 2025, d'un montant de 5 376 000 € correspondant aux dépenses de fonctionnement 2025 seront engagés sur le disponible des affectations approuvées au BP 2025 comme suit :
- 5 276 000 € sur l'AE 2025-11083001. Le crédit de 5 276 000 € sera imputé au chapitre 936-61, nature 65748, programme 11083001 du budget régional.
- 100 000 € sur l'AE 2025-12043834. Le crédit de 100 000 € sera imputé au chapitre 936-6312, nature 65748, programme 12043834 du budget régional.

Les crédits correspondant aux investissements 2025 d'un montant de 350 000 € seront engagés sur le disponible de l'affectation de l'AP 2025-11081001. Le crédit de 350 000 € sera imputé au chapitre 906-61, nature 20421, programme 11081001 du budget régional.

### **Mise à jour des délibérations de création des emplois et du tableau des effectifs**

Il est décidé :

- D'approuver la suppression et la création des emplois permanents présentés dans l'annexe 5 jointe au présent rapport à la date du 01/01/2025.
- D'approuver la création des emplois non permanents présentés dans l'annexe 6 jointe au présent rapport :
  - pour les emplois de collaborateurs de cabinet à la date du 01/01/2025,
  - pour les emplois ouverts aux emplois aidés à la date du 01/01/2025,
  - pour les emplois ouverts aux contrats de projet selon les dates précisées dans les annexes,
  - pour les emplois liés à l'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2025,
  - pour les emplois liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2025,

Ces postes sont créés dans la limite des crédits ouverts pour 2025, afin de répondre aux besoins des services dès le 1er janvier 2025.

- D'approuver l'autorisation de recruter des contractuels sur des emplois permanents dont le traitement sera calculé dans la limite de l'indice sommital du cadre d'emplois

correspondant à l'emploi concerné et qui pourra percevoir le régime indemnitaire prévu par les différentes délibérations en vigueur relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) adoptées par l'Assemblée régionale

- D'adopter le tableau des effectifs au 01/01/2025, tel que présenté en annexe 7 au présent rapport ;
- D'autoriser le président du conseil régional à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Modifications des emplois**

Il est décidé de :

- *Créer les postes permanents suivants :*
  - Un poste de chargé.e de mission Transport « Distribution » au sein de la Direction Générale des Mobilités Durables ;
  - Un poste de chargé.e de mission Transport « Billettique » au sein de la Direction Générale des Mobilités Durables.
  - 4 Chef.fes de projet transformation numérique au sein de la Direction des Systèmes d'Information.
  - 3 Chargé.es de mission Environnement « Eau » au sein de la Direction Environnement et Transition Ecologique.
  - Un Infirmier.ière territorial.e au sein de la Direction de la Prévention Santé et Environnement du Travail.
  - Un poste de Chargé.e de mission « Administration fonctionnelle du SI FEADER et aides agricoles » au sein de la Direction des Finances.
  - Chargé.e de mission « instruction FEADER environnement » au sein de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.
- *Créer les postes non-permanents suivants :*
  - Un poste d'Ingénieur.e Thermicien.ne au sein de la Direction Environnement et Transition Ecologique pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois ;
  - Un poste de chargé.e de mission projet INTERREG (EURADAPT) au sein de la Direction Appui à la Donnée, au Pilotage et aux Transitions pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois ;
  - Un poste de chargé.e de mission projet INTERREG (ICEAR) au sein de la Direction de l'Economie pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois ;
  - 3 postes de chargé.es de mission service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) au sein de la Direction Environnement et Transition Ecologique pour un contrat d'une durée maximale de 66 mois.
  - Chargé.e de mission SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) au sein de la Direction Générale Mobilités Durables pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois.
  - Un.e Doctorant.e sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail)(annexes 8 et 9).

- *De prolonger les postes non permanents suivants :*

- 4 contrats de projets LIFE (DETE et Direction de la communication) jusqu'au terme du projet fixé dorénavant au 31/12/2025.

- 4 contrats de projets dont le terme est antérieur à la date du contrat de l'agent. Ces prolongations concernent les postes suivants :

- Gestionnaire administratif.ve (poste 28167) à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 17/12/2024 au 31/05/2025 ;
- Gestionnaire administratif.ve (poste 28166) à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du 17/12/2024 au 30/04/2025 ;
- Chargé.e de mission formation – contrat de projet ITEEnéaire (poste 26757) à la Direction Organisation, Métiers, Compétences du 29/06/2026 au 30/11/2026 ;
- Chargé.e de mission instruction FEADER environnement (poste 25615) à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt du 17/12/2024 au 31/03/2025.

# INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément aux conséquences liées à la reprise des données de Coriolis dans Grand Angle, il n'a été procédé à aucune modification concernant les AP ou AE antérieures à l'exercice 2025.

Les AP et AE existantes dans l'outil de gestion Coriolis au 31/12/2023 ont été proposées au vote du présent rapport pour pouvoir être injectées selon les règles de gestion du nouvel outil Grand Angle.

Toutes les AP et AE existantes dans Coriolis ne seront plus mouvementées. Elles seront diminuées des montants non engagés conformément au règlement budgétaire et financier. Elles devront être formellement clôturées, par un vote de l'Assemblée, dans une prochaine décision modificative de l'exercice 2025, une fois arrêtés les montants d'exécution opérés sur ces autorisations en 2024.

## VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES

Par délibération DAP n° 23.05.01 A en date du 22 décembre 2023, l'Assemblée plénière a donné délégation, pour l'exercice budgétaire 2024, au Président du conseil régional du Centre Val de Loire pour prendre, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT et de l'instruction budgétaire et comptable M57 la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse du Président transmise au contrôle de légalité.

Il est également prévu que le Président rende compte à la réunion la plus proche du Conseil Régional de l'exercice de cette délégation.

Conformément à ces dispositions, les virements de crédits effectués entre 11 octobre et le 29 novembre 2024 pour l'exercice budgétaire et comptable 2024 ont été les suivants :

Origine		Destination		
Chapitre	Libellé chapitre	Chapitre	Libellé chapitre	Montant
934	Santé et action sociale	935	Aménagement du territoire et habitat	400 000,00
905	Aménagement du territoire et habitat	904	Santé et action sociale	50 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	400 000,00